


NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI


BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, n° 37.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME TRENTE-DEUXIÈME.

HISTOIRE DU XVII SIÈCLE.

TOME HUITIÈME.

PARIS,

L'AUTEUR, rue Cassette, n° 16.
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, n° 37.
GIDE FILS, rue Saint-Marc, n° 20.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1832.

SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE DU LIVRE VII.

CHAPITRE IX.

Histoire des états de la Moyenne-Italie.

Les républiques de Florence, de Sienne et de Bologne qui nous ont occupé dans la période précédente, ont disparu dans le seizième siècle; les deux premières, avec l'ancien état de Pise, forment le grand-duché de Toscane, patrimoine de la maison de Médicis. La république de Bologne fait partie de l'État ecclésiastique. Lucques et de S. Marin seules continuent d'exister comme états libres, pendant toute la septième et la huitième période de notre cours; mais les événemens qui se sont passés dans leurs murs sont si peu importans, et nous avons si peu de documens où nous puissions en puiser la connaissance, que nous nous voyons forcés de les passer sous silence. Les ducs d'Urbin se sont éteints, et leur état va être réuni à la Chambre Apostolique. Les propriétaires des petits fiefs de l'état ecclésiastique ont disparu, la plupart dépouillés dans le seizième siècle. A leur place il s'est élevé une nouvelle classe de princes, ceux du *Soglio* pontifical, les descendans des neveux ou autres parens des papes, qui jouissent d'une grande considération à Rome, et prétendent à un rang élevé au-dessus de la noblesse d'autres pays décorée du titre de prin-

ces. Tels sont les *Albani*, princes de Soriano, descendant d'un neveu de Clément XI; les *Altieri*, princes d'Oriolo, ducs de Monterano, d'un neveu de Clément XI; les *Barberini*, ducs de Barsanello, d'un neveu d'Urbain VIII; les *Borghèse*, princes de Solmona et Rossano, et les *Aldobrandini*, d'un neveu de Paul V; les *Buoncampagni*, d'un neveu de Grégoire XIII; les *Chigi*, princes de Farnèse, d'un neveu d'Alexandre VII; les *Ludovisj*, ducs de Piana, d'un neveu de Grégoire XV; les *Odescalchi*, ducs de Bracciano, et depuis 1689 de Syrmie, d'un neveu d'Innocent XI; les *Pamphili*, princes de Carpinetti, d'un neveu d'Innocent X; les *Rospigliosi*, ducs de Zagarola, d'un parent de Clément IX, et d'autres qui n'ont eu qu'une existence éphémère. Mais quels que soient le lustre et les richesses auxquels plusieurs de ces maisons se sont élevées, les titres auxquels ils les possèdent, sont d'un autre genre que ceux des feudataires des siècles passés qui descendaient de vicaires, soit de l'Église, soit de l'Empire. Leur existence n'a rien qui rappelle la souveraineté, et le ciel ne les a pas fait naître dans un temps où leurs noms eussent pu devenir historiques. Leurs souches ont quelquefois joué un grand rôle comme favoris ou ministres des papes, et sous ce rapport il en sera question dans l'histoire des souverains pontifes; mais leur influence et leur puissance ne se sont guère étendues au-delà d'un règne.

La principauté de Massa et Carrara, et celle de Piombino se sont conservées dans leur état primitif,

la première dans la famille Cibo qui ne s'est éteinte qu'en 1731, la seconde a passé deux fois en d'autres familles. La famille d'Appiano qui l'avait fondée s'éteignit vers le milieu du dix-septième siècle. Polyxène qui en était l'héritière, l'apporta à Nicolas Ludovisio, neveu du pape Grégoire XV, qu'elle épousa; mais comme elle mourut sans enfans, Ludovisio acheta de l'empereur le droit de transmettre Piombino à ses descendans d'une autre épouse. Il eut pour successeurs, en 1665, Jean-Baptiste, son fils, en 1699, Anne-Marie, l'aînée de ses filles qui était religieuse, et en 1700 Olympie, la cadette, épouse de Grégoire II Buoncompagni, arrière-petit-fils d'un fils naturel de Grégoire XIII. Cette famille qui prit dès-lors le nom de Ludovisj-Buoncompagni, possède encore Piombino. L'expédition que le cardinal Mazarin fit faire, en 1646 [1], contre l'État des Presides auquel Piombino, quoique principauté souveraine, appartenait comme fief, est le seul événement mémorable de cette période.

D'après cet exposé, le grand-duché de Toscane et l'État ecclésiastique sont les seuls états de la Moyenne-Italie qui nous occuperont dans cette période.

[1] Voy. vol. XXVII, p. 345.

SECTION I.

Grand-duché de Toscane, 1621—1717 [1].

Testament de Cosme II.

Le meilleur des Médicis, les délices des peuples de la Toscane, Cosme II, était mort en 1621, et, avec lui, le lustre de sa maison commença à s'éteindre, sa prospérité à déchoir. Ce prince laissa par son testament un monument de sa sollicitude pour ses sujets. La tutelle de son fils jusqu'à l'âge de dix-huit ans, que le statut de Florence fixait pour la majorité, et la régence, étaient confiées à Christine de Lorraine, aïeule, et à l'archiduchesse Marie-Madelaine, mère du jeune grand-duc. Les deux douairières devaient être assistées dans leurs fonctions par un conseil composé de quatre personnes, sans le consentement desquelles elles ne pourraient rien décider. Il dépendait des régentes d'y admettre les princes du sang, mais jamais ces princes ne devaient avoir une voix délibérative, et ils en étaient totalement exclus s'ils entraient au service de quelque puissance étrangère. Ces princes étaient le cardinal Charles et don Laurent, tous les deux frères de Cosme II, avec don Jean, fils naturel de Cosme Ier, qui, comme général, s'était distingué dans les guerres d'Hongrie, et, comme politique, avait été chargé de plusieurs missions en France, en Espagne et à Rome. La passion que lui avait inspirée une jeune femme aussi belle que spirituelle lui avait, en 1616, fait

[1] Suite du vol. vol. XX, p. 313.

quitter le séjour de Florence. C'était Livia Vernazza, née dans la dernière classe du peuple, laquelle ayant abandonné son mari, qui était un simple artisan de Gênes, s'était réfugiée à Florence où, pendant quelque temps, elle exerçait un métier déshonnête jusqu'à ce qu'elle réussit à fixer le jeune prince. Pour pouvoir se livrer à sa passion, Jean avait quitté son pays, et était entré au service de la république de Venise comme capitaine-général, et, après avoir fait casser le mariage de Livia, contracté à l'âge de treize ans, il l'épousa. Indépendamment de ces trois princes, il y avait encore Antoine, prétendu fils de François-Marie et de Bianca Capello, et traité comme tel par respect pour la mémoire de son père putatif[1]. Le testament de Cosme II interdisait aux régentes, sous peine de déchéance, de faire entrer au service de l'état un étranger quelconque, de recevoir à Florence des ambassadeurs à résidence, nommément de l'empereur, du roi de France et du roi d'Espagne, ni quelque prince étranger, quand même il leur serait allié par les liens du sang; il leur défendait aussi de prendre un confesseur hors de l'ordre de S. François. Il ordonnait que le trésor qu'il laissait ne serait employé à aucune espèce de prêt, entreprise de commerce ou dépense extraordinaire; on ne devait l'entamer que pour la dot des princesses à marier et pour le soulagement des peuples dans les calamités publiques. Si les régentes agissaient contre ces dispositions, le sénat de Florence aurait le pouvoir de les destituer.

[1] Voy. vol. XX, p. 297.

Ferdinand II, 1621–1670.

Régence de l'aïeule et de la mère du grand-duc.

Cosme II, mort à l'âge de trente-un ans, avait laissé cinq fils et deux filles. L'aîné des fils avait onze ans ; il lui succéda sous le nom de *Ferdinand II*. Le nouveau gouvernement s'annonça par des changemens sans motif et des réformes peu nécessaires, pendant qu'on ne procéda pas à celles que le testateur avait ordonnées. Rien ne fut retranché au faste inutile des tutrices ni aux plaisirs qui tournaient au profit des ministres; mais on interrompit les travaux commencés, quoique Cosme II eût assigné les fonds qu'il fallait pour les achever; les intrigues, les petites passions, les vengeances, les prétentions eurent plein jeu à la cour de deux femmes. Les serviteurs éprouvés du grand-duc furent éloignés, des favoris prirent leurs places. Au lieu d'hommes d'état et d'administrateurs expérimentés, la cour et les autorités publiques se remplirent de moines; au lieu de politique et de la science du gouvernement, on ne parla plus que théologie. Les profusions de la cour, non seulement ne permirent pas de déposer annuellement au trésor 300,000 écus d'épargne, comme faisait Cosme II, mais elles forcèrent bientôt d'entamer le trésor.

La première affaire importante qui occupa les tutrices, fut le projet de faire revenir à la Toscane une partie de la succession du duché d'Urbin, qui allait s'ouvrir, en ménageant le mariage du jeune grand-duc avec la fille non encore nubile de la princesse Victoire, héritière au moins des alleux des maisons de Montefeltre et de la Rovera. Nous raconterons dans l'histoire du pape Urbain VIII les contestations aux-

quelles cet héritage donna lieu avant la mort du dernier duc, et le traité de Rome du 30 avril 1624, qu'on regarde comme un monument de la faiblesse des tutrices. Le mariage du grand-duc avec Victoire d'Urbin, qui fut célébré le 1er août 1631, valut à la maison de Médicis des domaines considérables qui, en 1664, furent vendus à la cour de Rome pour une somme de 248,000 sequins.

Ferdinand II, à qui son aïeule et sa mère avaient fait donner une bonne éducation, et dont entre autres Galilée avait été le maître, ayant atteint l'âge de dix-huit ans, prit les rênes du gouvernement le 14 juillet 1628; mais élevé dans le respect filial et l'attachement pour sa famille, il y donna part, non-seulement à ses anciennes tutrices, mais aussi à ses frères, à mesure qu'ils avancèrent en âge; rare exemple d'union dans une famille souveraine. Majorité de Ferdinand II.

On remarque que ce fut sous le gouvernement de deux princesses des maisons de Lorraine et d'Autriche qu'on vit pour la première fois, à la cour ducale, des serviteurs du prince décorés des titres de ducs, de marquis et de comtes. Dès-lors la classe de la magistrature tomba dans le mépris, et l'on ne regardait comme vraie noblesse que celle qui était décorée d'un titre féodal. La manie des titres s'empara des citoyens, et l'on vit plus d'un négociant renoncer à son commerce pour briguer une distinction féodale. Cette manie des titres coïncide avec l'époque où les mœurs des Italiens, qui avaient commencé à s'adoucir, reprirent leur ancienne férocité. Les guerres de Lom-

bardie furent cause de cette révolution. Encore une fois l'Italie se couvrit de bandits et de troupes aussi indisciplinées que celles des anciens condottieri; plus d'une fois elles forcèrent les princes à leur faire une guerre régulière.

Le caractère de Ferdinand II lui-même se ressentit de cette nouvelle barbarie. Il avait à son service une bande de brigands, sous le titre de lances brisées (*lancie spezzate*), gens sans scrupule et instrumens des vengeances du grand-duc. Parmi eux se trouvait Tibère Squilleti de Naples, bandit fameux sous le nom du frère Paul.

Effets de la bulle de 1591. Ce qui contribua à soutenir cette licence effrénée, qui prévalut dans toutes les classes, ce fut la bulle pontificale de 1591 : *Cum alias nonnulli*, sur l'immunité des églises [1] : le soin avec lequel les ecclésiastiques se prêtaient à favoriser l'évasion des coupables qui cherchaient un asile parmi eux, et l'arrogance avec laquelle les évêques et le nonce du pape s'opposaient à ce que la justice ne pût exercer ses droits, troublaient l'ordre et laissaient tous les crimes impunis. Les cours ecclésiastiques prétendaient qu'avant qu'un tribunal séculier pût entamer une procédure contre un coupable qui était sous la protection de l'Église, les actes devaient leur être soumis pour qu'elles pussent juger de la nature du délit. Dès 1616, Cosme II avait déclaré au souverain pontife qu'il ne pouvait tolérer cet abus; au lieu d'avoir égard à ces protestations, la cour de Rome ne fit que donner de jour en jour de

[1] Voy. vol. XIX, p. 358.

nouvelles extensions à la bulle de Grégoire XIV, et, en 1617, elle déclara qu'il n'était pas permis aux cours séculières de chercher les délinquans dans les églises et les couvens, ni de les arrêter sans la permission de l'autorité ecclésiastique. Comme les régentes n'eurent pas l'énergie de s'opposer à cet abus, les tribunaux ecclésiastiques poursuivirent leurs usurpations et trouvèrent moyen, comme dans le moyen âge, d'attirer à leur for presque toutes les causes civiles. Nous allons citer un exemple fort ridicule de leur arrogance.

Un seigneur anglais qui se donnait le nom et le titre de Robert Dudley, comte de Warwick et duc de Northumberland, et qui comme catholique avait été persécuté dans sa patrie, avait trouvé un refuge auprès de Ferdinand Ier, à qui il rendit ensuite de grands services; ce fut lui qui créa pour ainsi dire la marine de la Toscane, et qui dirigea les fortifications de Livourne. Cet homme de mérite s'avisa en 1627 de porter plainte devant le vicaire de l'archevêque contre la nation anglaise qu'il accusait de lui retenir injustement ses biens. Le vicaire, après avoir, sans doute, cité le parlement, le condamna lui et toute la partie non catholique de la nation anglaise, à payer au duc une indemnité de 8,200,000 livres sterlings. Cette sentence absurde fut affichée à la porte de la métropole, et Northumberland se mit en mesure de la faire exécuter par la saisie des marchandises et vaisseaux appartenant à des Anglais qui se trouvaient à Livourne. Il obtint à Rome la confirmation de la sentence ar-

chiépiscopale, et un mandat pour la faire exécuter dans tout le grand-duché de Toscane. Sera-t-il nécessaire d'ajouter que le grand-duc mit opposition à cette extravagance?

Décadence du commerce de Florence.

A ces maux dont souffrit l'état, vint s'en joindre un autre bien plus sensible à la nation; c'est la décadence du commerce, suite de l'activité avec laquelle les Anglais et les Hollandais s'étaient emparés de plusieurs de ses branches, et de la nouvelle marche qu'ils lui avaient fait prendre. Il existait depuis un siècle à Florence un Mont-de-Piété qui prêtait et empruntait de l'argent à un intérêt modique, et faisait valoir d'une manière sûre la fortune des veuves et des orphelins. Lorsque les rois d'Espagne, quoique maîtres des plus riches mines du monde, se virent forcés d'avoir recours à des emprunts, le Mont-de-Piété de Florence dirigea ses spéculations vers ce pays, donna l'argent, changea en marchandises les assignations qu'il recevait, et ouvrit ainsi un commerce direct entre l'Espagne et la Toscane. Bientôt tous les capitalistes voulurent prendre part à ce nouveau genre d'affaires; tous les fonds furent portés au Mont-de-Piété, et il s'empara d'un monopole absolu.

La nature aussi contribua à la ruine de la Toscane. Depuis 1630, ce pays fut affligé d'une suite de disettes et de maladies épidémiques; les citoyens qui échappèrent à ce double fléau se trouvèrent sans occupation et sans pain, parce que la nouvelle marche du commerce et la fureur des spéculations d'argent avaient fait tomber les manufactures. Déja le trésor grand-

ducal était épuisé, soit par le luxe des tutrices, soit par les secours accordés aux malheureux; il fallut avoir recours au Mont-de-Piété pour soutenir les manufactures, et en peu de temps la population de Florence se trouva débitrice de cette institution d'une somme de 800,000 ducats sans que le commerce en eût profité : exemple qui peut apprendre que les distributions d'argent ne peuvent pas ranimer l'industrie déchue.

Il existait plus d'un grief de la nation et du gouvernement contre la cour de Rome. La faiblesse des tutrices avait fait tomber dans le mépris l'autorité grand-ducale ; les violences du légat à Florence avaient excité le ressentiment de Ferdinand II, et l'insolence que les Barberini, neveux du pape, se permettaient journellement contre le cardinal Charles de Médicis, oncle du grand-duc, exaspérèrent les esprits. Déjà une fois la Toscane avait été menacée d'une invasion par les troupes du pape; la déclaration du roi d'Espagne, que le traité de 1557 l'obligerait à faire marcher l'armée de Naples au secours de son vassal, s'il était attaqué, engagea les Barberini à remettre l'épée dans le fourreau. En 1642, la conduite arbitraire du pape dans l'incamération du duché de Castro, et les préparatifs qu'il fit, ou plutôt qu'il permit de faire pour occuper l'état de Parme et de Plaisance que ses neveux convoitaient, firent craindre au duc que si soit la France, soit l'Espagne, s'entremettait de cette affaire, il ne s'allumât une guerre générale en Italie; et comme la république de Venise et le duc

Guerre de Castro de 1641.

de Modène nourrissaient la même appréhension, ces trois puissances signèrent l'alliance de Venise du 31 août 1642, qui mit des bornes à l'ambition du pape. Nous indiquons ici ce fait, dont le détail se trouvera dans l'histoire d'Urbain VIII. Nous nommerons cependant le général qui commanda l'armée du grand-duc; ce fut don Mathias, son frère.

Paix de Venise de 1644. Cette guerre fut terminée par la paix de Venise, du 31 mars 1644, par laquelle le grand-duc ne gagna autre chose, sinon de voir l'équilibre de l'Italie maintenu, et tout remis dans cette presqu'île sur le pied où les choses étaient avant les hostilités.

Traité de neutralité de 1646. Bientôt après, la Toscane devint le théâtre de la guerre par l'expédition des Français contre Piombino et l'État des Présides. Le cardinal Mazarin envoya à Florence l'abbé Bentivoglio pour engager le grand-duc, en flattant son ambition, à faire cause commune avec la France contre l'Espagne. Ferdinand, fidèle au système que le traité de 1557 [1] avait imposé à sa maison, ne succomba pas à la tentation : il ne voulut pas se déclarer contre une puissance dont il tenait à fief l'état de Sienne, et qui pouvait confisquer sur lui plus de quatre millions de ducats de capital; seulement il promit de rester neutre dans la lutte qui allait s'engager pour ainsi dire à la porte de sa capitale, et il conclut, le 11 mai 1646, un traité de neutralité, par lequel il accorda à la France, sous certaines restrictions, l'usage de ses ports et le passage par son territoire.

Acquisition de Pontremoli, 1650. Ce traité déplut beaucoup à la cour de Madrid,

[1] Voy. vol. XX, p. 244.

qui donna au grand-duc plusieurs marques de son mécontentement, et fit mine de vouloir entamer une procédure pour faire prononcer la forfaiture pour le fief de Sienne. Ces menaces décidèrent Ferdinand II à essayer de se soustraire aux obligations que lui imposait le traité de 1557. Dans cette vue, il envoya un agent au congrès de Westphalie, sans pourtant le revêtir d'un caractère public. Les ministres de France eurent ordre d'appuyer sa demande; mais toute cette négociation n'eut pas de suite, parce que la paix entre la France et l'Espagne ne fut pas signée à Munster. Le grand-duc jugea alors prudent de se rapprocher de la cour de Madrid, et il trouva dans don Louis de Haro des dispositions favorables. La réconciliation eut lieu en 1649 et l'année suivante; elle valut au grand-duc l'acquisition de Pontrémoli. Ce territoire peuplé de 16,000 habitans et entouré de fiefs impériaux, après avoir eu successivement plusieurs maîtres, passa enfin sous la domination des Visconti, et fut dès-lors regardé comme faisant partie du duché de Milan. Charles-Quint le conféra à titre de fief à Sinibald des Fieschi de Gênes; après la conspiration d'un membre de cette famille contre Doria[1], elle en fut dépouillée par jugement de 1546. Depuis ce temps Pontrémoli fut toujours dépendant du gouvernement de Milan. Le roi d'Espagne ayant résolu de vendre cette terre isolée, en traita avec la république de Gênes qui l'acheta en 1647, pour la somme de 200,000 *pièces*. Le roi ne ratifia pas le contrat, parce que les

[1] Voy. vol. XX, p. 159.

habitans de Pontrémoli lui contestèrent par voie de droit la faculté de les vendre. Pendant que la cause était devant les tribunaux, don Louis de Haro, après la réconciliation avec le grand-duc, lui proposa de faire cette acquisition : on s'accorda sur la somme de 500,000 écus. Les difficultés élevées par les Gênois mirent quelque retard à l'affaire, qui ne fut consommée que le 18 septembre 1650, et l'empereur ratifia le contrat. Les habitans ne s'opposèrent pas à ce changement de leur sort. Les petits fiefs de la Lunigiana[1] conservèrent, au moins jusqu'à un certain point, leur immédiateté. Ils subsistèrent dans cet état jusqu'au congrès de Vienne de 1815.

Changement des mœurs à Florence.

Les calamités qui affligèrent la Toscane avaient forcé le grand-duc de remplacer par une sage économie le luxe effréné qui avait régné à sa cour sous le gouvernement des régentes et dans la première époque de sa majorité. Sans rien diminuer du faste qu'exigeait sa gloire, surtout quand Florence était visité par quelque prince étranger, il introduisit à sa cour des divertissemens qui pussent faire disparaître cette rusticité de mœurs qui s'y était glissée. Élève de Galilée, il se plaisait dans la société des gens instruits; il les appelait fréquemment et s'entretenait avec eux. Ce n'était pourtant pas la pédanterie de l'érudition qu'il introduisit; l'élégance, la décence et une aimable galanterie fixèrent leur séjour à la cour; les passions s'amortirent, les mœurs s'adoucirent, et les historiens du temps remarquent que la Florence de 1670 ne res-

[1] Voy. vol. XX, p. 141.

semblait pas à celle de 1630. La noblesse s'occupa des arts, et donna naissance à plusieurs académies dont quelques-unes portent des noms bizarres. Celle des *Immobiles*, qui reçut une nouvelle organisation par le cardinal Jean-Charles, frère du grand-duc, fonda le théâtre (*in Via della Pergola*), auquel son nom est resté. On remarque cette circonstance parce qu'elle offre le premier exemple d'une société chargée de divertir le public par des représentations scéniques.

Fondation de l'Académie du Ciment.

Une académie, tout autrement célèbre, fut celle du *Ciment*, qui, comme un soleil, brilla pendant dix ans à l'horison des sciences, et, après avoir porté la lumière dans les secrets de la nature, retomba dans le néant, d'où l'ignorance et le fanatisme n'auraient jamais voulu la voir sortir. A l'exemple du grand Cosme et de Laurent-le-Magnifique, Ferdinand II avait fondé en 1638 une *Académie Platonique*. Les membres de cette société s'assemblaient, en sa présence et en celle de ses frères, au palais Pitti, et s'occupaient de la recherche des vérités philosophiques. Mais la doctrine de Galilée avait jeté de trop profondes racines, pour que des têtes bien organisées ne s'aperçussent pas promptement que ce n'est pas la spéculation qui conduit sur la voie de la vérité, mais que pour la trouver il faut scruter les secrets de la nature. Ainsi l'académie Platonique se changea en une académie des sciences naturelles. Elle fut organisée comme telle sous le nom d'Académie du Ciment, le 19 juin 1657, et le grand-duc lui donna pour directeur Léopold, le plus jeune de ses frères. Les *Saggi di naturale sperienza*,



un vol. in-folio, imprimé pour la première fois en 1666, mais plus connu par la traduction latine de Muschenbroek, sont le fruit de ses travaux [1]. Paul del Buono, disciple de Galilée, son frère Candide, Vincent Viviani, François Redi, Alexandre Segui, Laurent Magalotti, noms illustres dans la physique et les mathématiques, étaient parmi les premiers membres de l'académie du Ciment, dont la fondation est antérieure de trois ans à celle de l'académie des sciences de Londres, et de neuf à celle de Paris. L'académie du Ciment n'eut qu'une courte existence; il faut en attribuer la principale cause à ce vice si général parmi les savans, la jalousie, qui engendre des tracasseries. Ce qui lui donna le coup de grâce ce fut l'élévation du prince Léopold à la dignité de cardinal en 1667; aussi les gens de lettres du temps s'efforcèrent-ils de persuader le monde que la nomination de ce prince était un artifice de Clément IX pour détruire l'académie. Qu'on ne s'imagine pas pour cela que les Cimentistes étaient des ennemis de la religion, cachant des desseins impies sous l'apparence de la science, et bâtissant sur le sable des systèmes que le premier vent renversera; c'étaient des investigateurs de la nature, dont les recherches ont détruit plus d'un préjugé. Chaque découverte dans les sciences est un triomphe pour la religion : l'ignorance seule peut redouter leurs progrès.

[1] Il faut y joindre les *Notizie degli aggrandimenti delle scienze fisiche accaduti in Toscana*, que TARGIONI TOZZETTI publia en 1780, à Florence, en 4 vol. in-4°.

Éducation et mariage du prince héréditaire.

Ils devaient déplaire sans doute aux hommes qui s'étaient chargés de l'éducation du successeur au trône des Médicis. Victoire de la Rovère ou d'Urbin donna à Ferdinand II deux fils, Cosme, en 1642, et, après une longue séparation, François-Marie en 1660. La discorde régnait cependant entre le couple grand-ducal ; la faiblesse d'esprit, l'orgueil, la défiance et la bigotterie de la grande-duchesse étaient peu en harmonie avec le caractère de son époux. Cependant il commit la faute d'abandonner à Victoire l'éducation de Cosme. Elle ne crut pouvoir mieux faire que de le mettre entre les mains de prêtres et de moines ignorans, fanatiques et probablement hypocrites. Ils donnèrent au jeune prince l'éducation d'un religieux, et lui inspirèrent du dégoût pour les belles-lettres et les sciences *humaines ;* dans la solitude où ils le tenaient, il se livra à la contemplation, à l'étude de la théologie et de la mystique.

Quand Cosme approcha de sa vingtième année, il fut marié à mademoiselle d'Orléans, ou Marguerite-Louise, fille de Gaston d'Orléans et de sa seconde épouse ; princesse jeune et belle, mais capricieuse, fantasque, altière et d'un caractère indomptable : éprise d'une passion pour le duc de Lorraine, qui, chassé de ses états, n'avait pu lui offrir sa main, elle arriva au mois de juillet 1661 à Florence, pleine d'humeur et de regrets. Ni le pays, ni la nation, ni son époux ne purent lui plaire, et encore moins les fêtes qu'on s'empressa de lui donner ; tout lui parut mesquin en comparaison de ce qu'elle avait vu à la

cour la plus élégante du monde, et elle ne daigna pas cacher ses sentimens. Ses préventions furent entretenues par plus de trente personnes des deux sexes venues avec elle, et auxquelles le grand-duc, par un excès de bonté, avait permis de rester. Le mal fut à son comble lorsqu'au mois de février 1662, le duc de Lorraine vint visiter son amante. Ses liaisons avec la princesse furent soupçonnées, on intercepta la correspondance de celle-ci avec sa mère, qui était la confidente de sa fille, et on trouva la preuve de sa faiblesse. Elle déclara alors son désir de retourner en France, et fit toutes sortes d'extravagances pour se faire renvoyer. Les Toscans l'accusent d'avoir caché quelque temps sa première grossesse dans l'espoir d'être délivrée par les excessives fatigues qu'elle prenait; tant elle répugnait à donner un héritier à la maison de Médicis. Le grand-duc essaya les représentations, les prières, et quelquefois la sévérité pour la rendre à la raison. Louis XIV, qui désapprouvait sa conduite, la fit menacer de sa colère; rien ne pouvait fléchir sa hauteur; au lieu de s'amender, elle prétendit dicter les conditions d'une réconciliation. Deux fois le grand-duc fit voyager son fils en Allemagne et en France, pour laisser à la princesse le temps d'oublier la haine qu'elle avait pour lui. A son retour les scènes les plus violentes se renouvelèrent; cependant la grande-duchesse eut le chagrin d'accoucher une seconde fois en 1667; cette fois-ci c'était d'une princesse.

Mort et caractère de Ferdinand II.

Ces tracasseries domestiques empoisonnèrent les dernières années de la vie de Ferdinand II. Ce prince,

qui était d'une constitution faible, mourut le 24 mai 1670, à l'âge de cinquante-neuf ans, et après un règne de quarante-neuf ans. Nous avons déjà remarqué que Ferdinand II était vindicatif, c'était peut-être son seul défaut marquant. De tous les princes de la maison de Médicis il fut le moins orgueilleux, le plus affable et le plus populaire. Depuis l'époque où il réforma le faste de sa cour, il aima à se dépouiller de la grandeur du souverain, pour jouir dans une conversation agréable des douceurs de la vie privée. Un trait de son caractère qui lui fait infiniment d'honneur, c'est la concorde dans laquelle il vécut avec ses frères, qui avaient toujours entrée dans ses conseils et prenaient part au gouvernement. Un seul lui survécut, le cardinal Léopold.

Cosme III, 1670–1723.

Cosme III avait vingt-huit ans lorsqu'il succéda à son père; son règne dura cinquante-trois ans pour le malheur de la Toscane. Au commencement il montra de bonnes intentions, et confirma au cardinal Léopold la part que Ferdinand lui avait donnée dans le gouvernement; le cardinal exhorta le nouveau souverain de se conformer en tout aux principes de son père. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir d'une grande différence entre les caractères de Ferdinand II et de Cosme. Ce prince n'avait rapporté des voyages que son père lui avait fait entreprendre, que le mépris de son pays et un riche fond d'orgueil et de vanité.

Discorde entre le grand-duc et son épouse.

Le 24 mai 1671, la grande-duchesse lui donna un second fils, qui fut nommé Jean-Gaston. Cet événement, qui paraissait devoir assurer la durée de la mai-

son de Médicis, devint indirectement la cause de son extinction. Les sujets de discorde entre le grand-duc et son épouse n'avaient pas cessé; l'amour, la jalousie et l'orgueil qui déchiraient le cœur de Cosme III étaient sans cesse entretenus par les caprices et l'irrégularité de la conduite de Marguerite-Louise, et fomentés par l'esprit vindicatif de la mère du grand-duc; que les dédains de sa bru pour la maison de la Rovère avaient irréconciliablement offensée. La jeune grande-duchesse, après avoir mis en œuvre toutes sortes d'intrigues pour arracher à son mari une permission d'aller en France, se rendit le 22 décembre 1672 à Poggio-a-Cajano, lieu de délices de la maison de Médicis, d'où elle signifia au grand-duc sa résolution de ne plus retourner à Florence. Pour l'empêcher d'exécuter le projet d'aller en France, le grand-duc entoura le château de gardes. Il s'ouvrit une longue négociation dans laquelle intervinrent l'évêque de Marseille et la marquise du Deffaut [1], ancienne gouvernante de la princesse, envoyés par Louis XIV pour tenter une réconciliation; le grand-duc consentit finalement au départ de son épouse, aux conditions qu'elle-même avait proposées. Le 26 décembre 1674, il fut signé entre les parties à Villa di Castello une convention. La grande-duchesse s'engagea à passer le reste de ses jours au couvent de Montmartre, dont une de ses tantes était abbesse. Elle s'obligea à ne pas sortir de ce lieu sans la permission expresse du roi de France, à n'avoir à son

[1] La célèbre Marie de Vichi Chamrous, marquise du Deffaut, fut sa bru.

service que des personnes approuvées par l'abbesse, et à laisser à ses enfans, après elle, tout ce qui lui appartenait. Le grand-duc promit de rembourser les dépenses qu'il fallait faire à Montmartre pour la loger convenablement, et de lui payer une pension annuelle de 80,000 livres de France.

Aussitôt qu'on sut dans le public que la grande-duchesse, qui était belle et généreuse, allait partir, il s'éleva un cri d'indignation contre Cosme III. On avait soigneusement caché tout ce qui avait précédé et amené cette séparation, de manière que tout le tort retomba sur le grand-duc, qui n'était pas aimé. La conduite de ce prince devint extravagante depuis ce moment; sa passion pour la grande-duchesse se changea en une haine furieuse, mais sa jalousie lui resta; elle devint le tourment de sa vie. Marguerite-Louise ne trouva en France que des personnes convaincues de son innocence, on la plaignit d'être la victime d'un mari brutal. Elle tint mal ses engagemens, sortait fréquemment de Montmartre, était reçue à la cour, vivait dans les fêtes et les délices, et s'abandonnait à son penchant pour le libertinage. Chaque plaisir qu'elle goûtait était un coup de poignard pour le grand-duc, qui la faisait surveiller de près; sa vengeance ne se lassait jamais d'en porter des plaintes aux ministres de France, qui ne faisaient qu'en rire. Pour prolonger les souffrances du grand-duc, elle vécut jusqu'en 1721, de manière qu'il ne put se marier une seconde fois, et qu'il mourut avec la certitude que sa maison finirait bientôt après lui.

Gouvernement vicieux de Cosme III.

La brouillerie dont nous venons de parler, eut une influence bien malheureuse sur le caractère de Cosme III. Odieux à ses sujets, décrié dans l'univers comme un tyran jaloux, son cœur exaspéré se ferma à tout bon sentiment ; il prit l'habitude de la dissimulation et devint dur et cruel. Le 10 novembre 1675 il perdit le cardinal Léopold, son oncle, le seul modérateur de ses passions : avec ce prince s'éteignit le lustre de la maison de Médicis ; sa mort fut pour la Toscane l'époque de la décadence des lettres et des arts. Un nouveau genre de vie s'introduisit alors à la cour, mélange bizarre de faste et de dévotion hypocrite ; par l'un le grand-duc croyait se relever du mépris dans lequel sa conduite l'avait fait tomber ; il se flattait qu'en faisant des exercices pieux et des processions religieuses, le divertissement habituel de sa cour ; qu'en fondant des églises et des monastères ; en restaurant ceux qui tombaient en ruine ; qu'en envoyant fréquemment de riches présens à tous les lieux saints de l'Europe, il détruirait les bruits scandaleux qui couraient sur son compte. La conversion des hérétiques devint pour cet hypocrite un moyen de tromper l'opinion publique, et il y travailla avec le plus grand zèle. Les prosélytes affluaient à une cour où l'abjuration était récompensée par des pensions et des rémunérations. Cosme allait au-devant d'eux ; il tenait dans les pays étrangers des agens chargés de découvrir ceux qui ayant des dispositions pour un changement de religion n'attendaient, pour ouvrir leur cœur à la vérité, que d'y être encouragés par un peu d'or.

On peut supposer que la vanité excessive du grand-duc n'eut pas moins de part à ces actes de bienfaisance, que son amour vrai ou simulé pour la religion. Il est possible qu'à l'étranger on le crût sincère; mais tous ses bienfaits ne purent lui concilier l'amour de ses sujets, foulés par le poids des impositions que son excessive dissipation accumulait sur eux, et que la dûreté des collecteurs rendait insupportables. Ils étaient encore plus outrés du système d'espionnage que le grand-duc avait introduit : sans doute il pouvait paraître nécessaire à un prince qui craignait de tomber victime d'une trahison; mais chez Cosme il avait sa source principale dans l'hypocrisie avec laquelle il veillait à la conservation des bonnes mœurs. Chose singulière! le souverain qui a vu sa maison perdue par une suite de mariages mal assortis, avait la fureur des mariages. Un dominicain de Volaterra faisait annuellement la tournée du grand-duché pour s'enquérir de la manière de vivre des sujets, du degré d'exactitude avec lequel ils s'acquittaient des devoirs de la religion, et observaient les préceptes de l'Église; enfin, des inimitiés qui régnaient entre les individus. L'inquisiteur y portait remède en unissant par le mariage ceux qui se détestaient le plus cordialement. Avait-il ordonné une telle union, le magistrat forçait sur-le-champ les parties de l'exécuter. Ce despotisme donna aux prêtres un pouvoir redoutable, et rendit les confrères du dominicain maîtres de la fortune des citoyens. Pour conserver la pureté des mœurs parmi la jeunesse, une loi de 1691 interdit à tout jeune

homme non marié de fréquenter une maison où il y aurait des filles. Ce règlement absurde se maintint pendant cinq ans.

Les honneurs de la royauté sont accordés au grand-duc.

Une chose qui occupa tous les grands-ducs de Toscane, depuis Cosme Ier, qui prit ce titre en 1569, chose qui fit le tourment de la vie du vaniteux Cosme III, ce fut le rang qu'il devait occuper parmi les souverains européens. Le diplôme impérial de 1569 avait déclaré que le grand-duc de Toscane aurait son rang immédiatement après la république de Venise, c'est-à-dire avant toutes les autres républiques et avant tous les ducs souverains. On pouvait dire que ce rang appartenait aux grands-ducs, qui, comme princes de Florence et de Pise, n'étaient pas liés par les liens du vasselage, quoiqu'ils fussent dans ce cas pour l'état de Sienne et pour les fiefs de la Lunigiana. Néanmoins il leur était contesté par les ducs de Savoie, qui faisaient valoir leur titre de rois de Chypre. Cette querelle prit un caractère inquiétant pour la maison de Médicis, lorsque, par le diplôme du 8 février 1690, l'empereur accorda aux ducs de Savoie toutes les prérogatives des têtes couronnées, et le traitement royal [1]. Cosme III ayant réclamé contre ce diplôme, comme lésant les droits de sa maison, le 5 février 1691, l'empereur signa un acte qui confirmait aux Médicis la possession de leurs anciennes prérogatives, et leur accordait également le traitement royal. Cosme exigea depuis ce moment le titre d'altesse royale. Cependant la cour d'Espagne refusa de se

[1] Voy. vol. XXXI, p. 360.

conformer à cette innovation dans l'étiquette, et Louis XIV ne voulait pas appeler Cosme III son frère, comme il traitait le duc de Savoie. Pour exercer son droit dans une occasion solennelle, Cosme III envoya en 1699, à Rome, le marquis Vitelli, avec le caractère d'ambassadeur extraordinaire. Il y fut reçu en cette qualité, et obtint les honneurs d'un ambassadeur royal, tant par le pape et les cardinaux que par l'ambassadeur impérial.

La guerre européenne, qui fut terminée par la paix de Ryswick, devint un sujet de tribulations et de chagrins pour le grand-duc. La franchise du port de Livourne qui, depuis 1593, s'était établie plutôt par l'usage que par une loi, occupa d'abord sa sollicitude. Comme la neutralité de ce port avait été violée quelquefois dans les guerres antérieures, le gouvernement de Livourne, pour remédier à l'avenir aux inconvéniens qui en étaient résultés, convint, le 9 octobre 1691, avec les consuls des nations anglaise, espagnole, française et hollandaise d'un réglement qui fut successivement ratifié par les chefs des gouvernemens. Quoique fait seulement pour le temps de la guerre d'alors, il fut observé aussi dans les guerres suivantes; et est la véritable base de la franchise du port de Livourne.

Traité de neutralité pour Livourne, 1691.

Le système de contribution introduit en 1691 par la cour de Vienne, et pour l'exécution duquel le comte de Caraffa fut envoyé en Italie [1], causa ensuite beaucoup d'embarras à Cosme III. Il semblait que la

Différend pour les contributions impériales.

[1] Voy. vol. XXXI, p. 418.

mesure résolue à Vienne ne pouvait s'appliquer au grand-duc, tant parce qu'il avait fait une dépense de 600,000 scudi pour fournir à l'empereur des secours contre les Turcs, que parce qu'il ne ressortissait de l'Empire que pour les petits fiefs de la Lunigiana. D'ailleurs le grand-duc avait déclaré à la France qu'il resterait neutre; le paiement de contributions à la cour impériale pouvait être regardé comme une violation de cet engagement; il aurait peut-être servi de prétexte à un débarquement en Toscane, qui aurait exposé les armées des alliés en Lombardie. Ces représentations firent de l'effet à la cour de Vienne, et on finit par s'accorder que le grand-duc paierait en tout la somme de 103,000 écus. Il fallut renouveler le même paiement les années suivantes, aussi long-temps que les alliés maintinrent la supériorité en Italie.

Mariage et mort du prince héréditaire.

Nous avons dit que Cosme III avait deux fils; l'aîné, Ferdinand, successeur présomptif au trône grand-ducal, avait reçu une éducation brillante. Trois hommes célèbres avaient concouru à son instruction. Vincent Viviani pour les mathématiques, François Redi pour la physique, et le P. Henri Norris, qui fut ensuite cardinal, pour la littérature classique. Ce prince paraît avoir hérité de l'humeur impérieuse et du caractère bizarre et indépendant de sa mère. A peine âgé de dix-huit ans, il forma contre son père une espèce d'opposition qui lui fit plus d'une fois passer les bornes du respect, sans que Cosme osât l'y faire rentrer. Il prit un tel ascendant à la cour, que malgré tout le monde il se mêla des affaires du gou-

vernement. Néanmoins il y donna moins de temps qu'à ses plaisirs. Agé de vingt-deux ans, le libertinage et sa passion pour la musique l'attirèrent à Venise, où il passa le carnaval de 1685 dans la société des *virtuoses*, comme on disait alors, et des courtisannes. Il en rapporta le germe d'une maladie qui le laissa vivre jusqu'à l'âge de cinquante ans, mais le rendit inhabile d'avoir de la descendance. Il fut marié le 30 décembre 1688, à Yolande-Béatrix de Bavière, sœur de l'électeur Maximilien-Marie-Émanuel et de la Dauphine de France. Cette princesse ne put jamais gagner le cœur de son époux, et le mariage resta stérile, mais elle se rendit estimable, même aux yeux de Ferdinand, par la résignation avec laquelle elle supporta son malheur. Le prince traîna son existence jusqu'au 30 octobre 1713, et succomba peut-être moins au mal dont il souffrait qu'à l'ignorance des médecins qui le traitaient. La nation pleura sa mort, parce qu'on savait qu'il désapprouvait le gouvernement de son père.

Mariage de Jean-Gaston, second fils du grand-duc.

Lorsque le grand-duc eut perdu l'espérance de voir sa maison se propager par son fils aîné, il résolut de marier le second. Jean-Gaston, peu aimé de son père et méprisé de son frère, était un jeune homme de beaucoup d'esprit et de rares talens. Dépourvu d'un apanage convenable à sa naissance, négligé par les courtisans, il vivait dans la retraite, s'occupant des antiquités dont Norris lui avait inspiré le goût, et cultivant ses fleurs et ses plantes, ne voyant presque que le cardinal François-Marie, son oncle, avec lequel il gémissait sur la conduite de son père et sur les mal-



heurs de l'état. On lui chercha une épouse d'une naissance convenable et assez riche pour que sa fortune pût tenir lieu d'apanage à Jean-Gaston. Marie-Anne-Louise, fille unique du grand-duc, était mariée depuis 1691, à Jean-Guillaume de Neubourg, électeur Palatin : ce fut cette princesse qui se chargea du soin de chercher une épouse à son frère. Elle crut l'avoir trouvée dans la fille aînée du dernier duc de Lauenbourg, jeune veuve d'un frère cadet de l'électeur dont elle avait une fille. Elle était héritière des terres de la maison de Lauenbourg en Bohême, des mêmes qu'on appelle aujourd'hui la principauté de Reichstadt. Le contrat de mariage fut rédigé avec grand soin. Suivant la coutume de Bohême, la princesse réserva pour elle et sa fille une partie de ses biens ; le reste fut mis en commun avec la fortune du futur mari à qui fut réservé l'administration de la communauté. Il fallut que le prince obtînt l'indigénat en Bohême, et, quoique les grands du royaume ne reçussent pas volontiers dans leur corps un Italien, cette faveur lui fut pourtant accordée. Le mariage fut célébré au mois de mai ou de juin 1697, à Dusseldorf, où l'électeur Palatin et sa sœur se trouvaient alors. Jean-Gaston avait vingt-six ans, Anne-Marie-Françoise vingt-cinq ; le prince était beau, spirituel et aimable; la princesse, dépourvue de grâces et d'esprit, avait les manières d'une paysanne. Elle avait en effet passé sa vie à la campagne, et ne connaissait d'autre plaisir que de courir à cheval et de chasser, ni d'autre conversation que celle qui se faisait à l'écurie avec ses

chevaux et ses palfreniers. Au mois de septembre 1697, ce couple mal appareillé se rendit à Reichstadt, son futur séjour.

Tout y déplut au jeune Médicis; Reichstadt était alors un endroit désagréable et malsain, les seuls chevaux de la princesse y étaient bien logés. Elle-même ne s'occupait que de l'administration de ses biens et de la chasse, pendant que le prince faisait distraction à ses dégoûts par des excursions à Prague, à Leipzig, et dans les petites cours de la Saxe. La discorde qui avait éclaté dans le premier moment dégénéra en procès. Jean-Gaston quitta son épouse, et alla passer quinze jours à Paris où il vit sa mère. Il retourna par ordre du grand-duc à Reichstadt, mais les violences de son épouse l'en chassèrent de nouveau. Cosme III craignant de voir s'évanouir l'espoir d'avoir un successeur, crut que la paix se rétablirait s'il pouvait engager sa bru à venir se fixer à Florence. Ce projet paraissait raisonnable; l'électeur Palatin qui avait un grand pouvoir sur la princesse, l'empereur et même le pape s'entremirent pour le faire réussir. Le pape menaça même des censures ecclésiastiques. Rien ne put fléchir l'entêtement de la princesse, à qui l'Italie et la France étaient odieuses, et qui s'était mise en tête qu'on voulait l'attirer à Florence pour la faire mourir. Les négociations durèrent jusqu'en 1708 que toute correspondance fut rompue.

La guerre pour la succession d'Espagne, rejeta Cosme III dans les embarras d'où la paix de Ryswick l'avait tiré. Le grand-duc, sous le prétexte du jubilé Guerre pour la succession d'Espagne.

se rendit en 1700 à Rome, pour conférer avec le pape sur le parti à prendre dans les circonstances qu'on prévoyait. Après avoir vu toutes les curiosités que cette ville renferme, il désirait voir et toucher les saintes reliques qui sont conservées à la tribune de la basilique de S. Pierre. Comme il faut être chanoine de cette église pour jouir d'une telle faveur, on donna cette dignité au grand-duc qui édifia beaucoup les fidèles, lorsqu'affublé du costume de chanoine il montra les reliques au peuple. On a prétendu que le principal but de son voyage était de disposer Innocent XII à plaider auprès de Charles II la cause de Philippe, duc d'Anjou.

La guerre qu'on avait voulu éviter par des traités de partage ayant éclaté malgré toutes les précautions qu'on avait prises pour l'éviter, Cosme III résolut d'observer une exacte neutralité. Ce dessein était difficile à exécuter, et nous allons voir qu'il mit plus d'une fois le grand-duc dans l'embarras. La situation du cardinal de Médicis, son frère, n'était pas moins embarrassante. Ce prince était chargé du protectorat de l'Empire et de celui de la couronne d'Espagne, et avait pour 50,000 écus de bénéfices dans les Deux-Siciles et les autres états du roi Catholique, qu'il risquait de perdre s'il se déclarait pour celui des deux compétiteurs auquel la Providence n'avait pas destiné le trône. Comme en reconnaissant Philippe V il était sûr d'être privé de son protectorat de l'Empire, Louis XIV lui offrit celui de France pour le joindre à celui de la nation espagnole. Pour pouvoir exé-

cuter avec dignité la résolution à laquelle il se déciderait, il quitta Rome où tous les yeux étaient fixés sur lui.

Aussitôt que les Espagnols eurent reconnu Philippe V pour leur roi, Cosme III en prit l'investiture de l'état de Sienne. Ce parti pouvait paraître exempt de danger, parce que les conjectures d'alors promettaient que Philippe V n'éprouverait d'autre opposition que de la part de la maison d'Autriche. La cour de Vienne ne désapprouva pas la conduite du grand-duc; elle ne lui demandait que des secours secrets en argent, car ses prodigalités avaient fait croire dans les pays étrangers qu'il possédait des trésors.

Philippe V étant venu à Naples en 1702, le grand-duc y envoya le cardinal de Médicis pour lui témoigner son respect. Lorsque le jeune roi, se rendant à l'armée de Lombardie, s'arrêta le 6 juin 1702 dans le port de Livourne pour voir la princesse héréditaire de Toscane, sa tante maternelle, Cosme III se rendit lui-même à bord de la galère royale avec son fils et sa bru, et y fit porter des rafraîchissemens.

Bientôt les circonstances changèrent, et les puissances maritimes réunies contre la France et l'Espagne demandèrent que leurs flottes fussent bien reçues toutes les fois qu'elles se présenteraient au port de Livourne; Louis XIV, au contraire, exigea qu'elles en fussent exclues. On s'arrangea cependant pour conserver la neutralité de ce port sur le même pied qu'en 1691. L'archiduc Charles ayant été déclaré à Vienne roi d'Espagne, et Cosme III ayant refusé de faire pour lui

plus qu'il n'avait fait pour Philippe V, on mit en délibération à la cour impériale de prendre à son égard des mesures de rigueur. L'intervention de l'électeur Palatin détourna ce danger de dessus la tête du grand-duc.

Après la bataille de Turin, Joseph Ier envoya le marquis Pallavicini à Florence pour annoncer au grand-duc qu'une partie de l'armée impériale prendrait ses quartiers d'hiver en Toscane, et pour exiger que Cosme III se mît en règle envers le roi Charles III pour l'état de Sienne, et payât 500,000 pistoles d'or à titre de contribution de six ans pour les fiefs de la Lunigiana. Le grand-duc réclama l'intervention du prince Eugène et des Hollandais, et obtint que son pays fût exempt des quartiers d'hiver, que la somme demandée fût réduite d'un tiers, et qu'on n'insistât pas sur une reconnaissance formelle de l'archiduc, à condition toutefois que le ministre de Toscane, en parlant de lui, le nommerait toujours roi d'Espagne.

Mariage et mort du cardinal de Médicis.

Cosme III avait perdu l'espoir de voir se prolonger la maison de Médicis par la naissance d'un petit-fils. Il ne restait plus, outre les deux fils, du grand-duc, que son frère le cardinal François-Marie. Celui-ci, vers la fin de l'année 1708, avait accompli sa quarante-huitième année, et son excessif embonpoint et sa santé ruinée par des excès faisaient douter de sa capacité de donner un héritier au trône. Ce prince avait à Rome une existence très-agréable : pourvu de riches bénéfices, il y jouissait d'une considération et d'une autorité presqu'égale à celle du pape. Accoutumé à

une vie très-libre, pour ne pas dire plus, la proposition que lui fit le grand-duc de se marier le fit tomber dans une mélancolie suivie d'une maladie qui le conduisit à la porte de la mort. Il fallut cependant se résigner à faire ce sacrifice à la patrie. Le pape, les rois de France et d'Espagne lui facilitèrent cette résolution en lui permettant de se réserver de fortes pensions, en résignant ses bénéfices: ceux du royaume de Naples avaient été séquestrés par le gouvernement de Charles III. On lui choisit une épouse dont on pût espérer de la descendance sans que cette union pût déplaire à aucune des puissances belligérantes. Ce fut Éléonore-Louise de Gonzague, fille de Vincent, duc de Guastalle, princesse âgée de vingt-quatre ans, belle, et jouissant d'une santé florissante.

L'hiver de 1709, qui a été si calamiteux pour toute l'Europe, et qui fait époque dans l'histoire de l'agriculture de la Toscane, parce qu'il y détruisit les vignobles et les oliviers, avait plongé le peuple dans la tristesse et le désespoir, lorsqu'on se préparait à célébrer un mariage qui devait préserver la nation des malheurs attachés toujours à l'extinction d'une famille régnante. Jamais union ne fut conclue sous de plus malheureux auspices. La maison de Médicis paraissait prédestinée à ne contracter plus que des mariages mal assortis. Celui du ci-devant cardinal eut lieu le 9 juillet 1709; mais il ne fut pas consommé. Un dégoût invincible que François-Marie inspira à son épouse, fut cause qu'elle ne le laissa pas approcher de sa personne. Ni les instances de son père, ni les exhorta-

tions d'un saint homme qu'on fit venir de Guastalle, où il avait été le confesseur de la princesse, ne purent faire changer sa résolution. Le cardinal eut lieu de se repentir du sacrifice qu'il avait fait; sa tristesse lui donna une maladie dont il mourut le 3 février 1711.

Projet de rétablir la république de Florence.

Le grand-duc, devenu un objet d'horreur pour son peuple qui, au milieu de sa misère, était accablé d'impôts, voulut cependant en devenir le bienfaiteur, en s'occupant de l'avenir de la Toscane. Son fils aîné vivait encore; mais l'état de langueur dans lequel il était tombé faisait prévoir sa mort prochaine, et toute la famille se trouvait réduite à la personne de Jean-Gaston, âgé de quarante ans, et dont il n'y avait pas de successeur à espérer. A qui devra passer le gouvernement de la Toscane après le décès de ce prince ? Le décret impérial de 1530 appelait à la succession, au défaut d'Alexandre, premier duc, *l'aîné des autres Médicis* [1], et ces mots pris littéralement, comprenaient une branche de la maison qui existait déjà depuis plusieurs générations lorsque Jean de Médicis, père de Cosme Père de la patrie, se distingua par ses richesses, et obtint de l'influence dans le gouvernement de la république [2]; mais, comme il était notoire que Clément VII et Charles-Quint n'avaient pris de l'intérêt qu'à la ligne descendue de Jean de Médicis, la ligne

[1] Voy. vol. XX, p. 275.

[2] Elle descendait d'un frère de Silvestre de Médicis, dont nous avons parlé, et possédait la principauté d'Ottaiano, dans le royaume de Naples. Le pape Léon XI était de cette ligne.

en question n'avait aucun droit. Ainsi il ne restait plus personne de ceux en faveur de qui le diplôme de 1530 avait disposé du gouvernement de la Toscane. Il paraissait donc qu'après la mort de Cosme III et de ses fils, la république de Florence devait rentrer dans sa liberté primitive, le territoire de Sienne revenir à l'Espagne, et que les fiefs impériaux devaient échoir au seigneur suzerain. Cosme III forma le projet de préparer cette révolution, et il s'en ouvrit aux Hollandais avec lesquels il avait toujours été en bonne intelligence. En 1710, il envoya le marquis Charles Rinuccini à la Haye, pour engager le grand-pensionnaire Heinsius à faire en sorte que la réunion de l'État des Presides avec le grand-duché de Toscane, et le rétablissement de la république de Florence, à l'extinction de sa maison, devinssent des articles de la paix générale dont on s'occupait. Le grand-pensionnaire et le ministère wigh qui dominait alors en Angleterre, louèrent les intentions du grand-duc, et l'on allait s'occuper de cette affaire, lorsque survint la mort de l'empereur Joseph Ier, qui bouleversa toute la marche de la politique suivie jusqu'alors, et fit tomber dans l'oubli la proposition du grand-duc.

Négociation pour la succession de l'électrice Palatine.

L'électrice Palatine, sa fille bien-aimée, qui de Dusseldorf dirigeait ses actions, lui inspira alors le projet de faire passer ses états aux femmes, c'est-à-dire à elle-même, qui avait vécu près de vingt ans dans un mariage stérile, et approchait de l'âge où elle devait perdre l'espoir d'avoir des enfans. Pour réussir dans ce projet, il fallait d'abord s'assurer du consen-

tement du nouvel empereur Charles VI, lequel était indispensable, au moins pour les terres qui relevaient de l'empereur et de l'Empire, et sans lequel on ne pouvait pas espérer de succès, même pour la partie souveraine de la Toscane. Nous avons vu [1] que Cosme III fit une démarche auprès de la diète électorale, assemblée en 1711 à Francfort, pour obtenir que les terres qui tenaient à l'Empire par un lien vassalitique fussent déterminées par la capitulation impériale : c'était un moyen indirect pour faire reconnaître l'indépendance absolue de ce qui ne serait pas compris dans cette catégorie. Cette finesse ne réussit pas. Lorsqu'à la fin de l'année, Charles VI, venant de Barcelonne pour se rendre en Allemagne, s'arrêta à Milan, le grand-duc y envoya Jean-Gaston, son fils puîné (car, à cette époque, Ferdinand vivait encore), pour reconnaître le nouvel empereur comme roi d'Espagne; mais le monarque refusa de recevoir la lettre de créance, si elle n'était accompagnée d'une supplique pour demander l'investiture de l'état de Sienne. Le prince fut dans la nécessité de faire cette démarche au nom de son père. On ne lui permit pas, au reste, de parler d'affaires, Charles VI ayant résolu de tout ajourner après son couronnement.

Le mois de novembre n'était pas passé qu'il arriva un événement très-inquiétant pour le duc. Zumjungen, général impérial, entra en Toscane par la Lunigiana avec 9,000 hommes destinés, disait-on, à ouvrir le siège de Porto-Ercole et Porto-Longone, qui

[1] Voy. vol. XXVI, p. 438.

étaient encore entre les mains des Français; mais le grand-duc s'aperçut bientôt que la véritable destination de ces troupes était de lui imposer à lui-même et de l'empêcher de donner suite à un traité qu'on l'accusait d'avoir conclu avec Louis XIV, pour laisser sa succession au duc de Berry, frère de Philippe V. L'électeur Palatin parvint à convaincre Charles VI de la fausseté de ce bruit (si tant est que la cour de Vienne y ait jamais donné croyance); mais l'électeur ayant en même temps sollicité pour l'électrice l'investiture éventuelle des fiefs impériaux, et par suite leur séparation de la Toscane, les ministres impériaux déclarèrent qu'ils regardaient toute la Toscane comme fief de l'Empire.

Accord de Francfort du 9 janvier 1712.

Néanmoins le comte de Sinzendorf se montra favorable à l'électrice, tout en lui insinuant qu'il serait avantageux pour ses intérêts que le grand-duc nommât l'empereur héritier de la maison de Médicis, afin qu'il pût librement séparer les parties dont la Toscane se composait, ou donner à l'électrice l'investiture de la totalité. L'électeur ne put prendre à cet égard un engagement pour son beau-père; mais, renvoyant la question du vasselage à l'examen ultérieur de l'empereur, il promit que le grand-duc ne se prêterait à aucun acte qui serait contraire aux vrais droits et aux intérêts de l'empereur. Après cela, le comte de Sinzendorf lui adressa, le 9 janvier 1712, une lettre sur laquelle on s'était accordé; il y déclarait que l'empereur ayant agréé la résolution de l'électeur, remettait, en sa considération, la moitié ou 20,000 pistoles

d'or sur la contribution demandée pour 1711 et 1712 et sur celle qui pourrait être demandée pour 1713, si la guerre continuait; mais « que Sadite M. I. se promettait que ledit grand-duc ne ferait, ni ne permettrait qu'on fît aucune disposition des états qu'il possédait, à l'avantage de ses ennemis et de ceux de la maison d'Autriche, ou contraire à ses intérêts; mais que plutôt il penserait, aussi bien présentement qu'à l'avenir, à unir les intérêts de la maison de Toscane avec ceux de la maison d'Autriche, et qu'en raison de ce, S. M. I. serait satisfaite de concéder alors à S. A. S. l'électrice, l'investiture demandée des fiefs inféodés jusqu'à présent à divers titres aux mâles de la maison de Toscane, et de prendre toute cette maison et ses états en sa protection particulière. »

Article secret du traité d'Utrecht.

Cosme III, pour lequel les puissances maritimes s'intéressaient vivement, obtint qu'au traité de paix conclu à Utrecht entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, le 13 juillet 1713, il fût ajouté un article secret portant « que la reine d'Angleterre interposera partout, et toutes les fois qu'il sera nécessaire, ses bons offices, pour que le roi d'Espagne conserve en entier son droit de domaine direct sur le fief de Sienne; S. M. C. de son côté promet que jamais et sous aucun prétexte, elle ne permettra aucune enquête contre le grand-duc de Toscane, pour avoir, en cédant à la force, reçu d'autrui pendant cette guerre l'investiture, ainsi que pour tout ce qui aura pu se faire pour cause de cette guerre; qu'elle donnera au grand-duc et à tous les princes ses descendans, l'investiture de

Sienne aux mêmes conditions qu'anciennement, sans aucune addition ni déduction, et qu'on conservera par toutes ses forces ledit grand-duc et ses descendans dans la plaine et pacifique possession de ce fief espagnol. Au défaut de descendans mâles du grand-duc, le roi d'Espagne, voulant par reconnaissance se prêter au désir de la reine de la Grande-Bretagne, s'engage pour lui et ses successeurs à donner immédiatement l'investiture de Sienne, sous les mêmes conditions, à Madame l'électrice Palatine, fille dudit grand-duc, et à la défendre et conserver dans la possession pacifique dudit état de Sienne, de manière que ladite électrice le possède et en jouisse, nonobstant toutes dispositions à ce contraires, et particulièrement celles qui paraissent en exclure les femmes de la famille dudit grand-duc, auxquelles dispositions il est, par le présent article, expressément dérogé en faveur de ladite électrice. Et comme leursdites MM. RR. tournant leurs yeux vers l'avenir, reconnaissent que, dans le cas de l'extinction de la famille du grand-duc, la tranquillité de l'Italie et le bien-être de la Toscane exigent que l'état de Sienne soit perpétuellement uni à celui de Toscane, le roi Catholique promet en son nom et au nom de ses successeurs, d'accorder l'investiture, sous les anciennes conditions, aux successeurs mâles de la maison du grand-duc dans l'état de Florence, et de les faire entrer en jouissance de l'état de Sienne, pourvu qu'ils soient amis des couronnes d'Espagne et d'Angleterre, et méritent leur grâce et protection. »

Combinant ainsi les espérances données par l'empe- Actes secrets

de Florence du 27 novembre 1713.

reur, et les garanties anglaise et espagnole pour l'union de l'état de Sienne avec le Florentin, et pour la succession de l'électrice, Cosme croyait être au comble de ses vœux. Ce fut précisément l'époque de la mort du prince héréditaire dont le titre passa à Jean-Gaston. Le grand-duc pensa que le moment était venu d'achever son ouvrage. Le 27 novembre 1713, il convoqua le sénat de Florence, composé de quarante-deux membres, et lui communiqua une déclaration en forme de *motu proprio*, par laquelle, de sa propre autorité, il appela l'électrice à la succession après le dernier mâle, puis il exhorta le sénat, comme représentant légitime de l'ancienne république, d'approuver cet acte. Par un autre acte en forme de décret, toutes les ordonnances, lois et constitutions contraires à la succession des femmes dans la maison de Florence furent annulées, et il fut statué qu'à la mort de l'électrice les mâles, descendans des femmes de la maison de Médicis, succéderaient. Après l'avoir signé, les sénateurs jurèrent d'observer un inviolable secret sur cette disposition ; quant à l'élection de l'électrice, après avoir été également approuvée, elle fut notifiée par circulaires à toutes les cours, excepté celle de l'empereur, que l'électeur Palatin se chargea d'en instruire.

La succession de la Toscane est destinée à la maison d'Este.

Charles VI refusa dans les termes les plus positifs la ratification de la déclaration du grand-duc, et celui-ci se convainquit bientôt qu'il devait renoncer à l'idée de disposer de la succession contre le gré de ce monarque. Dès-lors il ne pensa plus qu'au moyen de

sauver les apparences, et de choisir un successeur qui convînt à l'empereur. Le comte de Stella, ministre de Charles VI, fut l'intermédiaire par lequel la chose s'arrangea. Il fut d'abord question de choisir un prince de la maison de Lorraine ou de celle de Mantoue, ou bien de la maison de Farnèse. Enfin le grand-duc s'arrêta à la descendance de Virginie de Médicis, fille de Cosme Ier et épouse de César d'Este, premier duc de Modène. Il convint en 1717 d'un traité préliminaire avec Renaud, duc de Modène. Le duc devait succéder dans le grand-duché après la mort de Jean-Gaston, fils, et de l'électrice Palatine, fille du grand-duc, et alors les états de Toscane et de Modène devaient être réunis, et ne plus former qu'un seul corps dont Florence serait la capitale; chaque pays devait conserver ses priviléges et ses constitutions. L'empereur parut goûter cet arrangement; mais, après avoir fait attendre pendant quelques mois sa résolution définitive, il fit savoir qu'avant tout il fallait qu'il fût conclu un concordat entre l'empereur, la maison de Médicis et celle de Modène. Il paraît que la cour de Vienne avait résolu de faire acheter au duc de Modène la succession future du grand-duché de Toscane par une cession éventuelle de son patrimoine.

La guerre qui ouvrit la période suivante anéantit tous ses projets.

SECTION II.

Histoire des souverains pontifes[1].

Nous avons déjà fait l'observation qu'avec le concile de Trente finit l'histoire ecclésiastique générale, parce que cette assemblée a si bien déterminé l'ensemble de la croyance religieuse qu'il ne peut plus s'élever d'hérésie, et que s'il se montre le germe d'une fausse doctrine, le souverain-pontife, par une constitution doctrinale, peut y mettre fin et empêcher que l'erreur ne se répande[2]. Nous en avons vu des exemples dans le jansénisme et le quiétisme, qu'au lieu d'événemens concernant l'Église catholique, nous avons traités comme appartenant à l'histoire de France. Il est cependant un petit nombre de faits d'un intérêt un peu plus universel, et qui pourraient entrer dans une histoire ecclésiastique; nous aurons soin d'en parler dans l'histoire du pape sous le règne duquel ils sont arrivés, car c'est de l'histoire des chefs de la religion, en leur double qualité de souverains-pontifes et de monarques, que nous allons nous occuper.

Grégoire XV, 1621-1623. Paul V étant mort le 28 janvier 1621, on s'attendait à un conclave de longue durée, parce que le nombre des cardinaux était complet; rarement on en vit un

[1] Suite du vol. XIX, p. 368.

[2] On vient d'en voir un exemple remarquable et instructif dans l'effet qu'a produit la lettre encyclique de Grégoire XVI. (*Note ajoutée en septembre* 1832.)

qui ait fini aussi promptement que celui qui, le 9 février, proclama le cardinal Alexandre Ludovisio, d'une des plus illustres familles de Bologne. Ce vieillard, plus que septuagénaire, était archevêque de sa ville natale, et tirait une pension de l'Espagne. Il prit le nom de *Grégoire XV*. Quoique son règne ne durât que jusqu'au 8 juillet 1623, il n'est pas moins riche en événemens importans, dont aucun cependant n'exige un grand développement.

Un des premiers objets qui fixèrent la sollicitude du nouveau pape fut de remédier aux abus qui régnaient ordinairement dans le conclave, quoique sa propre élection en eût fourni moins d'exemples que celles de plusieurs de ses prédécesseurs. Par sa bulle de l'année 1621, il établit trois manières d'élection, savoir 1°. par le *scrutin secret*, qui exige l'accord des deux tiers des cardinaux présens, de manière cependant que, lorsqu'il n'a pas produit ce nombre, celui-ci peut être porté au complet par l'*accession* de cardinaux de la minorité; 2°. par *compromis*, lorsque tous les cardinaux présens chargent quelques-uns d'entre eux de nommer le pape; 3°. par *inspiration*, lorsque tous les cardinaux, subitement saisis du Saint-Esprit, proclament, sans délibération préalable, celui que Dieu appelle au gouvernement de son Église. La bulle remédie ensuite aux désordres et abus, autant qu'une loi peut remédier aux vices qui tiennent à la nature humaine. Bulle de 1621 sur l'élection des papes.

La fondation, ou plutôt la confirmation de la *Congrégation de S. Maur*, est le second événement que Fondation de la congrégation de S. Maur.

nous avons à remarquer. Comme elle tombe dans l'époque, pour ainsi dire, intermédiaire entre nos sixième et septième périodes, nous en avons déjà dit un mot dans le livre VI [1]. Toutefois l'intérêt que nous inspire l'ordre des Bénédictins, auquel ont appartenu tant d'hommes savans, et principalement la Congrégation de S. Maur, à laquelle nous devons l'Art de vérifier les dates, nous engage à y revenir pour compléter ce que nous en avons dit. Quelques Bénédictins fondèrent cette congrégation en 1618 avec la permission de Louis XIII, et Grégoire XV la confirma en 1621. Après un noviciat de deux ans, pendant lequel les aspirans étaient exercés dans la piété et la pratique des cérémonies religieuses, ils étaient instruits pendant cinq ans dans les sciences philosophiques et théologiques; quand ils avaient achevé les cours, ils se préparaient, pendant une *récollection* d'une année, à recevoir les ordres sacrés. Les Bénédictins de la congrégation de S. Maur, peu contens de se livrer aux études dans leurs couvens, voulurent se rendre utiles hors des murs de leurs cloîtres en établissant, sous le nom de *petits séminaires*, beaucoup d'écoles pour l'instruction des enfans. Cette congrégation se répandit beaucoup; elle reçut un grand lustre en 1633 par l'accession de l'abbaye de Saint-Denys, et, d'après un calcul fait en 1718, elle se composait de 186 abbayes et prieurés de France, se trouvant placés sous le gouvernement d'un général. Il ne reste plus en France de ces illustres réunions que les excellens livres qu'elles

[1] Voy. vol. XX, p. 32.

ont publiés et des noms immortels dont la France s'honore.

Sous le pontificat de Clément VIII, un gentilhomme espagnol, Joseph de Calasanzio, animé d'un zèle philanthropique et d'une charité chrétienne exaltée, parcourait les rues de Rome pour rassembler les enfans des pauvres et les conduire à l'école. Son exemple trouva des imitateurs, et il se forma une congrégation qui s'occupa à donner de l'instruction à la jeunesse n'ayant pas les moyens de la recevoir autrement. Grégoire XV l'érigea formellement, en 1624, en un ordre régulier sous le nom de *Pauvres de la mère de Dieu des écoles pieuses*. Outre les trois vœux ordinaires, ils en font un quatrième par lequel ils s'engagent à instruire gratuitement les enfans des pauvres. Leur instruction a beaucoup de rapport avec celle des Jésuites auxquels ils ressemblent par leur extérieur; ils ont su, dans les pays composant la monarchie autrichienne qui sont le principal théâtre de leur activité, éviter les reproches que leurs devanciers se sont attirés en France et en Espagne beaucoup plus qu'en Autriche. Dans ce pays, les Pères des écoles pieuses jouissent d'une grande considération sous le nom de *Piaristes*. Fondation des écoles pieuses.

Une institution plus importante, la *Congrégation pour la propagation de la foi catholique*, doit son origine à Grégoire XV. Composée de treize cardinaux, trois prélats et un secrétaire, elle fut chargée de tout ce qui pourrait contribuer à répandre la religion sur la surface de la terre, ainsi que de la direction des Fondation de la congrégation et du collége de la Propagande.



missionnaires. Cet établissement, fondé en 1622, reçut par la suite des revenus considérables par des legs, et, en 1627, un grand palais que J. B. Vivès, Espagnol, lui légua; Urbain VIII y fonda le séminaire apostolique sous l'invocation des apôtres S. Pierre et S. Paul, qui devint une pépinière de missionnaires pour tous les pays du monde, et un lieu de refuge pour des prélats qui ont perdu leurs bénéfices sans qu'il y eût de leur faute. Le cardinal Antoine Barberini, y fonda, en 1637, douze places pour des séminaristes géorgiens, persans, nestoriens, jacobites, melchites et coptes, deux de chaque nation ou secte; et, en 1638, sept pour des Éthiopiens ou Abyssins, et six pour des Indiens ou Arméniens. En 1641, Urbain VIII unit et soumit ce séminaire à la congrégation de la Propagande. Le même palais renferme aussi une imprimerie qui a des caractères pour plus de cinquante langues orientales.

Acquisition de la bibliothèque de Heidelberg.

Le cinquième événement de ce pontificat est le transport de la *Bibliothèque de Heidelberg ou Palatine* à Rome. Les troupes impériales s'étant emparées, en 1622, de la capitale du palatinat, le célèbre philologue Léo Alazzi donna à Grégoire XV l'idée de réclamer la bibliothèque de cette ville, la plus riche du monde, sous prétexte qu'elle était composée de livres et de manuscrits qui avaient anciennement appartenu à des couvens. L'empereur et le duc de Bavière ayant accordé la demande, Léo Alazzi fut chargé d'aller recevoir la bibliothèque et de la transporter à Rome. Néanmoins quelques manuscrits qui en faisaient partie

furent envoyés à Vienne, on ne sait pas de quelle manière.

Affaire de la Valteline.

Nous avons parlé de la part que Grégoire XV prit aux affaires de la Valteline [1]. Ce fut lui que les puissances alliées contre l'Espagne pour la délivrance de cette province, choisirent comme dépositaire, et il en fit prendre possession par Horace Ludovisio, son frère, qu'il avait nommé général de l'Église.

Grégoire XV, qui aimait mieux s'entretenir avec les académiciens et les savans que de se charger du poids des affaires, abandonna la direction de celles-ci au cardinal Louis Ludovisio, son neveu, fils du général. Il fut cardinal *patron*, car c'est ainsi qu'on nomme à la cour de Rome le neveu du pape qui, revêtu de la pourpre, exerce les fonctions de premier ministre. Nicolas Ludovisio, frère de Louis, épousa l'héritière de la principauté de Piombino.

Urbain VIII, 1623-1644.

Après la mort de ce pontife, les factions de Ludovisio et de Borghèse se disputèrent l'avantage de disposer de la tiare, jusqu'à ce que voyant qu'aucune d'elles n'y réussirait, elles se réunirent en faveur du cardinal Mathieu Barberino, qui possédait mieux que personne l'art de cacher tous les vices sous l'apparence de la vertu, et l'ambition sous le masque de l'indifférence et du désintéressement. Élu malgré sa jeunesse (il n'avait que cinquante-cinq ans), le 6 août 1623, il se nomma *Urbain VIII*.

Jamais règne d'un souverain pontife ne commença d'une manière aussi glorieuse que celui d'Urbain VIII.

[1] Voy. vol. XXXI, p. 278.

Toute l'Europe était en guerre. La France, l'Espagne, l'empereur et tous les princes d'Italie sollicitaient sa faveur, et s'efforçaient à l'envi de le rendre l'arbitre de la paix et le régulateur de la politique des cabinets. Ennemi secret de la maison d'Autriche, il penchait pour le parti français, et, en paraissant neutre, il travaillait à diminuer la puissance de l'Espagne.

Nous avons parlé du rôle qu'il joua dans l'affaire de la Valteline, et des efforts qu'il fit, en qualité de médiateur, pour détourner l'Espagne de l'exécution des projets ambitieux qu'elle avait formés sur cette vallée, lesquels menaçaient l'Italie d'une guerre générale. Nous avons dit comment cette affaire le brouilla ensuite avec la France, et le conduisit à devenir l'allié de l'Espagne. Déjà 6,600 hommes de troupes papales, commandées par Torquato Conti, duc de Guadagnolo [1], étaient arrivées en Lombardie pour se joindre aux Espagnols, lorsque la signature de la paix de Monzon, qui est du 5 mars 1626, réconcilia pour quelque temps les couronnes de France et d'Espagne. Peut-être Grégoire XV n'avait-il envoyé ses troupes dans la Haute-Italie que parce qu'il avait été secrètement prévenu que les puissances allaient lui confier l'exécution de la paix.

Réunion du duché d'Urbin.

La réunion du duché d'Urbin à la chambre apostolique fut un des principaux événemens du règne d'Urbain VIII. Nous avons dit que François-Marie II, dernier duc d'Urbin de la maison de la Rovère,

[1] Le même auquel nous avons vu jouer un rôle dans la guerre de trente ans. Voy. vol. XXV, p. 106.

mourut le 28 avril 1631, ne laissant pour héritière qu'une petite-fille, nommée Victoire, née en 1623 [1]. Outre la douleur de voir sa maison s'éteindre avec lui, François-Marie avait encore celle de voir sa succession devenir de son vivant un objet de contestation.

Il faut se rappeler que l'empereur Frédéric II avait conféré la ville d'Urbin à la famille de Montefeltre, dont il a été souvent question dans l'histoire du moyen âge; que, par la suite, cette ville fut inféodée à la même famille, à titre de vicariat pontifical; qu'en 1442, Eugène IV changea ce titre en celui de duché; que, dans le seizième siècle le duché d'Urbin et toutes les terres de la maison de Montefeltre furent, pendant peu de temps, la propriété de Laurent de Médicis, mais parvinrent définitivement à la maison de la Rovère, qui y joignit encore Pesaro. François-Marie II de la Rovère, dernier de sa race, se voyant mourir sans descendant mâle, fiança Victoire, sa petite-fille, à Ferdinand II, grand-duc de Toscane [2], et la maison de Médicis espérait recueillir au moins une bonne partie de ce riche héritage. La suzeraineté d'Urbin et du comté de Montefeltre, auquel appartenaient la forteresse de San-Léon avec trente-sept châteaux, était un objet de contestation entre l'Église et l'Empire; les alleux et les fiefs féminins, s'il y en avait, ainsi que les améliorations des fiefs masculins, devaient écheoir à l'héritier allodial. La maison de Médicis formait des prétentions sur le comté de Montefeltre, qu'en 1520 le pape avait donné à la république

[1] Voy. vol. XX, p. 339. [2] Voy. p. 6 de ce vol.

de Florence, à titre d'engagement pour une dette de la chambre apostolique, montant à la somme de 400,000 écus, et, quoique ensuite la république eût abandonné son gage au duc François-Marie, elle n'y avait pas renoncé ; aussi ce comté n'était plus nommé dans les diplômes d'investiture qu'Adrien VI et Paul III firent expédier au duc. La cour de Rome, laquelle avait beaucoup de pouvoir sur le duc, qui ne voyait plus que des prêtres et des moines, lui arracha une déclaration, signée le 4 novembre 1623, par laquelle il reconnaissait que Sinigaglia, le vicariat d'Urbin, Montefeltre et tous les autres états qu'il possédait, en un mot tous ses biens tant féodaux que juridictionnels devaient, à sa mort, retourner à l'Église, et qu'il n'avait aucunement droit d'en disposer.

Après ce premier pas, Urbain VIII fit marcher des troupes sur la frontière de la Toscane ; les tutrices de Ferdinand II en furent effrayées, et adhérèrent le 16 novembre à la déclaration du duc d'Urbin. L'empereur prononça que la capitulation qu'il avait jurée ne lui permettait pas de reconnaître leur adhésion ; néanmoins il déclara, le 2 mars 1624, qu'il n'aurait pas recours aux voies de fait pour empêcher le pape de prendre possession du comté de Montefeltre, et s'arrangerait avec lui aussitôt qu'il aurait retrouvé les titres sur lesquels se fondaient les droits de l'Église.

Urbain VIII entra ensuite en négociation avec le grand-duc Ferdinand II, pour une liquidation des alleux, et, le 30 avril 1624, il fut célébré dans la salle du Consistoire un acte solennel, par lequel le

pape promit de payer 100,000 écus pour les améliorations du fief et pour les fortifications qui y avaient été construites; l'héritière renonça à toute seigneurie, à la réserve d'un petit fief que les ducs d'Urbin avaient acquis dans les derniers temps; le pape se réserva pendant deux mois, après que le duché lui serait échu, l'option de rendre ou payer l'artillerie et les munitions; il fut accordé à l'héritière divers priviléges et immunités.

Pour s'assurer la possession tranquille du duché d'Urbin, on amena le vieux duc à en disposer, en 1626, en faveur de la cour de Rome, par une donation entre vifs. Ainsi finit cette affaire; le pape balança pendant quelque temps sur la destination qu'il donnerait à ce beau pays, et on s'attendait à le voir devenir la proie d'un des neveux du souverain pontife. Cela n'arriva pourtant pas; en 1631, après la mort de François-Marie, son duché fut formellement réuni à la chambre apostolique et à l'État ecclésiastique.

Titre d'Éminence accordé aux cardinaux.

En 1630, Urbain VIII conféra aux cardinaux, aux trois électeurs ecclésiastiques et au grand-maître de l'ordre de Malte, le titre d'*Éminence*, et, un peu plus tard, il accorda à Thaddée Barberino, prince de Palestrina, un de ses neveux, la dignité de préfet de la ville de Rome, devenue vacante par la mort du duc d'Urbin. En cette qualité, don Thaddée prétendait avoir le rang sur tous les ambassadeurs des têtes couronnées, ce qui donna lieu à beaucoup de querelles. Les autres neveux du pape, les cardinaux Barbe-

rini, qui exercèrent tout pouvoir sur leur oncle, et s'emparèrent de l'administration de l'état, devinrent des objets de la haine publique. Leur faste et leur orgueil n'étaient pas faits pour apaiser le mécontentement général. Le seul cardinal Onoffrio, l'aîné de ces neveux, qui était Capucin, se tenait dans les bornes de la modération; des deux autres, nommés François et Antoine, ce fut surtout le cardinal François qui abusait de son pouvoir pour s'enrichir.

L'ambition et l'avidité de ces neveux pontificaux devinrent la cause de la première guerre de Castro, comme on l'appelle, dont nous avons plusieurs fois fait mention. C'est ici le lieu d'en faire connaître l'origine et les circonstances.

Première guerre de Castro.

Rainuce I et Odoard I, ducs de Parme, chargés de beaucoup de dettes, avaient érigé à Rome ce qu'on y appelait un *Mont*, c'est-à-dire une administration chargée du paiement des intérêts et du remboursement successif des capitaux qu'ils devaient. Ils avaient doté cette administration des revenus de leurs duchés de Castro et Ronciglione, fief pontifical auquel était réunie la baronnie de Montalto, ancien patrimoine de la maison de Farnèse. Les Barberini convoitaient ce petit état, parce que, comme sa juridiction s'étendait jusqu'aux portes de Rome, il donnait à celui qui le possédait une grande influence dans cette ville, incessamment remplie de factions. Ils proposèrent au duc Odoard de le leur vendre ou de le constituer en dot pour une de ses filles, que l'un d'eux épouserait. Le duc de Parme ayant éludé l'une et l'autre proposi-

tion, ils eurent pour lui toutes sortes de mauvais procédés. Vers la fin de l'année 1639, ce prince s'étant rendu à Castro, ne put se dispenser d'aller faire ses soumissions au souverain pontife. Urbain VIII le reçut très-bien, et le logea dans son palais. Il prit goût à la conversation vive et enjouée du prince, et Farnèse employa tous les moyens pour s'insinuer dans ses bonnes grâces. Le pape, pétri de vanité, avait la prétention d'être poète; parvenu à la chaire pontificale, il avait fait imprimer les ouvrages de sa jeunesse, que les courtisans préconisaient comme des chefs-d'œuvre [1]. Odoard fit mieux, il les apprit par cœur, et ne laissa pas échapper une occasion où il pût déclamer devant le vieillard quelques-unes des meilleures strophes de ses poèmes.

Quel fut l'étonnement du pontife lorsqu'au commencement de l'année 1640, le duc de Parme, prétendant que les Barberini attentaient à sa vie ou à sa sûreté, se présenta à l'audience du pape avec une trentaine de personnes armées d'épées et de pistolets! Odoard les plaça dans l'anti-chambre, et, après avoir presque forcé l'entrée de la chambre où le pape malade était couché dans son lit, il se plaignit du cardinal Barberini comme du plus méchant des hommes, et reprocha au pape lui-même, qui fondait en larmes, l'extravagance de sa conduite et son ingratitude envers la maison de Farnèse. Puis, s'étant fait conduire par

[1] TIRABOSCHI loue ses poésies latines, moins les italiennes. Il corrigea les hymnes de l'office divin. Ce fut lui qui appela à Rome Léon Alazzi, Lucas Holstenius et Abraham Echellensis.

sa suite à son palais, il partit subitement de Rome.

Depuis cette scène les Barberini résolurent de ne plus ménager un ennemi irréconciliable. Ils lui défendirent, par un édit papal du 20 mars 1640, de vendre, hors de l'État ecclésiastique, les blés de Castro, qui formaient son principal revenu. Le déficit que cette prohibition causa dans les rentrées du Mont le mirent en déroute; les créanciers attaquèrent le duc en justice, et il se vit exposé à une guerre d'exploits et d'huissiers. Fier et violent comme il était, il fut outré de cet affront, et envoya Delfino Angelieri, avec une garnison, à Castro, pour y construire de nouvelles fortifications. Cette action fut traitée de félonie par le suzerain; un monitoire menaça le duc de toutes les censures si, dans l'espace de trente jours, les fortifications n'étaient pas démolies et la garnison renvoyée. Urbain VIII mit sur pied 6,000 hommes d'infanterie avec 500 chevaux et un train considérable d'artillerie. En vain le sénat de Venise, le roi de France, le grand-duc de Toscane et le duc de Mantoue interposèrent-ils leur médiation pour empêcher une mesure violente. Les trente jours, et un second terme de quinze jours étant passés, le marquis Louis Mattei, général du pape, se mit en marche le 27 septembre 1641, et s'empara de la Roche de Montalto, et, le 16 octobre, de Castro, seules places fortes du duché.

Urbain VIII célébra cette conquête par une grande promotion de cardinaux, dans laquelle il ne comprit, qu'après avoir élevé beaucoup de difficultés, les candidats de l'empereur, de la France et de l'Espagne,

savoir Renaud d'Este, frère du duc de Modène; Jules Mazarin et François Perctti. La conquête de Castro fut suivie d'un monitoire par lequel le duc de Parme était cité de comparaître en personne; son palais et tous les alleux qu'il possédait à Rome furent séquestrés au profit de ses créanciers, qu'on appelait les *Montistes*. Urbain VIII, ou plutôt les Barberini, qui laissaient ignorer au vieillard tout ce qui aurait pu l'éclairer sur leurs desseins, ne s'en tinrent pas là : le 13 janvier 1642 une sentence d'excommunication fut lancée contre le duc de Parme, ses biens furent confisqués et publiquement vendus, et, comme il ne se présenta aucun acheteur, le pape les prit à la charge de la chambre apostolique, qui devait en rendre compte aux Montistes. Bientôt après Thaddée Barberini, général de l'Église, arriva sur les frontières du duché de Modène avec une armée de 18 à 20,000 hommes, pour laquelle il demanda le passage. Le 31 août la république de Venise, le grand-duc de Toscane et le duc de Modène conclurent à Venise une alliance par laquelle ils convinrent de laisser le duc de Parme maître de faire ce qui lui convenait à l'égard de Castro, sans s'y mêler aucunement; mais d'empêcher l'invasion de l'état de Parme et de Plaisance, moyennant une armée de 12,000 hommes de pied et de 1,800 chevaux, dont la république s'engagea à fournir la moitié, le grand-duc deux sixièmes et le duc de Modène un sixième. Le lendemain, 1er septembre, on convint, par un article secret, d'assister Odoard Farnèse par tous les moyens qui seraient convenables. La

république lui fit payer de suite 40,000 ducats et le grand-duc 30,000.

Le duc de Parme n'attendit pas qu'on vînt l'attaquer. Ayant réuni 3,000 hommes à cheval qu'il ne nourrissait qu'avec peine dans son pays, il prit la résolution hardie et avantureuse de porter le théâtre de la guerre au milieu de l'État ecclésiastique. Le 10 septembre il se mit à la tête de ses cavaliers, sans artillerie ni aucun train, et, sans attendre la permission du duc de Modène, traversa ce duché, ayant avec lui le maréchal d'Estrées qui était alors en disgrâce à la cour de Paris. A cette nouvelle le ramas de paysans qu'on appelait armée papale, se dispersa, le général Thaddée se sauva à Ferrare, et Farnèse passa tranquillement devant Bologne, dont les portes étaient murées, et par les autres villes de la Romagne, et s'arrêta à Castiglione del Lago. Le pape qui à peine avait entendu parler de cette affaire, fut extraordinairement effrayé; il suspendit l'excommunication et se transporta au Vatican, pour pouvoir, en cas de danger, s'enfermer au château S. Ange. Odoard avait espéré que le grand-duc de Toscane le voyant avancé si près de Rome, se joindrait à lui; Ferdinand s'y étant refusé, il se retrancha à Città delle Pieve et Castiglione del Lago, pour attendre un renfort de 4,000 fantassins et 500 cavaliers que son frère devait lui amener.

Cependant l'ambassadeur de France à Rome interposa sa médiation, et obtint du pape la promesse de remettre provisoirement le duché de Castro en forme de dépôt entre les mains d'un neutre. Les alliés de

Venise souscrivirent volontiers à cette proposition, et, malgré les protestations du duc de Parme, il s'ouvrit un congrès à Castel Giorgio, sur le territoire d'Orvieto. Le cardinal Spada, légat du pape, signa même un arrangement qui fut renvoyé à la ratification du pape. Ce fut alors que se manifesta pleinement la mauvaise foi des Barberini; ils surent élever tant de difficultés, firent tant de chicanes et embrouillèrent tellement l'affaire, que l'hiver survint et qne le duc de Parme, voyant journellement diminuer par la désertion le nombre de ses troupes, s'en retourna chez lui, furieux d'avoir été la dupe de quelques prêtres astucieux, plus furieux encore contre ses alliés qu'il accusait de l'avoir abandonné.

Au printemps de 1643 il fit traverser la Lunigiane à 3,000 hommes de pied qui s'embarquèrent en différens ports, et parurent subitement sur la côte de Castro pour surprendre Montalto; mais le secret de cette expédition avait été trahi, et il s'ensuivit qu'elle manqua.

Lui-même à la tête de treize régimens avec huit canons envahit, le 21 mai, le duché de Ferrare, et prit poste à Bondeno et à la Stellata sur le Tanaro, forçant la province de lui fournir des vivres. Cette expédition désapprouvée par la seigneurie de Venise et par le grand-duc de Toscane, avait été concertée avec le duc de Modène, qui, pensant que le moment était venu de faire valoir ses droits sur Ferrare et Comachio, entra dans la province avec 6,200 hommes. Les Vénitiens passèrent l'Adige et occupèrent

différens endroits situés dans la Polesine de Rovigo.

Tous ces événemens eurent lieu pendant que les plénipotentiaires de la ligue discutaient les conditions de son renouvellement. Le nouveau traité fut signé le 26 mai 1643, et la ligue défensive changée en offensive. On s'accorda de former deux armées, l'une en Lombardie, l'autre en Toscane. Le duc de Parme fut invité à entrer dans l'alliance.

Pendant que le duc de Modène s'arrêtait en Romagne, le marquis Mattei, avec 4,000 hommes de troupes pontificales, envahit son duché, occupa San-Cesario, Spilamberto, Vignola, Guiglia, et commit des horreurs dans le pays. Le cardinal Antoine Barberini, gouverneur des trois Légations, qui commandait l'armée en chef, mit, le 19 juillet, le siège devant Nonantola. Le duc de Modène rappela du service impérial le comte Raimond Montecucculi, son vassal, et le mit à la tête de sa petite armée [1]. Ce général marcha au secours de Nonantola, mit les assiégeans en déroute et s'empara de leur artillerie. Le cardinal, qui les animait au combat en distribuant des bénédictions, eut son cheval tué sous lui, et aurait été fait prisonnier si on ne lui en avait fourni promptement un autre.

[1] Montecucculi servait avec distinction dans l'armée impériale contre les Suédois. Après la campagne dont nous parlons ici, il rentra au service de l'empereur. Nous l'avons vu, au vol. XXVIII, commander, en 1672, contre les troupes françaises et contre Turenne en particulier; mais auparavant il vainquit les Turcs, en 1664, dans la fameuse bataille de S. Gotthard, dont il sera question au chap. XII.

Montecucculi entra dans le Bolonais, prit Piumazzo et Bazzano, et allait investir Bologne lorsqu'on reçut la nouvelle qu'un gros détachement de troupes du pape avait passé le Pô à Lagoscuro (Lago oscuro), avait surpris le fort des Vénitiens et s'y fortifiait. La république ayant alors rappelé ses troupes qui étaient dans le Modénais, le duc fut obligé de se retirer dans son pays. Le duc de Savelli, et les troupes du grand-duc de Toscane de leur côté, étaient entrés dans l'État ecclésiastique, et avaient occupé Piève, Monte-Leone, Castiglione del Lago. Le cardinal Antoine imagina alors un coup hardi qui devait forcer Savelli à la retraite. Au commencement d'octobre il fit partir, sous le général Valenza, 4,000 hommes d'infanterie et 1,000 maîtres du Bolonais par la route de Poretta, pour surprendre Pistoïa, qui était sans garnison. Mais les habitans de cette ville se défendirent avec tant de courage, que les Vénitiens et le duc de Modène, que le grand-duc avait appelés à son secours, eurent le temps d'arriver; ils espéraient couper la retraite à Valenza, mais il s'échappa par un autre défilé des montagnes.

Cependant le cardinal Alexandre Bichi, comme plénipotentiaire du roi de France, s'efforça de faire mettre fin à une guerre qui se faisait uniquement pour l'intérêt personnel des Barberini. Ceux-ci qui connaissaient le mécontentement du peuple, et qui voyaient approcher la mort de leur oncle, se montrèrent concilians. Sous la médiation et la garantie de la France, la paix fut signée à Venise, le 31 mars Paix de Venise, 1644.

1644, entre le pape, la république, le grand-duc de Toscane et le duc de Modène; on y joignit une capitulation particulière entre le pape et le duc de Parme. Toutes choses furent remises sur le pied où elles avaient été avant les hostilités, et ainsi chaque membre de la ligue de Venise renonça tacitement au but pour lequel il était entré en guerre; les forteresses construites à l'occasion de la guerre durent être démolies. Odoard Farnèse reçut l'absolution des censures ecclésiastiques qu'il avait encourues, et le pape promit de lui rendre en soixante-deux jours le duché de Castro.

Ainsi finit une guerre entreprise sans un but qui puisse la justifier aux yeux de la politique; guerre qui ne servit qu'à ruiner les finances du pape et celles du duc de Parme. Elle nous fournit une nouvelle preuve de la nullité des résultats qu'on peut espérer des coalitions entre des princes ayant des intérêts opposés ou au moins différens; car, quoique les alliés eussent atteint le but apparent de la ligue, qui était le rétablissement du duc de Parme, il est certain cependant que la rentrée de ce prince dans son domaine de Castro les intéressait fort peu; leur véritable objet était le maintien de l'équilibre en Italie, qui aurait été dérangé par la réunion de l'état de Parme à l'État ecclésiastique; après quoi, chacun d'eux avait son intérêt particulier en vue, et il est certain qu'avec les efforts qu'ils firent, ils auraient pu obtenir un résultat bien plus avantageux pour chacun d'eux, s'ils avaient été bien d'accord.

Si le faible Urbain VIII se trouva soulagé d'un grand

poids, en voyant la fin d'une guerre qui s'était faite contre son gré et presqu'à son insu, on ne put lui cacher l'épuisement qu'elle avait causé dans ses finances, et les gémissemens du peuple. On prétend que le chagrin abrégea sa vie. Il mourut le 29 juillet 1644, après un pontificat de vingt-un ans.

Nous ferons encore mention de la bulle *Ex debito Pastoralis officii* qu'Urbain VIII signa, le 22 février 1635, pour interdire aux ecclésiastiques toute espèce de commerce et toute occupation mondaine, comme incompatible avec leur caractère. Cette bulle a été invoquée dans le dix-huitième siècle contre les Jésuites, et a été un des principaux motifs légaux de leur destruction : nous serons plus d'une fois dans le cas de la citer. Bulle *Ex debito pastoralis officii.*

Enfin nous remarquerons encore les événemens suivans du règne d'Urbain VIII, dont il a été parlé ou sera parlé ailleurs.

Nouvelle forme donnée en 1627 à la bulle *In cœna Domini.*

Différend avec la république de Venise, en 1632.

Différend avec le nouveau roi de Portugal, 1641.

Bulle *In eminenti* de 1642, condamnant le livre de l'évêque Jansen[1].

En 1643, Urbain VIII publia, sous une nouvelle forme corrigée, le Bréviaire romain.

Le conclave qui suivit sa mort fut une vraie arène de brigues. Les Barberini, que la voix du peuple accusait de tant de crimes, sentaient qu'ils étaient per- *Innocent X, 644-1655.*

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 68.

dus, s'ils ne faisaient tomber le choix sur un candidat de leur faction, et ils la croyaient assez forte pour pouvoir faire un pape. La faction opposée, celle des Espagnols, ayant pour chef le cardinal Charles de Médicis, ne se flattait pas de nommer elle-même le pape; mais elle était assez puissante pour donner l'exclusion à un candidat qui ne lui conviendrait pas; le troisième parti, celui des Français, pouvait, entre deux candidats, faire pencher la balance du côté où il se jetterait. Les Barberini voulaient faire tomber le choix sur le cardinal Sachetti, Florentin; mais l'Espagne lui donna l'exclusion, et Médicis déclara que ce serait le sort de tout candidat proposé par cette faction. Le cardinal François Barberini mit alors en avant Jean-Baptiste Pamphili, vieillard de soixante-douze ans, qui paraissait agréable à l'Espagne et au grand-duc de Toscane, et était ami de la famille du dernier pape. Sous ce rapport, le cardinal Antoine, frère de François, fut plus clairvoyant; il avait reconnu dans Pamphili l'ennemi secret de leur maison, et, comme il avait le brevet de protecteur de la nation française, il conseilla à Mazarin de donner l'exclusion à ce candidat; mais Pamphili trompa le cardinal Antoine par une fausse confidence que, sachant qu'il était entendu, il fit à un ami auquel il parla du cas qu'il faisait de ce cardinal; il corrompit en même temps le marquis de S. Chaumont, ambassadeur de Louis XIV, par la promesse d'un chapeau de cardinal pour son fils, et obtint par ces moyens que l'exclusion ne fût pas notifiée. Le cardinal Antoine Barbe-

rini se déclara en conséquence pour Pamphili, et, comme le cardinal Médicis se montra également favorable à ce candidat, il fut élu pape, le 15 septembre 1644, et prit le nom d'*Innocent X.*

Persécution des Barberini.

Le nouveau pontife dissimula d'abord ses dispositions malveillantes envers les Barberini; il enleva seulement à Thaddée la charge de général de l'Église, lui laissant celle de préfet de Rome. Mais, soit qu'il fût offensé du refus du cardinal Antoine de se dessaisir de certaines lettres qui avaient été écrites pendant le conclave de 1644, et se rapportaient à la dernière élection, soit que la voix publique se prononçât trop fortement contre l'administration des neveux d'Urbain VIII, il ne tarda pas à leur faire sentir ce qu'ils avaient à attendre de sa justice. En effet, sous l'administration de ces princes, les dettes de la chambre apostolique avaient été portées à une telle hauteur, que les intérêts absorbaient annuellement 1,300,000 écus d'or, et que, pour tous les autres besoins de l'état, il ne restait que 700,000 écus d'or [1]; à cette détresse du fisc, contrastait d'une manière scandaleuse l'énormité de leur fortune, qu'on faisait monter à un revenu de 400,000 écus romains. Quel que fût le motif de la conduite d'Innocent X, il demanda, en 1645, que le cardinal Antoine rendît compte des 40 millions d'écus d'or qui avaient passé par ses mains. Le pape ayant en même temps fait arrêter les plus affidés ser-

[1] Ce calcul prouverait que depuis Sixte-Quint les revenus du S. Siège s'étaient augmentés de plus de 300,000 écus d'or, grâce aux nouvelles impositions. Voy. vol. VI, p. 188.

viteurs du cardinal, celui-ci, que le cardinal de Valenze avait réconcilié avec Mazarin (probablement en lui communiquant la correspondance que le pape réclamait), sortit secrètement de Rome le 27 septembre, et se rendit en France. Le pape fit séquestrer tous ses biens, le priva de la charge de camerlingue, ordonna que son administration fût soumise à une enquête sévère, et le cita de comparaître dans six mois, sous peine d'être dépouillé du chapeau de cardinal. Une bulle du 4 décembre 1645 défendit à tous les cardinaux de sortir de l'État ecclésiastique sans une permission du pape, et ordonna à tous les absens d'y retourner dans six mois.

Le cardinal François et don Thaddée, prince de Palestrina, après avoir fait insensiblement embarquer leurs plus précieux effets, quittèrent Rome au mois de janvier 1646, et suivirent leur frère en France. Ce fut alors qu'Innocent X publia sa célèbre bulle du 25 février 1646, qui obligeait tous les cardinaux à résider dans l'État ecclésiastique, bulle dirigée aussi bien contre le cardinal Mazarin que contre les neveux d'Urbain VIII [1]. Le danger auquel fut exposé bientôt après le prince Ludovisio, neveu du pape [2], de perdre sa principauté de Piombino, par l'expédition du maréchal de la Meilleraye [3], tourna à l'avantage des Barberini. Innocent X fit surseoir à la procédure dirigée contre eux; en revanche, pour lui donner sa-

[1] Voy. vol. XXVII, p. 269.

[2] C'est-à-dire époux de sa nièce Constance.

[3] Voy. vol. XXVII, p. 346.

tisfaction, ils quittèrent la France, et se retirèrent pour quelque temps à Avignon. Ils rentrèrent entièrement en grâce en 1652, et furent déclarés innocens de toutes les malversations qu'on leur avait reprochées; le cardinal Antoine resta en France, où il avait obtenu de riches évêchés et abbayes et la charge de grand-aumônier.

Le duché de Castro et Ronciglione devint pour la seconde fois l'objet d'une guerre, en 1649. Un nouvel évêque de Castro nommé par Innocent X, étant allé prendre possession de son siége dans un moment où il s'était élevé quelque brouillerie entre les cours de Rome et de Parme, fut assassiné en route. On accusa de ce sacrilège Rainuce II Farnèse, duc de Parme, ou plutôt son ministre[1]. Innocent X qui était déjà aigri, fit cerner Castro par quelques milliers d'hommes. L'imprudent ministre du duc, à la tête de quelques troupes, entra dans le Bolonais où il fut mis en déroute par le marquis Louis Mattei. Castro s'étant rendu le 2 septembre 1649, au comte de Vidiman, général du pape; celui-ci en fit démolir non-seulement la forteresse, mais aussi les églises, les couvens et les maisons, et ériger une colonne avec ces mots: *Ici fut Castro.* L'évêché fut transféré à Aquapendente. Rainuce ne pouvant pas résister à la puissance du pape, se soumit et céda Castro et Ronciglione à la chambre apostolique, à condition de pouvoir rentrer en possession de ce domaine, en payant ses dettes, dont en attendant la chambre apostolique se chargea:

[1] Voy. vol. XXXI, p. 409.

ces dettés se montaient à 1,700,000 écus de capital, et 400,000 d'intérêts; mais la valeur du gage était estimée 4 millions.

Au mois de décembre 1649, le pape publia une constitution ordonnant de faire le dénombrement de tous les monastères et couvens de l'Italie, avec l'indication du nombre de religieux qu'ils renfermaient et celle de leur revenu, et défendant provisoirement d'y recevoir des novices : c'était le précurseur de la réforme de l'institution monacale qu'Innocent X méditait et qu'il publia le 15 octobre 1652.

Nous remarquons encore dans l'histoire d'Innocent X, qu'après avoir joué au congrès de Munster le rôle de médiateur entre la France et la maison d'Autriche, il protesta formellement contre la paix de Westphalie, et que le 31 mai 1653, il condamna par la bulle : *Cum occasione impressionis libri*, cinq propositions tirées du livre de Jansénius [1].

Caractère d'Innocent X.

Innocent X mourut dans la nuit du 6 au 7 janvier 1655, plus qu'octogénaire. C'était un prince sage, prudent, parlant avec une grande retenue, lent à prendre des résolutions, et surtout à accorder des grâces. Aussi étant encore à la tête de la datarie, il avait gagné le sobriquet de *Monseigneur cela ne se peut*. Il aimait la justice et surveillait ses ministres. L'affaire de Castro est la seule affaire politique, à laquelle il prit part. Il était très-économe, quelquefois peut-être trop; mais il n'a pas imposé une nouvelle charge à son peuple, et dans les temps de disette, il

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 70.

avait soin de pourvoir aux besoins des pauvres et de leur donner du travail. On lui reproche l'intimité dans laquelle il vécut avec une femme, Olympie Maldachina, veuve de son frère Pamphilo, et le pouvoir qu'il lui laissa prendre; c'était toutefois une femme d'un grand mérite, mais ambitieuse et intéressée. Elle était le canal par lequel passaient toutes les grâces; l'objet des attentions des ministres étrangers. Il faut se garder d'ajouter foi à toutes les anecdotes qu'on trouve dans une Vie de donna Olympie, par l'abbé Gualdi, qui a été traduite dans toutes les langues. Gualdi est le nom sous lequel s'est caché Gregorio Leti, historien crédule, qui manquait entièrement de critique et de discernement.

Le conclave qui fut tenu après la mort d'Innocent X *Alexandre VII*, 1655-1667. dura trois mois, et fut troublé par la discorde. Les deux branches de la maison d'Autriche d'un côté, et la France de l'autre, s'efforcèrent à l'envi de faire nommer un pape qui fût dans leurs intérêts. Les deux cardinaux de Médicis (Charles, oncle, et Jean-Charles, frère du grand-duc Ferdinand II) avaient le secret de Philippe IV, et étaient à la tête de la faction espagnole; le cardinal Antoine Barberini dirigeait le parti français. François, son frère, forma un tiers parti qui prétendait à l'indépendance : on l'appelait *l'escadron volant*. Comme il y avait soixante-un électeurs, il fallait quarante-une voix pour faire un pape. L'escadron volant disposait de trente-quatre suffrages; trop faible pour donner la tiare ou pour *inclure*, comme on dit à Rome, il était assez fort pour en *exclure*. Les Es-

pagnols paraissaient vouloir absolument pour pape le cardinal Sacchetti. Le combat des partis s'étant prolongé, le cardinal François Barberini proposa Fabio Chigi de Sienne, anciennement nonce à Cologne et au congrès de Munster [1], qui était l'ami de donna Olympie, car cette femme exerça son influence au delà de la mort d'Innocent. Chigi était précisément celui que les instructions secrètes données par Philippe IV nommaient comme le candidat dont le choix lui serait le plus agréable. La France lui avait donné d'abord l'exclusion, parce qu'elle le croyait dans les intérêts de la cour de Madrid; mais, voyant ensuite que les cardinaux espagnols, qui ne connaissaient pas les véritables intentions de leur roi, ne prononçaient seulement pas son nom, Mazarin avait fait retirer son exclusion. Ainsi un des plus jeunes cardinaux, tant par son âge que sous le rapport de l'ancienneté (car il n'avait que cinquante-six ans, et ne portait la pourpre que depuis 1652), fut élu pape d'une voix unanime le 7 avril 1655. Il prit le nom d'*Alexandre VII*.

Personne n'avait plus fortement déclamé contre le népotisme que le cardinal Fabio Chigi. Parvenu à la chaire apostolique, il joignit l'exemple au précepte en interdisant l'entrée de Rome à Mario Chigi son frère, ainsi qu'à ses neveux. Toutes ses actions portaient l'empreinte du plus parfait désintéressement, il n'avait devant les yeux que les Vies des plus saints pontifes pour lui servir de modèles.

Tant de modération et de piété dura une année en-

[1] Voy. vol. XXVI, p. 259, 360; XXVII, p. 253.

tière, au bout de laquelle Mario Chigi et ses fils furent appelés à la cour de Rome, et chargés du maniement des affaires [1].

Le 16 octobre 1656 Alexandre VII publia une nouvelle bulle sur l'affaire des cinq propositions des Jansénieus, et confirma, le 15 février 1665, le Formulaire dressé par les évêques de France [2].

Seconde guerre de Castro, 1660.

Offensé de ce que, dans la paix des Pyrénées, on n'eût pas seulement fait mention honorable du Saint-Père, tandis qu'un article de ce traité réservait aux ducs de Modène et de Parme leurs prétentions contre la cour de Rome, Alexandre VII déclara, en 1660, le duché de Castro et Ronciglione incorporé (*incamerato*) aux domaines de l'Église, et par conséquent inaliénable. L'animosité qui depuis ce moment régnait entre la France et la cour de Rome, éclata publiquement par l'affront qui en 1661 fut fait au duc de Créqui, ambassadeur de Louis XIV à Rome. Elle produisit une guerre qui fut terminée en 1664 par la paix de Pise [3].

Paix de Pise de 1664.

Caractère d'Alexandre VII.

Alexandre VII mourut le 22 mai 1667. Rome doit à ce pontife la colonnade de S. Pierre, que le chevalier Bernin construisit par ses ordres; décoration ma-

[1] Mario fut nommé gouverneur de Rome; Flavio, son fils, fut nommé cardinal-patron. D'un autre frère d'Alexandre VII, il existait deux fils, Augustin, qui épousa l'héritière d'une partie des biens de la maison Borghèse, fut légat en France, et pour lequel le pape acheta le duché de Farnèse, et Sigismond, qui par la suite fut cardinal.

[2] Voy. vol. XXVIII, p. 81. [3] Voy. XXVIII, p. 38-41.

gnifique que le goût sévère ne peut entièrement approuver. Poète [1] et amateur des lettres, Alexandre enrichit la bibliothèque du Vatican, en y incorporant les manuscrits de celle des anciens ducs d'Urbin. Il acheva la construction du bâtiment de la Sapienza ou de l'université de Rome, y ajouta une bibliothèque choisie, un jardin botanique et un théâtre anatomique : l'université étant ainsi renouvelée, Alexandre VII en fit, en 1660, l'inauguration. Il fonda aussi l'arsenal de Civita-Vecchia. Il s'était aperçu que, dans les controverses avec les Protestans, les théologiens catholiques avaient souvent le dessous, parce que les armes de la scolastique dont ils se servaient ne suffisaient plus pour combattre les argumens que les Protestans tiraient des textes originaux de la Bible, et que leur fournissaient tant la nouvelle exégèse fondée sur les antiquités sacrées, que l'étude de l'histoire ecclésiastique, trop négligée par les Catholiques. Pour obvier à cet inconvénient, Alexandre VII avait imaginé l'établissement d'un collége ou d'une réunion des hommes les plus savans, où devaient se former de grands théologiens et des prélats savans et religieux.

[1] Parmi ses poésies latines, qui ont été imprimées en 1656, sous le titre de *Musæ juveniles*, il y en a d'épiques, d'élégiaques et de lyriques, et même une tragédie dans le goût de Sénèque, intitulée Pompée. Il a décrit en hexamètres ses voyages en Allemagne. On a aussi une Bible polyglotte exécutée, d'après le titre, sous ses auspices. C'est une tromperie de libraires hollandais qui, pour lui escroquer de l'argent, ont fait imprimer un faux-titre pour des exemplaires de l'édition d'Hollande, et lui ont fait accroire qu'ils l'avaient exécutée à Rome.

Il voulait assigner à cette institution les revenus des couvens, où l'ancienne discipline et la régularité de vie s'étaient perdues, et qu'il avait voués à la suppression. Ce projet ne fut pas exécuté. Alexandre VII ne fut pas regretté, parce que, sous l'administration de ses neveux, le pays avait été chargé de onze nouvelles gabelles. On a prétendu que ce pontife laissa entre les mains du cardinal Sforce Pallavicini, le célèbre historien du concile de Trente, un écrit qu'il devait remettre à son successeur; il y exhortait tous ceux qui, après lui, monteraient sur la chaire apostolique, de ne jamais effectuer la restitution de Castro, qu'il avait promise par la paix de Pise.

Ce fut sous le pontificat d'Alexandre VII que Christine, ancienne reine de Suède, vint pour la première fois à Rome, en 1655. Son palais devint le rendez-vous de tout ce que cette ville renfermait d'hommes illustres, de savans et de littérateurs : elle y établit une espèce d'académie, dont la première assemblée fut tenue le 24 janvier 1656; la poésie et la philosophie morale furent les objets de leurs entretiens. La reine ne fit alors qu'un court séjour à Rome; quand elle s'y fixa en 1668, sa société prit une grande extension, et devint le germe de l'académie de l'Arcadie qui fut fondée vingt ans plus tard. Jean-Marie Crescimbeni, Angiolo della Noce, archevêque de Rossano (l'éditeur de la Chronique du Mont-Cassin), Jos.-Marie Suarès, évêque de Vaisons, Étienne Gradi, bibliothécaire du Vatican, Octave Falconieri, savant antiquaire, Benoît Menzini, poète satirique distingué, Alexandre

Guidi, l'imitateur de Pindare, le célèbre P. Nicolas Pallavicino, Jésuite, le cardinal Norris, Jean-François Albani, qui fut ensuite pape sous le nom de Clément XI, etc. appartenaient à cette société.

Clément IX, 1667-1670. Le conclave fut fermé le 2 juin 1667; le 20, le secrétaire d'état cardinal Jules Rospigliosi, natif de Pistoia, âgé de soixante-huit ans, fut proclamé souverain pontife par l'influence des Barberini et contre le gré des Chigi et du parti français. Il prit le nom de *Clément IX*. Le commencement de son règne fut signalé par un acte de bienfaisance. Il supprima l'impôt qui pesait le plus sur le peuple, savoir celui des grains. Pour pouvoir faire jouir ses sujets de ce bienfait, il fallut racheter au poids de l'or cette branche de revenus que la chambre apostolique avait aliénée. Comme Clément IX y employa l'épargne de son prédécesseur, il eut la générosité de publier la suppression de l'impôt au nom d'Alexandre VII. Il institua ensuite une congrégation particulière, chargée de s'occuper des moyens de décharger le peuple de plusieurs autres fardeaux. Il prit des mesures pour faire prospérer le commerce, principalement celui des laines. Il donnait deux audiences par semaine à quiconque avait à se plaindre de la marche de la justice. Il fit pratiquer dans tous les appartemens où se tenaient les congrégations, une fenêtre par laquelle il pouvait entendre les délibérations sans être vu. Il visitait souvent les hôpitaux; ce n'était pas des visites de parade; elles tournaient toujours à l'avantage et à la consolation des malades et des pauvres. Lui-même réga-

lait tous les jours dans son palais douze pauvres pèlerins.

En 1668, Clément IX eut la satisfaction de voir la fin du différend qui s'était élevé dans l'Église de France, moyennant l'arrangement qu'on nomme la *paix de l'Église* [1]. Il ne pouvait pas prévoir que cette paix serait de nouveau troublée sous ses successeurs. Paix de l'Église, 1668.

Nous verrons dans l'histoire de la république de Venise, quelle part il prit à la guerre de Candie. La nouvelle de la perte de cette ville qui eut lieu le 30 août 1669, l'affecta si vivement qu'il en tomba malade. Il mourut le 9 décembre 1669.

Le conclave assemblé après la mort de Clément IX, dura quatre mois et quatre jours, et fut plus orageux que de coutume. On a remarqué que c'est le cas de tous les conclaves tenus après un règne de peu de durée, pendant lequel les factions n'ont pas eu le temps de prendre de la consistance. Le 29 avril 1670, les voix se réunirent pour proclamer Émile Altieri, vieillard infirme de quatre-vingts ans, à qui Clément IX avait conféré la dignité de cardinal dans sa dernière maladie, en disant qu'il avait un pressentiment que Dieu le destinait à être son successeur. Le vieillard n'avait pas brigué la tiare et ne l'accepta pas volontiers. Il prit le nom de *Clément X*. *Clément X.* 1670-1676.

Dernier rejeton d'une ancienne famille romaine, il résolut de la faire revivre en entant sur le vieux tronc une branche d'une autre famille tout aussi illustre, celle

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 81.

des marquis Paluzzi, dans laquelle une de ses nièces était mariée. Il donna à cette famille son nom et sa fortune, et adopta tous ses membres comme neveux. Le cardinal Paluzzo-Paluzzi, dorénavant appelé cardinal Altieri, fut comme cardinal *padrone*, chargé des principaux soins du gouvernement. Gaspard Paluzzi, mari de sa nièce, devint général de l'Église et châtelain de S. Ange; une des petites-nièces du pape fut mariée à Dominique des Ursins, duc de Gravina, l'autre à Gilles Colonna, prince de Carbognana. Rome fut étonnée de voir paraître à la fois tant de neveux du pape; le peuple en fut satisfait parce qu'ils étaient romains. Le pape borna cependant ses libéralités envers les nouveaux Altieri au don de son patrimoine et au produit des emplois qu'il leur confia. Il travailla avec zèle à alléger les fardeaux du peuple, en introduisant de grandes économies, principalement dans l'état militaire, et abandonnant à la chambre apostolique les émolumens personnels que tous les papes avant lui avaient employés à leur propre usage, et à l'enrichissement de leurs familles. Pour relever le commerce aux yeux de ses sujets, il donna le 20 mai 1671 un édit par lequel il déclara que la noblesse ne dérogeait pas en faisant le commerce, pourvu qu'elle ne tînt pas boutique ouverte.

En 1672, il s'éleva à Rome une contestation qui n'eut aucune suite importante, mais qui préluda à la fameuse querelle pour les franchises dont nous avons parlé [1].

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 103.

Voici le fait : le cardinal Altieri imagina un nouvel impôt; c'était un droit de trois pour cent sur tout ce qui était introduit dans la ville, de quelque nature que cela fût et à quelque personne que cela appartînt. Il fut établi par un édit du 18 juin, expliqué et renforcé par un autre du 11 septembre 1674. La généralité de ses dispositions dérogeait à l'usage qui exemptait les ambassadeurs de toute taxe, privilége dont quelques-uns d'entre eux avaient abusé d'une manière honteuse. Les ambassadeurs de l'empereur, de France, d'Espagne et de Venise se concertèrent pour protester contre cette violation de leurs franchises, mais le cardinal leur répondit avec fierté, et empêcha qu'ils n'obtinssent audience du pape qui, à ce qu'on a prétendu, ne savait rien de l'édit. Le duc d'Estrées reçut ordre de Louis XIV de ne pas céder. Après beaucoup de notes échangées, le cardinal Altieri déclara, au mois de juillet 1675, aux ambassadeurs des couronnes, que le souverain-pontife n'avait jamais eu l'intention de les comprendre dans l'édit. Ainsi finit cette tracasserie.

Le 22 juillet 1676 Clément X, parvenu à quatre-vingt-six ans, succomba à la goutte. Le peuple ne le regretta pas, parce que l'avidité du cardinal Altieri, son neveu, avait indisposé la nation.

Le conclave assemblé pour donner un successeur à Clément X dura cinquante jours. Le 21 septembre 1676 les cardinaux élevèrent à l'unanimité celui que la voix publique jugeait le plus digne de la tiare, et qui ne l'avait ni briguée ni désirée, le cardinal Benoît Odescalchi de Côme, qui, dans sa première jeu- *Innocent XI, 1676-1689.*

nesse, avait été militaire, et était parvenu à l'âge de soixante ans, sans que cette longue vie fût souillée d'une tache. Il prit le nom d'*Innocent XI*. Témoin, sous quelques-uns des derniers pontificats, des maux que le népotisme avait causés, il voulut couper la racine du mal par une bulle que devaient souscrire et jurer le sacré collége, et, à l'avenir, tous les cardinaux; mais il ne put faire adopter cette mesure.

Il donna au moins l'exemple de ce qu'il avait voulu imposer aux autres. Il ne permit pas que Livio Odescalchi, fils de son frère, vînt au palais ni reçut de visites en qualité de son neveu, il ne lui donna aucune part au gouvernement; mais, pour le consoler, il lui abandonna tout son patrimoine, qui, avec la propre fortune de Livio, lui fit un revenu de 30,000 scudis. Le cardinal Alderano Cibò, prélat intègre et d'une prudence consommée, fut nommé secrétaire-d'état. Les Altieri conservèrent leurs charges, mais les appointemens et émolumens excessifs qu'ils s'étaient attribués éprouvèrent une modération.

Deux grandes contestations avec la France troublèrent le règne de ce pape, l'affaire de la régale [1], qui commença en 1678, et donna naissance à la déclaration célèbre du clergé de France de 1682, et l'affaire du droit de franchises, dont jouissaient à Rome les ambassadeurs : elle éclata en 1687 [2]. Par sa bulle du 12 mai de cette année, Innocent XI, ne se contentant pas de condamner comme souverain temporel la franchise des quartiers, et de déclarer criminel de lèze-

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 87. [2] Voy. *ibid.*, p. 103.

majesté quiconque voudrait user de ce privilége d'asile (ainsi que quelques-uns de ses prédécesseurs l'avaient défendu), il prononça en outre la peine d'excommunication majeure encourue par le seul fait « contre toute personne qui, à l'avenir, présumerait ou prétendrait avoir, ou défendrait en quelque manière que ce fût, la franchise appelée vulgairement quartiers. »

Nous devons encore consigner ici qu'Innocent XI publia, en 1679, un bulle pour condamner soixante-cinq propositions d'une morale *laxe*, dont une grande partie était tirée des ouvrages des casuistes jésuites, particulièrement la doctrine du probabilisme.

Voulant rétablir à Rome l'ancienne austérité de mœurs, Innocent XI promulgua diverses ordonnances qui tendaient à ce but. L'une, du 30 novembre 1683, portait que toutes les filles et femmes seraient tenues à se couvrir les épaules, le sein jusqu'au cou, et les bras jusqu'aux poings, avec quelque étoffe épaisse, et non transparente. Un autre règlement devait remédier à un abus scandaleux et à des intrigues pernicieuses aux bonnes mœurs; il défendait de faire apprendre aux personnes du sexe la musique par des maîtres; cette instruction était réservée aux femmes. Il ne permit pas non plus les mascarades publiques, qui ont lieu à Rome dans les derniers jours de carnaval. Il fit revêtir d'une draperie de bronze la statue célèbre de la Religion, qui fait partie du mausolée de Paul III, placé dans la basilique de S. Pierre [1].

Innocent XI est traité avec sévérité, quelquefois

[1] Cette statue, comme tout le mausolée, est de la main de Jacques

avec injustice, par les écrivains français du temps, à cause de ses querelles avec la France, où le tort était le plus souvent du côté des ministres de Louis XIV. Il mourut le 12 août 1689, en odeur de sainteté, et le peuple se disputa ses restes. Depuis long-temps la chaire apostolique n'avait été occupée par un pontife si zélé pour le bien de son pays et pour la discipline ecclésiastique, par un prince si juste et si désintéressé.

Alexandre VIII, 1689-1691.

Le cardinal Pierre Ottoboni de Venise, évêque de Frascati, âgé de soixante-dix-neuf ans, fut nommé pape le 6 octobre 1689. Il n'occupa la chaire de S. Pierre qu'environ vingt-six mois, portant le nom d'*Alexandre VIII*. Il se hâta de rétablir le népotisme, en conférant à Antonio Ottoboni, son neveu, la charge de général de la Sainte-Église, et créant cardinal et vice-chancelier Pierre Ottoboni, son petit-neveu, très-jeune homme, auquel il conféra ensuite la légation d'Avignon. Jean-Baptiste Rubini, fils de sa sœur, jeune homme de vingt-deux ans, fut nommé cardinal et secrétaire-d'état. Jamais pape n'avait porté plus loin le népotisme.

Peu de jours après son exaltation, il déclara devant une congrégation, qu'il ne consentirait pas au rétablissement des franchises, et qu'il quitterait Rome plutôt que de ne pas y être le maître absolu de tous les quartiers; enfin qu'il ne recevrait aucun ambassadeur qui n'eût fait par écrit l'abandon de la franchise

della Porta. La tradition veut qu'elle représente Clélie Farnèse, fille de Paul III.

des quartiers. Il admit cependant à son couronnement le nouvel ambassadeur de France, le duc de Chaulnes, quoiqu'il n'eût pas au préalable fait une délaration pour renoncer aux franchises. L'orgueil de Louis XIV étant ainsi satisfait, il renonça spontanément à la franchise du quartier de son ambassadeur.

Il ne fut pas si facile d'arranger ce qu'on appelait l'affaire des bulles, c'est-à-dire le refus du pape d'accorder les bulles d'institution aux évêques de France nommés depuis la signature des quatre propositions du clergé. Néanmoins on était sur le point de terminer cette affaire, lorsque le pape mourut. Deux jours avant sa mort, c'est-à-dire le 30 janvier 1691, il avait convoqué dans sa chambre une assemblée de douze des plus anciens cardinaux ; après qu'ils se furent assis, lui dans son lit, habillé de ses vêtemens pontificaux, avant de leur faire lire une constitution qu'il avait rédigée pour marquer son improbation sur ce qui s'était passé dans l'assemblée du clergé de France, tenue en 1682, il fit un discours en latin, qui commençait par ces paroles : *Deficiunt vires, sed non et deficit animus.* Il parla, dit un Français qui était alors à Rome [1], avec toute la majesté d'un grand pape, la fermeté d'un jeune homme et l'éloquence d'un habile Vénitien, pour faire connaître à son auditoire qu'il ne pouvait résister plus long-temps au scrupule que lui causait le silence qu'il avait gardé jusqu'alors, dans l'espérance dont il s'était flatté de voir rétablir toutes choses en France sur le pied où elles étaient avant le

[1] COULANGES.



pontificat de son prédécesseur, et avant ladite assemblée du clergé : mais qu'en étant frustré, il se croyait obligé en conscience de faire, avant de mourir, une constitution qui marquât à quel point il improuvait ce qui s'était passé. Cette constitution, minutée et signée par le pape dès le 4 août 1690, ayant été lue ensuite et approuvée par les cardinaux, fut publiée le 31 janvier, et le pape mourut le 1er février 1691.

Le conclave tenu pour donner un successeur à Alexandre VIII fut fermé le 11 février 1691. Il était composé de soixante-trois cardinaux, et il fallut par conséquent réunir quarante-deux suffrages pour être élu pape. Aucune puissance n'était plus intéressée au choix qui allait se faire que la France; elle désirait qu'on nommât un pape disposé à donner des bulles aux évêques qui avaient assisté à l'assemblée de 1682, sans ajouter aucun désaveu, rétractation ou blâme des propositions dressées par cette assemblée; elle ne voulait concourir qu'à l'élection d'un sujet qui s'y engagerait de la manière la plus positive; elle consentit, sur ce fondement, à ce que l'on préférât le cardinal qui donnerait ces assurances, n'eût-il pas d'ailleurs tout le mérite et les qualités requises pour cette suprême dignité. La faction de France au conclave était de six cardinaux, Bouillon, Maldechini, d'Estrées, Bonzi, Le Camus et Forbin-Janson. Elle était unie, mais jusqu'à un certain point seulement (car chaque faction avait ses vues particulières) aux factions d'Altieri et d'Ottoboni, la première de neuf,

l'autre de douze cardinaux. La faction autrichienne de six cardinaux se réunit à celle de Chigi, de cinq, et aux vingt-deux Innocentiens ou cardinaux créés par Innocent XI. A ces derniers appartenaient les Zélanti ou Rigoureux, au nombre de huit. Les Zélanti, et en général la plupart des Innocentiens étaient d'accord sur ce point, de ne consentir à l'élection d'aucun pape qui ne réunirait pas ces trois conditions : la piété, une grande horreur pour le népotisme, un âge assez frais pour remplir long-temps le saint-siége, et venir à bout de toutes les entreprises qu'il ferait pour remédier aux malheurs de la chrétienté. Ils s'étaient en conséquence déterminés pour la personne du cardinal Barbarigo, qui paraissait avoir toutes ces qualités, et qui, étant né Vénitien, n'avait à craindre aucune exclusion des couronnes. La pratique de Barbarigo dura pendant tout le conclave; mais l'ambassadeur d'Espagne ayant déclaré qu'il avait ordre de l'exclure, cela mit la division dans la faction d'Autriche. Les Français portaient Altieri, mais la faction de Chigi le rejeta. Ainsi la division se mit dans le conclave; il se prolongea de mois en mois, et le scandale aussi bien que les désordres dans la ville augmentèrent, de manière que tous les chefs de faction sentirent la nécessité d'en finir. Les voix se partagèrent alors entre Barbarigo et Antoine Pignatelli, archevêque de Naples. Celui-ci ayant promis de satisfaire à ce que la France demandait, tandis que Barbarigo s'y refusait, et les Autrichiens s'étant aussi déclarés pour *Innocent XII, 1691-1700.*
lui, il fut élu précisément à la fin du cinquième mois,

le 12 juillet. Ce prélat, âgé de soixante-douze ans, prit le nom d'*Innocent XII.*

Il se déclara l'ennemi inexorable du népotisme, mais tout le monde se rappelant l'exemple d'Alexandre VIII, on fut généralement d'avis que ce beau zèle se ralentirait bientôt : on se trompa. Après avoir bien pris ses mesures, Innocent XII fit souscrire par tout le sacré collège une bulle par laquelle il défendait à l'avenir toute complaisance excessive en faveur des neveux pontificaux, et la publia le 28 juin 1692, avec obligation aux cardinaux présens et futurs de s'y conformer, et de la ratifier avec serment à chaque conclave, et à tout pape élu, de la jurer de nouveau.

Par différentes bulles ce pontife supprima les justices privilégiées qui étaient favorables aux chicanes, et la vénalité des offices ecclésiastiques de la curie romaine, particulièrement des charges d'auditeur, de trésorier et de clercs de ce tribunal ; il sacrifia un million d'écus romains au remboursement des finances de ces places.

Innocent XII mourut le 27 septembre 1700. Il emporta dans sa tombe le surnom de *Père des pauvres;* souvent il disait qu'il n'avait d'autres neveux que les pauvres. Il a fondé plusieurs hôpitaux à Rome.

Clément XI, 1700-1721. Le conclave dura quarante-cinq jours et se serait probablement prolongé si l'on n'avait reçu la nouvelle de la mort de Charles II, roi d'Espagne. Cet événement ayant fait prévoir des contestations entre les monarques et sentir la nécessité de donner un chef à l'Église, les cardinaux s'accordèrent pour élever à

cette place le cardinal Jean-François Albano, natif de Pesaro, quoique deux circonstances parussent s'opposer à son élection, savoir son âge peu avancé (il n'avait que cinquante-un ans) et sa famille nombreuse. Albano refusa pendant trois jours la couronne pontificale et ne l'accepta finalement qu'après qu'un avis de quatre docteurs, Varese, Massoulier, Alvarez et Thomasi, eut déclaré qu'un cardinal digne du trône et canoniquement élu ne peut, sans commettre un grave péché, refuser d'accepter; et après s'être assuré que le choix de sa personne ne déplaisait pas à la cour de France. Il se nomma *Clément XI*. Son pontificat excède un peu le terme fixé à notre période.

Le nouveau pape voyant se former l'orage qui allait éclater sur l'Europe, exhorta tous les monarques à essayer d'arranger les différends avant que de recourir à la décision des armes. Ses efforts furent vains, lui-même dut être impliqué dans la guerre. Philippe V et l'archiduc Charles lui demandèrent l'investiture du royaume des Deux-Siciles, faisant partie de la succession de Charles II. Il n'était pas de l'intérêt de la cour de Rome que la maison d'Autriche eût un pied dans la Basse-Italie. Clément XI consulta les plus sages des cardinaux sur le parti qu'il devait prendre; que leur décision fût en faveur de l'un ou de l'autre, elle devait attirer la guerre au saint siège, et Clément XI résolut d'observer le plus long-temps possible la neutralité entre les deux concurrens. Il y réussit jusqu'en 1708.

Guerre de 1708. Il a été question [1] de la guerre qui éclata alors entre Joseph I[er] et le pape, comme d'un épisode de celle pour la succession d'Espagne. Nous allons en donner ici quelques détails. Depuis plusieurs années il existait des litiges entre la cour de Rome et celle de Vienne qui probablement n'auraient eu aucune suite, si Clément XI, sans prendre un parti décidé dans la guerre pour la succession d'Espagne, n'avait trahi quelquefois une prédilection pour Philippe V, fondée sans doute sur la justice de sa cause, et conforme à la politique du souverain de Rome. La cour impériale se trouvait offensée, de ce que Clément XI ne reconnût pas formellement l'archiduc Charles comme roi d'Espagne, et ne lui donnât pas l'investiture du royaume de Naples, quoiqu'il ne traitât pas plus favorablement Philippe V. L'empereur Léopold avait déjà envoyé un commissaire en Italie pour faire les recherches des fiefs impériaux qui par suite des temps avaient été détachés de l'Empire germanique, et pour les revendiquer. Il s'agissait principalement de Parme et Plaisance sur lesquelles la cour de Rome s'était arrogée depuis long-temps le domaine direct, et de Comachio, fief impérial dont elle avait injustement dépouillé la maison d'Este. Nous passons sous silence des objets d'une moindre importance.

Après l'expulsion des troupes françaises et espagnoles de la Lombardie, et la conquête du royaume de Naples par les troupes autrichiennes, Joseph I, pour forcer Clément XI à reconnaître son frère,

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 391.

fit revivre ses prétentions. Il somma le duc de Parme de prendre, dans le délai de quinze jours, l'investiture de ses duchés, comme fiefs de l'Empire, dépendans du duché de Milan. Le 24 mai 1708, un corps de troupes allemandes prit possession de Comachio.

Le pape puisa, dans le trésor de Sixte-Quint, les moyens de mettre sur pied une armée de 20,000 hommes, dont il confia le commandement au comte de Marsigli, qui avait été renvoyé du service d'Autriche pour avoir mal défendu Fribourg [1] en 1703. Le général autrichien, Wirich-Philippe-Laurent, comte de Daun, entra, le 27 octobre, dans le Ferrarais, s'empara de Cento et prit ses quartiers d'hiver sur terre pontificale.

Paix de 1709.

Nous avons dit comment la paix fut rétablie le 15 janvier 1709 [2], et que Charles fut reconnu roi Catholique pour la partie de la monarchie espagnole dont il était en possession. L'affaire de Parme, Plaisance, Ferrare, Comachio, fut renvoyée à un congrès entre les parties intéressées. Ce congrès eut lieu l'année suivante, mais on ne put s'entendre sur rien, et les choses restèrent sur l'ancien pied.

Bulle *Unigenitus*.

Les troubles qu'excita la bulle *Unigenitus*, publiée par le pape en 1713, ont été racontés ailleurs, mais nous nous arrêterons quelques instans au différend auquel, sous ce règne, les missions en Chine donnèrent lieu.

Dispute relative aux cérémonies chinoises.

La première mission fondée dans ce vaste empire doit son origine au P. Mathieu Ricci, Jésuite, natif de

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 345. [2] Voy. *ibid.* p. 392.

Macerata. Le P. Alexandre Valignano, supérieur des missions orientales à Macao, choisit pour prêcher l'évangile en Chine trois Italiens, Roger, Napolitain; Pasio, Bolonais, et Ricci, qui, après avoir appris la langue du pays à Canton, où on leur avait permis d'aller pour y faire le commerce, revinrent à Macao. En 1682, le P. Valignano obtint du nouveau vice-roi de Canton la permission pour les pères de s'établir à Tchao-king-fou. Ce fut le P. Ricci qui s'y fixa. Les connaissances mathématiques de ce père lui concilièrent promptement la bienveillance des Chinois. Il fit pour eux une mappemonde, chose dont ils n'avaient pas d'idée, et qui les étonna fort en leur montrant que la Chine n'était pas à elle seule plus grande que le monde habité, comme ils croyaient. Cependant, pour ne pas heurter trop leurs privilèges, il plaça la Chine au milieu de la carte, en disposant les autres pays autour du *royaume du milieu*, comme ils appellent le leur. Pour acquérir une connaissance parfaite de leurs mœurs et de la science difficile de leurs cérémonies, il passa sept ans avec les bonzes, habillé comme eux. Il écrivit alors un catéchisme en langue chinoise, dans lequel il amalgama, dit-on, la morale pure du christianisme avec ce qu'il trouva de plus sensé dans la doctrine de Confucius; ce mélange devint l'objet d'un des plus grands reproches qu'on ait faits aux Jésuites.

Au milieu des persécutions qu'il éprouva dans une nation qui, plus que toute autre, hait les étrangers, le P. Ricci travailla à fonder une église chrétienne. Après vingt ans, il parvint même en présence de

l'empereur ; mais pour cela il fut nécessaire de se dépouiller de tout ce qui ressemblait à un prêtre chrétien, et d'endosser le costume d'un mandarin, travestissement qui lui fut reproché, et à tout l'ordre, comme un crime d'apostasie. Chiu-Tsong l'accueillit avec bonté, et vit avec curiosité les présens que les Portugais lui envoyèrent par le missionnaire ; celui qui l'étonna le plus fut une montre à répétition. Il assigna à Ricci une pension, et lui permit de prêcher le christianisme. Parmi les nombreux prosélytes des Jésuites se trouvèrent un des premiers mandarins, nommé Siou, et sa petite-fille, nommée Candide, qui convertit son époux, construisit trente églises dans la province qu'elle habitait, et fournit au missionnaire les moyens d'en bâtir dix-neuf et quarante-cinq oratoires dans une autre. Elle fit traduire et imprimer cent-trente-trois petits traités, un commentaire de la Bible, la Somme de S. Thomas, et fit élever dans la religion catholique une foule d'enfans exposés par leurs parens.

Le P. Ricci fut chargé par le général de sa compagnie de recueillir des Mémoires sur toutes les missions qu'il avait fondées à la Chine. Il est compté par les savans de ce pays parmi les écrivains classiques, pour un livre qu'il a rédigé sous le titre de *Thian-Tchou-Chi-i*, et pour plusieurs autres ouvrages de théologie et de mathématiques.

Ricci, homme d'un génie vaste, mourut en 1616. Il eut un successeur qui s'est rendu presqu'aussi célèbre que lui par les importans services qu'il a rendus à la religion et aux sciences, le P. Adam Schall de Co-

logne, qui, sous le règne du premier empereur de la dynastie des Mandchou, fut nommé conseiller-directeur des affaires célestes, ou président du tribunal de mathématiques, avec le titre particulier de Maître des doctrines subtiles. Schall profita de la haute faveur dont il jouissait auprès de l'empereur Choun-Tchi pour obtenir la libre prédication du christianisme, ce qui augmenta tellement le nombre de néophytes que, de 1650 à 1664, on baptisa plus de 100,000 Chinois. La prédication et l'observation du ciel ne furent pas les seules occupations du P. Schall : en 1636, lors des premières incursions des Tatars dans l'intérieur de l'empire, il avait dirigé la fonte des pièces d'artillerie, comme firent d'autres Jésuites après lui.

Cependant il était arrivé en Chine vers 1631 plusieurs Jacobins et autres moines pour assister les Jésuites dans le travail des missions. Aussitôt la désunion se mit entre les confrères. Les disciples de Loyola, gens du monde dont les vues s'élevaient au delà des murs du cloître où les Jacobins avaient été élevés, imbus d'ailleurs de la doctrine du probabilisme, avaient permis aux Chinois convertis de conserver différentes cérémonies auxquelles cette nation est attachée plus qu'un Européen ne peut le concevoir. Ces cérémonies avaient aux yeux des Chrétiens une apparence d'idolâtrie, quoique l'empereur, les grands, et en général tout ce qui n'appartient pas aux dernières classes du peuple, ne soient pas idolâtres, mais professent la doctrine de Confucius. Ricci avait d'abord été choqué de ces cérémonies, mais il s'aperçut bientôt qu'il fau-

drait renoncer à l'espoir d'introduire le christianisme dans ce pays, si, à cet égard, on se montrait trop sévère, parce que ces cérémonies tiennent, non à la religion, mais à la constitution du pays, qu'elles avaient été antérieures en Chine à l'introduction du polythéisme, et que, dans les idées de ce peuple, elles n'étaient qu'une manière d'honorer les morts, semblable aux cérémonies que pratiquent les Musulmans, ces ennemis de tout polythéisme. Ces considérations avaient engagé Ricci et ses successeurs à les tolérer comme indifférentes. Mais lorsque les Jacobins furent témoins de ces pratiques, leur zèle s'enflamma; ils n'y virent que de l'idolâtrie, et les salles où elles avaient lieu, leur parurent des temples païens. Jean-Baptiste Morales, un de ces zélotes, alla à Rome, et obtint que la Congrégation de la Propagande condamnât l'indulgence des Jésuites par un décret qu'Innocent X confirma en 1645.

Les Jésuites n'obtempérèrent pas à ce décret; au bout de quelques années ils envoyèrent le P. Martini auprès d'Alexandre VII pour lui fournir des renseignemens sur la nature des cérémonies chinoises. La congrégation du S. Office à laquelle Alexandre VII renvoya cette affaire, prononça que les honneurs que les Chinois rendaient aux défunts étaient purement civils, et que vouloir les interdire à une nation si jalouse de ses cérémonies, serait opposer un obstacle invincible à sa conversion. Cette sage décision rétablit la tranquillité dans les Missions qui prospérèrent infiniment, malgré une persécution momentanée qu'elles

éprouvèrent, et dont le vénérable Schall faillit à devenir la victime.

Les affaires des Chrétiens prospérèrent depuis qu'en 1669 l'empereur Kang-Hi, le meilleur des souverains de la Chine, parvenu à la majorité, prit les rênes du gouvernement. Le P. Ferdinand Verliest instruisit le jeune monarque dans la géométrie et la philosophie, et en fit un admirateur du christianisme. Ce père ayant demandé qu'on lui envoyât des aides, Louis XIV, sur la proposition de Colbert, y envoya en 1685 les pères Fontaney, Gerbillon, Bouvet, le Comte et Visdelou, tous Jésuites et mathématiciens.

Malheureusement pour la prospérité du christianisme en Chine, Innocent XI y envoya à la même époque quelques Lazaristes ou membres des missions de France, dont le principal était Charles Maigrot, qui, en 1688, fut nommé vicaire apostolique de la province de Fo-Kien. En cette qualité il donna, le 26 mars 1693, un mandement qui condamnait, comme idolâtres, les rits par lesquels les Chinois honorent la mémoire de Confucius et celle de leurs ancêtres, et défendait l'usage des deux mots de Tien et de Chang-Ti, que les nouveaux chrétiens donnaient à l'Être Suprême. Ces deux mots ne signifient à la vérité que *Ciel;* mais comme la langue chinoise n'a pas de terme qui corresponde à celui de Dieu dans le sens du christianisme, les Jésuites avaient permis qu'à son défaut on employât les deux autres mots : le vicaire apostolique les proscrivit, parce que, disait-il, les Chinois y attachaient un sens matériel, ce qui proba-

blement était vrai, parce que ce peuple avait de la peine à concevoir l'idée d'un être tout spirituel. Il s'éleva alors une vive dispute entre les deux partis, et l'on s'échauffa au point que Maigrot fut publiquement insulté par le peuple. Le vicaire apostolique envoya le P. Charmot à Rome, pour se justifier. Innocent XII chargea en 1699 quelques membres de l'inquisition d'examiner l'affaire, mais mourut avant que ces prélats lui eussent fait leur rapport. En attendant, une consultation de docteurs de la faculté de Paris approuva, en 1700, le mandement de Maigrot, et les directeurs du séminaire des Missions étrangères écrivirent dans le même sens au pape, le 20 avril de la même année. Les Jésuites avaient contre eux un parti puissant à la cour de Rome, et des ennemis dans tous les états catholiques. De toute part le pape reçut des adresses où ces pères étaient accusés d'idolâtrie. Au milieu de cette clameur générale la voix d'un sage se fit entendre; ce fut celle de Leibnitz qui se prononça pour les Jésuites [1].

Clément XI fit continuer l'instruction du procès, mais avant qu'elle fût achevée, il résolut d'envoyer sur les lieux un homme d'un caractère conciliant qui, revêtu d'un grand pouvoir, pût rétablir la tranquillité. Il choisit pour cela le patriarche titulaire d'Antioche, Charles-Thomas de Tournon, prélat jouissant d'une grande considération par sa naissance et son érudition; il fut nommé commissaire apostolique avec les

[1] Voy. LEIBNITII *Noviss. Sinica*, 1697, in-8°, et dans le vol. IV de ses Œuvres, édition de Genève, 1768, p. 89, 169 suiv.



pouvoirs de légat, autorisé à interpréter, modifier, suspendre et révoquer tous les privilèges que quelque personne, ecclésiastique ou laïque que ce soit, même la compagnie de Jésus, avaient reçus du saint siège ; à convoquer et à présider des synodes et à décider avec autorité apostolique toute espèce de différend. Lorsqu'en 1705 Tournon arriva en Chine, les Jésuites le reçurent avec respect et lui procurèrent une audience de l'empereur. Mais dans l'intervalle, savoir le 20 novembre 1704, l'inquisition avait prononcé sur les questions litigieuses. Elle interdit aux Chrétiens chinois de se servir des deux mots condamnés et d'assister aux cérémonies accompagnées de sacrifices, qui se pratiquaient en l'honneur de Confucius et des morts.

Tournon ayant reçu ce décret, au lieu de le faire exécuter insensiblement et en employant les voies de la persuasion, eut l'imprudence de publier, en 1707, à Nangasaki, un mandement ordonnant sous peine d'excommunication à tous les fidèles d'obtempérer à ce commandement du souverain pontife. C'était exiger des Chinois de renoncer à un devoir que leur imposait leur qualité de sujets de l'empire; c'était un attentat contre le souverain, comparable aux plus graves atteintes que dans le moyen âge la puissance ecclésiastique s'était permises contre l'autorité séculière. C'était entamer une lutte dans laquelle le christianisme mal affermi devait succomber. Un ordre impérial interdit, sous des peines sévères, au clergé catholique d'agir contre les lois de l'état, et les ecclésiastiques qui obéirent aux ordres du patriarche furent maltraités et

finalement chassés. Tournon reçut l'ordre de quitter sur-le-champ la Chine ; arrivé à Macao, il fut mis en prison où il devait rester jusqu'au retour de deux Jésuites que l'empereur avait envoyés à Rome pour se plaindre, en son nom et en celui des missionnaires, de la conduite du légat. Tournon ne vécut pas jusqu'à ce retour; il succomba, en 1710, à ses chagrins et aux mauvais traitemens qu'il essuya, dit-on, de l'évêque de Macao et de la part des Jésuites. Il venait d'être proclamé cardinal.

Clément XI crut cependant devoir maintenir le décret de 1704. Dans une assemblée que l'inquisition tint au mois de septembre 1710 en sa présence, il fut ordonné que ce décret et le mandement de Tournon seraient exécutés sans résistance et sans appel; il défendit en même temps de publier des écrits sur les rits chinois. Ce décret fut envoyé à l'évêque de Pékin pour être signifié aux Jésuites ; oubliant, disent leurs adversaires, le respect qu'ils devaient au vicaire du souverain pontife, ces pères refusèrent de se soumettre à l'ordre du saint siège.

Cette désobéissance excita la colère du pape et l'engagea à publier au mois de mars 1715 la fameuse bulle : *Ex illa die*, qui ordonnait à tous les prélats, sous peine de destitution, aux autres ecclésiastiques séculiers, missionnaires, et nommément aux Jésuites, sous peine de la grande excommunication, dont le pape seul peut donner l'absolution à l'heure de la mort, et aux moines sous peine de perdre leur droit de suffrage, d'exécuter dans toute sa rigueur les décrets précédens, (Bulle *Ex illa die*.)



Elle statue encore que tout missionnaire en Chine et en d'autres parties de l'Asie, avant d'entrer en fonction, en jurera l'observation. On eut soin d'envoyer cette bulle en Chine, par un vaisseau anglais, pour empêcher que son existence fût connue aux Jésuites avant que le P. Charles Castorani, Franciscain, vicaire général de l'évêque de Pékin, eut eu le temps de la communiquer aux missionnaires non Jésuites. Ce moine ayant donné, en 1710, lecture de la bulle en trois églises de Pékin, il fut à l'instigation des Jésuites, comme leurs adversaires assurent, traité de rebelle contre les constitutions de l'Empire, chargé de neuf chaînes, jeté dans un cachot et tourmenté de mille manières pendant dix-sept mois. On le relâcha enfin, mais il fut obligé de retirer la bulle, et un édit impérial défendit sous les peines les plus sévères d'y obéir. Nous verrons dans la huitième période la suite importante de cette affaire pour le christianisme.

Dispute au sujet des missions du Malabar.

Indépendamment des missions chinoises, celles du Malabar devinrent un objet de graves discussions. Ces missions étaient fixées dans le royaume de Madaure, sur la côte orientale de la péninsule occidentale de l'Indostan. Un Jésuite portugais, nommé Gonsalve Fernandez, avait, en 1595, bâti, avec la permission du souverain du pays, une église, un hôpital et une école; mais les travaux apostoliques eurent peu de succès avant l'arrivée d'un de ses confrères, le P. Robert Nobili, Romain, que le P. Aquaviva, général de l'ordre, envoya, en 1606, aux Indes, et

qu'on peut regarder comme le véritable fondateur des missions de ce pays.

Issu d'une grande famille, le nouveau missionnaire crut trouver la raison du peu de succès qu'avaient eu Fernandez et ses confrères, dans l'imprudence qu'ils avaient commise de se mettre au-dessus du préjugé national touchant la différence des castes. En vivant avec les Parias, ils s'étaient exclus de fait de tout commerce avec les premières classes de la nation, et particulièrement avec celle des Bramins. Nobili résolut de suivre une autre marche, dans l'espoir que, s'il pouvait convertir au christianisme des individus de la haute caste, l'humilité, une des vertus que prêche l'Évangile, les engagerait à renoncer à l'esprit de caste qui voue les Parias à une dégradation absolue. L'archevêque de Cranganor, provincial des Jésuites des Indes, approuva ce projet. Après avoir déposé l'habit de son ordre, Nobili affecta dans son vêtement l'élégance d'un bramin, et se soumit à toutes les privations que s'impose la classe des pénitens, qu'on nomme Sania. S'abstenant de chair, de poisson, d'œufs, de vin, et de toutes liqueurs fortes, il ne prenait par jour qu'un seul repas, composé d'herbes et de riz, choisit pour demeure une maisonnette de gazon, et se mit à étudier les cérémonies usitées dans le pays, la langue tamulique et celle des lettrés. Ainsi préparé, il se présenta comme Bramin, et annonça aux personnes de cette caste qu'il était initié dans les mystères d'une théologie qui leur était inconnue. Ayant prouvé par document et par

serment la noblesse de sa naissance, il reçut la visite des Bramins; mais affectant une sainteté particulière, il ne quitta pas sa maison, pour ne pas être souillé par la vue d'une femme; et sous ce prétexte, il refusa même de se rendre à la cour.

Il ne se borna pas à ces simagrées. Dans les entretiens qu'il eut avec les Bramins, son éloquence persuasive réussit à en convertir plusieurs au christianisme. Ces néophytes lui conseillèrent de quitter le costume de Bramin, et de se montrer publiquement dans celui d'un Sania. Il rompit solennellement le cordon d'or que les Bramins portent autour du cou, et qu'ils déposent, en signe d'humilité, quand ils passent à l'état de pénitent, se revêtit d'une longue robe jaunâtre, couverte d'un manteau court, retenu aux épaules par une bande rouge; et quand il sortait, ses pieds nus marchaient sur une semelle de bois; il tenait dans une main un vase rempli d'une eau limpide pour se purifier, et dans l'autre un bâton blanc surmonté d'une bannière. Ayant ouvert une école de christianisme, il convertit soixante-dix Bramins. On excita contre lui une persécution, mais, dit l'historien de l'ordre, le P. Jouvency, les miracles du missionnaire imposèrent silence à ses adversaires. Ceux-ci n'étaient pas seulement les Bramins non convertis, mais aussi le P. Fernandez et d'autres Jésuites, ainsi que les Frères mineurs qui avaient une église à Madaure. Tous dénoncèrent à Rome sa manière de convertir, et accusèrent d'idolâtrie les cérémonies que le P. Nobili permettait aux Chrétiens de sa façon. On

fut moins sévère à Rome, et peu de temps avant sa mort, en 1623, Grégoire XV permit quelques-unes des cérémonies avec certaines restrictions et précautions dont, à ce qu'on assure, les missionnaires firent peu de cas. Nobili mourut en 1656 à Meliapour: d'autres Jésuites continuèrent ses travaux, et en 1710 la communauté qu'il avait fondée, se composait de plus de 150,000 chrétiens, « vivant sur terre d'une vie céleste, » dit le P. Jouvency.

Une imprudence dont on ne croirait pas les Jésuites capables, excita contre eux un violent orage en 1701. Ils avaient une église à Pondichéry; tous les ans à une certaine fête, ils représentaient devant cet édifice une tragédie chrétienne. En 1701 ils avaient pris pour sujet la destruction des idoles par S. George; les idoles que le héros de la pièce terrassa et foula aux pieds, étaient Brama, Vishnou, et les autres divinités du pays. Les Hindous irrités par ce sacrilège, ne pouvant se venger, portèrent leurs plaintes dans le royaume voisin de Tanjore, dont le chef détruisit toutes les églises, et extermina entièrement le christianisme dans ses états.

Clément XI, averti de cet événement, ordonna au patriarche Tournon, son commissaire apostolique en Chine[1], d'examiner aussi et de régulariser l'affaire de la mission du Malabar. Ce prélat arriva en 1703 à Pondichéry, et publia en 1704, le jour même où il s'embarqua pour Manille, un décret [2] ordonnant ce qui suit:

[1] Voy. p. 91 de ce vol.

[2] Il est cité sous le nom de *Decretum Tournonii.*

On observera dans le sacrement du baptême tous les usages que l'Église a adoptés par tradition évangélique, nommément la salive, le sel et l'aspiration, symboles mystiques de la bonté divine. Chaque baptisé recevra le nom d'un saint, mais on ne lui donnera pas celui d'une divinité païenne ni d'un sania; on ne retardera pas le baptême; il ne sera pas permis d'altérer, par la traduction en une autre langue, la signification des noms de la croix, des saints et des choses sacrées; les mariages entre enfans de six à sept ans, ou plus jeunes, que les Indiens concluent par le symbole d'un taly ou collier donné à la fille, sont défendus, et il est interdit de se servir de l'image du Pulleyar ou dieu de l'hymen, ni du ruban couleur de safran auquel cette image s'attache; la rupture de la noix de cocos, et d'autres cérémonies superstitieuses sont également proscrites; on ne refusera pas aux femmes le sacrement de la pénitence, sous prétexte de leur infirmité mensuelle; l'usage de produire en public la preuve de leur puberté cessera; les secours spirituels ne seront pas refusés aux Parias; les Chrétiens ne feront pas de musique dans les pagodes; ils ne prendront pas de bains à la manière des Indiens, et, pour être regardés comme bramins ou sania, ils ne frotteront pas leur front de cendre de fiente de vaches, et ne peindront pas leur corps de couleurs; ils ne liront pas de livres des païens sans permission expresse des missionnaires ou curés.

Telles sont les fameuses cérémonies malabares qui aussi sont devenues l'objet d'un grave reproche fait

aux Jésuites. Ces Pères, regardant le décret de Tournon comme le coup mortel pour le christianisme aux Indes, en sollicitèrent la révocation. Tout ce qu'ils purent obtenir fut une suspension de son exécution pour trois ans. Ils envoyèrent deux Pères à Rome; mais, avant l'arrivée de ces députés, l'inquisition avait confirmé le décret au commencement de 1706. L'évêque de Méliapour, qui était Jésuite, fit des représentations au pape, et, en 1708, le gouvernement de Pondichéry déclara que Tournon avait agi sans pouvoirs suffisans, et les Jésuites continuèrent de tolérer les pratiques du Malabar.

Les Capucins de Pondichéry, les plus vigoureux adversaires des Jésuites, avaient un grand appui dans la personne du vicaire du pape, Claude de Visdelou, évêque *in partibus* à Claudiople, qui résidait à Pondichéry. Les Jésuites obtinrent, par l'influence du P. Letellier, que Louis XIV rappelât Visdelou, leur ancien confrère; mais ce prélat resta, et envoya un Capucin à la cour de France pour excuser sa désobéissance. Le Capucin trouva le roi de France mort, et l'influence des Jésuites anéantie, de manière qu'il ne fut plus question du rappel du grand-vicaire. Les disputes entre les Jésuites et les Capucins continuèrent, et nous y reviendrons dans la période suivante.

CHAPITRE X.

Histoire des états de l'Italie inférieure.

Grands maîtres de l'ordre de Malte.

Les royaumes des Deux-Siciles réunis pendant tout le dix-septième siècle sous le sceptre des rois d'Espagne, furent séparés par suite de la guerre qui éclata au commencement du dix-huitième. Comme parties de la monarchie espagnole, l'histoire de celle-ci leur est commune, néanmoins le royaume de Naples, aussi bien que celui de Sicile, nous offrent un petit nombre d'événemens intéressans auxquels nous consacrons ce chapitre. L'ordre de Malte, troisième état de la Basse-Italie, continue de s'illustrer dans les guerres contre les Turcs, à l'occasion desquelles nous en ferons souvent mention; mais son histoire n'offre rien d'assez important pour nous engager à lui assigner une place particulière [1].

[1] Nous allons cependant placer ici les noms des dix grands maîtres qui ont été à la tête de l'ordre depuis 1622 jusqu'en 1720, pour servir de supplément à celle des cinquante-deux premiers que nous avons donnée vol. XI, p. 69.

53. *Louis Mendez de Vazconcellos*, 1622—1623.
54. *Antoine de Paule*, 1623—1636.
55. *Paul Lascaris de Castellar*, 1636—1657.
56. *Martin de Redin*, 1657—1660.
57. *Annet de Clermont de Chatte-Gessans*, 1660.
58. *Raphaël Cotoner*, 1660—1663,
59. *Nicolas Cotoner*, 1663—1680.

SECTION I.

Royaume de Naples [1].

Le cardinal Antoine Zapatta était encore vice-roi de Naples lorsque Philippe III mourut le 31 mars 1621. Ce prélat s'était fait aimer par la douceur de son caractère et la sagesse de ses réglemens; mais la fin de son administration fut malheureuse à cause d'une révolte que la cherté des vivres, et les fausses mesures prises pour faire disparaître la mauvaise monnaie, firent naître. Le gouvernement se pressa trop de décrier ces espèces avant d'avoir fait frapper une quantité suffisante de bonnes pièces, et il les échangea à la valeur nominale, quoiqu'il y eût dans la valeur intrinsèque une différence de 4 à 15; il en arriva que le trésor royal ne put continuer une opération si onéreuse, et que ceux qui n'avaient pu échanger leur mauvaise monnaie contre la bonne, se trouvèrent privés de toute ressource. Révolte de Naples de 1647.

L'administration de ses successeurs ne présente aucun événement digne de fixer notre attention jusqu'à ce que don Rodrigo Ponce de Léon, duc d'Arcos, arriva à Naples comme vice-roi, ce qui fut le 11 février 1646. Sous son gouvernement, il éclata à Naples une sédition qui est un des événemens les plus singu-

60. *Grégoire Caraffa*, 1680—1690.
61. *Adrien de Wignacourt*, 1690—1697.
62. *Raimond Perellos de Roccaful*, 1697—1720.

[1] Suite du vol. XX, p. 364.

liers de l'histoire moderne. Elle fait pendant à la révolution qui donna naissance à cette république éphémère de Rome, qui nous a occupés quelques instans dans l'histoire du quatorzième siècle. Nous verrons un chef du peuple, personnage aussi énigmatique que le Colas de Rienzo, consul du peuple souverain de Rome. Cet événement nous offre un exemple si singulier de la versatilité du peuple dans ses affections, que l'histoire n'en présente peut-être pas un second.

Si, avant d'entrer en matières, nous recherchons les causes de cet événement, nous les trouverons dans la politique constamment suivie par le gouvernement espagnol, d'épuiser le royaume de Naples par des impôts excessifs. Le comte de Monterey[1] qui le gouverna depuis 1631 jusqu'en 1637, imposa pendant ces six années 44 millions de ducats de gabelles extraordinaires, dont il employa une partie pour la levée de 54,000 hommes de pied et de 8,000 chevaux qu'il envoya hors du royaume pour le service du roi d'Espagne. On ne sait plus que penser, lorsque les historiens vous disent que le duc de Médina de las Torrès[2] qui gouverna depuis 1637, établit durant son administration pour 47 millions de ducats, de nouveaux impôts; que l'amiral de Castille[3] qui y vint après, y mit encore 1,100,000 ducats, et qu'il n'osa surcharger le peuple d'autres subsides, parce qu'il payait annuellement plus de 11 millions de ducats d'or pour le seul intérêt des gabelles,

[1] Émanuel de Guzman, Zunita et Fonseca, comte de Monterey.

[2] Ramire-Philippe de Guzman, duc de Médina de las Torrès.

[3] Jean-Alphonse Henriquez duc de Medina Rios Secco.

dont le fonds avait été aliéné à 90,000 personnes, ainsi sans que de cette somme il entrât quelque chose dans les coffres du roi. A ces sommes il faut ajouter les immenses richesses, fruit des vols et des concussions que les vice-rois et les employés subalternes commettaient impunément.

La révolte de 1647 éclata à l'occasion d'un impôt sur les fruits qui n'était pas, beaucoup s'en faut, le plus pesant, mais qui était le plus désagréable au peuple. Il se percevait dans une baraque qu'on avait construite sur la place du marché. Un pêcheur d'Amalfi, âgé de vingt-cinq ans, Thommaso Aniello, communément appelé Masaniello, ayant été mis à l'amende pour avoir fraudé les droits, avait conçu une haine implacable pour le vice-roi. Doué par la nature de cette éloquence populaire, qui est plus efficace avec la multitude que l'art des rhéteurs, il excita les marchands de fruits à ne rien apporter au marché qui payât la gabelle. Il en arriva que le 7 juillet 1647, le marché manqua, et qu'il y eut un tumulte. Un Élu du peuple qui se présenta pour le calmer, fut accueilli par une pluie de pierres, et Masaniello, élevé sur une table, harangua le peuple, fit un tableau exagéré de la misère publique, et vomit un torrent d'imprécations contre le gouvernement. Dans un instant il fut entouré de 2,000 Lazzaroni qui mirent le feu à la baraque, et s'étant armés de piques et d'autres instrumens, allèrent détruire toutes les maisons où était la recette des gabelles de la farine, de la viande, des poissons, du sel, de l'huile et de la soie: meubles,

Thomas Aniello.

tapisseries, vases précieux, armes et argent, tout ce qu'elles renfermaient fut livré aux flammes. Masaniello ne permit pas que la moindre chose fût soustraite par ses compagnons. Le nombre des mutins s'étant accru à 10,000, ils forcèrent quelques prisons, et ayant reçu au milieu d'eux les détenus, marchèrent au palais du vice-roi, criant : Vive le roi d'Espagne, périsse le mauvais gouvernement ! Placé à un balcon, le duc d'Arcos promit l'abolition de la gabelle des fruits et une diminution de celle de la farine. « Nous voulons que toutes les gabelles soient abolies. » Telle fut la réponse des Lazzaroni. Ils entrèrent au palais, chassèrent les gardes allemande et espagnole, s'armèrent de leurs hallebardes, et parcoururent les appartemens, détruisant tout ce qu'ils y trouvaient. Tel fut le respect de ces furieux pour le cardinal Théodore Trivulce [1], qui était dans ce moment à Naples, qu'ils ne touchèrent pas à son appartement. Le vice-roi leur jeta par une fenêtre des écrits scellés du sceau royal, par lesquels toutes les gabelles étaient abolies ; comme les mutins insistèrent pour lui parler, il descendit au milieu d'eux, et réussit à les apaiser par des paroles pleines de douceur.

Craignant cependant le retour de leur fureur, il se plaça dans une voiture pour s'y soustraire. Ils coururent après lui, et arrêtèrent le carrosse ; le vice-roi jeta parmi eux quelques poignées de ducats, et, pendant qu'ils les ramassaient, échappa de leurs mains, et se sauva dans le monastère des Minimes. Le peuple

[1] Le même dont il a été question vol. XXVII, p. 227.

le suivit, et força la première porte; il allait pénétrer dans l'intérieur, lorsque le cardinal Ascagne Filamarino, archevêque de Naples, prélat généralement chéri, se présenta pour rétablir la concorde. Après une conférence avec le vice-roi, il vint apporter au peuple un diplôme par lequel on lui accordait soit l'exemption de toutes les gabelles, comme disent les uns, soit seulement l'abolition de celle des fruits et une diminution de celle des farines, d'après la relation moins probable des autres : ce qui est certain, c'est qu'après cette transaction, le vice-roi se retira au château de S. Elme, laissant Masaniello maître de la ville.

Le nombre des révoltés s'était accru jusqu'à 50,000, lorsqu'ayant rencontré Tibère Caraffa, prince de Bisignano, ils le prièrent d'être leur capitaine. Croyant pouvoir les calmer, Caraffa les harangua portant un crucifix à la main. N'y ayant pas réussi, il alla se cacher au Château-Neuf, où se rendirent aussi le vice-roi et le cardinal Trivulce. Pour renforcer le palais, le vice-roi y plaça 1,000 Allemands et 800 Espagnols; il fit venir de Pozzuolo 500 Allemands et deux compagnies d'Italiens. Le peuple alla à leur rencontre et les dispersa. Le vice-roi ayant délibéré sur ce qu'il y avait à faire, on résolut qu'à défaut de force, il fallait employer la ruse; qu'en conséquence, il fallait négocier avec le peuple, et l'amuser par des promesses.

Le vice-roi, qui ne craignait rien tant que de voir la noblesse, qui n'avait pas moins de motifs de mécontentement que le peuple, se réunir aux insurgés

(ce qui aurait rendu la révolution immanquable), crut que le meilleur moyen d'empêcher cette coalition était de faire croire à cette caste qu'il voulait se servir d'elle comme médiatrice. Il prévoyait que l'intervention des nobles les brouillerait avec le peuple. Le duc de Matalone tomba dans ce piège. C'était un homme factieux et ardent, qui se trouvait comme prisonnier d'état au Château-Neuf. Entr'autres choses, le peuple demandait que le privilège que Charles-Quint avait accordé à la ville de Naples fût produit en original et confirmé. Par ce privilège, Charles-Quint avait promis par serment que ni lui, ni ses successeurs n'imposeraient jamais aucune gabelle dans le royaume de Naples sans la permission du saint-siége, et permis au peuple de repousser tout autre impôt., et prendre même les armes, sans encourir aucune tache de rébellion. Comme on ne trouva pas ce diplôme, et qu'à sa place, le duc de Matalone en présenta un qui était signé par le vice-roi, le peuple cria à la trahison, et fit mettre le négociateur en prison; c'était ce qu'Arcos avait voulu. Cependant le duc de Matalone trouva moyen de s'évader.

Masaniello, qui commandait en maître à la multitude, ordonna de mettre le feu à soixante-dix maisons appartenant à des ministres ou employés des finances : cette exécution se fit avec le plus grand ordre; on prit des précautions pour que le feu ne se communiquât pas aux maisons voisines, et pour que tout ce que renfermaient ces édifices fût brûlé sans que personne en dérobât la moindre chose : seulement le

chef du peuple prit soin qu'on enlevât auparavant tous les portraits du roi d'Espagne, qu'il fit placer sous de riches dais dans les coins des rues.

Le cardinal Filamarino qui, croyant à la bonne foi du vice-roi, s'était chargé de la négociation, fit agréer au peuple qu'à la place du privilège perdu, il fût dressé un acte renfermant le contenu de ce privilège et de tout ce que le peuple demandait de nouveau. Cette capitulation, qui fut lue le 11 juillet au peuple assemblé dans l'église des Carmes, accordait au nom de la cour une amnistie plénière, l'abolition de toutes les charges dont on se plaignait et la confirmation du privilège. On attendait le vice-roi pour chanter le *Te Deum*, lorsqu'on vit arriver à l'improviste 200 ou, selon d'autres, 500 hommes à cheval, tous bien armés, qui déclarèrent qu'ils venaient offrir leur service au peuple. C'était des bandits que le duc de Matalone et quelques autres nobles avaient pris à leur solde pour massacrer, dit-on, Masaniello et ses adhérens, et se mettre ensuite à la tête du gouvernement. Le capitaine-général, soupçonnant le dessein de ces bandits, leur envoya l'ordre de mettre pied à terre, et puis d'aller à un certain poste; au lieu d'obéir, les cavaliers entrèrent à cheval dans l'église. Masaniello cria : Trahison ! Dans ce moment, les brigands lui tirèrent un assez grand nombre de coups d'arquebuse. Aucune balle ne l'atteignit; ce qui fit crier au prodige. Le peuple tomba sur les bandits, et en massacra plus de cent cinquante. On prétendit que l'un d'eux, avant de mourir, avait confessé qu'il avait été

engagé par le duc de Matalone et par don Joseph Caraffa, son frère. Masaniello fit chercher les deux traîtres, le duc échappa encore une fois; Caraffa fut découvert, et le peuple furieux, après lui avoir coupé la tête, traîna son corps par les rues.

Capitulation du 12 juillet.

Malgré cet incident, l'archevêque renoua la négociation. Il fut assisté par Jules Genuino, vieillard fort ambitieux, le confident et le directeur de Masaniello; mais que le vice-roi avait gagné par des promesses. Ce fut lui qui dressa la capitulation, qui fut signée le 12 juillet. Elle déchargeait le peuple du paiement de toutes les gabelles.

Masaniello, que le peuple regardait comme son libérateur, régna dès-lors sans contrôle à Naples, sous le titre de capitaine-général, reconnaissant l'autorité du vice-roi. Il n'avait pas encore quitté ses habits de pêcheur, ni la maison où il demeurait anciennement; ceux qui voulaient lui parler se présentaient devant cette cabane, et il leur répondait par une fenêtre. Il passait la plus grande partie de la journée à rendre justice sur un échafaud qu'il avait fait dresser sur la place de Tolède. Là il prononçait sans beaucoup de débats, sommairement et sans recours, sur le repos, sur la fortune, sur la vie de tout ce qu'il y avait à Naples de grand ou de petit. Sa justice frappait également des coupables et des innocens; ceux qui étaient soupçonnés comme ceux qui étaient convaincus d'un crime. Une troupe d'hommes armés exécutaient sur-le-champ ses arrêts, qui ne prononçaient d'autre peine que la mort. Comme il ne savait ni lire ni écrire, des

secrétaires lui lisaient les dépêches qui lui étaient adressées, et expédiaient ses ordres.

Il avait été convenu qu'immédiatement après la signature de la capitulation, Masaniello irait faire une visite au vice-roi. Il voulait y aller dans ses habits ordinaires; l'archevêque l'engagea à vêtir une robe de drap d'argent et à se couvrir d'une toque portant un panache. On estimait à 150,000 le nombre de personnes qui, dans cette visite, l'accompagnèrent jusqu'au palais. Avant d'y entrer, il adressa au peuple un discours, lui ordonna de crier : Vive le roi d'Espagne! dit qu'il était né pauvre et voulait mourir ainsi, qu'il n'avait rien fait par ambition, qu'il ne voulait pas gagner un sou, ni se révolter contre le roi, que son seul objet était de délivrer le peuple du mauvais gouvernement dont il avait tant souffert. Comme il se méfiait du vice-roi, il exhorta le peuple de venger sa mort si on ne le revoyait pas dans l'espace d'une heure.

Aussitôt que Masaniello aperçut le duc d'Arcos qui venait au devant de lui ou du cardinal qui l'accompagnait, il se précipita à ses genoux. Telle fut son émotion qu'il perdit connaissance, à la grande frayeur du vice-roi, qui n'aurait pu échapper à la fureur du peuple, si le capitaine-général n'avait pas repris ses sens. Le vice-roi le releva, l'embrassa, et le conduisit dans son cabinet avec le cardinal. Comme la conférence se prolongea, le peuple témoigna son inquiétude par des cris qui effrayèrent le vice-roi; aussitôt Masaniello se plaça sur un balcon, et, mettant un doigt sur la bou-

che, ordonna par ce signe à la multitude de se taire. Le plus profond silence régna dès ce moment, et Masaniello ayant ordonné au peuple de se retirer, dans un instant il n'y eut plus un seul homme sur la place. On convint que le 13 on se rendrait en grande cérémonie à l'archevêché pour jurer la capitulation. Le cardinal Filamarino reconduisit le capitaine-général à la maison, et le surlendemain eut lieu la cérémonie du serment. La tranquillité se rétablit. Masaniello, en reconnaissant l'autorité du vice-roi pour le royaume, avait entendu conserver la sienne dans la ville, et le comte d'Arcos l'en laissa jouir, ne doutant pas que sous peu il ne préparât lui-même sa ruine.

Chute de Masaniello.

Elle eut lieu d'une manière bien inattendue. Quel psychologiste nous expliquera le changement qui s'opéra subitement dans l'esprit de ce rebelle? Le travail excessif et inaccoutumé auquel il se livra, échauffa-t-il son sang, ou l'ambition troubla-t-elle sa raison? Au moment où la capitulation fut jurée, Masaniello donna les premiers symptômes d'une folie, qui rapidement alla jusqu'à la frénésie : le 15 il fallut le rapporter chez lui, ayant les fers aux pieds. Aussitôt le peuple abandonna celui que la colère divine avait frappé. Le lendemain, dans un moment lucide, il parut à l'église des Carmes ; un nouvel accès de fureur étant survenu, il se retira dans ce couvent. Le vice-roi y envoya des assassins qui le tuèrent à coups d'arquebuses. On lui coupa la tête ; son corps mutilé fut traîné par les rues et jeté dans les fossés de la ville : le peuple cria : Périsse Masaniello ! vive le duc d'Arcos! C'était le sixième jour

du règne du pêcheur d'Amalfi, le neuvième de la révolte.

Le lendemain, 17 juillet, l'amour du peuple pour le Libérateur de la patrie, pour le Père des pauvres (tels sont les titres qu'on lui prodigua), se réveilla; on chercha son cadavre, on y rattacha sa tête, et cinq cents prêtres suivis de 40,000 hommes sous les armes, et de presqu'autant de femmes, portèrent le cadavre à l'église des Carmes, où on célébra ses obsèques. Le bruit circula que la tête réunie au corps avait parlé, que les mains avaient donné la bénédiction. La mémoire de Masaniello fut célébrée comme celle d'un martyr de la liberté. Nouvelle révolte.

La révolte recommença parce qu'elle n'avait pas duré assez long-temps pour produire la fatigue. Le peuple n'avait pourtant pas d'autres motifs que la crainte de voir la capitulation mal observée, parce que les meneurs, en réfléchissant après coup sur la rédaction de l'article 14, qui abolissait les gabelles, s'aperçurent que, sous l'apparence d'accorder beaucoup, cet article n'accordait presque rien. Le duc d'Arcos consentit qu'il fût interprété en faveur du peuple par 26 articles qu'on y ajouta. Néanmoins, au bout de peu de semaines, il s'éleva de nouveaux différends, et le peuple prit encore une fois les armes. Il demanda la liberté du frère de Masaniello, détenu prisonnier dans le Château-Neuf. S'abandonnant pour la première fois à sa haine pour les Espagnols, que jusqu'alors il avait retenue, le peuple en massacra un grand nombre. Attaqué dans son palais, le vice-roi fut forcé de se retirer

au Château-Neuf, le peuple forma le siège de cette forteresse et du château S. Elme. Il força, le 23 août, François Toralto, prince de Massa, de la maion d'Aragon (le défenseur de Taragone contre le maréchal de Mothe-Houdancort [1]), d'accepter la place laissée vacante par la mort de Masaniello. Le vice-roi l'exhorta lui-même à répondre aux vœux du peuple pour mieux servir le roi. Le nouveau capitaine-général conclut une suspension d'armes qui fut suivie, le 7 septembre, d'une seconde capitulation confirmant toutes les immunités qui avaient été accordées au peuple, et lui allouant beaucoup de choses nouvelles qu'il jugeait nécessaires pour sa sûreté.

Arrivée de don Juan d'Austria.

Le peuple était au comble de la joie lorsque, le 1er octobre, don Juan d'Austria, ce fils naturel de Philippe IV, dont il a été plusieurs fois question dans cet ouvrage, parut à la vue de Naples. Les chefs du peuple demandèrent à être admis à son audience ; on leur répondit que don Juan ne mettrait pied à terre que lorsque le peuple aurait déposé les armes, et se serait remis à sa clémence. Toralto ménagea une espèce de transaction ; le peuple déposa les armes, mais à condition que les concessions qu'il avait arrachées au vice-roi seraient confirmées. Le 4 octobre cette transaction fut exécutée, et on ne vit plus dans la ville que bannières blanches en signe d'allégresse, réjouissances qui devaient être promptement changées en deuil [2].

[1] Voy. vol. XXXI, p. 60.

[2] Quelques historiens disent que l'accord n'eut pas lieu. Nous croirions qu'ils le nient pour diminuer le tort de l'Espagne, si parmi

Le duc d'Arcos, naturellement soupçonneux, et craignant l'ambition d'un jeune prince, s'était efforcé de s'emparer de l'esprit de don Juan; il y avait réussi et dirigeait toutes ses démarches. L'accord qui régnait entre le fils du roi et le peuple, n'était qu'un piége tendu à celui-ci. Malgré les exhortations du sage cardinal de Trivulce, il avait été résolu que la rébellion serait étouffée dans le sang des coupables. Le 5 octobre, lendemain de l'accord conclu, toutes les troupes descendirent à terre et marchèrent en ordre de bataille contre les postes gardés par le peuple. Les vaisseaux et les châteaux bombardèrent la ville qui devint pendant plusieurs jours un champ de bataille et une scène d'horreur. Les bannières blanches furent remplacées par des bannières noires; le peuple se défendit avec la force qu'inspire le désespoir; les femmes mêmes prirent part au combat en jetant par les fenêtres, sur les Espagnols, des pierres, des tuiles et de l'huile bouillante. Comme les troupes ne purent se rendre maîtresses de la ville, quoiqu'elles en eussent occupé plusieurs quartiers, le vice-roi eut recours au cardinal Filamarino, pour qu'encore une fois il interposât sa médiation; mais ce prélat, indigné de la trahison dont malgré lui il avait été l'instrument, refusa de se mêler dorénavant d'une affaire qui ne le regardait pas; la cour de Madrid ne lui pardonna jamais cette défection.

Bombardement de Naples du 5 octobre.

Dans une assemblée du peuple, tenue le 16 octobre,

Gennaro Annésé, chef du peuple.

eux ne se trouvait pas le comte de MODÈNE, l'historien du duc de Guise. Nous suivons le judicieux MURATORI.

trois hommes proposèrent d'implorer le secours de la France qui était en guerre avec l'Espagne; cette proposition déloyale fut hautement rejetée, et les trois individus furent mis à mort. Les soupçons qu'on avait conçus contre le prince de Massa, dont l'intention était de ramener le peuple par la fatigue à l'obéissance, s'accrurent de jour en jour par ses lenteurs : le 22 octobre la populace se saisit de lui; on lui coupa la tête et l'on pendit son corps attaché par un pied à la potence, au milieu du marché, après en avoir arraché le cœur qu'on présenta dans un bassin à la princesse, sa femme. Gennaro Annésé, maître arquebusier, fut nommé à sa place capitaine du peuple, à la recommandation du cuisinier du couvent des Carmes, qui jouissait d'une grande considération parmi les Lazzaroni.

Néanmoins les plus sages parmi les rebelles se convainquirent qu'à la longue ils ne pourraient résister à la force de l'Espagne, principalement depuis que la noblesse, pour faire voir l'amour qu'elle portait au roi et la haine qu'elle avait vouée au peuple depuis le meurtre de don Joseph Caraffa, se mettait de tous côtés en campagne, levait des troupes, surtout de la cavalerie, et, obstruant tous les passages par lesquels les vivres pouvaient arriver à Naples, y causa la famine. On revint à l'avis qui, le 16 octobre, avait été condamné comme criminel, et, le 24, le peuple décida qu'on enverrait des députés aux ministres de France à Rome pour demander l'assistance du roi, et pour prier le duc de Guise de se rendre à Naples avec

la même autorité que le prince d'Orange exerçait en Hollande.

Le marquis de Fontenay-Mareuil, qui avait été ambassadeur de France à Rome de 1641 à 1645, y était revenu avec la même qualité au mois de mai 1647. Henri Arnauld, abbé de S. Nicolas, frère d'Andilly, y était comme chargé d'affaires pour un objet particulier. Le frère du cardinal de Mazarin, archevêque d'Aix, qui un peu plus tard fut nommé cardinal de Ste Cécile, se trouvait à Rome, sans caractère officiel, mais le marquis de Fontenay ne faisait rien sans le consulter. Tels sont les ambassadeurs auprès desquels le peuple de Naples envoya des députés au mois d'octobre 1647. Depuis long-temps le marquis de Fontenay avait part aux troubles de Naples. Mazarin désirait susciter de nouveaux embarras à l'Espagne, mais après les frais qu'avait coûtés l'expédition maritime en Toscane, de 1646, il hésitait d'en entreprendre une nouvelle dont le succès paraissait douteux. Il proposa à Innocent X, avec lequel il était récemment réconcilié, de l'assister d'hommes et d'argent, s'il voulait faire revivre les anciennes prétentions du saint-siége sur le royaume des Deux-Siciles, dont il pourrait disposer en faveur d'un de ses neveux. Donna Olympia Maldalchina, belle-sœur du pape, appuya vivement la proposition du cardinal de Mazarin, mais Innocent X, âgé de soixante-dix-sept ans, eut la prudence de résister à la tentation.

Le duc de Guise intervient dans les affaires de Naples.

Henri II, duc de Guise, condamné à mort en 1641 comme criminel de lèze-majesté, avait épousé à

Bruxelles la veuve du comte de Bossu[1]. Ayant obtenu le 3 septembre 1644 des lettres d'abolition, il abandonna sa femme, dont il était dégoûté, après avoir dépensé sa fortune, et revint à la cour de France. Après avoir été pendant quelque temps l'amant de madame de Montbazon, il devint éperdument amoureux de mademoiselle de Pons, l'une des filles d'honneur d'Anne d'Autriche. Résolu de l'épouser, il se rendit en 1646 à Rome, pour solliciter la cassation de son mariage. Esprit de Raymond, baron, puis comte de Modène, gentilhomme de sa chambre et son confident, ayant rencontré par hasard sur les bords du Tibre des pêcheurs de Naples qui lui racontèrent dans leur simplicité ce qui venait de se passer dans leur ville, leur dit qu'il y avait à Rome un prince français descendant de leurs anciens rois de la maison d'Anjou. Ils désirèrent le voir; Modène les ayant présentés au duc de Guise, ils se jetèrent à ses pieds, s'écriant qu'ils étaient soulagés, parce qu'ils voyaient en lui l'image des rois de la maison d'Anjou que les Napolitains avaient tant aimés; qu'il semblait que Dieu l'avait amené exprès à Rome pour le salut de leur patrie; qu'à leur retour à Naples ils le feraient savoir à leurs compatriotes, qui certainement partageraient leur joie.

Quoique le duc de Guise ne fût pas l'héritier de la maison d'Anjou, il en descendait effectivement, puisqu'une de ses aïeules, Yolande, était fille de René Ier

[1] Honorée de Glimes, fille de Godefroi, comte de Grimbergen, veuve d'Albert-Maximilien de Hennin, comte de Bossu.

le Bon d'Anjou, roi de Naples, et que Claude, souche de la maison de Guise, était fils de Réné II. Ce fut par suite des rapports que firent à Naples les pêcheurs que le comte de Modène avait présentés au duc de Guise, qu'il y eut des négociations entre la *républi-que royale de Naples* et ce prince, et il fut convenu que celui-ci aurait dans le nouvel état la même autorité que le prince d'Orange exerçait dans la république des Provinces-Unies. Les deux partis se trompèrent mutuellement en exagérant les ressources qu'ils avaient à leurs dispositions. Le cardinal de Mazarin qui avait peu de confiance dans le caractère du prince, et trop d'expérience pour compter sur le peuple de Naples, tâcha de dissuader le premier de l'entreprise dans laquelle son ambition allait s'embarquer; cependant il lui promit des secours, si, après avoir examiné toutes choses avec le marquis de Fontenay, il persistait dans sa résolution.

Le duc de Guise, généralissime de la royale république de Naples.

Le duc de Guise s'embarqua à Santa Felicità, près de Rome, le 13 novembre 1647, avec une suite de vingt-deux personnes, y compris les envoyés de Naples et ses domestiques; n'emportant que quelques milliers de pistoles qu'il avait empruntés et quelques barils de poudre. Il passa au milieu de la flotte espagnole qui était à la rade de Naples, et arriva dans cette ville où il fut accueilli avec une joie extraordinaire. Le 17 novembre il fut proclamé généralissime des armées du peuple et défenseur de sa liberté, sous la protection du roi Très-Chrétien; le baron de Modène fut nommé mestre de camp-général. Aussitôt la guerre recom-

mença avec une nouvelle vigueur dans les quartiers de la ville, dont quelques-uns étaient toujours entre les mains des Espagnols.

Comme l'armée de la noblesse, sous les ordres de don Vincent, prince de Tuttavilla, avait occupé Aversa où elle coupait les vivres à la ville révoltée, le duc de Guise résolut de l'en expulser. Il sortit le 12 décembre de Naples, avec environ 9,000 hommes de mauvaises troupes, et fortifia les postes de San Giulano, San Cipriano et San Antonio. S'étant imprudemment approché d'Averse avec 300 chevaux, il fut attaqué à l'improviste par 1,500 gentilshommes à cheval qui sortirent d'Averse. L'action qui s'ensuivit fut extrêmement glorieuse pour le duc ; les nobles furent repoussés avec une perte considérable.

Arrivée du duc de Richelieu.

Si cette petite affaire fortifia le courage des Napolitains, il monta à l'enthousiasme quand le 18 décembre on vit arriver à la hauteur de Naples une flotte française. Le duc de Richelieu, petit-neveu du cardinal et général des galères, assisté du commandeur des Goutes, lieutenant-général, la commandait. Elle se composait de vingt-neuf vaisseaux de guerre, et cinq brûlots, et portait 4,000 hommes commandés par le comte d'Estrades avec beaucoup de munitions, qui étaient ce dont les Napolitains avaient le plus grand besoin. Comme la flotte espagnole se trouvait sans défense dans le port de Naples, parce que toutes les troupes avaient été débarquées, et que la française avait l'avantage du vent, il n'y a pas de doute qu'elle aurait pu détruire l'armée navale de don Juan d'Autriche,

si, profitant de la terreur qu'avait inspirée son arrivée, elle l'avait attaquée sur-le-champ. Au lieu de cela, la flotte française mouilla entre Chiaia et Pausilippe; l'abbé Baschi qui était au service du cardinal de S^te^. Cécile, mit pied à terre, et alla à San Giulano, conférer au nom des commandans avec le duc de Guise qui s'y trouvait encore. Il lui déclara que les commandans avaient ordre d'obéir à Gennaro Annésé, et qu'il n'était pas question de lui. Il est possible que dans les instructions du duc de Richelieu, le duc de Guise ne fût pas nommé, parce qu'au départ de la flotte on ignorait en France ce qui s'était passé à Naples, mais il y a aussi des motifs de croire que le cardinal Mazarin qui se méfiait du duc de Guise, voulait bien soutenir la révolte de Naples, comme un moyen de donner de l'embarras à l'Espagne, mais qu'il n'avait nulle envie d'employer les forces de la France pour servir l'ambition d'un prince lorrain. Celui-ci sentit sur-le-champ que l'arrivée de la flotte avec des instructions telles que celles du duc de Richelieu, ruinerait sa cause parce que Gennaro Annésé qui se voyait réduit à partager le pouvoir avec lui, ne demanderait pas mieux que de se rendre indépendant. Il résolut aussitôt de se débarrasser de ce collègue. Ayant remis le commandement de l'armée de San Giulano au baron de Modène, et s'étant rendu le 19 à Naples, il dépouilla Annésé de tout pouvoir et se fit nommer pour sept ans *duc de Naples*, investi de toute l'autorité souveraine. La flotte française, après avoir fourni quelques munitions aux in-

Le duc de Guise est proclame duc de Naples.

surgés, mais point de troupes (le duc de Guise ayant refusé les 1,800 hommes qu'on lui offrait, parce qu'on ne lui donnait pas en même temps de l'argent pour les payer), eut avec l'armée navale des Espagnols quelques combats insignifians, après lesquels elle s'en retourna à Toulon.

Le duc de Guise était encore à Naples lorsque, dans la nuit du 6 janvier 1648, le prince de Tuttavilla, trompé par une fausse allarme que le baron de Modène lui causa par un stratagème, quitta la ville d'Averse, et se retira à Capoue; le vice-roi lui enleva le commandement de l'armée de la noblesse, qui fut donné à Louis Poderico. La prise d'Averse fut un événement heureux pour les révoltés de Naples, à cause de la grande quantité de vivres qu'ils y trouvèrent. Un second événement, tout aussi important, fut la prise du faubourg de la Chiaïa, qui eut lieu le 13. Elle rendit le peuple maître des deux extrémités de la ville, et fit la plus grande sensation dans tout le royaume : les villes et les provinces qui n'étaient pas encore en insurrection s'empressèrent d'arborer l'étendard de la révolte contre le roi. Des chefs de bandits s'emparèrent d'une foule de places au nom du peuple souverain, et firent des courses dans les districts restés fidèles.

Départ du vice-roi d'Arcos.

Le duc d'Arcos, à qui tout le monde attribuait les malheurs du royaume, était devenu l'objet de la haine universelle; cédant au conseil de ses amis, il abdiqua le 12 janvier entre les mains de don Juan d'Autriche, qui se chargea du gouvernement en attendant les or-

dres de la cour. Le vice-roi partit pour l'Espagne le 26, et le peuple des deux partis célébra son départ par des réjouissances publiques. Bientôt après, don Juan renvoya sa flotte, parce qu'elle n'était pas en état d'hiverner dans le port de Naples. Il perdit ainsi tout espoir d'une retraite dans le cas où il serait expulsé des quartiers de Naples dont il était en possession.

Le 12 février le duc de Guise fit un assaut général sur tous ces quartiers, mais fut repoussé avec une perte considérable. Ce prince était entouré d'ennemis, dont les uns le vendaient à don Juan, et c'étaient précisément les personnes auxquelles il accordait sa confiance (si toutefois on peut s'en rapporter sur ce point au comte de Modène), pendant que les autres étaient des républicains qui le regardaient comme un tyran, et qui ne cessaient de le dénoncer au gouvernement français comme travaillant uniquement pour son intérêt personnel et pour se faire roi de Naples. Assaut général du 12 février 1648.

Le 1er mars 1648 don Iñigo Velez di Gevara e Tassis, comte d'Ognate, nommé vice-roi de Naples, se chargea du gouvernement que don Juan d'Autriche lui remit. Cet habile administrateur entra en négociation avec les diverses factions qui régnaient à Naples, promit, au nom du roi d'Espagne, une amnistie générale, et gagna par des promesses, tant les personnes qui entouraient le prince que les chefs du parti républicain. On fit tomber le duc dans un piége : le vice-roi fit semblant de vouloir fortifier l'île de Nisida; les traîtres dont le duc était entouré, pour le porter à quitter Naples, exagérèrent l'importance dont Le comte d'Ognate, vice-roi de Naples.

était ce poste comme station pour les secours qu'il attendait de France. Il sortit effectivement de la ville le 3 avril, avec 6,000 hommes et huit canons qu'il plaça sur le cap Pausilippe pour battre Nisida. Profitant de cette diminution des moyens de défense de Naples, le vice-roi et don Juan d'Autriche, dans la nuit du 5 avril, livrèrent avec un peu plus de 2,000 hommes, un assaut général à la ville qui se trouvait sans chef, parce que le baron de Modène, brouillé avec le duc par suite des intrigues des traîtres, était en prison. Gennaro Annésé rendit à don Juan la clef du Torrion, ou de la tour des Carmes, qui, depuis le commencement de la rébellion, avait été la principale place d'armes du parti populaire et le boulevart de sa puissance.

Réduction de Naples, 5 avril 1648.

« C'est en cette conjecture, dit l'historien de cette révolte, que l'on vit une éclatante marque de l'instabilité des peuples ; car ces mêmes esprits, qui un jour auparavant poussaient contre les Espagnols mille imprécations, les changèrent dans un instant en applaudissemens. On n'entendait de tous côtés que : vive l'Espagne ! vive le roi ! vive don Juan d'Autriche ! Et les Lazarronis, quittant leurs bonnets et leurs crocs, retournèrent, dans un moment, chacun à son premier métier. Naples qui, le jour précédent, semblait être un théâtre d'horreur et de carnage, reprit sa première et agréable assiette, et le peuple, par ses caresses et ses respects, témoigna de se ressouvenir aussi peu de ses emportemens passés que s'il eût vécu toujours dans son devoir. Enfin cette grande ville revint sous le joug de l'Espagne aussi vite et aussi facilement qu'elle

s'en était soustraite ; les Espagnols l'avaient perdue en un jour, en un jour ils la recouvrèrent, et ce que toutes les forces qu'ils avaient dans le royaume et sur leur flotte n'avaient pu leur acquérir, deux mille hommes, ou environ, le leur donnèrent sans travail. Cela paraît si surprenant, qu'il est certain que les Espagnols même ne s'attendaient pas de voir réussir si heureusement leur attaque. Quelque fondement qu'ils fissent sur les partisans qu'ils avaient dans le parti populaire, ils appréhendaient cette hydre à tant de têtes qui s'était soulée si souvent de leur sang. »

Pendant que les Espagnols se préparaient à l'attaque générale de Naples, le duc de Guise battait Nisida, et faisait tout son possible pour emporter ce poste. Quand l'attaque commença, il essaya de rentrer dans Naples, mais trouvant tous les passages fermés et se voyant abandonné subitement de ses troupes, il prit, avec une petite suite, la route de l'Abruzze, où il croyait pouvoir faire tête aux Espagnols ; mais il fut arrêté par don Prosper de Tuttavilla, que don Louis Poderico avait envoyé contre lui, conduit d'abord à Capoue, ensuite, par ordre du vice-roi, à Castel-Vulturno, et finalement à Gaëte. Le comte d'Ognate voulait lui faire couper la tête, et sans doute le droit des gens l'y autorisait, mais don Juan d'Autriche ne le permit pas. Il insista pour qu'on attendît les ordres du roi relativement au sort du prisonnier ; le roi ordonna de le conduire en Espagne. Captivité du duc de Guise.

Plaçons ici quelques-unes des réflexions par les- Réflexions sur

La révolte de Naples.

quelles le comte de Modène termine son Histoire de la révolution de Naples.

« Si jamais, dit-il, on vit la fortune seconder le soulèvement d'un état, ce fut sans doute celui de Naples, puisqu'elle sembla n'épargner rien pour rompre le joug de ce peuple, et pour le mettre en liberté. On la vit, dès l'origine de ces troubles, marcher à la tête d'une foule de petits gueux armés de bâtons et de cannes, guidés par un homme de la lie du peuple, sans expérience et sans jugement, quand cette ridicule milice désarma les gardes du duc d'Arcos, s'empara de son palais, le força de l'abandonner, et osa même saisir ce vice-roi par les moustaches. On la vit paraître au milieu de cette grande multitude de séditieux qui, encouragés par l'heureux succès des Lazarronis, prirent les armes, se rendirent presque les maîtres de cette ville, malgré la résistance des Espagnols et les forces de la noblesse, et, par leur exemple, obligèrent les provinces de ce royaume d'en faire autant, et de secouer unanimement le joug du roi catholique. On la vit du côté d'un peuple divisé par cent factions, trahi par plusieurs de ses chefs, sans ordre, sans pain, sans argent, sans munitions et sans assistance, lequel pourtant, avec tous ces désavantages, ne laissa pas de résister à l'un des plus grands rois du monde durant l'espace de neuf mois. Si dans ces révolutions la fortune se déclara pour ce parti, la valeur n'en fit pas moins, et montra hautement la part qu'elle prenait en cette cause. »

« Quoiqu'elle n'y parût pas de la manière qu'on la vit autrefois dans les phalanges grecques et dans les

légions romaines, et comme on la voit encore en ce siècle parmi des troupes disciplinées, elle ne laisssa pas de se faire voir dans plusieurs occasions importantes, mais surtout dans cet assaut général que don Juan fit donner aux quartiers soulevés, un peu après son arrivée à Naples, où ce peuple, quoique surpris et conduit par un chef perfide, repoussa avec tant de vigueur et de courage ces bonnes troupes et cette brave noblesse espagnole qui le suivaient. Mais si la fortune et la valeur ont paru avantageusement durant ces troubles, en faveur des Napolitains soulevés, la prudence a eu si peu de part dans cette grande affaire entreprise, qu'on a peine d'y reconnaître les moindres marques de son art. On le peut juger facilement par les divers objets que le peuple de cette ville et celui des provinces eurent dans leur soulévement. Bien loin de suivre les leçons de cette vertu qui ne marche qu'à pas comptés, et qui regarde incessamment l'unique but qu'elle a pris, sans jamais prendre le change, dès l'entrée de sa carrière, les Napolitains, suivant cent différens desseins, firent voir qu'ils n'en avaient pas de certain. Le premier qu'ils firent paraître dans le commencement des troubles, fut la simple abolition de la gabelle des fruits; de celle des fruits ils passèrent à celle de tous les impôts faits depuis l'empereur Charles-Quint. Jusque-là ils semblèrent suivre leur première pointe; mais ils se lassèrent bientôt, et au lieu de se prévaloir des avantages que leur donnaient la consternation et la faiblesse des Espagnols (lesquels, dans cette occasion, eussent remis entre leurs mains le

château de S. Elme, et tout ce qu'ils eussent voulu, pour caution de leur repos), ils tournèrent toute leur fureur contre cette noblesse dont ils devaient plutôt rechercher la jonction que la ruine. Je ne sais pas si elle les eût écoutés dans cette occasion ; mais chacun sait qu'elle avait assez de motifs de se plaindre des Espagnols, qui ne la traitaient guère mieux qu'ils ne traitaient les peuples, et il est apparent que si elle n'eût pas voulu se déclarer, ni se joindre alors aux Napolitains, du moins elle ne se serait pas si fort intéressée dans la cause des Espagnols, comme elle fit quand le désir de se venger des affronts de la populace la força de prendre les armes et de faire naître une guerre entre les membres de l'état, lorsqu'il les fallait réunir pour concourir au bien commun. Ayant poussé, durant quelques jours la noblesse, et convié par leur exemple les autres peuples des provinces d'en faire autant, ils s'acharnèrent aux Espagnols, et attaquant ceux-ci et les nobles, en même temps, ils réunirent ensemble ces deux corps qui n'avaient pas beaucoup de confiance auparavant l'un pour l'autre, alors que par une extravagante et cruelle pudeur, on leur vit massacrer les Espagnols, et crier : vive l'Espagne ; mais cela ne dura guère, et leur besoin les contraignant de recourir à l'assistance de la France, ils appelèrent le duc de Guise, espérant que par lui ils obtiendraient de cette couronne les secours qu'ils s'en promettaient. »

« Ce prince arrivé dans la ville et reçu comme envoyé du roi Très-Chrétien, on vit paraître, peu de

jours après, l'armée navale qui faisait toute l'espérance et toute la consolation de ce pauvre peuple, affligé et accablé de cent misères; mais son aspect, au lieu d'apporter le soulagement désiré depuis tant de mois, ne servit qu'à donner de ridicules ombrages. »

« Ce fut alors que l'inconstance populaire fit voir un de ses plus étranges effets, en faisant changer tout-à-coup l'objet à cette populace, qui se donna entièrement au duc de Guise, sans se mettre en peine de la retraite d'une flotte qu'elle avait si fort souhaitée. »

« Le duc de Guise déclaré chef d'une république qui n'était pas encore en nature; cette multitude innombrable de gens qui l'avaient proclamé duc suprême, et qui l'eût même appelé roi dans ce moment, s'il l'eût voulu, et sans avoir examiné s'il eût pu maintenir ce titre, fit connaître, par les factions qui la divisaient, que c'était un corps monstrueux et composé de têtes dont les unes voulaient le changement de maître, les autres la réformation et non le changement de l'état, et la plus grande partie le libertinage[1], sous couleur de la liberté. Par ces réflexions, on peut juger que la prudence n'eut point de part en ce dessein qui fit tant de bruit dans l'Europe, et qui, n'ayant été formé et conduit que par une fortune aveugle et par une valeur qui tenait de la fureur, plus que de la raison, échoua malheureusement, n'étant pas soutenu par la prudence. »

Cependant le secours que le duc de Guise avait at- Expédition

[1] C'est-à-dire la licence.

du prince Thomas de Savoie.

tendu de France arriva au mois de juin 1648, sous le commandement provisoire du cardinal Gravina; on comptait sur l'assistance des partisans du duc de Guise, mais tout avait été préparé par le vice-roi pour faire manquer cette expédition. Elle fournit à celui-ci un prétexte pour exercer des vengeances malgré l'amnistie. Gennaro Annésé tomba une des premières victimes; on trouva sur lui un exemplaire du manifeste français; il fut condamné et eut la tête tranchée. Un grand nombre de ses anciens complices fut pendu. La flotte française s'était retirée au canal de Piombino, où le prince Thomas de Savoie, qui n'était pas moins ambitieux que le duc de Guise, et auquel le cardinal Mazarin voulait donner l'occasion de former un établissement, en prit le commandement. Elle se dirigea, le 9 août, vers Salerne, qui avait été un des principaux foyers de l'insurrection; mais n'ayant pu s'emparer de cette ville, le prince repartit le 18 pour Toulon.

Punition des rebelles.

Don Juan d'Autriche étant parti pour l'Espagne le 22 septembre 1648, le peuple de Naples se vit abandonné à la cruauté du comte d'Ognate; ce vice-roi établit une jonte ou tribunal chargé de faire le procès à ceux qui avaient pris part à la rébellion. Un grand nombre d'individus fut condamné à la mort et à la confiscation de ses biens, ou à la prison. Ce qui caractérise la nation, c'est que finalement le bourreau lui-même, instrument de ces vengeances, fut exécuté parce qu'il fut prouvé qu'il avait accepté de l'argent pour faire souffrir long-temps des malheureux dont

la mort ne suffisait pas à la haine furibonde de leurs ennemis.

Parmi les grâces que don Juan avait accordées aux Napolitains, lorsqu'il traita avec les chefs de la république, était l'abolition des gabelles. On ne tarda pas à s'apercevoir que, dans le gouvernement comme dans la vie privée, il est nécessaire de réparer les spoliations, si l'on veut vivre en paix. L'abolition des gabelles était un acte souverainement injuste, qui dépouillait 90,000 familles du gage de leurs propriétés, parce que toutes ces gabelles étaient vendues. L'indigence à laquelle ces familles furent réduites, fit ressentir ses effets à l'industrie, qui se trouva privée de ce qui auparavant l'avait alimentée. Le vice-roi, les chefs de ville et le peuple s'accordèrent à remédier à ce mal. On établit un impôt de 42 carlins par feu dans tout le royaume, et on rétablit la moitié de toutes les gabelles abolies, à l'exception de celles des fruits, des légumes, du maïs et de quelques autres objets de première nécessité. On réserva 300,000 ducats par an à la caisse de l'état, le reste du produit fut destiné à rembourser les créanciers ou acheteurs des gabelles, entre lesquels il fut annuellement distribué au prorata de leurs prétentions.

Rétablissement des gabelles.

En 1650 le comte d'Ognate prit part à l'expédition de don Juan d'Autriche [1], par laquelle les places de Toscane, ou l'État des Présides, furent réunies de nouveau au royaume de Naples.

Depuis le 10 novembre 1653, don Garcia d'Avel-

[1] Voy. vol. XXVII, p. 367.

lanada et Haro, comte de Castrillo, gouverna ce royaume en qualité de vice-roi.

Seconde expédition du duc de Guise.

Depuis la rébellion de 1646, beaucoup de nobles craignant les cruautés du comte d'Ognate, s'étaient expatriés, et avaient été bannis du royaume. D'autres n'avaient pas quitté le pays, mais soupiraient après l'occasion de secouer le joug espagnol. Le duc de Guise, qui avait obtenu sa liberté en 1652 par l'intercession du prince de Condé, avait encore beaucoup d'amis à Naples. De toute part il recevait des lettres qui l'invitaient à se présenter avec une armée; on lui promettait merveille de l'assistance qu'il trouverait. L'amour-propre de Henri lui faisait illusion sur l'importance de ces invitations, et il les exagéra à la cour de France. Le cardinal Mazarin n'avait jamais eu une haute idée de la prudence de ce prince; sa conduite à Naples ne l'avait pas augmentée. Cependant il lui permit de préparer une expédition pour son propre compte, et lui fit espérer une puissante assistance pour le cas où il aurait débarqué dans le royaume de Naples, et pris une position qui donnât l'assurance de plus grands succès. Guise ramassa tout l'argent qu'il put trouver par ses propres moyens ou dans la bourse de ses amis, engagea des troupes, et fit construire des embarcations dans les ports de Provence. Son armement ne fut prêt qu'en automne 1654. Sans attendre une saison plus favorable, il mit à la voile le 5 octobre avec sept vaisseaux de haut bord, quinze vaisseaux marchands, six galères et six tartanes, sur lesquels il y avait 7,000 soldats, 350 chevaux et beaucoup d'armes. Sa navigation

fut malheureuse. Plusieurs de ses vaisseaux se perdirent; ceux qui arrivèrent dans les parages du royaume de Naples portaient 4,000 hommes de troupes de débarquement.

Le vice-roi avait eu le temps de se préparer à les recevoir. Il avait pris une mesure fort sage, c'était de publier un pardon général en faveur de toutes les personnes qui avaient été impliquées dans la rébellion de 1647, à condition de servir la couronne dans la présente conjoncture. Tous acceptèrent ce pardon; ce fut à leur avantage que tourna l'expédition du duc de Guise.

Il débarqua ses troupes à Castellamare le 13 novembre, et s'empara de force de cette ville, non sans souffrir une perte considérable. Cette conquête causa une grande consternation à Naples, et on croit que, par une marche rapide, le duc aurait pu s'emparer de cette capitale. Mais, dès le 17, il essuya de la part des Espagnols une défaite près de Torre dell' Annunziata, où il perdit 500 hommes. Comme les vivres lui manquèrent promptement, qu'il ne lui arriva pas de secours, et que les soldats auxquels il faisait battre le pays pour se procurer des subsistances, s'abandonnèrent à la licence, et firent fuir les paysans; enfin, comme il se vit sur le point d'être attaqué par des forces considérables, le duc de Guise embarqua son monde le 26 novembre, et retourna en France, sans qu'une expédition si mal concertée ajoutât à sa réputation de bravoure ou de prudence.

Philippe V à Naples.

L'histoire de Naples ne nous offre rien dans le reste du dix-septième siècle, qui mérite que nous nous y

arrêtions. Après l'extinction de la ligne autrichienne d'Espagne, le royaume de Naples passa tranquillement sous la domination de Philippe V. Louis-François, duc de Medina-Celi, qui était vice-roi depuis 1692, le reconnut. Au mois de septembre 1701, ce gouverneur faillit être victime d'une conspiration, dirigée dans les intérêts de l'Autriche, par J. B. de Capoue, prince de la Riccio, le baron de Chassinet, Franc-comtois, et quelques autres. Le complot fut découvert, et on envoya les chefs en France, où ils restèrent longtemps en prison. On remplaça Medina-Celi par le duc d'Escalona, marquis de Villena. Cependant Clément VII refusa à Philippe V l'investiture du royaume, qu'il n'accorda pas non plus à son compétiteur, voulant rester neutre entre eux. Le 16 avril 1701, Philippe V, avant de se mettre à la tête de l'armée en Lombardie, arriva à Naples dans l'espérance de gagner l'affection de ce peuple inconstant et remuant. Dans cette vue, il lui remit tous les arrérages dus à la couronne, qui se montaient à près de trois millions d'écus, travailla à faire baisser le prix du pain, et prit une garde italienne. Le cardinal Cantelmi, archevêque de Naples, lui fit accorder, par les fondations pieuses, un don considérable, auquel les villes du royaume devaient en ajouter un. « Néanmoins, dit le rédacteur des Mémoires de Noailles, le voyage de Naples ne servit guère qu'à découvrir le mauvais état de ce royaume, les vices de l'ancien gouvernement espagnol, qui s'y était attiré une haine irréconciliable; le génie factieux et turbulent des na-

tionaux, que la présence du monarque pouvait à peine contenir; des abus de toute espèce qui semblaient avoir tari les sources les plus précieuses du bonheur public, et enfin l'impossibilité morale de remédier à tant de maux, sans un calme profond que la guerre éloignait de plus en plus. »

Philippe V s'embarqua le 20 juin pour aller en Lombardie. A peine était-il parti de Naples qu'il s'y éleva des mouvemens de conspiration dans lesquels le duc de Noïa et le prince de Trebisacia furent compromis.

Après l'évacuation de la Haute-Italie par les troupes françaises, en vertu de la capitulation de 1707, on projeta l'invasion de la Provence par le duc de Savoie et le prince Eugène. Joseph Ier crut ce moment favorable pour entreprendre la conquête du royaume de Naples, qui était dégarni de troupes, et dont les forteresses étaient dénuées de tout. Cinq mille hommes d'infanterie et 3 à 4,000 de cavalerie furent jugés suffisans pour cette entreprise. A leur tête le comte de Daun, qui s'était couvert de gloire par la défense de Turin, partit de la Lombardie le 12 mai 1707, passa par la Romagne, la Marche, par Tivoli et Palestrina, et arriva le 24 aux confins du royaume. Le vice-roi, duc d'Escalona, arma le peuple pour lui donner une preuve de sa confiance, et fit quelques préparatifs de défense, mais sans marcher au-devant de l'ennemi que sans doute il ne pouvait pas combattre en rase campagne. Thomas d'Aquin, prince de Castiglione, et Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia, ramassèrent quelques troupes, prirent poste sur le Garigliano, et

Conquête de Naples par l'archiduc Charles.

firent mine de vouloir s'opposer aux Autrichiens; mais à l'arrivée de Daun ils se retirèrent. Les Allemands prirent sans coup férir Capoue et Averse, et se présentèrent le 7 juillet devant Naples. Le vice-roi s'était retiré à Gaëte.

Les députés de la ville apportèrent les clefs au comte de Martinitz, nommé d'avance vice-roi pour Charles III, et le peuple, dans l'excès de sa joie, brisa et jeta à la mer une statue équestre en bronze que naguère, dans un semblable mouvement de joie, il avait érigée à Philippe V. Peu de jours après, les trois châteaux se rendirent. Le prince de Castiglione fit quelque résistance, mais sa petite troupe fut dispersée, et lui-même fait prisonnier. Le reste du royaume suivit l'exemple de la capitale. Gaëte seule, où le duc d'Escalona s'était enfermé avec 3,000 hommes, et qui était défendue du côté de la mer par les galères du duc de Tursi, résista. Le 30 septembre, le comte de Daun ordonna l'assaut; la ville fut prise et entièrement saccagée, de manière qu'il n'y resta que les églises et les couvens; la garnison fut sabrée. Le duc d'Escalona, celui de Bisaccia et le prince de Cellamare tombèrent vivans entre les mains des vainqueurs. Le comte de Daun fut nommé gouverneur du royaume à la place de Martinitz que l'empereur rappela en Allemagne.

En 1708, le gouverneur envoya un corps de troupes commandé par le général Wetzel, prendre possession des villes de la Toscane ou de l'État des Présides appartenant au royaume de Naples.

Appelé, en 1708, en Lombardie pour prendre le

commandement de l'armée des alliés, le comte de Daun fut remplacé en qualité de vice-roi par le cardinal Vincent Grimani.

La paix d'Utrecht laissa le royaume de Naples entre les mains de Charles III, qui était alors appelé l'empereur Charles VI ; et la paix de Bade confirma cette disposition. Paix d'Utrecht.

SECTION II.

Royaume de Sicile [1].

Palerme et Messine furent dans le dix-septième siècle le théâtre de révoltes qui produisirent des événemens importans. Celle de Palerme éclata en 1647, la même année où les habitans de la ville de Naples prirent les armes.

Révolte de Palerme de 1647.

La disette qui régnait en Sicile fut cause que la populace de Palerme se souleva le 20 mai 1647 contre le vice-roi qui était Pierre Faxardo, marquis de los Velez. Elle força les prisons, donna la liberté à 700 malfaiteurs, et demanda la suppression des droits qui se percevaient sur les comestibles. Le vice-roi supprima ceux de la farine, de la viande, de l'huile, du vin et du fromage; mais la populace prenant ces concessions pour un piège, proclama seigneur et chef François Vintimiglia, marquis de Gieraci, homme généralement aimé. Le marquis refusa avec horreur la dignité qu'on lui offrait, exhortant le peuple de crier : vive le roi d'Espagne; néanmoins il s'entremit entre la populace et le gouvernement pour rétablir la concorde. Le vice-roi arma les artisans; la noblesse et même le clergé vinrent à son secours. Mais les artisans trahirent sa confiance en se joignant aux mutins.

[1] Suite du vol. XX, p. 378.

Le tumulte dura pendant plusieurs semaines ; enfin, le 13 août, un tireur d'or, nommé Joseph da Lesi, s'érigea en chef du peuple, et criant : Périsse le mauvais gouvernement ! conduisit les rebelles à l'arsenal, où chacun se pourvut d'armes et de munitions. Le vice-roi se sauva par mer à Castellamare. Comme le nouveau chef fit mettre des gardes au palais pour en empêcher le pillage, il perdit la confiance du peuple qui se révolta contre lui, le 22 août. Alors les nobles montèrent à cheval et firent la chasse aux mutins ; Joseph et son frère furent tués ; treize autres rebelles, dont on s'empara, furent pendus.

Néanmoins le tumulte continua. Le 13 novembre, le vice-roi expira, soit par suite de ses fatigues, soit par le chagrin de voir sa conduite taxée de pusillanime par la cour de Madrid, et formellement désapprouvée. Son remplaçant était déjà nommé ; c'était le cardinal Théodore Trivulce, homme d'un grand courage et d'une prudence éprouvée [1]. Il arriva le 17 novembre à Palerme, et se rendit aussitôt à la grande église, traversant la foule du peuple, qui plein de respect pour sa dignité et satisfait d'avoir un Italien pour vice-roi, le reçut avec de grandes acclamations. Par sa conduite mesurée, par un mélange prudent de sévérité et d'indulgence, ce prélat calma promptement les esprits et rétablit la tranquillité et l'ordre dans la capitale et les autres parties de l'île où l'esprit d'insubordination avait pénétré.

La révolte de Messine est de l'année 1674. Cette Révolte de Messine de 1674.

[1] Il était prince de Misocco. Voy. vol. XXXI, p. 277.

ville avait, en vertu de ses privilèges, un gouvernement presque républicain. L'Espagne y avait un gouverneur, mais la bourgeoisie était administrée par un sénat composé de membres nobles et plébeïens. Il y régnait cependant un esprit d'opposition, dont on indique diversement les causes, peut-être parce qu'à défaut de motifs fondés chacun en cherchait pour expliquer le mécontentement général. Don Diego Soria, gouverneur de la ville, ayant un jour du mois d'août 1674 appelé au palais tous les sénateurs, et ayant fait fermer les portes de l'édifice, aussitôt le bruit se répandit qu'on allait les tuer. Le penple prit les armes et se porta vers le palais. Le gouverneur fit ouvrir les portes, et les sénateurs en sortirent sains et saufs, mais la multitude n'en fut pas contente : elle menaça de mettre à mort tous les Espagnols, et les força de se sauver dans les quatre forteresses de la ville. On n'offensa pas le gouverneur qui resta au château. Le marquis de Bayonne et celui d'Astorga, vice-rois, le premier de Sicile, l'autre de Naples, envoyèrent des vaisseaux et des gens de guerre à la vue de Messine, et firent une place d'armes de Melazzo.

Alors les Messinois se mirent ouvertement en état de rebellion, s'emparèrent de plusieurs postes et du château, attaquèrent le fort de San Salvator placé à l'entrée du port, et chassèrent tout ce qui passait pour ami des Espagnols. Il attaquèrent avec succès la flotte du vice-roi et envoyèrent à Rome Antoine Caffaro pour offrir leur ville à Louis XIV par l'organe du duc d'Estrées, son ambassadeur. Le roi de France était

alors impliqué dans sa guerre d'Hollande à laquelle l'Espagne avait pris part comme alliée des États-généraux ; il saisit avec empressement l'occasion de lui faire une diversion en allumant une guerre civile dans ses états. Le commandeur de Valbelle eut ordre de porter avec six vaisseaux à Messine ce qui manquait le plus, savoir des vivres et des munitions. Aussitôt qu'il fut arrivé, le peuple proclama Louis XIV son maître, arbora les lys et s'empara de San Salvator. Il arriva sur ces entrefaites un nouveau vice-roi avec des renforts tirés du Milanais et de la Catalogne ; c'était le marquis de Villefranche.

Celui-ci resserra de plus en plus la ville rebelle et s'empara de divers postes situés dans sa proximité. Les habitans se trouvèrent dans une grande détresse, lorsque, le 3 janvier 1675, les marquis de Valavoire et Valbelle, envoyés par la cour de France avec dix-neuf vaisseaux, des troupes et une provision copieuse de vivres, entrèrent dans le port. Les Espagnols bloquèrent bientôt après le port avec 20 vaisseaux de guerre et 17 galères. Ils ne réussirent pas à mettre le feu aux vaisseaux français, mais comme la ville était en même temps cernée du côté de la terre, le peuple fut de nouveau réduit à une grande détresse : néanmoins il refusa obstinément le pardon qui lui fut offert, à condition de rentrer dans le devoir.

Le 11 février, il vint aux assiégés un nouveau secours de Toulon : c'était le duc de Vivonne et le vice-amiral du Quesne avec 9 vaisseaux de guerre et 1 fré-

gatte, 3 brûlots et 8 barques chargées de munitions de bouche. La flotte espagnole quitta sa station pour aller à la rencontre des Français et leur livra bataille. La flotte française commençait à reculer, lorsque le marquis de Valbelle, sorti du port de Messine avec ses vaisseaux de guerre, attaqua les Espagnols sur leur derrière. Ils se retirèrent en bon ordre à Naples avec perte d'un vaisseau de 40 canons.

Le nombre des troupes qui bloquaient Messine du côté de la terre augmenta considérablement dans les mois suivans : ce qui ne laissa aux Messinois d'autre ressource pour vivre que ce qu'ils purent se procurer par mer. Au commencement de juin, ils reçurent un renfort très-considérable. Plus de 100 voiles venant de Toulon sous les ordres du marquis d'Almaras et de du Quesne leur apportèrent 6,000 hommes d'infanterie, et 1,000 cavaliers avec toute sorte de munitions. Les Français firent une tentative infructueuse sur Melazzo où était le vice-roi ; ils s'emparèrent de la ville d'Augusta.

Batailles navales de 1676.

De grands événemens se passèrent en 1676. Voyant que, malgré tous ses efforts, il ne réussirait pas à chasser les Français de la Sicile, le gouvernement espagnol réclama l'assistance de ses alliés, les États-généraux.

Une flotte hollandaise de vingt-quatre vaisseaux de guerre, sous les ordres du célèbre Ruyter, se réunit, à la fin de l'année 1675, à Melazzo, à neuf galères et quelques autres vaisseaux espagnols. Elle croisait dans

la mer de Lipari, lorsqu'elle rencontra la flotte française de du Quesne, forte de vingt vaisseaux de guerre et six brûlots. On en vint aux mains le 8 janvier 1676. Le combat fut sanglant, et dura plusieurs heures. Ruyter, dont les vaisseaux avaient été fort maltraités, se retira à Melazzo ; les Français, qui n'avaient peut-être pas moins souffert, entrèrent dans le port de Messine, et débarquèrent les munitions de guerre et de bouche qu'ils avaient chargées.

Le vice-roi, prince de Montesarchia, qui assiégeait Augusta, ayant prié Ruyter de seconder cette entreprise par mer, l'amiral cingla vers cette posititíon. Le 24 avril, il rencontra encore du Quesne, et lui livra une seconde bataille, plus meurtrière que la première. Les Hollandais perdirent plusieurs de leurs vaisseaux, tous furent fortement maltraités, et se retirèrent à Syracuse. Ce fut là que Ruyter mourut de ses blessures, et ce fut la plus grande perte que sa patrie éprouva.

Le 1er juin, le duc de Vivonne, vice-amiral de France, arriva à Messine avec vingt-cinq galères et trois vaisseaux de guerre. Il en repartit avec vingt-huit vaisseaux de guerre, vingt-cinq galères et neuf brûlots, pour attaquer la flotte combinée qui reposait au port de Palerme, forte de vingt-sept vaisseaux de guerre, dix-neuf galères et neuf brûlots. Le 2 juin, il y eut un furieux combat. Les Hollandais et les Espagnols perdirent douze de leurs meilleurs vaisseaux, six galères, sept cents canons et 5,000 hommes.

Les débris de la flotte hollandaise sortirent de la Méditerranée, qui leur avait été si funeste.

Les Français ayant reçu en septembre et octobre de nouveaux renforts, firent des incursions en Calabre, s'emparèrent, l'épée à la main, de Taormina, en Sicile, prirent et démolirent la Scaletta.

Réduction de Messine.

L'intention de Louis XIV n'avait peut-être jamais été de garder Messine; ou, s'il y avait pensé sérieusement, il est probable qu'il y renonça, quand il s'aperçut que l'exemple de cette ville n'était pas suivi par Palerme; ce qui est certain, c'est que dans les négociations de Nimègue, la restitution de Messine ayant été exigée par les Espagnols, il aima mieux l'abandonner volontairement que d'en faire l'objet d'un article du traité. Le maréchal de la Feuillade, qui avait remplacé en Sicile le duc de Vivonne, reçut inopinément l'ordre de s'embarquer sur-le-champ avec tous les Français. Le 13 mars 1678, il annonça cette nouvelle accablante au sénat de Messine, lui remit la garde de toutes les forteresses, et accorda quatre heures aux habitans qui voudraient s'embarquer avec lui. Sept mille personnes en profitèrent, mais la brièveté du temps ne leur permit pas de prendre leurs effets. Beaucoup furent obligés d'abandonner leurs femmes et leurs enfans. Deux mille que le maréchal ne reçut pas, de peur de trop charger ses vaisseaux, restèrent sur le bord de la mer, jetant des cris et implorant vainement sa miséricorde, puis appelant sur lui la vindicte du ciel.

Messine qui, avant la rebellion, avait renfermé une population de 60,000 hommes, était réduite, par la désertion antérieure, par les combats et par la fuite de ceux qui partirent avec les Français, à 11,000 individus. Ces malheureux envoyèrent des députés à Reggio pour prier le gouverneur de cette ville de venir prendre possession de Messine. Vincent Gonzague, qui venait d'être nommé vice-roi, publia un pardon général, en attendant les ordres de Madrid. Ces ordres arrivèrent. Les biens de tous les fuyards furent confisqués. La ville perdit tous ses priviléges; tous ceux qui avaient rempli des emplois sous les Français furent bannis. Messine ne s'est jamais relevée de ce malheur.

Les Siciliens conduits en France furent distribués en différentes villes, et entretenus pendant dix-huit mois aux frais du roi; à la fin, on leur donna les moyens d'atteindre les frontières de la France, et on leur ordonna, sous peine de mort, de sortir pour ne plus revenir. Beaucoup de familles nobles se virent réduites à la mendicité; d'autres prirent le métier de bandits; environ 1,500 allèrent en Turquie, et abjurèrent la foi; 500 autres, ayant reçu des passeports des ambassadeurs d'Espagne, retournèrent dans leur patrie; tous, à l'exception de quatre, furent envoyés aux galères par le vice-roi, marquis de la Navas.

Après la mort de Charles II, Philippe d'Anjou fut reconnu en Sicile roi d'Espagne, et se maintint en

La Sicile est cédée au duc de Savoie.

possession de cette île pendant toute la guerre de la succession. Par la paix d'Utrecht de 1713, il céda le royaume de Sicile à Victor-Amédée II, duc de Savoie.

FIN

DE LA PARTIE I DU LIVRE VII,

OU

DE L'HISTOIRE DES ÉTATS OCCIDENTAUX ET MÉRIDIONAUX DE L'EUROPE JUSQU'EN 1715.

PARTIE II.

Histoire des états méridionaux-occidentaux de l'Europe.



INTRODUCTION.

Nous réunissons en cette partie l'histoire de l'empire ottoman, celle de la république de Venise et celle de la Hongrie, parce que tout le dix-septième siècle a été employé, de la part des Turcs, à expulser les Vénitiens de leurs possessions dans la Grèce, et à porter la bannière de l'islamisme vers le nord jusqu'aux monts Krapaks, et que pendant cette même époque la république et les souverains de la Hongrie ont lutté contre la supériorité des Osmanli, jusqu'à ce que par la paix de Passarowitz, on parvint à poser des bornes à la prépondérance de ce peuple, en établissant une espèce d'équilibre politique entre ces trois états.

Plus d'une fois la Russie et la Pologne firent pendant la même époque la guerre aux Turcs, néanmoins nous ne faisons pas entrer ces deux états dans le groupe dont l'histoire nous occupe, parce que des rapports plus intimes et des contestations plus importantes qui ont existé entre elles et les puissances plus septentrionales les placent nécessairement dans le système du Nord, dont une province tour à tour polonaise, suédoise et russe fut le pivot.

Nous commencerons l'histoire des trois puissances réunies dans cette section par celle de Venise, parce que la guerre de Candie que la république eut à soutenir en 1645 contre l'empire de Constantinople, fut

la première qui éveilla les états européens de l'indifférence avec laquelle ils regardaient les progrès des Turcs, et qu'elle devint le vrai motif de l'alliance intime qui depuis 1684 réunit la république de Venise et la maison d'Autriche entre lesquelles jusqu'alors le voisinage et les intérêts du commerce avaient entretenu un esprit perpétuel de jalousie. Les efforts des deux puissances furent couronnés par la paix de Carlowitz en 1699, qui laissa la Morée entre les mains de la république, et produisit une révolution complète dans le système politique des puissances chrétiennes relativement à la Porte. Avant cette guerre, les Ottomans étaient les maîtres de la plus grande partie de la Hongrie; ils possédaient l'Esclavonie et dominaient sur la Transilvanie. Leurs progrès avaient plus d'une fois alarmé toute la chrétienté. La peur qu'ils avaient inspirée fut dissipée dans les dernières années du dix-septième siècle. La maison d'Autriche reconquit la Hongrie; alors la fortune se déclara tellement en faveur des Chrétiens, et la décadence de l'empire ottoman fut si rapide que, loin de redouter les Turcs, on a été, dans les derniers temps, plus occupé, dans les cabinets, des moyens de les conserver en Europe, que du projet de les en expulser.

La paix de Carlowitz établit l'équilibre politique entre ces divers états, en assignant des bornes à la puissance ottomane qui jusqu'alors avait menacé d'engloutir toute l'Europe. Elle est jusqu'à ce moment la base des rapports politiques entre la Porte d'une part, la maison d'Autriche et la Russie de l'autre.

Telle est cependant la faiblesse attachée à toutes les institutions humaines, qu'au commencement du dix-huitième siècle, nous voyons le gouvernement renommé depuis des siècles par sa sagesse, tomber dans un état d'incurie et de décadence, qui lui fait négliger tous les moyens de précaution pour conserver la conquête précieuse qu'il avait faite pendant la dernière guerre avec les Turcs. La seigneurie de Venise fut éveillée de sa léthargie, lorsqu'en 1715 la Porte envahit la Morée. Cette guerre finit par la paix de Passarowitz, qui laissa la Morée aux Turcs. Cette paix, qui a réglé les rapports des Ottomans avec la république de Venise, a été le dernier traité qui ait existé entre ces deux gouvernemens. Nous terminons ici l'histoire de la république de Venise de cette époque, qui forme notre *onzième* chapitre. Dans la suivante nous la conduirons jusqu'aux événemens qui précédèrent immédiatement la destruction de cet état.

La Hongrie et la Transilvanie à l'histoire desquelles notre *douzième chapitre* est consacré, offrent dans cette période une série de troubles intérieurs, causés par la répugnance des Hongrais, et principalement de la partie protestante de la nation, contre la domination de la maison d'Autriche, et par les efforts de celle-ci de réprimer la licence des grands et l'esprit factieux des dissidens; elles offrent le tableau de la lutte entre cette même maison et la principauté de Transilvanie qui se termina par la réunion de cette province à l'empire d'Hongrie; enfin pendant presque toute cette période nous verrons les pays situés entre les

monts Krapacks et la Save impliqués dans des guerres sanglantes avec les Turcs, dont l'histoire est du plus grand intérêt.

Notre *treizième chapitre* renferme l'histoire de l'empire Ottoman depuis 1618 jusqu'en 1718. Nous y parlerons des guerres des Turcs avec la Perse, la Russie et la Pologne.

CHAPITRE XI.

République de Venise, jusqu'en 1718[1].

Nous divisons l'histoire de la république de Venise pendant cette période en cinq sections :

1. La *première* comprend les événemens qui se sont passés depuis la prétendue conspiration de Bedmar jusqu'à la guerre de Candie, soit dans l'intérieur de la république, soit dans ses rapports avec les autres puissances de l'Europe.

2. La *seconde* est destinée au récit des événemens de la guerre de Candie, 1644—1669.

3. Dans la *troisième*, nous rapporterons les événemens qui ont eu lieu dans l'intérieur de la république pendant la guerre de Candie, et ensuite jusqu'à la guerre de 1684.

4. L'histoire de la guerre de 1684, qui se prolongea jusqu'à la fin du siècle, et fut terminée par la paix de Carlowitz de 1699, sera rapportée dans la *quatrième* section.

5. Enfin la *cinquième* section s'occupera des événemens arrivés depuis la paix de Carlowitz jusqu'à celle de Passarowitz, en 1718.

[1] Suite du vol. XX, p. 217.

SECTION I.

Événemens antérieurs à la guerre de Candie.

Affaire de la Valteline.

La république de Venise n'est plus, à l'époque où nous sommes parvenus, cet état puissant qui a résisté à la ligue des plus grands monarques de notre continent, et est sorti presque intact d'une lutte qui devait lui coûter son existence; mais elle est encore régie par un gouvernement sage, jouissant des richesses acquises dans des temps plus heureux, surveillant tout ce qui se passe autour d'elle, et s'efforçant de maintenir entre ses voisins un équilibre sans lequel son indépendance péricliterait. Pendant vingt-cinq ans encore la république appartient au système politique des puissances du centre et de l'occident de l'Europe; bientôt, enveloppée dans une suite de guerres avec l'empire ottoman, toute son attention, toute sa sollicitude, toutes ses forces seront tournées vers l'Orient, et elle deviendra étrangère à la politique de l'Europe, jusqu'à ce que sa décadence complète la réduise à ne plus s'occuper que de ses affaires intérieures.

Les troubles de la Valteline et la succession de Mantoue forcèrent d'abord la seigneurie de Venise à se mêler des affaires de ses voisins; le temps est passé où elle voulait faire des conquêtes en Lombardie; maintenir tout ce qui existe autour d'elle est l'unique objet de son ambition, mais la prépondérance de la

maison d'Autriche, dont les possessions la resserrent en d'étroites limites, lui cause des inquiétudes continuelles, et, s'il n'est pas possible de détruire ce colosse, l'intérêt de la seigneurie exige au moins qu'elle ne lui permette pas de s'étendre davantage. Dans l'état de faiblesse où la république est tombée, elle cherche à se fortifier par des alliances. Il en existe une entre elle et les cantons de Zurich et de Berne; mais la Rhétie sépare les alliés, et toute communication est rompue, si l'Espagne et l'Autriche s'accordent pour vouloir qu'elle le soit. Son plus puissant allié était le duc de Savoie; son allié naturel était le roi de France, du moment que Richelieu fut à la tête du gouvernement.

Alliance de la Haye de 1619.

L'intérêt commun fit conclure à la Haye une alliance de quinze ans avec les États-généraux. Christophe Suriano la signa le 31 décembre 1619. La seigneurie promit aux Provinces-unies 50,000 florins par mois; celles-ci s'engagèrent à secourir Venise, le cas échéant, avec des troupes, des vaisseaux ou de l'argent, au choix de la seigneurie.

Alliance de 1623 contre les Espagnols.

L'occupation de la Valteline par le duc de Feria, gouverneur de Milan, allarma la seigneurie. Elle fut l'âme de l'alliance qui fut conclue le 7 février 1623, entre la France, la Savoie et la république, pour forcer les Espagnols à évacuer ce petit pays; mais Venise refusa de prendre part au projet de mettre fin à l'existence de la république de Gênes, qui occupait l'ambition de Charles-Émanuel. Jérôme Priuli, ambassadeur de Venise à Paris, assista au congrès de Tu-

rin où l'on s'en occupait [1], et s'y opposa avec force, mais sans succès. La seigneurie confia le commandement de ses troupes au comte Henri de Thurn, le trop fameux auteur des troubles de Bohême. La Porte lui offrit 20,000 hommes de troupes auxiliaires; les Vénitiens refusèrent ce secours, mais demandèrent et obtinrent la faculté de recruter en Albanie. On s'attendait à des hostilités sérieuses, lorsque Richelieu et Olivarez conclurent, le 25 avril 1621, la paix de Monzon [2], sans la participation de la république, qui y accéda tacitement.

Guerre pour la succession de Mantoue.

La guerre étouffée à Monzon éclata quelques années plus tard à l'occasion de la succession de Mantoue.

Alliance de 1629.

Le $\frac{11}{20}$ mars 1629 la république conclut, avec Louis XIII et les ducs de Savoie et de Mantoue, une ligue [3] par laquelle elle s'engagea à fournir 12,000 hommes de pied et 12,000 chevaux pour maintenir Charles de Nevers dans la possession du duché de Mantoue. Elle envoya à ce prince de l'argent, de l'artillerie et 4,000 hommes pour défendre sa capitale menacée d'un siège par les troupes de l'empereur, et, lorsque ce siège fut effectivement formé, François Erizzo, général des Vénitiens, à la tête de 18,000 hommes, se plaça à Valezzo de manière à intercepter les vivres des assiégeans, et à les incommoder de toutes les manières. Il y fut attaqué et sa troupe dispersée, et quoique la république en formât promptement une

[1] Voy. vol. XXVII, p. 143. [2] Voy. *ibid.*

[3] Elle fut signée à Venise : il en est question au vol. XXVII, p. 147, et vol. XXXI, p. 373.

nouvelle, elle ne put cependant empêcher la prise de Mantoue, qui eut lieu le 18 juillet 1630 [1]. La république y avait successivement jeté 14,000 hommes, qui périrent par la faim et les maladies. Venise fut comprise dans la paix de Ratisbonne [2], à laquelle elle ne prit pas une part directe, parce qu'elle fut signée avant que son ministre n'arrivât au congrès; elle fut aussi comprise dans le traité de Chérasque de 1631 [3].

Depuis long-temps il existait entre la république et la cour de Rome plusieurs démêlés dont aucun n'eut des suites importantes. Ils sont cependant intéressans, parce qu'ils font connaître l'esprit du gouvernement vénitien, et c'est par ce motif que nous allons les indiquer brièvement. Différends avec le pape.

Urbain VIII avait nommé à l'évêché de Padoue le cardinal Frédéric Cornaro, fils de Jean Cornaro, doge de Venise (1625—1629), et évêque de Bergame. La loi fondamentale de 1473 [4] ne permettant pas aux fils des doges d'accepter un bénéfice, le cardinal s'en excusa, le pape se trouva offensé de ce refus, et ne voulut pas revenir sur sa nomination; le sénat persista dans son opposition, et l'église de Padoue resta veuve jusqu'à la mort du doge. Le patriarcat de Venise étant devenu vacant à cette époque, le sénat y éleva l'évêque de Bergame. Urbain VIII conféra alors l'évêché de Padoue au cardinal Marie-Antoine, frère de Frédéric Cornaro, et disposa autrement du siége de Bergame.

Urbain VIII avait accordé aux cardinaux le titre

[1] Voy. vol. XXXI, p. 375. [2] et [3] Voy. vol. XXVII, p. 152, 155.
[4] Voy. vol. XX, p. 168.

d'Éminence[1], en leur enjoignant de l'exiger de qui que ce soit, excepté les têtes couronnées. La république qui, comme souveraine de Chypre, était en possession de recevoir les honneurs royaux, refusa en conséquence aux cardinaux le nouveau titre qu'ils venaient d'obtenir. Le pape ayant persisté à exiger qu'il leur fût donné, il en arriva que dès-lors les cardinaux étrangers se virent réduits à garder l'incognito lorsqu'ils passaient par Venise.

Urbain VIII, dans l'humeur qu'il ressentait contre les Vénitiens, ordonna de faire changer l'inscription honorable que Pie IV avait fait placer au-dessus du tableau de la salle royale du Vatican, où est retracée l'entrevue de Frédéric Ier et d'Alexandre III à Venise en 1176[2]. Le passage où il est question d'une prétendue victoire des Vénitiens sur le fils de l'empereur, et celui qui dit que le souverain-pontife dut le rétablissement de sa dignité au bienfait de la république, furent retranchés. Aussitôt que la seigneurie fut avertie de cette altération, elle coupa toute communication avec la cour de Rome. Le successeur d'Urbain VIII, Innocent X, rétablit l'inscription avant d'en avoir été sollicité.

La république prit part à la guerre de Castro que l'avidité des Barberini, neveux d'Urbain VIII, excita en 1641, et s'allia au grand-duc de Toscane et au duc de Modène pour faire avoir justice au duc de Parme[3].

Révolution de 1629. Entre les troubles de la Valteline et la guerre de

[1] Voy. p. 51 de ce vol.
[2] Voy. vol. XIX, p. 338.
[3] Voy. p. 52 de ce vol.

Mantoue, il y eut à Venise des troubles civils qui amenèrent un changement dans la constitution.

Il y avait dans cette ville un citoyen de bonne maison et de grand mérite, d'un courage et d'une persévérance inébranlables, d'une franchise à laquelle rien n'imposait, adversaire terrible de tous les vices, et professant des principes de liberté qui n'étaient peut-être pas d'accord avec l'esprit du gouvernement. Exalté par les uns comme le modèle d'un républicain, il était aux yeux des autres un Catilina qui travaillait au renversement de la république. C'était le cavalier Reno Zeno. Il forma une opposition contre le doge Cornaro, qu'il accusa d'avoir violé la loi fondamentale de 1473. Le reproche était peut-être fondé, mais le doge n'avait agi qu'avec l'approbation de la seigneurie. Ayant été nommé en 1627 chef du Conseil des Dix, Zeno, usant du droit de ce conseil, avertit le doge de se conformer aux lois; mais il est problématique s'il ne viola pas lui-même la constitution par la forme qu'il donna à cet avertissement. Cette affaire occupa fort vivement l'esprit de parti, et toute la ville se partagea en deux factions, qui se nommèrent d'après Cornaro et Zeno. Il faudrait entrer dans le détail des formes qu'on avait données à Venise aux élections [1], pour expliquer toutes les intrigues qui furent mises en œuvre par les adhérens de Zeno pour renverser l'autorité des Dix, contre lesquels s'était déclaré le sénat, qui représentait le parti populaire; on s'efforça de la paralyser, et, empêchant les

[1] Au vol. X, p. 325, nous avons fait connaître la manière d'élire le doge.

élections par lesquelles le conseil devait se compléter, on avait le projet de le supprimer entièrement.

Pour rétablir le calme, la seigneurie proposa au sénat et celui-ci adopta, le 3 septembre 1629, l'établissement de cinq *correcteurs* des lois chargés de soumettre la constitution des Dix et les lois de la république en général à une révision sévère. Les cinq magistrats nommés furent Nicolas Contarini, Pierre Bondumier, Zacharie Sagredo, Antoine de Ponte et Jean-Baptiste Nani.

Ces correcteurs proposèrent :

1°. Que le conseil des Dix ne serait pas autorisé à révoquer les décrets du sénat, ni à les interpréter, ni à ordonner des amendes pécuniaires ; qu'aucun parent des Dix ni du doge ne pourrait être élu membre des Dix. Ce décret fut adopté par sept cent cinquante-cinq voix sur douze cent quatre-vingt-quatorze ; cent trentre-quatre seulement l'avaient rejeté ; quatre cent cinq voix étaient nulles.

2°. La seconde proposition qui fut adoptée par sept cent soixante-sept voix contre deux cent quarante-trois négatives, sans compter deux cent quatre-vingt-quatorze nulles, limita le pouvoir des Dix de donner des passeports de sûreté (des lettres de grâce) aux exilés et bannis, condamnés à la prison ou aux galères.

3°. La troisième proposition fut rejetée. Elle abolissait tous les moyens que les parens et les amis de personnes condamnées emploient pour obtenir la rémission de la peine. Il ne devait pas être permis de demander grâce avant d'avoir subi la moitié de la

punition ; ceux qui étaient condamnés à vie ne pouvaient faire des démarches pour cela qu'au bout de dix ans.

4°. La quatrième proposition reçut forme de loi ; elle restreignait le pouvoir du conseil des Dix à la juridiction criminelle.

5°. En vertu d'un décret rendu sur la cinquième proposition, le droit de décerner des amendes pécuniaires fut enlevé aux gouverneurs et représentans de la république.

6°. La sixième proposition qui causa de vives discussions reconnaissait le droit du conseil des Dix de juger les vexations, concussions et actes de violence commis par les nobles dans l'exercice de leurs fonctions. Elle fut adoptée avec cet amendement : « sans préjudice des pouvoirs du sénat et de la seigneurie à l'égard des délégations qui se font au sénat, et sans préjudice des pouvoirs des avoyadeurs qui, avec les conseillers et les chefs des Quatorze, ont droit de poursuivre des recteurs et autres magistrats désobéissans. »

7°. Les *exécuteurs*, c'est-à-dire les juges des blasphèmes nommés jusqu'alors par le conseil des Dix seront dorénavant à la nomination du sénat. Leur juridiction s'étendra sur les blasphêmes et sur les délits commis dans les églises. Les étrangers, les maisons de jeu et les imprimeries seront également soumis à leur juridiction.

8°. Les monastères d'hommes et de femmes restèrent soumis à la haute inspection des Dix ; mais le sénat nomma un magistrat pour ses fondations.

9°. Un décret rendu sur la neuvième proposition attribue encore au conseil des Dix la punition des violences commises par les personnes investies de pouvoirs, principalement dans le cas où l'investigation de la vérité exigeait le secret; le décret lui attribue aussi la connaissance de tous les grands crimes commis hors de l'enceinte de Venise, avec faculté de la déléguer à des représentans; celle des assassinats et celle du vagabondage; celle *du crime de lèze-majesté*, c'est-à-dire la désobéissance à la loi, défendait de porter des fusils; les causes de faux monnoyage, de soustraction ou falsification d'écritures privées; enfin la juridiction criminelle sur tous les ecclésiastiques.

Enfin 10°., on ordonna que les Pregadi nommeraient quatre secrétaires des Dix de la manière que le décret détermina.

Par tous ces décrets le pouvoir des Dix fut considérablement restreint, mais l'existence de ce conseil fut sauvée malgré les peines que Zeno se donna pour le faire abroger; l'autorité dont ce chef de parti jouissait tomba entièrement, et, le 27 septembre 1628, le conseil des Dix fut réorganisé par la nomination de six nouveaux membres, tous du parti opposé à Zeno. Aux élections suivantes, il fut éliminé de toutes les places, et ses amis s'éloignèrent de lui pour ne pas déplaire aux oligarques. Enfin pour lui enlever tout espoir de jamais siéger dans le conseil des Dix, ainsi que toute influence au sénat, ses ennemis lui donnèrent la place honorable de procureur de S. Marc qu'il n'avait pas sollicitée.

Ce fut ainsi que l'aristocratie vénitienne, qu'un parti puissant par les talens de ses membres avait voulu abolir ou affaiblir, fut raffermie et consolidée. La révolution de 1628 est la dernière que présente l'histoire de la république.

---

l'y bloqua pendant un mois; averti enfin que le capitan pacha venait au secours des corsaires, il força l'entrée du port, s'empara des seize galères, et les conduisit en triomphe à Corfou. Mourad qui était sur les frontières de Perse, averti de cet outrage, envoya l'ordre d'arrêter le baile et de se préparer à la guerre; mais la malheureuse issue de sa campagne le rendit conciliant, et, en 1639, la paix fut conclue. La république paya le dommage que le bombardement avait causé à la ville de Vallona, rendit une des galères comme appartenant à la Porte, et se réserva le droit de châtier les corsaires partout où on les rencontrerait.

Le désir du faible Ibrahim de conquérir Candie, fut cause que la guerre que le fougueux Mourad avait voulu éviter, éclata en 1644. Une riche prise que Gabriel Baudran des Chambres, général de l'ordre de Malte, avait faite le 28 septembre, et avec laquelle il avait mouillé à Cephalonie, île vénitienne, en fut le prétexte. Ibrahim déclara la guerre à Paul Lascaris de Castellar, grand maître de l'ordre. Lorsque cette nouvelle arriva en France, un preux chevalier, un militaire distingué, Louis de Severac, nommé par la suite duc d'Arpajon [1], fit prendre les armes à tous ses vassaux, leva 2,000 hommes à ses dépens, chargea quelques vaisseaux de munitions, et amena au grand maître ce secours vraiment royal. Parmi les honneurs

Guerre de Candie, 1645.

[1] Louis de Severac, comte de Rhodez, fils de Jean V, baron d'Arpajon et de Severac, vicomte de Monteil. Les Arpajon descendaient des anciens comtes de Toulouse.

dont ce service fut récompensé, fut le privilège que son fils aîné et les chefs de sa maison, à perpétuité, seraient chevaliers de Malte dès leur naissance, et grand'croix à l'âge de seize ans. Après l'extinction des mâles de la famille d'Arpajon, on vit en France l'héritière de cette maison décorée de l'ordre, et par son mariage porter le privilège de sa famille dans celle de Noailles.

Campagne de 1645. La déclaration de guerre d'Ibrahim, du mois de mars 1645, ne fut cependant qu'un masque pour couvrir ses véritables vues. Il en voulait à Candie. La flotte turque, portant 50,000 hommes de troupes de débarquement, sortit des Dardanelles au commencement du mois de juin, et se dirigea vers Malte; arrivée à Navarin le 20, elle se tourna subitement vers Candie, aborda sans résistance à Gogna le 24, et assiégea la Canée. A la même époque le baile de Venise, à Constantinople, fut arrêté, et le grand-visir produisit une foule de griefs contre la république. Celle-ci réclama le secours des puissances chrétiennes; le pape l'autorisa à lever 100,000 ducats sur le clergé des états vénitiens, et équipa cinq galères; l'Espagne en ajouta cinq, la Toscane en fournit six, et l'ordre de Malte autant. NicolasLudovisio, époux d'une nièce du pape, eut, comme général de l'Église, le commandement de cette escadre, qui, le 29 août, arriva à Zante et se joignit à la flotte de la république, commandée par Jérôme Morosini. Le gouvernement français envoya secrètement 100,000 écus et quatre brûlots, promit de plus grands secours pour l'année sui-

vante, et permit aux Vénitiens d'enrôler des soldats en France.

Après un siège de deux mois environ qui avait coûté près de 20,000 hommes aux Turcs, la garnison de la Canée capitula à des conditions extrêmement honorables, et quitta la place le 22 août. La flotte de Zante arriva trop tard au golfe de la Souda pour entreprendre quelque chose d'important avant l'hiver.

Prise de la Canée par les Turcs.

Il n'existe pas de signe plus certain de la décadence des gouvernemens, que la désunion qui en temps de guerre se manifeste parmi les généraux. Tel fut le cas de la république de Venise en entrant dans la guerre de Candie. Elle souffrait encore de deux autres maux; elle manquait de généraux expérimentés, et ses finances étaient tellement délabrées qu'il fallait avoir recours à des moyens extraordinaires pour suffire aux premiers besoins : nous verrons dans la section suivante quelles ressources la seigneurie se procura. Pour remédier à la discorde des généraux et à leur inexpérience, on proposa au vieux doge, François Erizzo, de se mettre lui-même à la tête des forces de l'état. A cette proposition le vieillard plus qu'octogénaire sentit son courage se ranimer, et promit de verser pour la patrie la dernière goutte de son sang; mais la mort le surprit au milieu de ses préparatifs et Jean Capello fut nommé capitaine général.

Campagne de 1646.

Ce choix ne rétablit pas la concorde parmi les chefs, et la campagne de 1646 ne fut pas plus glorieuse que la précédente. Deli Cussein, général turc, prit d'assaut, le 20 octobre, la place de Rettimo en Candie; Ca-

Campagne de 1617.

pello dont la seigneurie était mécontente fut remplacé par Jean-Baptiste Grimani. En 1647 et dans les années suivantes, il fut livré un grand nombre de combats dans lesquels les Vénitiens montrèrent leur ancienne bravoure ; mais comme ces affaires eurent rarement un résultat important, nous ne nous arrêterons qu'à celles qui nous en offrent.

Campagne de 1648. Premier siége de Candie.

Le siége de la ville de Candie fut entrepris pour la première fois en 1648, par Deli Cussein ; Louis-Léonard Mocenigo, successeur de Grimani qui avait péri à la prise de Clissa, défendait la ville assiégée, et repoussa tous les assauts.

Combat naval de Foschia, 1649.

Pendant l'hiver de 1648 à 1649, l'amiral Jacques Riva tint avec vingt galères la station des Dardanelles et empêcha le capitan pacha de sortir de la mer de Marmara pour porter des renforts à l'armée turque en Candie ; mais au printemps, dans un moment où Riva, qui avait détaché plusieurs galères, était trop faible pour résister à quatre-vingts vaisseaux, le capitan pacha entra dans l'archipel. L'amiral vénitien ayant été rejoint par les galères qu'il avait détachées, poursuivit la flotte turque qui, quoique quatre fois plus forte encore que la sienne, se sauva dans la rade de Foschia, l'ancienne Phocée. Riva l'y attaqua, le 6 mai, et y mit le feu. Cette bataille coûta aux Turcs 7,000 morts et quinze galères. Les historiens vénitiens assurent que la flotte de la république ne perdit que 15 hommes. Ce qui, dans toute autre circonstance, paraîtrait une exagération absurde, pourrait s'expliquer dans celle-ci par la nature du combat.

Le 10 juillet 1651, le capitaine général Mocenigo attaqua près de Santorino (l'ancienne Thera), à la hauteur de Paro la grande flotte ottomane et remporta sur elle une victoire brillante.

Combat naval de Santorino, 1651.

Le 26 juin 1656, l'amiral Laurent Marcello fut attaqué dans les Dardanelles par Sinan, capitan-pacha. Le combat fut sanglant. Marcello y fut tué, mais Badoar, qui prit le commandement, remporta une victoire brillante. La flotte ottomane fut prise ou détruite; Sinan s'enfuit avec quatorze galères seulement. La conquête de Ténédos, Lemnos et Samotraci fut le seul fruit de la victoire.

Combat naval des Dardanelles, 1656.

Après plusieurs années d'anarchie et de troubles dans l'empire ottoman, Mahomet Kiöprili fut mis, en 1656, en qualité de grand-visir, à la tête du gouvernement ottoman auquel il rendit l'énergie qu'il avait perdu sous l'administration d'un sultan enfant, dont le trône était incessamment ébranlé par des révoltes et par la discorde entre les Janissaires et les Spahis. Le nouveau capitan-pacha, Topal Mohammed, sortit, le 23 février 1657, du canal des Dardanelles avec trente-six galères et quatre vaisseaux plus petits, sans que le capitaine-général, Lazare Mocenigo, pût l'en empêcher. Les deux flottes se livrèrent, le 2 mai, un premier combat dans le canal de Scio, où les Vénitiens furent vainqueurs. Le 17 juillet, il y eut dans les Dardanelles une seconde bataille beaucoup plus importante, et qui dura trois jours. Les Turcs perdirent vingt vaisseaux; mais la perte des Vénitiens fut beaucoup plus grande. Leur vaisseau-amiral sauta

Combat naval des Dardanelles, 1657.

en l'air, et le brave Mocenigo périt dans l'explosion. Les Turcs prirent Samotraci, Ténédos et Stalimène.

Premier secours français fourni aux Vénitiens, 1660.

Jusqu'alors les Vénitiens n'avaient eu d'autres secours effectifs que ceux que le pape et l'ordre de Malte leur fournissaient; mais, en 1660, lorsque le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse eut affermi la paix des Pyrénées, le roi de France leur accorda un secours de 4,000 hommes sans général, mais commandés par des officiers de l'école de Condé. M. de Gremonville, qui avait été ambassadeur du roi à Constantinople, entra au service de la république. Le corps français alla renforcer l'armée avec laquelle le capitaine-général, François Morosini, fit une tentative pour surprendre la Canée, qui échoua. La jalousie et la présomption des généraux vénitiens dégoûtèrent promptement Gremonville qui, à la fin de la campagne, quitta le service de la république. Louis XIV envoya des vaisseaux en Candie pour ramener le reste des troupes françaises.

Campagne de 1661.

En 1661, le capitaine-général, George Morosini, excellent marin, réussit, par une suite de combats, à ruiner presqu'entièrement la flotte ottomane.

Négociations de 1666.

Plusieurs fois la Porte Ottomane avait fait à la république des propositions de paix qui furent refusées, parce qu'elles avaient pour base la cession de l'île de Candie, et parce que les Vénitiens espéraient beaucoup d'avantages de la guerre d'Hongrie dans laquelle les Turcs étaient enveloppés depuis 1660. Mais, après la paix de Vasvar de 1664 [1], la seigneurie craignant

[1] Il en sera question dans le chap. suivant.

que la Porte ne tournât toutes ses forces contre la Dalmatie, prit des dispositions plus pacifiques. Elle entra en quelques négociations : le grand-visir consentit à laisser aux Vénitiens la partie orientale de l'île de Candie, où étaient la capitale et Settia, à condition qu'ils lui cédassent Rettimo et la Canée, dont les Turcs étaient maîtres, et lui remissent la Souda, qu'ils assiégeaient encore. Un tel arrangement n'aurait été qu'un armistice qui aurait laissé à la Porte le temps de préparer tous les moyens d'attaquer Candie; aussi la seigneurie rejeta-t-elle ces conditions astucieuses, et la guerre continua. Le roi de France et le duc de Savoie cédèrent aux Vénitiens le marquis de Ville, que nous avons vu servir avec distinction dans les campagnes d'Italie [1]; avec lui arrivèrent beaucoup d'officiers expérimentés. Le marquis trouva l'organisation militaire des Vénitiens extraordinairement défectueuse et dans l'enfance de l'art : il fallut commencer par y introduire les élémens de la subordination, moyennant la division des troupes en régimens, bataillons, escadrons et compagnies.

La flotte vénitienne, sous le commandement d'André Cornaro, capitaine-général, tenta, le 26 février 1666, de surprendre la Canée; mais les troupes qu'elle débarqua furent repoussées. La flotte mit de nouveau en mer le 7 mars, débarqua, près de Candie, une armée qui entra dans un camp retranché; la ville fut débloquée pour un instant, et, après dix-huit ans de réclusion, les habitans purent pour la première fois

Campagne de 1666.

[1] Voy. vol. XXVII, p. 373. On le nomme aussi Villa.

sortir de leurs murs. Les Turcs dirigèrent plusieurs attaques furieuses contre les Vénitiens ; chaque fois ils furent repoussés avec perte ; néanmoins les Vénitiens n'osèrent pas attaquer les retranchemens ottomans, qui étaient très-forts. D'ailleurs l'irrésolution de leurs généraux et la discorde qui régnait parmi eux, ne permirent pas de former une entreprise importante, et le capitaine-général ramena son armée à Standia. Le marquis de Ville entra dans Candie pour mettre cette ville en état de défense, parce qu'on prévoyait que le grand-visir, Achmet Kiöprili, ferait tous ses efforts pour la prendre par force.

Second siége de Candie, 1667.

En effet Achmet Kiöprili lui-même se rendit dans l'île, et recommença le siège, le 22 mai 1667, avec 70,000 hommes de troupes régulières, 80,000 d'irrégulières, et une artillerie de trois cents canons. Ce siège est un des plus célèbres de l'histoire moderne. La défense était dirigée par le capitaine-général François Morosini, ayant sous ses ordres le marquis de Ville, qui commandait l'infanterie, et le provediteur Antoine Barbaro, gouverneur de la place. Ce dernier étant mort vers la fin de l'année 1667, fut remplacé par Bernard Nani, qui fut tué six ou huit mois après. Le chevalier d'Harcourt, de l'ordre de Malte, Maisonneuve, Langeron, Montansier, de Ganges, et d'autres Français, y servirent comme volontaires. Les Turcs développèrent dans ce siège des connaissances de l'art militaire auxquelles on ne s'attendait pas de leur part ; ils étaient supérieurs, sous ce rapport, aux Chrétiens, auxquels ils montrèrent l'art de faire des lignes paral-

lèles dans leurs tranchées, qu'eux-mêmes avaient appris d'un ingénieur italien. Jamais on n'a vu plus d'activité à un siége; dans l'espace de six mois, du 22 mai au 18 novembre, où la saison pluvieuse força les Turcs à suspendre les opérations, il y eut trente-deux assauts, dix-sept sorties, et de part et d'autre on fit sauter la mine six cent-dix-huit fois. Dans le même temps la garnison perdit 400 officiers, et 3,200 soldats; et l'armée ottomane plus de 20,000 hommes, dont 12,000 engloutis dans les mines.

Pendant l'interruption du siége, les Vénitiens éprouvèrent une grande perte; le duc de Savoie rappela le marquis de Ville. La république remplaça cet habile général par Alexandre du Puy, marquis de S. André Montbrun, officier de beaucoup d'expérience [1]. Le pape exhorta toutes les puissances chrétiennes à secourir les Vénitiens; ses galères et celles de l'ordre de Malte joignirent encore une fois la flotte de la république. La France et le duc de Lorraine lui envoyèrent de l'argent; de la part de l'empereur il arriva un corps de 3,600 hommes, commandés par le baron de Kielmansegg. Le duc de la Feuillade se mit à la tête d'un corps de 500 officiers français qu'il amena au secours des assiégés. Il employa sa fortune, qui n'était que médiocre, à solder ces officiers, auxquels se joignirent une foule de jeunes gens des premières maisons, des Aubusson, des Beauveau, des Créqui, etc. Les Français et les chevaliers de Malte arrivés à Candie, riva- Campagne de 1668.

[1] Le marquis de Ville revint plus tard comme général du pape, et trouva la mort au siége.

lisèrent de bravoure. Ils firent, le 16 décembre 1668, une sortie qu'on peut regarder comme une des entreprises les plus téméraires ; ils y perdirent beaucoup de monde.

Second secours français, 1669.

Pendant l'hiver, la république reçut des troupes auxiliaires d'Allemagne, savoir 188 hommes du grand-maître de l'ordre Teutonique [1]; les ducs de Brunswick et Lunebourg lui fournirent 3,300 hommes, sous les ordres du comte Josias de Waldeck. L'électeur de Bavière envoya 1,000 hommes, l'évêque de Strasbourg 400, le duc de Mantoue 500 ; l'électeur de Cologne, les évêques de Munster et de Paderborn, fournirent de l'argent ou des munitions. Mais un secours plus important arriva de France ; Louis XIV envoya 6,000 hommes sous les ordres du duc de Navailles [2] ; le duc de Beaufort, le même qui avait joué un rôle peu honorable dans les troubles de la fronde, commandait la flotte comme amiral ; cette armée arriva à Candie le 19 juin 1669. « C'était, dit Reaux de la Richardière dans son Voyage de Candie, c'était une chose déplorable de voir l'état où cette ville était réduite : les rues étaient couvertes de boulets, de balles, d'éclats de bombes et de grenades ; il n'y avait pas une église, pas un bâtiment, dont les murailles ne fussent percées et presque ruinées par le canon. Toutes les maisons n'étaient plus que de tristes masures ; il y sen-

[1] Jean-Gaspard d'Ampringen, qui plus tard fut vice-roi d'Hongrie.

[2] Philippe de Montault de Benac, duc de Navailles, nommé, en 1675, maréchal de France.

tait mauvais partout. De quelque côté que l'on tournât, on rencontrait des soldats tués, blessés ou estropiés. »

Clément IX conféra au duc de Beaufort le commandement des troupes qu'il avait envoyées sous son neveu, Vincent Rospigliosi; mais Montbrun, qui, à une grande bravoure, réunissait une longue expérience, dès qu'il eut vu l'état des choses, avertit son gouvernement qu'il ne serait pas possible, sans des moyens beaucoup plus forts, de sauver la place. Peu de jours avant l'arrivée des Français, le provéditeur Catterino Cornaro, le capitaine le plus distingué des Vénitiens, fut tué d'un coup de boulet, et sa mort fut regardée comme le plus grand malheur qui pût arriver dans les circonstances, et célébrée comme une victoire dans le camp du grand-visir.

Défaite des Français à Candie. Mort du duc de Beaufort.

Les Français désapprouvaient hautement le système purement défensif qu'on avait suivi jusqu'alors, et qui était si contraire à leur génie national; ils représentèrent que, dans l'état où la place était réduite, il était inutile de vouloir la défendre, et que ce n'était qu'un effort extraordinaire qui pouvait la sauver. Le 25 juin, ainsi six jours après leur arrivée, et contre l'avis du capitaine-général François Morosino, et de Montbrun même, ils firent une sortie, et, avec une ardeur incroyable et une bravoure telle qu'on la trouve plutôt dans les romans de chevalerie que dans la réalité, se précipitèrent dans les tranchées des ennemis, auxquels, dans le premier choc, ils tuèrent 1,300 hommes. Déjà ils touchaient les batteries ottomanes qu'ils allaient at-

taquer avec d'autant plus d'assurance qu'ils comptaient sur une sortie que le comte de Kielmansegg devait faire d'un autre côté avec ses Allemands (car le capitaine-général n'avait pas permis que d'autres troupes y prissent part), lorsqu'un accident les mit en déroute. Le feu prit à quelques barils de poudre qui étaient restés dans les batteries; depuis long-temps les Français n'avaient entendu parler que des mines qu'on faisait sauter à Candie; une terreur panique s'empara d'eux, et ils prirent la fuite. Les Turcs, revenus de leur terreur, les poursuivirent jusqu'à la porte, et leur tuèrent 500 hommes. Parmi les têtes que le grand-visir fit promener autour de la ville comme des trophées, se trouvaient celles du duc de Beaufort, du comte de Rosan[1], neveu de Turenne, des marquis de Lignières, d'Huxelles et de Fabert, d'un Castelane et d'autres.

Départ des Français.

Cet échec et la désunion qui régnait parmi les chefs persuadèrent le duc de Navailles de l'impossibilité de sauver Candie. Dans cette conviction, malgré les supplications du capitaine général, et les larmes de tous les habitans, il rembarqua ses troupes et quitta l'île le 21 août 1669, sans doute en vertu d'un plein pouvoir dont il était muni pour ce cas. En route il rencontra le maréchal de Bellefonds[2], que le roi envoyait à son secours, avec quelques milliers d'hommes : il les ramena en France. Louis XIV désapprouva la défection

[1] Frédéric, comte de Rosan, second fils de Gui Aldonce, marquis de Duras, et d'Élisabeth de la Tour Bouillon.

[2] Bernard Gigault de Bellefond.

du duc de Navailles, et l'exila dans ses terres ; mais cet officier justifia sa conduite, et rentra en grâce. Rospigliosi, également convaincu que tout espoir de sauver Candie était perdu, suivit l'exemple de Navailles; jugeant qu'il ne serait pas convenable que la place fût rendue aux infidèles en présence d'un général de l'Église, il parti avec sa flotte.

La garnison était réduite à 3,000 hommes, nombre trop faible, même pour occuper seulement tous les postes; la place et les fortifications n'offraient plus qu'un monceau de ruines arrosé du sang de 30,000 Chrétiens, et de 110,000 Musulmans. Le 22 août le capitaine-général vit arriver une escadre portant 1,000 hommes de troupes du pape et du duc de Modène, avec des munitions : le grand visir qui l'aperçut aussi, résolut de livrer sur-le-champ un assaut avant que ce renfort fût entré dans le port. L'assaut eut lieu à midi; il fut furieux, mais n'eut pas de succès. Ce fut le dernier que les Ottomans livrèrent.

Paix de Giofiro, 6 septembre 1669.

Le 27 août, Morosini convoqua les officiers de la garnison pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Tout le monde s'accorda qu'une plus longue résistance était impossible. Cependant Morosini envoya auprès de Rospigliosi, qui était encore dans l'île de Standie, pour lui demander 3,000 hommes, avec lesquels il s'engageait de soutenir le siège jusqu'en hiver : le général de l'Église ne crut pas devoir adhérer à cette demande.

Louis Molino, par lequel la république avait fait faire à la Porte des propositions de paix en 1668, se

trouvait encore au quartier du grand visir. Le capitaine-général voulut l'engager à traiter de la reddition de la place de Candie. L'ambassadeur ne s'y étant pas cru autorisé, Morosini qui réunissait en sa personne les qualités de capitaine-général et de provéditeur de la mer, conçut l'idée grande et hardie de conclure, sans y être autorisé, la paix au lieu d'une simple capitulation. Il envoya à Giofiro, où était le quartier du grand visir, le colonel Aland, Écossais, et le secrétaire Étienne Cordili. Les Turcs affectèrent beaucoup de morgue et d'indifférence, mais comme Achmet Kiöprili n'ignorait pas que sa tête répondait à Mahomet IV de la conquête de Candie, on s'entendit assez promptement sur la paix qui fut conclue le 6 septembre 1669. Dans cette transaction, le grand visir se servit des talens d'un Grec, nommé Panagiotes, qui possédait toute la confiance d'Achmet, et la méritait par son esprit et son dévouement. On s'accorda sur les conditions suivantes :

1. Les hostilités cesseront sur-le-champ.

2. La république cède à la Porte la ville de Candie avec toute l'artillerie qui était sur les remparts avant le siège ; le capitaine-général pourra emmener les canons appartenant à la flotte, ou, comme porte une autre relation, toute l'artillerie restera dans la place, excepté quarante canons dont le grand visir fait présent au capitaine-général.

3. Dans le délai de douze jours, d'un temps serein, tous les habitans qui voudront quitter la ville, pourront s'embarquer pour Standie avec leurs armes, leurs

effets, leurs provisions de guerre et de bouche ; et le capitaine-général pourra emporter tous les vases sacrés et ornemens d'église.

4. La république ne conservera dans l'île que Spinalonga avec sa presqu'île, la Souda et les Grabuses ; les conquêtes qu'elle avait faites sur la frontière de la Bosnie lui resteront, et nommément Clissa.

5. Dans le délai de quarante jours d'un temps serein, les troupes et vaisseaux de la république évacueront l'île de Standie.

6. La république continuera à payer les contributions accoutumées pour les îles de l'Archipel et les places de Grèce ; mais elle ne paiera rien pour Zante et Céphalonie.

7. La Porte rendra tous les prisonniers, aussitôt qu'un ambassadeur de la république sera venu à Constantinople avec la ratification du traité.

8. Enfin le traité accorde réciproquement une amnistie générale.

Les historiens ont consigné dans leurs annales que dans la seule année 1669 la garnison de Candie, les troupes auxiliaires non comprises, avait perdu 8,167 soldats avec un très-grand nombre d'officiers, et 2,700 pionniers et marins ; dans le même temps 31,000 Turcs avaient péri. Les habitans étaient réduits à 4,000 âmes ; les ruines de leurs maisons et l'esclavage qu'ils attendaient leur inspirèrent de l'horreur pour leur patrie ; ils s'embarquèrent tous, et furent transportés à Parenzo en Istrie, où le sénat leur fit donner des maisons et des terres ; deux popes grecs, trois Juifs

et un sous-officier avec douze soldats qui abjurèrent la religion chrétienne restèrent seuls à Candie. La garnison, forte de 3,754 hommes avec 400 chevaux, fut embarquée. Le baron Annibal de Degenfeld, volontaire allemand, fut le dernier qui sortit par la porte de mer; il la ferma derrière lui le 26 septembre. Deux cent douze canons restèrent sur les remparts; le capitaine-général en emmena trois cent trente-sept avec douze mortiers. Il avait laissé le major Pozzo di Borgo et quelques officiers pour remettre la place aux vainqueurs. Après avoir fait déblayer les rues et changé la cathédrale en mosquée, Kiöprili fit, le 4 octobre, son entrée solennelle à Candie, et François Morosini, qui était encore à Standie, le fit féliciter.

« Une personne digne de foi qui se trouvait à Venise, lorsque la triste nouvelle de ces événemens arriva dans cette ville, m'a assuré, dit Muratori, qu'elle croyait assister au jugement dernier; les gémissemens, les pleurs, les cris et les hurlemens des deux sexes n'auraient pas été plus grands si la fin du monde était arrivée. Le peuple fanatique courut dans les rues, déplorant un si grand malheur, vomissant des blasphèmes contre la Providence, maudissant les Turcs et couvrant d'un torrent d'injures le général Morosino, l'appelant à grands cris un traître, et lui imputant particulièrement la perte de la ville pour n'avoir pas voulu soutenir l'heureuse témérité de la sortie française. Malheur à ce général si alors il était venu à Venise; sa vie aurait été en grand danger au milieu de ce peuple furieux. »

Le sénat de Venise, cette assemblée de sages, permit au peuple ignorant d'exhaler sa fureur, et ratifia le traité.

L'exécution de la paix souffrit des difficultés en Dalmatie à cause de l'esprit tracassier des commissaires respectifs chargés de régler les limites. On en vint aux voies de fait, et les Monténégrins tuèrent 2,000 Turcs. Mahomet IV allait déclarer la guerre à la république épuisée; mais de nouveaux commissaires plus concilians étouffèrent cette dispute.

SECTION III.

Événemens intérieurs, *depuis* 1645 *jusqu'en* 1684.

Opérations financières de 1645.

Nous avons dit que, parmi tous les embarras que la république de Venise éprouva pendant la guerre de Candie, celui des finances était un des plus accablans. Le crédit de l'état était tellement déchu que, dès la première année de la guerre, il ne put se procurer de l'argent qu'au taux de sept pour cent. La ressource qu'on imagina d'abord pour s'en procurer sans frais fut de vendre la dignité de procurateur de S. Marc. C'était la première et la plus ancienne magistrature de la république, dont la fonction primitive avait été de veiller à ce que la ville naissante fût garantie de la violence des eaux. Son nom vient de l'inspection sur l'église de S. Marc, dont ces magistrats furent chargés, lorsqu'on construisit cette église. Leur nombre était de trois; en 1645, on en créa trois autres, et cette dignité fut donnée à l'enchère sur la mise à prix de 25,000 ducats, de manière cependant que, pour qu'un nouveau noble pût l'emporter sur un ancien, il fallait que son offre fût double de celle de son concurrent; distinction contraire à l'esprit de la constitution, qui voulait qu'il y eût une parfaite égalité dans le patriciat. Le gouvernement abusa ensuite de cette ressource financière en augmentant le nombre de places de procurateurs de S. Marc, au point qu'au bout de la guerre de Candie, il y avait quarante et une personnes revê-

tues de cette magistrature. On en cite deux, Vincent Fini et Octave Manini, qui la payèrent 100,000 ducats chacun.

Création de nouveaux nobles.

Quand les riches vaniteux de la république virent que, pour de l'argent, on parvenait aux honneurs, ils essayèrent de se faire ouvrir de la même manière le livre d'or, c'est-à-dire d'acheter la noblesse vénitienne. Quatre familles plébéiennes très-riches et considérées, les Labia, les Vidman, les Ottoboni et les Zaguri, offrirent chacune 100,000 ducats pour y être élevées. Cette proposition dut trouver une grande contradiction. C'était dégrader la noblesse que de fixer un prix, quel qu'il fût, à une chose qui jusqu'alors paraissait inestimable. Mais les besoins devenaient pressans, après la prise de la Canée; ils firent taire la voix de l'aristocratie, et, au mois de février 1646, le grand conseil publia un décret portant que, parmi les citadins et autres sujets qui dans le délai d'un mois offriraient de payer, pendant un an, la solde de 1,000 hommes, et qui, pour cet effet, verseraient dans le trésor la somme de 60,000 ducats, on en choisirait cinq pour être élevés au rang de familles patriciennes. On admit à concourir à ces cinq choix les étrangers qui s'engageraient à payer 10,000 ducats de plus. Les candidats devaient être nés de légitime mariage, et prouver que ni eux, ni leurs pères et aïeux n'avaient exercé d'art mécanique. On établit une gradation parmi les nations étrangères qui voudraient concourir à ce choix. La *magnifique et royale* nation grecque devait être préférée à toute autre, comme ayant

été long-temps régnante et ayant bien mérité de la république. Aucun Italien ne pouvait être admis à la concurrence, s'il ne réunissait toutes les conditions requises pour la dignité de la noblesse vénitienne. La nation allemande devait être traitée comme la grecque, et les Français, les Espagnols et les Anglais étaient déclarés admissibles aux mêmes avantages ; mais les Juifs, les Turcs, les Sarrasins ne pourraient concourir dans aucun cas, et quiconque proposerait d'admettre un individu d'une de ces trois nations, serait puni du bannissement perpétuel et de la confiscation de ses biens.

On ne s'en tint pas aux cinq familles; on en admit soixante-dix-huit, parmi lesquelles il y en avait trois allemandes, les Vidman, les Giovanelli et les Vanaxel. Cette opération valut à la caisse de l'état une somme de huit millions de ducats.

Rétablissement des Jésuites, 1656.

Alexandre VII en procura un million à la république en supprimant, en 1656, les ordres ou congrégations des *Crucigeri* ou religieux du Saint-Esprit [1], et

[1] Il y avait, avant 1656, trois ordres de *Crucigères*, ou religieux *de la Croix*: ceux d'Italie, ceux de France et des Pays-Bas, et les Crucigères à l'Étoile en Bohême. Les premiers (dont il est question ici) se donnaient une origine fabuleuse qu'ils faisaient remonter à S. Clet, qui fut évêque de Rome de 78 à 91, ou à S. Cyriac, du quatrième siècle. Ce qui est certain, c'est qu'Alexandre III *renouvela* cet ordre en 1166, et qu'Alexandre VII le supprima à cause du déréglement de mœurs qui régnait dans cette institution. Les Crucigères d'Italie étaient divisés en cinq provinces : Bologne, Venise, Rome, Milan et Naples. Ils avaient l'habit, le manteau et le camail bleus, et portaient toujours à la main une petite croix d'argent.

autorisant la république à vendre les biens que cet ordre possédait dans son territoire. Pour reconnaître ce service, le sénat permit aux Jésuites, qui depuis 1606 étaient bannis du territoire de la république [1], d'y rentrer et leur assigna l'ancienne église des Crucigeri. En 1668, Clément IX autorisa le sénat à vendre encore les biens de trois autres ordres, nommément des Jésuates [2]. Le pape désirait alors que la république abrogeât la loi de 1530 [3] qui interdisait les acquisitions du clergé, afin que l'Église pût recouvrer l'équivalent des pertes qu'elle éprouvait par la suppression de ces couvens; mais la république ne poussa pas jusque-là sa gratitude.

Comme un moyen de rétablir son crédit qui était entièrement tombé, la république fit une opération financière peu loyale. Quelques-uns des capitaux dus Réduction arbitraire des intérêts de l'état.

Quant à l'ordre du S. Esprit, que le pape supprima en 1656, ce qu'il faut entendre ici par le mot de *supprimer* n'est pas clair. L'ordre dont il est question est celui qu'on nommait en France l'ordre du S. Esprit de Montpellier, et en Italie l'ordre du S. Esprit in Sassia. Nous avons parlé (vol. V, p. 71) de la fondation de cet ordre d'hospitaliers auquel Innocent III confia le grand hôpital de Rome. Cette institution se composait de deux classes de membres, les uns purement séculiers, les autres ecclésiastiques, et liés par des vœux religieux. Pie II supprima, en 1459, la première classe, ou les *chevaliers* de l'ordre, en conservant les *religieux*, qui subsistent encore. Malgré cette suppression, la classe des chevaliers se maintint en France, et conserva peut-être quelques possessions dans le territoire de la république de Venise : il paraît que cette circonstance engagea Alexandre VII à renouveler, en 1656, la constitution de 1459.

[1] Voy. vol. XX. p. 205. [2] Voy. vol. VII, p. 267.

[3] Voy. vol. XX, p. 201.

par l'état étaient à fonds perdus (*vitalizj*), et rapportaient quatorze pour cent d'intérêt. On nommait capitaux vierges (*capitali virgini*) les capitaux remboursables qui depuis l'origine étaient restés dans les mêmes mains, ou n'avaient changé de propriétaire que comme faisant partie de dotations ou de successions ; et non-vierges ceux que des agioteurs avaient acquis à vil prix. L'année après la paix de Giofiro les intérêts perpétuels arriérés depuis plusieurs années, furent ajoutés aux capitaux et les intérêts futurs fixés à trois pour cent. Les capitaux placés à fonds perdus furent changés en capitaux remboursables, portant trois pour cent d'intérêt ; les intérêts viagers arriérés furent constitués en capitaux portant deux pour cent d'intérêt. Cette opération aurait pu produire du bien, si elle n'avait pas été arbitraire et qu'on eût été en état de rembourser au prix nominal les capitalistes qui auraient refusé de se soumettre à une diminution d'intérêt ; bien au contraire elle tua entièrement le crédit, parce que, malgré les proprétaires, on remboursa les capitaux non-vierges d'après le cours de la place.

Élection turbulente d'un doge, 1676.

L'élection d'un doge pour remplacer Nicolas Sagredo mort au mois d'août 1676, donna lieu à un événement qui prouve la décadence du gouvernement de Venise. Parmi les candidats qui se présentèrent se trouva Jean Sagredo, que la plupart des historiens nomment un frère du défunt ; mais Le Bret qui avait de bons renseignemens sur les familles vénitiennes, dit qu'il n'était pas parent du dernier doge et appartenait à une autre maison, aujourd'hui éteinte ; Muratori

semble confirmer cette circonstance, en passant sous silence la parenté de Jean Sagredo. C'était un homme du plus grand mérite; il avait rendu d'importans services à la république, et comme parmi les quarante-un électeurs ballotés au sénat, vingt-huit étaient les amis personnels du candidat, et qu'ainsi il était sûr de trois voix au-delà du nombre de suffrages nécessaires, on regardait son élection comme certaine, et il recevait les félicitations de ses amis. Mais Sagredo avait perdu la faveur de la populace, parce qu'ayant été nommé, plusieurs années auparavant, procurateur de S. Marc, il n'avait pas régalé le peuple, comme les nouveaux élus le faisaient ordinairement. Une troupe de gondoliers, vrais représentans de la populace de Venise, s'ameuta, entoura le palais dans lequel le sénat était assemblé, et par ses vociférations intima aux électeurs l'exclusion que le peuple donnait à un candidat estimé par tous les hommes de bien. La voix des séditieux fut appuyée par la jalousie de quelques familles, et le sénat se dégrada en cassant les quarante-électeurs. On en nomma d'autres qui élurent doge Louis Contareno, ancien baile à Constantinople.

La faiblesse que le sénat de Venise montra à cette occasion, confirme bien le jugement que, d'après une correspondance ministérielle inédite, le dernier duc de Mantoue porta de la république. « Elle n'est plus, dit-il, celle qui a mérité l'admiration du monde, par sa sagesse et son énergie. Irrésolue dans ses conseils, lente dans ses mesures, divisée par des cabales, égarée par l'imprudence des jeunes gens,

elle est sans trésor, sans généraux, sans armée [1]. »

« Ils ne sauraient mettre sur pied et entretenir 8,000 hommes de troupes réglées, écrivait à Louis XIV un de ses ministres [2], car pour leur milice, je ne la compte pour rien. Nulles de leurs places ne sont munies, et la guerre de Candie, qui a enrichi la plupart des nobles, a tellement appauvri la république, qu'elle a besoin d'un très-long temps pour se remettre. Elle a même quasi perdu son crédit par les diverses réductions qu'elle a faites de l'intérêt de l'argent donné à vie; et tout ce qu'elle tire de ses sujets, en quelque manière que ce soit, ne va qu'à 24 millions (de livres) [3]. »

Tel était l'état de la république de Venise, lorsqu'elle commença une nouvelle guerre.

[1] Correspondance du baron de BRETEUIL, citée par M. DARU.

[2] Le comte d'AVAUX, cité par le même.

[3] En 1773, les revenus de la république passaient soixante millions de livres.

SECTION IV.

Guerre de 1684, *terminée par la paix de Carlowitz, en* 1699.

Le doge Louis Contareno mourut le 15 janvier 1684, et fut remplacé par Marc-Antoine Giustiniani. État de la république en 1684.

« Contareno laissait la république dans un état de paix, mais d'inquiétude, occasionée par les procédés du ministère ottoman. La gloire acquise par Achmet Kiöprili avait imposé à son successeur l'obligation d'illustrer aussi son visirat. Cara Moustapha crut ne pouvoir mieux se signaler qu'en affectant non-seulement de la haine, mais du mépris pour toutes les nations chrétiennes, et surtout pour les Vénitiens, qui partageaient avec l'Autriche la gloire d'être les plus constans ennemis de la Porte. Les Russes n'avaient pas encore pris le premier rang parmi ceux que la puissance ottomane avait à redouter. Des avanies faites au commerce vénitien, des outrages prodigués aux agens diplomatiques attestèrent et la résolution des Turcs de ne garder aucun ménagement, et l'imperturbable patience de la république. Bien convaincue de l'inutilité de chercher des auxiliaires et de l'impossibilité de soutenir seule une guerre contre un empire si puissant, elle se résigna à supporter toutes les insultes, pour ne pas s'exposer à de plus grands malheurs, et se borna à des représentations qui furent reçues avec une hauteur dédaigneuse [1]. »

[1] DARU.

Alliance de 1684 avec l'empereur et la Pologne.

Sa politique changea en 1684. Le 31 mars 1683, l'empereur Léopold et la Pologne avaient conclu à Varsovie une alliance offensive et défensive contre la Porte Ottomane, et le pape Innocent XI, qui se déclara le protecteur de cette ligue, invita la république de Venise à y entrer; elle n'osa se décider pour ce parti. Mais, lorsque la campagne de 1684 eut fait voir aux Vénitiens le danger fort proche, et rompu en même temps les forces de l'empire ottoman, le sénat résolut de prendre part à une lutte qui, malheureuse pour les deux alliés, entraînerait sa perte, heureuse, lui offrirait la perspective d'agrandir son territoire. Le 5 mars 1684, la république conclut à Linz (*in arce Licensi*), avec les alliés de Varsovie, une alliance offensive et défensive contre les Turcs, dont le pape fut nommé protecteur, conservateur et garant, et par laquelle les trois parties s'engagèrent à faire de toutes leurs forces la guerre à leur ennemi commun.

Guerre de 1684.

La guerre qui éclata alors est un des plus grands événemens du dix-septième siècle, qu'elle termina. Comme la Hongrie en fut le principal théâtre, nous en raconterons l'histoire dans le chapitre suivant; nous en parlerons aussi dans les chapitres consacrés à la Porte Ottomane, à la Pologne et à la Russie, car cette puissance y prit également part en 1686. Ici nous ne donnerons que le précis des événemens qui concernent la république de Venise en particulier. Ils ne sont pas sans intérêt.

François Morosini, qui avait rendu Candie sans que sa gloire en fût ternie, fut nommé capitaine-gé-

néral, et chargé du commandement par mer. L'empereur céda à la république, pour commander les troupes de terre, Nicolas de Strasoldo, né sujet de la république, qui s'était distingué au service impérial.

Parti de Corfou, le 9 juillet 1684, avec six galéaces et vingt-deux galères auxquelles se réunirent le chevalier Brancaccio avec sept galères de Malte, le chevalier Malaspina avec cinq pontificales, et le chevalier Guidi avec quatre toscanes, le capitaine-général débarqua dans l'île de Ste Maure, et s'en empara le 6 août; Leucade et Prevesa eurent le même sort. Campagne de 1684.

L'année suivante le capitaine-général entreprit la conquête de la Morée, par laquelle la république espérait se dédommager de la perte de Candie. Avec 9,500 hommes, parmi lesquels il y avait 2,400 Hanovriens, il investit Coron, place très-forte par sa situation, qu'après quarante-deux jours de siège il prit l'épée à la main, au mois de septembre. Les habitans furent passés au fil de l'épée, à l'exception de 1,200 femmes et enfans. Pendant le reste de la campagne, Morosini prit et démolit Calamata, Zernata, Chielafa et Passava, quatre forts que les Turcs avaient construits pour maintenir dans l'obéissance les Maïnottes, peuplade indisciplinée et vivant de brigandages, qui faisait remonter son origine aux anciens Lacédémoniens; on avait formé avec eux des intelligences, et une partie de ces brigands joignit les Vénitiens. Campagne de 1685.

En 1686, le capitaine-général continua à faire des progrès en Morée. Après s'être rendu maître des deux Campagne de 1686.

Navarins (Vieux et Nouveau) et de Modone, il assiégea Napoli di Romania, l'ancienne Nauplia, qu'il ne prit qu'après avoir battu, le 29 août, un séraskier ottoman, qui était venu avec 10,000 hommes au secours de la place. Un célèbre disciple de l'école de Gustave-Adolphe, Jean-Christophe comte de Kœnigsmark [1], généralissime de la république, eut l'honneur de cette journée. En Dalmatie, le provéditeur Jérôme Cornaro prit Zengh.

Campagne de 1687.

Le comte de Kœnigsmark, soutenu par le capitaine-général, défit, le 24 juillet 1687, le séraskier Ahmed près de Patras, et prit cette ville. Morosini s'empara successivement de toutes les places de la Morée, excepté de Napoli de Malvoisie, et mérita le surnom de *Peloponnesiacus*. Il termina la campagne par la conquête de l'Acropolis d'Athènes, qui est du 28 septembre.

Campagne de 1688.

Il se trouvait dans la baie d'Égine, se préparant à une expédition en Négrepont, lorsqu'il reçut la nouvelle que le 1er juin 1688 il avait été élu doge. Le 12 juillet, il débarqua avec 13,000 hommes dans l'île, et força, le 30 juillet, le camp retranché des Turcs près de la ville de Négrepont. Cette affaire fut extrêmement chaude; le comte d'Harcourt, le comte de Waldeck, le prince Charles-Rodolphe de Wirtemberg et le prince de Turenne, petit-neveu du maréchal [2], s'y couvrirent de gloire. On livra plusieurs assauts à

[1] Voy. vol. XXV, p. 232—244.

[2] Louis, fils de Godefroi-Maurice, et petit-fils de Frédéric-Maurice, ducs de Bouillon.

la ville; l'armée chrétienne fit des prodiges de valeur, mais le fer de l'ennemi et les maladies en moissonnèrent un grand nombre; et, après avoir réduit Négrepont en un monceau de décombres, sans pouvoir y entrer, l'armée vénitienne se rembarqua. Le brave Kœnigsmark succomba à une maladie. Tous les Grecs de l'île, au nombre de 5,000, furent transportés en Morée. Le doge, dont la santé avait beaucoup souffert, retourna à Venise, et fut installé le 12 janvier 1689 dans sa nouvelle dignité.

Lion de l'arsenal de Venise.

Parmi les monumens que le *Péloponnésiaque* apporta dans sa patrie, se trouvait le fameux lion de marbre qui était anciennement placé à l'entrée du Pirée; on le plaça devant la balustrade fermant la porte de l'arsenal de Venise, où on le voit encore aujourd'hui. Le fragment de l'ancienne inscription grecque est écrit de droite à gauche, ce qui indique la plus haute antiquité. Peut-être est-ce là le lion qu'au récit de Pausanias', les Thébains érigèrent à la mémoire des héros morts à Marathon. L'inscription que le sénat y a fait ajouter, *Minervæ atticæ ornamenta*, indique que ce monument, et les autres qui sont placés à ses côtés, viennent de l'Attique.

Campagne de 1690.

En 1689, la république prit part aux conférences de Pottendorf, où l'Autriche, la Porte et la Pologne négocièrent le rétablissement de la paix, mais qui n'eurent pas de résultats satisfaisans. En 1690, Jacques Cornaro fut nommé capitaine-général. Le 10 août il reçut Napoli di Malvasia à capitulation : le siège de cette ville avait duré quatorze mois. Cornaro alla de

là en Dalmatie, où il débarqua le 13 septembre. Après un combat fort vif, il prit Canina et Vallona, où il mourut le 1er octobre.

Campagne de 1691.

Dominique Mocenigo, son successeur, ouvrit la campagne de 1691 par la prise de Butrinto; mais comme on ne put se maintenir sur une si longue côte, faute d'avoir une armée dans l'intérieur, on fit sauter en l'air Canina et Vallona. Charles-Félix de Gallians, duc de Gadagne, qui, avec peu de bonheur, avait commandé en Morée, ayant quitté le service de la république, le commandement des troupes de terre fut donné à Annibal de Degenfeld : ce général mourut au bout de peu de mois. Sigismond-Joachim comte de Trautmansdorf le remplaça.

Campagne de 1692.

En 1692, le capitaine-général, ayant sous ses ordres le comte de Trautmansdorf et 11,000 hommes, fit une descente dans l'île de Candie et attaqua la Canée. On avait déjà livré plusieurs assauts et fait brèche au corps de la place, et celle-ci allait se rendre, lorsqu'ayant reçu la nouvelle que les Turcs préparaient une expédition contre le Peloponnèse, Mocenigo fit embarquer ses troupes; Trautmansdorf et tous les généraux s'étaient en vain opposés à cette résolution pusillanime. Arrivés en Morée, on apprit que l'invasion de ce pays se réduisait à l'entrée de 6,000 Turcs qui furent facilement repoussés. Le capitaine-général avait prouvé son incapacité; le sénat le rappela, et le nomma à la place subordonnée de gouverneur de Vérone.

Campagne de 1693.

Toute la nation exprima le vœu que le *Peloponné-*

siaque se mît de nouveau à la tête des forces de la république pour réparer les fautes de Mocenigo. En vain Morosini essaya-t-il de s'excuser par son âge; il fallut céder lorsque le sénat en corps le conjura de devenir encore une fois le sauveur de la république. Comme depuis des siècles il n'y avait pas d'exemple qu'un doge eût été à la tête de l'armée navale, on rendit le départ de Morosini très-solennel. Il s'embarqua au commencement de juin 1693, sur une flotte de quatre-vingt-quatre grands et petits vaisseaux, et arriva vers la fin du même mois à Napoli di Romania. Il renforça les places de la Morée, fortifia l'isthme de Corinthe, se préparant à une campagne vigoureuse, lorsque le 6 janvier 1694, une maladie termina sa vie glorieuse. Il mourut à Napoli où il avait établi son quartier d'hiver. Dans sa dernière lettre au sénat, il recommanda Antoine Zeno pour lui succéder dans la place de capitaine-général.

L'élection du doge Silvestre Valieri en 1694 donna lieu à une cérémonie qu'on n'avait pas vue à Venise depuis 1595, puisque depuis Marin Grimani, aucun noble marié n'avait été élevé à la dignité ducale. Élisabeth Quirini, l'épouse de Valieri, fut couronnée avec lui.

Campagne de 1694.

La campagne de 1694 en Dalmatie fut heureuse. Daniel Delfino prit, le 20 juin, l'importante place de Ciclut sur la Narenta, dont la possession lui ouvrit la Bosnie. Il défit deux fois un corps de 16,000 Turcs, qui essayait de reprendre cette ville. Le provéditeur Marcello se rendit maître de Clobuch, place impor-

tante pour les communications; car moyennant son occupation, Raguse se trouvait isolée.

Le capitaine-général Antoine Zeno, avec le baron de Steinau, commandant 13,000 hommes de troupes de terre, débarqua le 7 septembre 1694 dans l'île de Scio, et prit la capitale après un cruel bombardement. Tous les Turcs furent transportés à Smyrne.

Campagne de 1695.

La prise de Scio causa une grande consternation à Constantinople, parce que cette île est l'entrepôt du commerce entre Smyrne, l'Égypte et la Barbarie. Le capitan-pacha reçut l'ordre de la reprendre; sa tête en fut rendue responsable. Steinau employa huit mille paysans à mettre la place en état de défense; la garnison était de 4,000 hommes de pied et d'autant de cavaliers : deux cents canons garnissaient les remparts. Le capitan-pacha, Hussein Kiöprili, parut devant l'île, le 8 février 1695, avec cinquante voiles, et le même jour, et le 19 février, livra à la flotte vénitienne commandée par Priuli et ensuite par Contarini, deux combats sanglans. Les deux parties s'en attribuèrent la victoire [1]; il paraît qu'elle resta aux Turcs, et que si les Vénitiens y eurent quelque avantage, au moins fut-il payé par une énorme perte. Le capitaine-général jugea qu'il était impossible de se tenir dans l'île, parce que les vivres allaient manquer dans la ville et sur la flotte. Après avoir fait sauter en l'air les for-

[1] Vettor Santi, dans sa *Storia civile*, lib. XII, cap. 4, dit positivement que l'armée navale des Vénitiens fut défaite. Muratori dit que les Turcs s'attribuaient la victoire. Il parle des deux journées des 8 et 19 comme de désastres (*sinistri colpi*).

tifications, et transporter la garnison et les canons sur les vaisseaux, il leva les ancres et revint le 26 février à Napoli di Romania. Accusé de trahison, il fut jeté dans les prisons de Venise; on instruisit son procès, et on envoya un inquisiteur à l'armée navale pour recueillir des preuves de son crime. Il mourut en prison, le 6 juillet 1697, avant d'avoir été entendu dans sa défense. D'après un mémoire justificatif qu'il laissa, il paraît qu'il fut la victime de la haine d'un parti, et des préventions populaires.

Après la reprise de Scio, les Turcs conçurent l'espoir de reconquérir la Morée. Le séraskier Ibrahim Bassa, avec 20,000 hommes, marcha sur Corinthe, où 5,000 Vénitiens occupaient un camp retranché, et prit poste près d'Argos, d'où il poussa ses courses jusqu'à Napoli di Romania. Le capitaine-général, Alexandre Molino, qui était dans le golfe d'Enguia ou d'Égine, s'empressa de débarquer des troupes en Morée, de manière que le 10 juin, le baron de Steinau put, avec 10,000 hommes de pied et 1,200 cavaliers, attaquer le séraskier. Il remporta une victoire brillante, et se mit en possession du camp que les Turcs avaient abandonné. On y trouva quatorze canons, avec beaucoup de munitions, dont le séraskier avait voulu se servir au siège de Napoli, trois cents chameaux, sept cents buffles, beaucoup d'autres vivres. Les Turcs quittèrent entièrement le Péloponnèse.

Alexandre Molino ayant rencontré, entre Scio et Samos, la flotte turque de trente-trois vaisseaux de

guerre et dix-huit galères, que commandait le nouveau capitan-pacha, Hussein Mezzomorto, l'attaqua, et lui livra trois combats successifs, les 14, 16 et 18 septembre 1695. Ces trois journées furent très-chaudes, la flotte vénitienne souffrit des pertes considérables, tout en faisant un mal infini à celle des Turcs. Molino et Steinau se couvrirent de gloire.

Campagne de 1697.

Molino continua, en 1697, à combattre la flotte ottomane. La première bataille eut lieu le 6 juillet, près de Ténédos : elle dura toute la journée, et resta indécise. Le 1er septembre, le capitan-pacha fut battu près d'Andro; il fut entièrement défait près de Négrepont, le 20 du même mois.

Campagne de 1698.

Jérôme Cornaro qui, en 1698, remplaça Molino, livra, le 21 septembre, à Mezzomorto, une bataille dans le canal de Metelin : les deux parties s'attribuèrent la victoire.

Négociations de Carlowitz, 1698.

Sous la médiation de l'Angleterre et de la Hollande, il s'ouvrit, au commencement du mois de novembre 1698, un congrès à Carlowitz, pour négocier la paix sur la base de l'*uti possidetis*, qui avait été adoptée comme article préliminaire. On se conforma exactement à cette base pour ce qui concernait l'empereur, on fit une exception à l'égard de la Pologne; mais les ministres ottomans exigeaient que, pour ce qui concernait la république, on s'en écartât sur plusieurs points. La Porte, disaient-ils, a fait une guerre injuste aux Allemands; Dieu l'en a punie, en accordant à ceux-ci la victoire; mais la république de Venise a commencé les hostilités sans y être provoquée,

et il n'est pas juste qu'en se faisant céder une province entière, elle ne fasse pas de son côté quelque concession. Nous parlerons au chapitre suivant des débats qui s'élevèrent à ce sujet. Finalement les plénipotentiaires autrichiens et ottomans convinrent entre eux et avec ceux des puissances médiatrices, d'un traité à accepter par la république, si elle ne voulait continuer seule la guerre. Le sénat ne voulant pas s'exposer à une chance si dangereuse, donna ordre au chevalier Ruzzini de signer le traité qui avait été conclu le 26 janvier 1699, en son nom, mais sans son agrément.

Le traité porte les conditions suivantes :

Paix de Carlowitz du 26 janvier 1699.

La Morée, dont la république de Venise est actuellement en possession, demeurera entre ses mains et sous sa domination, c'est-à-dire toute la circonférence du pays enfermé entre la mer et cet endroit de l'isthme où l'on voit encore quelques restes de l'ancienne muraille, de sorte qu'on n'étendra pas plus loin les limites de la péninsule de la Morée dans la terre-ferme. *Art.* 1.

La terre-ferme restera sous la domination de la Porte; la forteresse de Lépante sera évacuée par la république, et le château de Romélie démoli, de même que la forteresse de Prévésa. *Art.* 2.

L'île de Sainte-Maure avec sa forteresse et la tête du pont, nommée Peraccia, de même que l'île de Leucade qui tient à celle de Sainte-Maure, resteront en la possession de la république de Venise. *Art.* 3.

L'évacuation de Lépante et la démolition des châteaux de Romélie et de Prévésa se feront immédiatement après que les limites de la Dalmatie seront réglées. *Art.* 4.

L'usage des golfes qui sont entre la terre-ferme et la Morée, sera commun aux deux puissances. *Art.* 5.

Les îles de l'Archipel et leurs mers resteront sous la domination de la Porte. *Art.* 6.

La Porte n'exigera à l'avenir, de la république de Venise, pour l'île de Zante, ni de ses habitans, aucune pension ni pour le passé ni pour le futur. L'île d'Enguia avec sa forteresse, étant voisine et adjacente à la Morée, et actuellement possédée par la république, demeurera dans sa possession dans l'état où elle est. *Art.* 7.

Les forteresses de Chnin, Sing, Ciclut et Gabella, situées dans la Dalmatie, étant présentement possédées par la république, resteront pareillement en son pouvoir. Les limites seront fixées avec la dernière exactitude et en conformité de cet article. *Art.* 8.

Le territoire et les dépendances de la seigneurie de Raguse seront joints aux territoires et cantons de la Porte, et on lèvera tous les obstacles qui empêchent la jonction et la communication des terres de ladite seigneurie avec les terres de la Porte. *Art.* 9.

Castelnuovo et Risano étant actuellement en la possession de la république de Venise, elle demeurera dans

la jouissance paisible desdites places et de leurs territoires. *Art.* 10.

Il sera permis à chacune des deux parties de rétablir, réparer et fortifier les forteresses qui sont en sa possession, mais non pas d'en bâtir de nouvelles auprès des frontières, ni de relever celles qui ont été démolies. *Art.* 13.

Pour ce qui concerne la religion, la délivrance et l'échange des esclaves, aussi bien que le commerce, on observera les conditions des derniers traités. *Art.* 14.

Les hostilités cesseront du jour de la signature du présent traité; une amnistie générale est accordée en faveur des sujets des deux parties. *Art.* 15.

Le temps pour la durée de la présente paix sera fixé lorsqu'on délivrera les actes du présent traité, et que les plénipotentiaires des deux parties procéderont à sa signature. *Art.* 16.

La république de Venise ratifia le traité le 7 février 1699. Elle envoya Lorenzo Soranzo à Constantinople pour échanger les ratifications et pour déterminer la durée du traité. On rédigea alors un nouvel instrument par lequel la paix fut déclarée perpétuelle, et la rédaction tellement changée, qu'au lieu de seize articles, le nouveau traité en contenait trente-trois. Nous ignorons le motif qui a engagé la république à faire un secret de ce nouveau traité. Non-seulement il n'a jamais été publié, mais on ignorerait même son existence, si M. de Hammer n'en avait trouvé une copie authentique aux archives de Vienne. Elle est signée

par les dragomans de la Porte, au camp de Daoud pacha, le 15 avril 1701.

Les limites furent réglées par une convention du mois de décembre 1703, qui n'a pas été imprimée.

SECTION V.

Depuis la paix de Carlowitz, en 1699, jusqu'à celle de Passarowitz, en 1718.

La décadence de la république de Venise paraissait suspendue pendant la guerre qui eut pour objet la conquête de la Morée. Pendant ces quinze ans, nous avons vu la seigneurie prendre des résolutions vigoureuses et les exécuter avec persévérance, lever des armées et équipper des flottes formidables, bien choisir les hommes dignes de les commander, et les récompenser noblement; enfin nous avons vu ces efforts aboutir à une paix glorieuse qui posa une nouvelle couronne sur la tête de la république. Nous allons voir une courte répétition d'événemens semblables, le dernier éclat d'un feu expirant, la lueur passagère d'un météore qui ne laisse pas de trace. Immédiatement après, la république de Venise tomba en peu d'années dans un tel état de nullité, que dans notre huitième période son histoire se bornera presque à dire qu'elle végète encore; cet édifice fragile n'attendait que le coup qui devait terminer son existence. Décadence de la république.

Dans la guerre pour la succession d'Espagne, qui ouvrit le dix-huitième siècle, Venise, par nécessité autant que par sagesse, embrassa le parti de la neutralité; mais la neutralité n'est permise, elle n'est utile qu'à ceux qui ont la force de la rompre et de mettre par leur accession à l'une où à l'autre partie belligé-

rante, quelque poids dans la balance des forces. Tel n'était pas le cas de Venise; elle ne sut ni faire la guerre, ni faire respecter sa neutralité. Tour-à-tour les armées françaises et impériales violèrent son territoire, et, tout en traitant ses sujets comme ennemis, les deux puissances se plaignirent alternativement des complaisances que la république avait pour leurs adversaires. Enfin, la paix d'Utrecht mit fin à la longue contestation : par suite d'une ancienne habitude, le sénat de Venise envoya un ambassadeur à Utrecht. Sa tâche se borna à mander à ses commettans ce qu'on y faisait.

Guerre de 1715 avec la Porte.

A peine la Porte ottomane eut-elle conclu la paix de Constantinople avec la Russie [1], qu'on lui vit faire de nouveaux préparatifs de guerre. Le jeune grand visir Ali-Koumourdgi voulait, disait-on, châtier les Monténégrins toujours rebelles, et attaquer Malte. Le grand maître de l'Ordre se prépara à une défense vigoureuse et appela tous les chevaliers. Le sénat de Venise s'abandonna à la sécurité; il ne se doutait pas seulement que la Morée était l'objet des armemens. Il négligea entièrement de mettre les places de cette presqu'île en état de défense. A peine pensa-t-il aux précautions qu'on prend ordinairement quand la guerre doit éclater dans le voisinage, en renforçant l'armée.

Un coup de foudre éveilla les nobles Vénitiens de leur léthargie. Le 8 décembre 1714, il fut publié à Constantinople une déclaration portant que pendant

[1] Le 16 avril 1712. Voy. chap. XIII.

les derniers troubles et à une époque où la Porte avait été enveloppée dans une guerre avec ses voisins, la république de Venise s'était, par surprise, emparée du royaume de Morée, qui depuis trois siècles était par droit de conquête la propriété des empereurs ottomans ; qu'à la vérité après cette injuste occupation il avait été conclu une paix entre la Porte et le sénat de Venise ; mais que la république avait aussi peu observé cette paix que d'autres traités ; que la Porte s'en était itérativement plainte ; mais qu'au lieu d'ordonner le redressement de leurs injustices, les Vénitiens avaient fait mourir beaucoup de sujets turcs qui s'étaient servis de leurs vaisseaux, et en avaient confisqué les biens ; que pour punir ces actes arbitraires et violens le sultan ordonnait au baile et aux consuls vénitiens de quitter l'empire, avec la faculté d'emporter tous leurs effets ; que néanmoins le baile et sa suite resteraient comme ôtages à Constantinople jusqu'au retour des sujets de la Porte qui se trouvaient actuellement sur le territoire de Venise.

Le baile André Memo fut enfermé à l'Arsenal, et ensuite transporté au château asiatique des Dardanelles ; tous les pachas reçurent ordre de se mettre en campagne le 1er mars 1715, et les états barbaresques celui de réunir leurs vaisseaux à la flotte ottomane. Le sénat de Venise réclama auprès de toutes les puissances chrétiennes des subsides et des troupes. Clément XI lui envoya ses galères et s'efforça de trouver de l'argent pour la république. Elle se procura un excellent général, Jean-Mathias comte de Schulembourg, Campagne de 1715.

qui avait servi avec gloire dans la guerre contre Charles XII, et s'était distingué dans la journée de Malplaquet. Ce fut le prince Eugène qui le recommanda à la seigneurie de Venise; elle le nomma feld-maréchal. Le choix de capitaine général tomba sur Jérôme Delfino. Un comte de Nostitz entra au service de la république comme lieutenant-général.

La prise de Tine par Djanum-Khodja, capitan-pacha, ouvrit la campagne de 1715, et le pacha de Bosnie entra en Dalmatie; mais les principales forces de l'empire se dirigèrent sur la Morée. Le 20 juin, le grand visir arriva à l'isthme de Corinthe; Topal Osman qui commandait sous ses ordres força ce passage, et s'empara, le 1er juillet, de Corinthe dont la garnison et les habitans furent massacrés. Le 20 juillet, le grand visir prit d'assaut Napoli di Romania qui était la capitale de la Morée; les Turcs sabrèrent tous les habitans, ecclésiastiques et laïcs, à l'exception des jeunes femmes et des enfans. Modone tomba le 16 août par la lâcheté de la garnison qui força son commandant, Marc Venier, et Vincent Pasta, provéditeur général de terre ferme, de capituler. Dans l'espace de trois mois les Turcs furent maîtres de presque toute la Morée : ils trouvèrent des aides utiles dans la population grecque qui, par haine pour le gouvernement catholique sous lequel elle se trouvait depuis une vingtaine d'années, fournit aux Infidèles tous les renseignemens qui pouvaient leur être utiles; ce fut ainsi que les Vénitiens furent trahis par des Chrétiens. Pendant que le grand visir soumit le Péloponnèse, d'autres

généraux turcs s'emparèrent de la Souda et de toutes les places de l'île de Candie que la paix de Geofiro avait laissées à la république.

Le sénat qui attribuait tous ces malheurs à l'impéritie de Delfino, qui probablement en était innocent, résolut de lui donner un successeur; mais les Morosini et les Zeni n'existaient plus ou refusaient de compromettre leur honneur en servant la patrie. Enfin André Pisani fut nommé capitaine général, et accepta cette place.

L'intérêt de l'empereur Charles VI ne permettait pas que la république de Venise, qui était un des boulevards de ses états héréditaires, succombât entièrement, ni que Corfou que la Porte menaçait devînt la proie des Turcs. Comme garant de la paix de Carlowitz, il interposa sa médiation; le divan n'ayant pas voulu l'accepter, le prince Eugène de Savoie, placé à la tête du département de la guerre, porta l'empereur à une alliance avec la république. Elle fut signée à Vienne le 13 avril 1716 par Pierre Grimani, ambassadeur de la république. Quoique la guerre pour la succession d'Espagne eût cessé, cependant la paix n'avait pas été conclue entre les deux anciens rivaux, Charles VI et Philippe V; et l'empereur craignait pour ses possessions en Italie, s'il en retirait ses troupes, ce qui devenait nécessaire dans le cas d'une guerre avec la Porte. En conséquence l'alliance stipula que la république garantissait à la maison d'Autriche la neutralité de ces provinces, et si elles étaient attaquées, lui founirait douze vaisseaux de guerre et 8,000 hommes. Alliance de Vienne de 1716.

En revanche l'empereur s'engagea à faire la guerre à la Porte du côté de la Hongrie.

Ce royaume devint alors le principal théâtre de la guerre et de la gloire du prince Eugène, qui avait déjà gagné l'immortalité dans la campagne de 1697, ainsi que dans les campagnes d'Italie et des Pays-Bas. Nous nous bornons ici à parler des événemens qui concernent la république de Venise.

Le comte de Schulembourg était arrivé, au mois de décembre 1715, à Venise : le sénat le chargea d'abord d'engager 6,000 Allemands au service de la république; le grand nombre de prisonniers suédois qui se trouvaient en Allemagne lui facilita l'exécution de cette commission. Alberoni, qui gouvernait alors la cour de Madrid, affectant le plus grand zèle pour la cause du christianisme et pour les désirs du pape, fit donner ordre à Balthasar de Guevara, qui commandait les galères, de joindre la flotte de Clément XI, et y envoya aussi le marquis de Mary avec six vaisseaux de guerre; le comte de Rio grande arriva avec sept vaisseaux portugais; la république de Gênes, le grand-duc de Toscane, les ducs de Modène et de Parme, promirent des secours.

Campagne de 1716.

Il s'agissait avant tout de mettre Corfou en état de défense. Schulembourg s'embarqua le 2 février 1716 pour y porter 500 soldats allemands et une grande quantité de munitions de guerre et de bouche. Il trouva les fortifications dans l'état le plus déplorable; le sénat lui accorda les fonds nécessaires pour les réparer, et des troupes pour renforcer la garnison. On lui or-

donna de se rendre à la flotte qui était à Zante pour en presser les opérations. Il y était encore lorsqu'on y reçut la nouvelle que le capitan-pacha Djanum Khodja était arrivé à la rade de Corfou avec une flotte de vingt-deux vaisseaux de ligne et trente-cinq autres vaisseaux. Schulembourg fut ainsi coupé de Corfou, où sa présence était si nécessaire ; mais les galères vénitiennes l'y portèrent à travers la flotte ottomane. Trois jours après, le 8 juillet, le capitan-pacha y transporta de la côte d'Albanie une armée de 30,000 hommes de pied et 3,000 chevaux, avec une artillerie formidable commandée par un séraskier. Tout ce que le général allemand pouvait opposer à ces forces consistait en 1,600 hommes en état de servir. Les Turcs étaient encore occupés du débarquement, lorsque Pisani entra dans le port avec les galères, amenant à Schulembourg 1,000 hommes de troupes allemandes et beaucoup de munitions, tandis que le provéditeur Cornaro, avec les grands vaisseaux, canona la flotte du capitan-pacha.

L'armée du séraskier commença alors le siége dont tous les jours furent marqués par des assauts et des sorties. Bientôt la ville fut réduite en un monceau de ruines, et les habitans se cachèrent dans des souterrains. Heureusement la flotte vénitienne maintint continuellement la communication des assiégés avec la mer, de manière que le 15 août Schulembourg put recevoir un nouveau renfort de 1,800 hommes, la plupart Suédois, et beaucoup de munitions. Dans la nuit du 18 au 19 août, le feld-maréchal fit une sortie, chassa les Turcs des postes dont ils s'étaient rendus Siége de Corfou.

maîtres, pénétra dans leurs retranchemens, et en tua 2,000.

Le 19, les Infidèles prirent leur revanche, en donnant, avec un courage qui allait jusqu'à la rage, un assaut général. Pendant six heures la garnison fit des efforts inouis pour se maintenir dans quelques positions contre l'immense supériorité des ennemis ; ce fut en vain : les forces de l'humanité ont leurs bornes; celles de la garnison étaient épuisées. Déjà les Turcs plaçaient les échelles contre la porte et le principal rempart; la ville était perdue; un miracle seul pouvait la sauver; Dieu l'opéra par le bras d'un mortel : au moment du plus grand danger, il inspira à Schulembourg une idée hardie; le feld-maréchal résolut de changer de rôle avec le séraskier, et, au lieu de se défendre contre les Turcs, de les attaquer. A la tête de 800 braves, il sort de la forteresse par une poterne que l'ennemi avait négligée, le tourne et tombe sur ses derrières. Les Ottomans se croyant attaqués par une armée entière, sont saisis d'une terreur panique, se sauvent en désordre, et abandonnent tout l'attirail de l'assaut avec 4,000 morts. Cette brillante journée, qui a placé Schulembourg à côté des plus grands héros, ne lui avait coûté que 500 hommes; mais parmi eux se trouvaient beaucoup d'officiers difficiles à remplacer.

Quelque fatigués que fussent les vainqueurs, le feld-maréchal ne put leur accorder un long repos. Il était à prévoir que les Turcs reviendraient à la charge le lendemain, et, pour les recevoir, il fallait réparer tout

ce qu'ils avaient détruit dans les fortifications. Ils revinrent effectivement; mais déjà la colère du Seigneur était tombée sur eux; ils venaient de recevoir la nouvelle de la terrible journée de Salankemen, où le prince Eugène rompit les forces de l'empire ottoman. Schulembourg l'apprit peu de temps après, par l'arrivée du marquis de Mary avec la flotte espagnole, dont la force surpassait beaucoup tout ce qu'Alberoni avait promis.

Les journées du 20 et du 21 ne furent pas moins terribles que l'avaient été celles des 18 et 19; mais elles le furent sans la coopération des hommes. Une tempête telle que peu d'hommes en avaient vue, souleva la mer, et poussa les vaisseaux l'un sur l'autre; des torrens de pluie tombèrent du ciel, inondèrent la ville et la campagne, remplirent les fortifications et les mines, gâtèrent toute la provision de poudre, détruisirent les ouvrages des assiégeans, emportèrent leurs tentes et leurs bestiaux. Ils s'embarquèrent précipitamment dans la nuit du 21 au 22, abandonnant leur artillerie, leurs munitions, leurs chameaux, chevaux et bœufs. Le siège leur avait coûté 15,000 hommes en morts, 2,000 prisonniers. Ainsi Corfou était sauvée; mais on peut dire que Schulembourg fut le sauveur de Venise même, s'il est vrai, comme on le dit, que c'était la conquête de cette ville à laquelle Ali Koumourdgi visait. La république récompensa royalement les services du héros saxon, et chose rare dans les monarchies comme dans les républiques, sa reconnaissance dura encore lorsqu'elle n'en eut plus

besoin. Avant la fin de la campagne, les Vénitiens occupèrent encore l'île de Sainte-Maure que les Turcs avaient abandonnée.

Campagne de 1717. Les 12, 13 et 16 juillet 1717, une flotte vénitienne de vingt-sept vaisseaux de ligne livra, dans les environs d'Imbro, des combats à celle du capitan-pacha qui était de quarante-deux vaisseaux. Le dernier fut décisif contre les Ottomans, mais coûta la vie à Flangini qui commandait la flotte vénitienne.

A la même époque, le 16 et le 19 juillet, Pisani livra aux Turcs, dans les environs de Corone, deux combats victorieux. Après cela il conquit Prévésa et Voinizza qui ouvrirent aux Vénitiens l'entrée de l'Albanie.

Campagne de 1718. On se préparait à Vienne et à Venise à faire en 1718 une campagne vigoureuse. La république avait résolu d'exécuter un plan que Schulembourg lui avait soumis pour faire la conquête de l'Albanie. On commença par le siège de Dulcigno. Cette place était réduite à l'extrémité, lorsque Schulembourg reçut l'ordre de faire cesser les hostilités, parce que la paix était signée. Le commandant de la place qu'il en prévint refusa d'y croire; de manière que, lorsque Schulembourg se retira vers la côte pour embarquer ses troupes, il fut attaqué et forcé de se frayer un chemin l'épée à la main.

L'incendie allumé en Europe par la politique du cardinal Alberoni, et dont l'histoire ouvrira notre huitième période, précipita la conclusion de la paix entre l'empereur et la Porte. La réconciliation de

celle-ci avec la république en fut une suite nécessaire. Cette double paix fut signée à Passarowitz, le 21 juillet 1718.

Le chevalier Ruzzini signa celle qui regarde la république. Sa principale condition, la cession de la Morée à la Porte, n'y est pas exprimée, parce que l'*uti possidetis* y est admis comme base. Voici les dispositions que le traité renferme.

Paix de Passarowitz, du 21 juillet 1718

La république de Venise conservera les forteresses et forts d'Imoschi, de Tiscovatz, de Sternizza, d'Unista, les tours de Proloch, d'Erxano, et tous les lieux ouverts ou fermés et fortifiés de l'Herzégovine (Bosnie supérieure ou Dalmatie turque), de la Dalmatie et de l'Albanie, dont elle est actuellement en possession. On tirera une ligne de l'une de ces places à l'autre, et tout ce qui se trouvera en dedans de cette ligne, vers le territoire de Venise et la mer, appartiendra à la république. Il sera assigné à chacune de ces forteresses des Vénitiens comprises dans la ligne, un territoire d'une lieue d'étendue, par des commissaires qui seront nommés à cet effet. *Art.* 1.

En conformité de ce qui a été stipulé par l'art. 9 du traité de Carlowitz, le territoire de la république de Raguse restera combiné avec celui de la Porte; et, afin de ne point couper cette communication, les Vénitiens évacueront Popovo, Zarine, Ottovo, Subzi et autres lieux voisins. On laissera aussi une libre communication entre les terres de la Porte et celles de Raguse, du côté de Castel-Nuovo et Risano. *Art.* 2.

Les îles de Cerigo, dans l'Archipel, seront évacuées dans quatre-vingts jours après la signature de la paix, et rendues aux Vénitiens. *Art.* 3.

Les forteresses de Butrinto, Prévésa et Voinizza, sur la côte de l'Albanie, resteront, en vertu de la règle d'*uti possidetis*, dans la possession de la république. *Art.* 4.

Des commissaires seront nommés, de part et d'autre, pour la démarcation des limites en Dalmatie, dans l'Herzégovine et en Albanie. *Art.* 5.

On ne protégera point ceux qui entreprendraient d'infester les frontières par des incursions et par le brigandage; bien au contraire, on les recherchera et on les punira, ainsi qu'ils le méritent. *Art.* 6.

Les hostilités cesseront dans trente jours en Bosnie, en Albanie et en Dalmatie, et dans quarante jours dans les contrées plus éloignées. Il y aura une amnistie générale en faveur des sujets respectifs. *Art.* 7.

On aura soin de prévenir tout ce qui pourrait occasioner quelque nouvelle rupture entre les deux parties. Les difficultés qui naîtront sur la frontière seront terminées par les commandans des lieux, sans qu'il soit besoin d'en référer à la Porte ni au sénat de Venise; et, si ces commandans négligeaient de réprimer les délits, ils seront punis de même que les délinquans. Tous les différends seront arrangés à l'amiable, et ne prêteront point matière à une nouvelle guerre. *Art.* 8 *et* 16.

Les esclaves détenus dans des prisons publiques seront élargis de part et d'autre. *Art.* 9.

Les Francs, c'est-à-dire les Catholiques, jouiront des libertés et franchises qui leur ont été accordées antérieurement. Ils pourront réparer leurs églises et couvens, et fréquenter les lieux saints sans qu'ils en soient empêchés par des exactions arbitraires ou sous quelque prétexte que ce puisse être. *Art.* 10.

Si quelque Vénitien, ayant contracté des dettes ou commis quelque délit dans l'empire ottoman, venait à se sauver, on n'arrêtera pas des innocens, et on n'en rendra pas les autres Vénitiens responsables. Les débiteurs et les délinquans seront poursuivis là où il appartiendra. *Art.* 11.

Les parties contractantes pourront rétablir, réparer et munir les forteresses qu'elles possèdent actuellement; mais il ne leur sera pas permis d'en construire de nouvelles sur la frontière. La Porte s'engage à ne point relever les forts qui ont été démolis par les Vénitiens; mais il sera libre aux deux parties de construire, sur la frontière de la terre-ferme, telles villes ou villages qu'elles jugeront expédient. *Art.* 12.

Un marchand vénitien ne pourra partir de Constantinople, pour quelque échelle du Levant que ce soit, sans un sauf-conduit du baile de sa république. Les matelots des navires vénitiens ne seront point forcés au service de la Porte, et les commerçans de cette nation ne paieront point le *karatsch*, tant qu'ils ne seront point établis à demeure dans l'empire ottoman. En cas de mort, leurs effets seront confiés au baile ou aux consuls qui les remettront aux héritiers légitimes. *Art.* 13.

Il sera permis à la république de rappeler et de changer à son gré le ministre ou baile qu'elle tient à la Porte. Ce ministre, de même que les consuls, les interprètes et leurs domestiques ne paieront aucun des droits appelés *baz* ou *badj*, *rest*, *cassabie* et *messetaria*, des objets qu'ils achèteront, soit pour en faire des présens, soit pour servir à leur habillement ou à leur nourriture. Des consuls vénitiens pourront résider dans tous les lieux où il y en eut jusqu'à présent, et ils pourront être changés toutes les fois que la république le jugera à propos. *Art.* 14.

Les sujets des deux états exerceront librement le commerce, tant par terre que par mer. Les vaisseaux portant pavillon de S. Marc seront respectés. Les Vénitiens, aussi bien que d'autres Chrétiens qui s'y embarqueront, n'auront point à craindre l'esclavage. Il sera enjoint aux Algériens, Tunétains et Tripolitains, de même qu'aux Dulcignotes, d'observer la paix et de ne point insulter les vaisseaux de la république. On ôtera leurs galères aux pirates de Dulcigno, et il leur sera défendu d'en armer d'autres. Ceux qui causeront quelque dommage à des vaisseaux marchands, en contravention à cette paix, seront forcés à le réparer. *Art.* 15.

L'*art.* 17 détermine les formalités à observer par des marchands vénitiens contractans avec des Turcs, et l'ordre de la procédure qui sera suivi à leur égard.

On règle, dans l'*art.* 18, la procédure à suivre

dans les actions que quelque sujet de la Porte intenterait contre un Vénitien. Quant aux contestations qui naîtraient entre des Vénitiens, elles seront décidées par le baile; et celles qui seraient personnelles à ce ministre seront terminées par le divan.

Les commerçans musulmans des côtes de Barbarie et d'autres lieux seront reçus dans les ports de la seigneurie de Venise, en payant les droits accoutumés; ils ne recevront aucune avanie, et pourront continuer leur route à leur gré. *Art.* 19.

Les esclaves fugitifs seront rendus de part et d'autre, à moins qu'ils ne viennent à changer de religion dans l'un ou l'autre état. Ce cas arrivant, on paiera pour chacun, mille aspres au maître qui le réclamera. Tout Vénitien qui aurait été entraîné dans l'esclavage, durant la paix, sera remis en liberté partout où il se trouvera. *Art.* 20.

La république continuera l'ancien commerce qu'elle fait au Caire. Elle pourra envoyer à Alexandrie deux flottes marchandes et autant à Tripoli et à Baruth en Syrie. Ces flottes seront plus ou moins considérables, selon que la république le jugera à propos. Leur départ ne pourra être retardé, et on n'en exigera des droits que sur l'ancien pied, bien entendu que la république n'assistera jamais, en aucune manière, les ennemis de la Porte. *Art.* 21.

Il sera permis à l'ambassadeur de Venise de faire des propositions relatives à des matières de religion. *Art.* 22.

Les vaisseaux de la république n'entreront point

dans les ports du grand-seigneur sans le consentement de l'officier qui y commande, et sans qu'ils n'aient fait le salut ordinaire, à moins qu'ils ne soient poursuivis par des pirates ou battus par la tempête. Les vaisseaux des deux nations qui se rencontreront en mer, se rendront réciproquement le salut. Si les Vénitiens s'emparent de quelque corsaire, ils ne feront point mourir ceux de l'équipage qui n'auront pas été tués au combat; ils les remettront à la Porte, qui se charge de les punir. *Art.* 23.

Les naufragés, de part et d'autre, ne seront point maltraités; on les laissera en liberté, et les effets qui auront été sauvés seront rendus aux propriétaires. *Art.* 24.

Les Vénitiens pourront naviguer librement et exercer leur commerce dans toutes les échelles du Levant, telles que Constantinople, Smyrne, l'île de Chypre, Tripoli en Syrie, Alexandrie en Égypte, Alep et ailleurs. Quant aux droits qu'on leur fera payer, ils seront traités comme les nations amies. Ces droits sont déterminés tout au long dans l'*art.* 25.

Les ratifications du présent traité seront échangées dans trente jours après sa signature. Des instrumens rédigés dans les idiomes des deux nations, et signés par les ministres respectifs, en seront délivrés réciproquement. *Art.* 26.

Ce traité, qui n'a point été limité à un certain temps, est resté en vigueur entre les Vénitiens et les Turcs, tant que la république a duré, et les limites des possessions de cet état, en Dalmatie, n'ont pas

changé. La Morée resta au pouvoir de la Porte sur le fondement de l'*uti possidetis*, adopté par la paix, et il est remarquable qu'il n'en soit fait aucune mention dans le traité même.

CHAPITRE XII.

Histoire d'Hongrie et de Transilvanie[1].

SECTION I.

Depuis 1619 *jusqu'à la paix de* 1664 *avec la Porte.*

Ferdinand II, 1619-1637.

A la mort de l'empereur Mathias, le 20 mars 1619, *Ferdinand II*, archiduc de Stirie, de Carinthie et de Carniole, son cousin-germain, devait, en vertu des droits de sa naissance et du choix formel des diètes de Bohême et d'Hongrie, succéder dans ces deux royaumes et dans l'archiduché d'Autriche, et réunir ainsi toutes les terres de sa maison, excepté le Tirol, le Vorarlberg et les possessions souabes et alsaciennes qui appartenaient à Léopold, son frère. Il fut élevé le 28 août au trône impérial, mais nous avons vu dans les chapitres précédens quelle peine il eut pour faire valoir ses droits en Bohême et en Autriche; dans ce chapitre nous verrons les difficultés qu'il éprouva de la part des Madgyars.

Deux hommes de grands talens se distinguaient en Hongrie pendant le règne de Ferdinand II: le cardinal Pazman, chef de tous les Catholiques, et le prince de Transilvanie, Protestant zélé. Celui-ci joua un si grand rôle, qu'on est incertain qui des deux on doit

[1] Suite du vol. XXI, p. 51.

regarder comme roi d'Hongrie, de l'empereur ou de Gabor (Gabriel) Bethlen.

Pierre Pazman, né en 1570 à Nagy-Várad ou Grand Waradin de parens nobles et protestans, fit abjuration à treize ans, entra en 1587 dans la Société de Jésus, et, après avoir fait ses études à Vienne et à Rome, fut nommé professeur de philosophie et de théologie à Grætz, et de là appelé comme missionnaire en Hongrie, où son éloquence et ses formes agréables lui procurèrent bientôt une grande influence. Il la prouva à la diète d'élection de 1608, en empêchant cette assemblée dont la majorité était protestante, de décréter l'expulsion des Jésuites. Le cardinal Pazman.

Pazman s'acquitta avec le plus brillant succès des fonctions de missionnaire; après avoir ramené plus de trente des plus grandes familles dans le giron de l'Église, il publia sous le titre de *Kalanz* (guide ou conducteur) en langue madgyare, un ouvrage qui est regardé comme un chef-d'œuvre d'érudition, de dialectique et de style, et fait époque dans l'histoire ecclésiastique de la Hongrie par le grand nombre de conversions qu'il a opéré; la décadence du protestantisme dans ce pays date de la publication du Kalanz.

En 1616, Mathias II l'éleva au siège archiépiscopal et primatial de Strigonie, ce qui lui donna le premier rang dans le royaume, ou le second si l'on compte le Palatin pour le premier. A l'avénement de Ferdinand II, la charge de Palatin était entre les mains de Sigismond Forgacz, Catholique, mais chef d'un parti opposé au primat.

Première guerre de Bethlen Gabor.

Les embarras où se trouvait Ferdinand II ne furent pas peu augmentés par une nouvelle qu'il reçut en revenant de son couronnement de Francfort. C'était celle de l'approche de Bethlen Gabor qui se préparait à envahir l'Autriche. Le 18 août, ce prince s'était déclaré l'allié des États révoltés de Bohême et de Moravie; avant la fin du mois il passa la Theiss avec une armée qui s'accrut bientôt à 60,000 hommes, prit le 5 septembre Cassovie, le 20 octobre Albe Royale, où la couronne angélique tomba entre ses mains, et s'approcha de Vienne. Ayant appris la nouvelle que George Ragoczy [1], qu'il avait laissé comme son lieutenant en Transilvanie, avait été battu par George Homonay, qui, avec des troupes polonaises, était entré dans le pays; il s'en retourna en Hongrie et fit convoquer pour le 11 novembre 1619 une diète à Presbourg. Il y fut élu roi d'Hongrie, mais il n'accepta que le titre de prince et seigneur de ce pays, et, en cette qualité, confirma les décrets de la diète, tous dirigés contre les Catholiques.

Voyant le parti du prince de Transilvanie prendre de jour en jour plus de consistance, Ferdinand conclut le 17 janvier 1620, un armistice avec lui, consentit à la tenue d'une diète à Neusol, promit de nommer Bethlen prince de l'Empire, de lui céder les principautés d'Oppeln et de Ratibor avec quatre comitats hongrais (Szabolcs, Szathmar, Beregh et Ugotsa), et la jouissance sa vie durant de sept autres (Zips

[1] Fils de celui qui, en 1607, avait été élu prince. Voy. vol. XXI, p. 40.

(Szepès), Saros, Neubourg (Aba-Ujvar), Zempleni, Ungh, Beregh, Heves, Gömör et Arva. C'était la moitié de ce que Ferdinand possédait encore en Hongrie. Bethlen renonça à son élection comme roi de ce pays. Cet engagement n'empêcha pas le prince de Transilvanie de conclure, le 19 janvier 1620, une confédération avec les États de Bohême, de Moravie et d'Autriche [1].

La diète de Neusol [2] eut lieu en présence de commissaires impériaux; mais comme des deux parts on n'avait eu en vûe, en concluant l'armistice, que de gagner du temps, il était naturel qu'on ne s'accordât sur rien. Les commissaires autrichiens se retirèrent le 17 août, après avoir protesté contre tous les actes de la diète, et, le 25 août, Bethlen fut une seconde fois proclamé roi, sans mettre la couronne sur la tête.

La guerre continua. Le 9 octobre 1620, le comte de Dampierre, à la tête d'une armée impériale, attaqua Presbourg. Ce général y fut tué, et son armée, saisie d'une terreur panique, se dispersa. La bataille de Prague, du 8 novembre, changea la face des affaires; beaucoup de Hongrais voyant, dans la défaite de l'électeur Palatin, un jugement de Dieu, retournèrent à leur devoir. A la tête de 22,000 hommes, Bucquoi entra en Hongrie, prit Presbourg, et força Bethlen de se retirer à Cassovie; mais le 10 juin 1621, il fut tué dans une reconnaissance près d'Erseg-Ujvar ou Neuhæusel (Ujvarinum). Bethlen ayant reçu du

[1] Voy. vol. XXV, p. 53.

[2] En hongrais Beszterlze Bánya.

roi d'Angleterre un subside de 80,000 ducats, et, s'étant renforcé par un corps de 8,000 hommes, que Jean-George, margrave de Brandebourg-Iægerndorff, lui amena, reprit l'offensive, assiégea Presbourg, et poussa ses avant-postes jusqu'en Autriche. Mais ne pouvant se maintenir dans cette province entièrement dévastée, il se prêta à une négociation dont Nickolsbourg en Moravie fut le siège. La paix y fut signée le 21 décembre 1621.

Paix de Nickolsbourg, 1621.

Gabor déposa le titre de roi *élu* d'Hongrie, qu'il avait pris depuis sa seconde élection. Ferdinand promit de lui céder les duchés d'Oppeln et de Ratibor, pour les posséder en qualité de prince d'Empire; à défaut d'héritier du prince, ces duchés seraient transmissibles à Étienne Bethlen, son frère. Ferdinand promit encore de lui laisser les sept palatinats d'Hongrie, dont il était en possession, s'en réservant cependant la souveraineté, et à condition que la religion catholique y fût maintenue dans l'état où elle se trouvait. Nous observons que Gabor ne put jamais entrer en possession des deux duchés silésiens, à cause de l'opposition qu'y mit l'archiduc Charles, frère de l'empereur.

Diète d'Œdenbourg de 1622.

La tranquillité étant ainsi rétablie en Hongrie, l'empereur tint, en 1622, une diète à Sopromi ou Œdenbourg, où lui-même et Éléonore de Mantoue, sa seconde épouse, furent couronnés. Il confirma les priviléges des Protestans, envers lesquels il se montra fort tolérant. A la place du Palatin décédé, il proposa quatre candidats, savoir deux Catholiques et deux Pro-

testans ; les États choisirent un zélé Luthérien, Stanislas Turzó, qui avait négocié pour Bethlen la paix de Nickolsbourg. La diète fit un grand nombre de lois pour le maintien de la tranquillité intérieure et la bonne administration du royaume. Pazman continua avec le plus grand succès ses missions. Le nombre des familles illustres qui renoncèrent à la réformation augmenta prodigieusement. La rareté des prêtres instruits l'engagea à fonder à Vienne un séminaire qui porte encore son nom ; il établit à Tyrnau une maison d'éducation pour de jeunes nobles, dont il donna la direction aux Jésuites [1]. Cet ordre obtint deux colléges à Javarin et Presbourg. Pazman tint un synode à Tyrnau pour faire adopter les décrets du concile de Trente. Son zèle a été récompensé en 1629 par le chapeau de cardinal. En 1637 il fonda l'université de Tyrnau [2].

Seconde guerre de Bethlen Gabor, 1623.

Cependant la tranquillité rétablie par la paix de Nickolsbourg ne fut pas de longue durée. La non-exécution du traité dans le point qui regardait les principautés d'Oppeln et de Ratibor, l'inutilité de l'intercession de Bethlen Gabor en faveur de l'électeur Palatin, du margrave de Brandebourg-Iægerndoff et du comte de Thurn, enfin les exhortations du divan de Constantinople engagèrent le prince de Transylvanie à prendre les armes au mois d'octobre 1623. A la tête de 80,000 Transylvains et Turcs, il envahit la Hongrie, prit Tyrnau dont la garnison entra à son service et poussa jusqu'en Moravie. La rareté des vivres et la

[1] C'est aujourd'hui une maison d'invalides.

[2] Elle a été transférée depuis à Bude.

nouvelle d'un avantage que les Autrichiens commandés par Nicolas Esterhazy, avaient remporté au passage de la Neitra sur le corps turc qui marchait au secours du prince, le forcèrent à se retirer d'abord à Tyrnau, et de là précipitamment à Cassovie. Par un traité qui fut signé le 24 avril 1624, la paix fut rétablie aux conditions du traité de Nickolsbourg, à l'exception de celle qui se rapportait aux principautés d'Oppeln et de Ratibor auxquelles le prince renonça.

Paix de 1624.

Traités de Gyarnath et de Szöny.

Pour rétablir la bonne intelligence avec la Porte, Michel-Adolphe comte d'Althan, le Palatin Nicolas Esterhazy et quelques autres commissaires impériaux se transportèrent au camp turc de Gyarnath et y conclurent, au mois de mai 1625, le renouvellement des traités de Situatorok[1] et de Vienne[2]. Comme dans l'état de paix avec les Turcs les sujets de guerre ne manquent jamais, on fut dans le cas de renouveler encore une fois le même traité en 1627 au camp de Szöny. Ce traité fut négocié par le baron Guebhard de Questenberg, Daniel Esterhazy et Pierre Kohary.

Mariage de Bethlen Gabor.

Veuf depuis 1622 et sans enfans, Gabriel Bethlen, âgé de quarante-deux ans, désirait ardemment devenir la tige d'une maison souveraine. Il négocia un mariage avec une des archiduchesses filles de Ferdinand II, et promit en faveur d'une telle union de grands avantages aux Catholiques de la Transilvanie; il fit même espérer sa conversion. La cour de Madrid à laquelle l'empereur avait communiqué cette proposition, l'ayant désapprouvée, on la déclina à Vienne sous

[1] Voy. vol. XXI, p. 43, 191. [2] Voy. *ibid.* p. 49.

quelque prétexte, et l'empereur appuya la recherche que le prince fit alors à Berlin pour obtenir la main de Catherine, sœur de l'électeur George-Guillaume et belle-sœur du duc de Brunswick et de Gustave-Adolphe, roi de Suède. Ce mariage eut effectivement lieu au commencement de 1626. La princesse avait vingt-quatre ans.

Élection de Ferdinand III.

Voulant assurer à son fils la succession en Hongrie, Ferdinand II convoqua en 1625 une diète à Sapory. Grâce aux travaux apostoliques de Pazman, les Catholiques formaient la majorité de cette assemblée. Le pacificateur de Nickolsbourg étant mort, Nicolas Esterhazy, Catholique dévoué à la maison d'Autriche, fut nommé Palatin, et, le 8 décembre 1624, Ferdinand III âgé de dix-sept ans, fut élu et couronné roi d'Hongrie, futur successeur de son père.

Troisième guerre de Bethlen Gabor.

Le 18 septembre 1626 Bethlen Gabor conclut à la Haye un traité de subside avec l'Angleterre, le Danemark et les États-généraux : il s'engagea à fournir pour la cause Palatine et pour le cercle de Basse-Saxe un corps de 15,000 hommes contre un subside de 46,000 écus par mois. Réuni au célèbre Mansfeld il devait attaquer l'empereur en Hongrie : le grand seigneur envoya 30,000 hommes avec lesquels le bassa de Bude, au lieu d'aller joindre le prince, assiégea Novigrod. Nous avons vu par suite de quels événemens l'armée de Mansfed arrivée en Hongrie fut anéantie [1]. Dans ces circonstances Bethlen désira la paix, et comme l'empereur n'en avait pas moins besoin, elle

[1] Voy. vol. XXVI, p. 438.

Paix de Presbourg, 1624. fut conclue le 28 décembre 1624 à Presbourg aux anciennes conditions.

Catherine de Brandebourg, princesse de Transilvanie. Dès le 26 mars 1626 Bethlen Gabor fit élire Catherine de Brandebourg, son épouse, future princesse de Transilvanie. Il mourut le 5 novembre 1629; c'était un des plus grands princes de son temps. Catherine fut généralement reconnue comme son successeur à condition de rester veuve. Étienne Bethlen fut confirmé dans la dignité de gouverneur de Transilvanie. Cependant le pays se divisa en deux partis; le parti catholique auquel appartenait Catherine entièrement dominée par Étienne Csaky, son favori qui était catholique, et le parti protestant d'Étienne Bethlen. La diète de Medgyès (Medwisch) devant laquelle le gouverneur porta plainte contre la princesse, exigea qu'elle abdiquât. Elle le fit sur-le-champ, mais elle obtint par ses intrigues qu'au lieu de son beau-frère, George Ragoczy, fils de Sigismond, fût élu prince le 20 septembre 1630. La Porte confirma cette élection. Catherine dépouillée par le nouveau prince de la seigneurie de Monkacz qu'elle s'était réservée, se retira à Albe-Royale, se fit catholique et épousa François-Charles, duc de Saxe-Lauenbourg.

George I Ragoczy, prince de Transilvanie, 1630.

Ferdinand III, 1637-1657. Ferdinand II fut obligé de reconnaître une élection que la Porte soutenait, et d'ajourner ses projets sur la Transilvanie. Il mourut le 18 février 1637. Son fils aîné lui succéda sous le nom de Ferdinand III et fut couronné le 14 février 1638. Le règne de ce prince, dont les onze premières années furent agitées par la guerre de trente ans, fut perpétuellement troublé par

les dissensions toujours renaissantes entre les partis religieux qui s'accusaient réciproquement d'actes arbitraires. La paix ou la trève avec les Turcs fut confirmée pour vingt ans le 19 mars et en juin 1643, ainsi que le 1er juillet 1649; mais les traités avec la Porte n'empêchaient pas la petite guerre sur les frontières. Les pachas ottomans faisaient de fréquentes incursions dans les comtés situés sur les frontières, en enlevaient les bestiaux, réduisaient le peuple en esclavage et s'emparaient quelquefois des châteaux. Les Hongrais leur rendirent plus d'une fois la pareille.

Guerre avec George I Ragoczy, 1643.

Depuis la mort de Gustave-Adolphe, le gouvernement suédois travaillait à exciter le prince de Transilvanie contre la Hongrie. En 1643, il conclut avec lui une alliance par laquelle George Ragoczy promit d'entrer avec une armée en Moravie et en Bohême. Après s'être fait proclamer prince d'Hongrie par quelques comtés, il conclut, le 18 février 1644, un traité d'alliance avec la France et la Suède, et se déclara protecteur des Protestans opprimés par l'empereur. Le sultan Ibrahim promit de l'assister. Le feld-maréchal Christophe comte de Buchheim, avec 20,000 Allemands, et le Palatin Nicolas Esterhazy avec 8,000 Hongrais, marchèrent à la rencontre de Ragoczy, qui avait conquis une grande partie de la Hongrie autrichienne. Le prince évitait avec soin une bataille rangée, et fit perdre beaucoup de monde à Buchheim par la petite guerre. L'empereur, qui avait besoin de ses troupes en Allemagne, lui offrit une paix avantageuse pour lui et les Protestans. Au commencement d'octobre 1644,

on tint un congrès à Tyrnau, où l'on ne put s'accorder. Le 22 avril 1645, Louis XIV conclut avec George Ragoczy, à Monkacz, un traité de subsides particulier. Celui-ci envoya 8,000 hommes commandés par son fils, à Torstenson qui, vainqueur à Iankow [1] assiégeait Brunn. Il détacha d'autres 6,000 hommes pour se réunir aux Suédois. La consternation était si grande dans le parti autrichien, qu'on crut nécessaire de sauver la couronne angélique qui était à Presbourg. Ferdinand négocia alors la défection du prince de Transilvanie. La paix fut signée, le 16 déc. 1645, à Tyrnau et Linz. L'empereur promit de rétablir, à l'égard des Protestans, la paix de 1608, et céda à Ragoczy les sept palatinats que Gabriel Bethlen avait possédés, et quelques autres districts et châteaux.

Paix de Tyrnau, 1645.

Conformément à cet engagement, Ferdinand III signa, le 16 décembre 1645, une déclaration en faveur des Protestans des deux confessions, ordonnant qu'on leur restituât tous les temples qui leur avaient été enlevés, par suite du retour à la religion catholique des seigneurs convertis par Pazman. L'exécution de ce diplôme donna lieu à beaucoup de difficultés, parce que le nombre des édifices dont les Protestans réclamèrent la restitution montait à quatre cents. On convint enfin, le 17 juillet 1617, d'une transaction par laquelle les Protestans se contentèrent de la restitution dequatre-vingt-dix temples; on leur réserva la faculté d'en construire de nouveaux dans quelques endroits dénommés.

[1] Voy. vol. XXV, p. 238.

Pour témoigner à Ferdinand III leur satisfaction de diverses concessions qu'il leur avait faites, les États assemblés à Presbourg le prièrent de leur accorder son fils aîné pour roi futur. En conséquence, ce prince, âgé de treize ans, fut élu roi futur, sous le nom de Ferdinand IV, le 16 juin 1647. Il était roi de Bohème depuis le 4 août 1646.

Ce prince mourut le 19 juin 1654 sans avoir été marié. Ferdinand III fit alors proposer sous mains aux États de rendre la couronne absolument héréditaire dans sa maison, en établissant un ordre de succession rendant l'élection superflue. Les magnats se refusèrent à cette proposition; mais le 25 juin 1655, ils élurent l'archiduc Léopold, devenu fils aîné de l'empereur. Ce prince, âgé de quinze ans, fut couronné le surlendemain, et succéda, le 2 avril 1657, à son père : il fut le dernier roi *élu* de Hongrie. Élection de Ferdinand IV.

Le règne de *Léopold I*er fut une suite de guerres non interrompues. Il a été question de celles que lui suscita l'ambition de Louis XIV. Ce monarque n'était pourtant pas le plus dangereux de ses ennemis : il en avait un plus redoutable dans son voisin, le grand-seigneur. Par sa situation, par les vices de sa constitution, par la haine que se portaient deux partis religieux, la Hongrie paraissait destinée à être engloutie par l'empire Ottoman, qui se trouvait encore dans la plénitude de ses forces. Le règne de Léopold devait décider du sort de ce pays. Léopold I, 1657-1705.

La guerre entre la Pologne et la Suède, qui faillit bouleverser le premier de ces états, fut un des objets Alliance de Vienne du 2 janvier 1657.

qui fixèrent d'abord la sollicitude de Léopold Ier.

Dès le 1er décembre 1656, Ferdinand III, son père, avait contracté, avec le roi Jean-Casimir, une alliance par laquelle il avait promis d'employer ses bons offices pour faire rentrer dans leurs devoirs l'électeur de Brandebourg, aussi bien que les Cosaques, de négocier une paix équitable entre les Russes et la Pologne, de mettre à la solde de la dernière un corps de 4,000 hommes, et de permettre à Jean-Casimir d'enrôler des troupes dans les états héréditaires de l'Autriche, à condition toutefois qu'elles ne seraient pas employées contre les Suédois, si ce n'est en Pologne et en Prusse. L'invasion de la Pologne par le prince de Transilvanie décida Léopold à prendre une part directe à la guerre. Il resserra les liens qui avaient existé entre son père et Jean-Casimir, en concluant, le 27 mai 1657 à Vienne, une alliance avec le roi et la république de Pologne, aux conditions suivantes.

L'alliance a pour but le rétablissement de la paix en Pologne, et la tranquillité des états et royaumes respectifs.

Elle ne tournera pas au préjudice de la paix de Westphalie.

Le roi d'Hongrie enverra en Pologne une armée pourvue de l'artillerie nécessaire, et commandée par un feld-maréchal qui se trouvera sous les ordres du roi de Pologne, chaque fois que celui-ci sera présent à l'armée.

Le roi de Pologne paiera, pour la levée de ces troupes, 500,000 florins d'Empire, et, pour leur en-

tretien, une somme annuelle de 300,000, et leur fournira les vivres et les logemens.

Pour assurer à ces troupes une retraite, il sera remis au roi d'Hongrie deux places fortes en Pologne, à son choix, pour les garder pendant toute la durée de la guerre.

L'alliance durera jusqu'à la paix, laquelle ne pourra pas être conclue sans le consentement des deux parties.

Si le roi d'Hongrie, en haine de cette alliance, est attaqué dans ses états, le roi de Pologne l'assistera de toutes ses forces.

Conformément à ce qui avait été convenu, le 1er décembre 1656, avec feu l'empereur, on continuera les négociations avec l'électeur de Brandebourg et avec le hetman des Cosaques.

Le roi d'Hongrie emploiera ses bons offices pour faire changer en paix perpétuelle la trève conclue avec le czar.

On invitera le roi de Danemark à prendre part à la guerre contre la Suède.

Un article secret désigne Cracovie et Posnanie comme les deux places de sûreté qui seront remises au roi Léopold.

Par une convention particulière, la force de l'armée que le roi d'Hongrie fournirait, fut fixée à 12,000 hommes; pour garantie du paiement des 500,000 et des 300,000 florins, les salines de Wieliczka et de Bochnia furent engagées au roi d'Hongrie, et il lui fut permis de surveiller leur administration.

Une suite de cette alliance fut celle de Berlin, du Alliance de

Berlin du 9 février 1658.

9 février 1658, qui eut pour objet de faire la guerre aux Suédois en Allemagne, alliance sur laquelle nous reviendrons au chap. XVII.

A peine les traités des Pyrénées et d'Oliva avaient-ils donné la paix à l'ouest et au nord de l'Europe, que le feu de la guerre s'alluma dans les contrées arrosées par le Danube. La Transilvanie en fournit l'occasion.

George II Ragoczy, prince de Transilvanie, 1648.

George Ier Ragoczy était mort le 11 octobre 1648, et avait eu pour successeur George II, son fils, qui, dès 1642, avait été élu par les États et confirmé par la Porte. Ce Calviniste fanatique et intolérant était aussi ambitieux qu'avare. Les puissances étrangères recherchèrent son amitié, parce qu'on savait que du produit des riches mines de son pays il avait formé un trésor considérable. Charles-Gustave, roi de Suède, qui faisait la guerre à la Pologne, le sollicita de venir avec son armée prendre possession du trône des Sarmates, qu'il lui destinait. George s'allia à ce monarque, et entra avec 25,000 hommes en Pologne. C'est l'invasion de ce pays dont il est question dans le traité que nous venons de rapporter. Elle ne réussit pas; l'armée de George II fut entièrement défaite. Léopold avait fortement dissuadé ce prince de la guerre de Pologne. Mahomet IV, qui se regardait comme son suzerain, la lui avait défendue. Pour punir cette félonie, il ordonna aux États de Transilvanie d'élire un autre prince; de crainte d'irriter le sultan, ils obéirent. Le

François Redei, prince de Transilvanie, 1657.

1er novembre 1657, ils élurent *François Rédeï*, Calviniste d'une très-ancienne famille, qui promit de renoncer au trône dès qu'il lui serait permis de le rendre

à George II, dont on sollicitait le pardon à Constantinople. Comme il n'arriva pas assez tôt au gré de Ragoczy, celui-ci, ayant réuni ses partisans, se remit de force en possession du gouvernement, le 24 janvier 1658.

Le 4 juillet de la même année, George défit complétement, près de Lippa, le bassa de Bude, que la Porte avait envoyé pour le chasser. La Transilvanie paya chèrement cette victoire. Le khan des Tatars réuni à quelques pachas, traversa, en pillant et brûlant, toute la principauté, en fit massacrer près de 100,000 habitans, et en emmena un grand nombre d'esclaves. Les États envoyèrent auprès du grand-visir, qui arrivait avec une autre armée, Achace Bartsaï, président de la régence établie par George, et le supplièrent d'épargner le pays, qui était couvert de ruines fumantes et de cadavres. Ils furent obligés de payer une amende de 500,000 écus; le tribut annuel fut porté à 50,000 ducats, et ils reçurent ordre d'élire prince ce même Bartsaï qui avait négocié pour eux. Celui-ci refusa cette dignité, mais le grand-visir le força de l'accepter, et le fit conduire par 2,000 hommes à Schæsbourg (Segesvar), où les États étaient assemblés.

Ainsi *Achace Bartsaï*, seigneur hongrais d'une ancienne famille, Calviniste et même Puritain, fut élevé malgré lui au trône de Transilvanie au mois de novembre 1658. Ce prince se trouvant bientôt fatigué des embarras dont il se voyait entouré, résolut de se démettre du gouvernement en faveur de Jean Keme-

Achace Bartsaï, prince de Transilvanie, 1658.

ny, ancien général transilvain qui avait été longtemps prisonnier en Tatarie; mais, comme la nation ne reconnaissait pas cet acte de cession, qui était une vraie violation de ses libertés, la confusion devint extrême, et George II Ragoczy, qui avait pour lui la voix publique, remonta sur le trône, le 24 septembre 1659. Bartsaï aurait volontiers terminé tranquillement ses jours dans l'état de particulier, mais, en l'accusant de haute trahison, George le força de se jeter entre les bras des Turcs. Szcidi Ameth, pacha de Bude, reçut l'ordre de le replacer à la tête du gouvernement de la Transilvanie. Près de la Porte de Fer, défilé qui du banat de Temesvar conduit dans le palatinat de Hunyad [1], le pacha attaqua George II, le 12 novembre 1659, dans son camp, et le mit dans une déroute complète; l'hiver permit à ce prince de former une nouvelle armée avec laquelle il livra, le 22 mai 1660, près de Gyalu, au pacha, une bataille qui eut pour lui une issue plus malheureuse encore. Lui-même reçut une blessure dont il mourut le 8 juin à Várad (Grand-Waradin dans le palatinat de Bihar), où il s'était sauvé. Son corps fut transporté à Saros Patak, où était la sépulture de la famille Ragoczy.

Ali, pacha de Silistrie, que le grand-seigneur envoya avec une autre armée, assiégea le Grand-Waradin, manifestant le dessein d'incorporer toute la Transilvanie à l'empire ottoman. Cette ville, dont la gar-

[1] Il y a une autre *Porte de fer*, *Demikarpis*, nommée aussi *Cataractes du Danube*, en Servie, située à un endroit où ce fleuve est très-resserré entre des rochers.

nison se montait à 850 hommes seulement, se défendit pendant sept semaines; enfin, lorsque le nombre des défenseurs fut réduit à 300, elle capitula le 30 août. Non-seulement elle obtint des conditions très-favorables, mais aussi le pacha promit de ne pas pousser plus loin ses conquêtes.

L'empereur avait envoyé au secours de cette place un corps de 10,000 hommes, sous les ordres du comte Louis de Souches : ce général arriva trop tard pour la sauver; mais il reçut de la main de Sophie Bathori, veuve de George II, et de celle de François, son fils qui, dès 1652, avait été nommé successeur, les places de Tokaï, Szathmor, Erschit et Onod.

Les États de Transilvanie ayant envoyé à Ali le tribut arriéré, ce général ordonna que Bartsaï fût rétabli sur le trône, en payant 500,000 écus pour frais de guerre. Jean Kemeny, le même auquel il avait auparavant voulu céder ce trône, corrompit une partie de ses troupes, à l'aide desquelles il l'arrêta, et lui arracha une abdication, après quoi *Jean Kemeny* fut élu prince, le 24 décembre 1660. Ismaïl, qui était alors pacha de Bude, entra en Transilvanie par la Porte de Fer; le khan des Tatars l'envahit du côté opposé. Jean se trouvant entre deux ennemis, fit tuer, le 12 mai 1661, Achace Bartsaï, son prisonnier, et remit à l'armée autrichienne, commandée par Raimond Montecucculi, les seules places qui lui restaient, savoir Szekelyhid, Kövar et Szamos-Uy-var (aujourd'hui Armenople ou Armenienstadt). Après avoir brûlé Alba Julia (Weissenbourg, aujourd'hui Karls-

Jean Kemeny, prince de Transilvanie, 1660.



bourg ou Alba Carolina), commis de grandes dévastations, et offert la principauté successivement à cinq personnes qui la refusèrent, Ismaïl entendit parler de Michel Apaffi, fils de François Apaffi, qui avait été grand-chambellan de Gabriel Bethlen et frère de George, qui avait rempli les mêmes fonctions auprès de Ragoczy. Michel Apaffi lui fut peint comme un homme modeste et tranquille, qui, revenu de la captivité où il avait été en Crimée, vivait dans son château d'Ébertfalda, où il s'occupait de l'étude de la théologie (réformée). Aussitôt le pacha envoya un détachement pour chercher cet individu, lui annonça à sa grande frayeur qu'on lui destinait la principauté, dont il paierait le diplôme 250,000 écus. Les nobles et députés qui se trouvaient au camp turc furent obligés de procéder à l'élection de ce candidat. Ainsi *Michel I*[er] *Apaffi* fut proclamé, le 15 septembre 1661. Pour le protéger et le surveiller, le pacha lui donna une garde musulmane.

Michel I Apaffi, prince de Transilvanie, 1661.

Raimond de Montecucculi, avec 20,000 Autrichiens réunis aux troupes assez nombreuses de Jean Kemeny, avait pénétré jusqu'à Kolosvar (Clausenbourg, Claudiopolis); mais, le jour où Michel fut nommé prince, il se retira par Kassovie sur les frontières de l'Autriche, non toutefois sans laisser une garnison à Kolosvar. Kemeny termina bientôt après sa carrière : le 20 janvier 1662, il fut surpris près de Medwisch (Medgyès) par un corps turc, et tué.

Aussitôt que Michel Apaffi fut délivré de son rival, il suivit la même politique que celui-ci, savoir de mé-

nager l'amitié de la cour de Vienne, sans pour cela se brouiller avec la Porte, et lorsque la révolte éclata en Hongrie, il eut aussi des intelligences avec les insurgés; il en arriva que toute sa conduite fut un tissu d'intrigues et de faussetés.

Léopold s'occupa avec une grande sollicitude, mais avec peu de succès, à mettre fin aux troubles qui agitaient la Hongrie, et dont la dissension religieuse était la cause. Les Protestans se plaignaient d'un grand nombre d'actes arbitraires que ses ministres avaient commis; leurs griefs paraissaient en partie fondés. Léopold était un prince bienveillant, mais élevé par les Jésuites pour l'état ecclésiastique auquel, en sa qualité de fils cadet, il était originairement destiné; il conserva pour ces Pères un si grand respect, qu'il n'osa jamais s'écarter de leurs conseils, quoiqu'ils ne fussent souvent ni désintéressés, ni conformes à la prudence. D'un autre côté, les idées de liberté favorisées en Hongrie par l'esprit de la constitution et par le fameux principe reconnu dans la bulle d'André II, qui sanctionnait la légitimité de l'insurrection, avaient été nourries dans les têtes madgyares par le système religieux de Calvin qui s'était répandu dans la nation. Les rois avaient acquis la conviction que, pour se maintenir sur leur trône, il fallait extirper le protestantisme, et entretenir dans le royaume une armée permanente dépendant uniquement du monarque. La diète du mois de juin 1649 avait consenti à ce qu'il fût entretenu un petit corps permanent de 3,900

[1] Voy. vol. VI, p. 220.

hommes; mais l'entrée de l'armée de Montecucculi et surtout sa prompte retraite inspirèrent aux Protestans le soupçon que sa vraie mission avait été d'exterminer d'abord leur système religieux et ensuite les libertés nationales.

Diète de 1662. L'empereur fut étourdi de plaintes à la diète de 1662. Les deux partis étaient d'accord pour s'opposer à la présence d'une armée autrichienne; ils disaient que, si l'empereur avait besoin de troupes pour défendre la Hongrie contre les Turcs, elles devaient être nationales et payées des fonds du royaume. Léopold transigea. Il promit que 9,000 Autrichiens quitteraient le pays, que les restans paieraient tout ce qu'on leur fournirait pour leur subsistance, qu'ils seraient soumis à la juridiction du Palatin, que tous les privilèges et les exemptions seraient respectées, et que, si le danger de la patrie l'exigeait, on aurait recours à l'insurrection générale. Quand tout cela fut accordé, les Protestans produisirent leurs griefs particuliers; les deux partis se brouillèrent alors, et les Protestans quittèrent la diète sans qu'on fût convenu d'aucune mesure pour donner de l'exécution à ce qui avait été accordé.

Conférences de Bude. Dans cet embarras, Léopold entama des négociations avec la Porte Ottomane, et on tint des conférences à Bude. En vain le chargé d'affaires de l'empereur à Constantinople avertit-il sa cour que ces négociations étaient fallacieuses de la part du grand-visir Achmet Kiöprili, qui voulait seulement gagner du temps; Ferdinand comte (ensuite prince) de Por-

tia [1], principal ministre et favori de Léopold, rejeta tous ces renseignemens comme erronés, négligea les préparatifs de guerre, et continua les négociations. Elles furent traînées en longueur jusqu'à ce que le grand-visir eût achevé ses préparatifs. Depuis ce moment, le plénipotentiaire turc haussa ses prétentions au point que Portia reconnut qu'il avait été mystifié. Alors l'empereur s'adressa à toutes les puissances pour avoir des secours.

L'empire germanique fournit à Léopold I des secours contre les Turcs.

Le 20 janvier 1663, Guidebald, archevêque de Salzbourg, commissaire de Léopold, ouvrit à Ratisbonne la diète de l'Empire germanique, et demanda l'assistance d'un corps de troupes. Nous avons parlé des longueurs de cette diète qui attendit que les Turcs eussent poussé leurs incursions jusqu'à Olmütz, et que l'empereur lui-même se fût rendu à Ratisbonne pour qu'on lui accordât un triple contingent; par un conclusum du 4 février 1664, Léopold-Guillaume, margrave de Bade, George-Frédéric, comte de Waldeck, et Ulric, duc de Wirtemberg, furent nommés aux places de feldmaréchal général, feldmaréchal lieute-

[1] Famille originaire du Frioul, où, dans les premiers siècles du moyen âge, elle possédait le comté de Ceneda avec les châteaux de Portia, Prafo et Brugnara. Dans des diplômes du onzième ou douzième siècle, ils sont nommés *Comites Purliliarum*. Dans le seizième, les comtes de Portia obtinrent la charge héréditaire de grands maîtres du comté princier de Gœrz et Gradisca (*Obrist-Erb-Land-Hofmeister*), et, en 1662, celle de princes d'Empire revêtus de la grande comitative. La famille possède le comté d'Ortenbourg, en Carinthie (sur la Drave), le comté princier de Tettensee, en Souabe, et d'autres seigneuries.

nant et général de la cavalerie de l'armée de l'Empire. Dès le mois de septembre 1663, la confédération rhénane avait fourni un corps d'auxiliaires de 6,500 hommes, sous les ordres de Wolfgang-Jules comte de Hohenlohe-Neuenstein.

Guerre de 1663 avec la Porte.

Ce fut au mois de juillet 1663 qu'Achmet Kiöprili parut dans les environs de Bude à la tête de 200,000 Turcs, 10,000 Tatars et 9,000 Valaques ou Moldaviens. Dans le manifeste par lequel la Porte déclara la guerre, elle se plaignit du séjour prolongé des troupes impériales en Transilvanie, et de la construction de la forteresse de Zrinvar, qui, au commencement des troubles de Transilvanie, avait été bâtie au confluent de la Muhr et de la Drave par le comte Nicolas Zrini, ban de Dalmatie, Esclavonie et Croatie; elle coupait la place turque de Kanisa des autres forteresses de la Porte.

L'empereur ne pouvait opposer aux forces d'Achmet que le corps de Montecucculi et l'insurrection hongraise commandée par Zrini, qui formait 25,000 hommes. Le 14 avril 1662, le grand-visir passa la Drave à Essek, et le Danube à Bude, coupa à Parkan un petit corps commandé par le comte Adam de Forgacz, prit, le 26 septembre, Neuhæusel, Neitra et d'autres châteaux voisins, et envoya un corps de Turcs et Tatars répandre la terreur jusqu'à Olmütz et Vienne. L'insurrection hongraise se dispersa, parce que le prince de Portia, par méfiance, n'avait pas permis que ce corps agît seul.

Ce fut après ces échecs que l'Empire accorda le se-

cours dont nous venons de parler. L'empereur obtint du pape Alexandre VII un subside de 700,000 écus romains, et la permission d'imposer le clergé de ses états héréditaires. Le roi d'Espagne, Venise et Gênes, Toscane et Mantoue fournirent de l'argent et des munitions. Louis XIV envoya 6,000 hommes sous les ordres du comte de Coligny et du marquis de la Feuillade; mais telle était la méfiance que la cour de Vienne avait conçue contre ce monarque, que l'ordre fut donné de surveiller les troupes françaises, et de les placer toujours de manière qu'elles ne pussent pas exécuter le projet qu'on leur supposait très-gratuitement de passer à l'ennemi. Par tous ces moyens on parvint à réunir une armée de 30,000 hommes dont Montecucculi prit le commandement à Linz. Le grand-visir était allé passer l'hiver dans les environs de Constantinople; le comte de Zrini ouvrit la campagne de 1664 au mois de janvier, dans le but d'assurer la frontière de Stirie et de Carinthie, en s'emparant des places turques du voisinage. Le 20 janvier 1664, Zrini prit Resnitz et Babotsa, où il y avait de fortes provisions, brûla ensuite le grand pont d'Essek, qui avait une longueur de huit mille cinq cent soixante-cinq pas, avec toutes ses têtes et tours, occupa Szigeth-Var et Cinq-Églises, sans pouvoir se rendre maître du château de cette dernière place. Il allait former le siège de Kanisa, lorsqu'Achmet Kiöprili arriva avec 70,000 hommes, et prit, le 30 juin, Zrinvar, sous les yeux de Montecucculi et de Zrini, qui frémit de rage en voyant tomber son ouvrage entre les mains des

Secours français sous Coligny et la Feuillade.

Infidèles. Ce guerrier bouillant et téméraire était continuellement en dispute avec le prudent Montecucculi, dont toutes les opérations étaient calculées d'après les règles de l'art; peut-être cependant ce général même aurait-il été plus entreprenant si on ne l'avait souvent laissé manquer du nécessaire.

Un peu après Zrini, le feld-zeugmeistre Louis comte de Souches, ouvrit la campagne sur le Danube. Il prit, le 16 avril 1664, Neitra; le 8 juin, Leva; le 18 juillet, Parkan; détruisit le pont de Strigonie, et remporta le 29 juillet, près de S. Benoît, dans les environs de Leva ou Levenz, une victoire brillante, qui coûta au pacha de Strigonie 8,000 hommes et tous ses équipages.

Le but du grand-visir était de pénétrer en Stirie; partout il rencontra Montecucculi, qui lui disputait les passages. L'armée de l'Empire, que commandait le margrave de Bade, ayant été dispersée au passage du Raab, les Français, à l'ardeur desquels le comte Zrini aurait mieux convenu que le phlegmatique Italien, oubliant toute discipline et n'écoutant que leur courage, attaquèrent le 1er août le grand-visir, près du couvent de S. Gothard, ou plutôt près du village de Moggendorf. Montecucculi se vit forcé de les soutenir, le margrave marcha à leur secours, et le combat devint général. Il fut terrible par la résistance indomptable des Janissaires; mais enfin la victoire resta aux Chrétiens. Le grand-visir, qui avait perdu 17,000 hommes, abandonna tout son bagage, et prit la fuite: son âme était troublée par l'idée qu'une mort cer-

taine l'attendait à Andrinople, où le sultan se préparait à célébrer la conquête de l'Autriche.

Il proposa la paix à Simon Reininger, chargé d'affaires de l'empereur, qu'il traînait avec lui comme captif. Aussitôt que Montecucculi fut informé des dispositions du grand-visir, il se rendit au camp ottoman à Vasvar sur le Raab (en allemand Eisenbourg), où, le 10 août 1664, il fut conclu une trève de vingt ans. Michel Apaffi fut confirmé comme prince de Transilvanie, les deux parties promirent d'évacuer les places qu'elles tenaient dans ce pays. Le Grand-Waradin et Neuhæusel (Erseg-Ujvar) restèrent aux Turcs : il sera libre à Léopold de construire une nouvelle forteresse sur l'une ou l'autre rive du Waag. Dorénavant les États de Transilvanie devaient librement élire leurs princes. Paix de Vasvar de 1664.

Les Hongrais furent très-mécontens de cette paix ; ils ne la ratifièrent qu'après que Léopold eut promis d'ériger une armée nationale soldée, d'exclure les étrangers de tout office, et d'employer les revenus de la couronne à la construction de nouvelles forteresses, sans exiger pour cela aucune contribution du pays.

SECTION II.

Depuis 1664 *jusqu'à la paix de Carlowitz*, *le* 26 *janvier* 1699.

Introduction. L'époque à laquelle nous avons consacré cette section du douzième chapitre est une des plus importantes de l'histoire de la maison d'Autriche. La Hongrie, jusqu'alors le côté le plus vulnérable de la monarchie, sera dorénavant le vrai pivot de sa puissance. La Save, le Danube et les montagnes de la Transilvanie deviennent ses frontières naturelles et ses boulevards contre l'empire ottoman, qui cesse d'être formidable à l'Europe. Au lieu d'un royaume électif, continuellement troublé par une noblesse investie d'un privilège destructif de tout ordre public, la Hongrie, comme d'un coup de baguette, est transformée dans un état héréditaire, et le monarque, vainqueur de toutes les factions, devient véritablement le chef d'un royaume bien organisé, favorisé de tous les dons de la nature, et habité par une population de six millions d'âmes. Il fallut qu'il existât une lutte longue et difficile, il fallut que des torrens de sang fussent versés, et que l'empereur d'Allemagne fût réduit à fuir de sa capitale, pour que ces résultats s'accomplissent.

Bien loin d'apaiser les troubles de la Hongrie, la trève de vingt ans, conclue en 1664 avec la Porte, les augmenta au point de produire une catastrophe sanglante. Le peuple se plaignait avec raison de la

prolongation du séjour des troupes dans le royaume et des excès inouis que se permettaient les soldats, qui ne respectaient aucune propriété, et les officiers qui s'érigeaient en juges et se mettaient au-dessus des lois. Il se plaignait aussi de ce que l'empereur, dans la vue de détruire à la fois la religion et les libertés de la nation, faisait bâtir une forteresse sur le Waag. En effet, on travaillait à la construction de Léopoldople, place régulière, qui entrait nécessairement dans le système de défense de la Hongrie, pour remplacer les forteresses cédées à la Porte; mais l'esprit de parti dénature tous les objets.

Le mécontentement ne se bornait pas à la classe qui souffrait le plus par la présence des troupes, et aux Protestans, qui avaient à se plaindre de beaucoup d'actes arbitraires; le même esprit de vertige s'était emparé de la noblesse catholique, dont les chefs espéraient gagner quelque autorité dans les convulsions politiques. Le plus intrigant de cette caste, le Palatin François comte de Vesselenye, se fondant sur la clause du serment du roi, qui autorisait les nobles à conclure des confédérations pour le maintien de leurs privilèges, résolut d'opposer une ligue à la maison d'Autriche. Pierre comte de Zrini, ban de Croatie, frère du célèbre Nicolas, qui avait été tué à la chasse par un sanglier; le comte François Nadasdi, *judex curiæ*, et François Ragoczi, fils du prince George II, étaient, avec le Palatin, les principaux boute-feux. Sophie Bathori, mère de ce jeune prince, et lui-même avec tous les membres de la famille Ragoczi avaient quitté la re-

Révolte de la noblesse.

ligion réformée, et, comme nouveaux convertis, déployaient une grande haine contre leurs anciens coreligionnaires, auxquels ils enlevaient, d'après le principe adopté en Hongrie, toutes les églises et tous les biens ecclésiastiques situés dans leurs terres, qui, ayant anciennement appartenu aux Catholiques, avaient été donnés aux Protestans, lorsque les Ragoczy avaient quitté la religion catholique. C'était une des plus fortes pertes que les Protestans eussent éprouvées depuis les conversions de Pazman.

Les conjurés tinrent, au mois de mars 1667, une assemblée à Neusol, où mourut le Palatin. Zrini, qui fut dès-lors leur chef, engagea au complot deux nouveaux membres importans, François-Christophe comte de Frangipani[1], et Jean-Érasme de Tettenbach, gouverneur de la Styrie[2]. Il attacha François Ragoczy plus fermement à ses intérêts, en lui donnant la main de sa fille, la belle Hélène. Les confédérés entrèrent en liaison avec Michel Apaffi, prince de Transilvanie, qui, suivant sa coutume, entretint des intelligences avec les deux parties; ils entrèrent aussi en négociations avec la Porte, avec la France et avec les mécontens des autres pays héréditaires de l'empereur. Leurs mesures étaient si bien prises que le jour approchait où toute la noblesse hongraise allait se soulever à la fois. Cependant leurs armemens éveillèrent les soupçons de l'empereur, qui bientôt apprit tous les détails de la conspiration. Balla, que Zrini avait en-

[1] Voy. sur l'origine de celle famille, vol. IV, p. 5, 144.

[2] Comte de Reinstein. Voy. vol. XXV, p. 390.

voyé à la Porte pour demander des secours et la couronne d'Hongrie pour lui-même, avait suivi le grand-visir à Candie, où il traita avec lui par l'entremise de Panagiotes, son premier interprète. Ce dernier avertit la cour de Vienne de tout ce qui se tramait. Elle en eut une connaissance plus exacte encore par un domestique de Tettenbach, qui trahit son maître en remettant une copie faite par Tettenbach même de son traité avec Zrini. Enfin on trouva tous les détails de la conspiration plus tard, au château de Murany, parmi les papiers du dernier Palatin.

Léopold agit dans cette circonstance avec une promptitude et une énergie qui confondirent les conspirateurs. Des troupes marchèrent contre le jeune Ragoczy, et le comte de Spankau, avec 6,000 hommes, fut envoyé en Croatie pour s'opposer aux entreprises de Zrini. Ragoczy, battu en plusieurs rencontres, acheta son pardon par l'entremise de sa mère, et rendit toutes ses places fortes. Le général Sporck, son vainqueur, força Marie Szétsi, veuve de Vesselenye, à remettre le château de Murany, où se trouvaient les papiers du Palatin. Zrini et Frangipani furent pris à Czankathurn; Nadasti fut arrêté dans sa terre de Pottendorf, où il s'était retiré, parce qu'il ignorait la saisie des papiers de Vesselenye, qui seuls pouvaient prouver son crime; Tettenbach le fut à Grætz. Les quatre grands coupables furent condamnés à mort, et exécutés au mois d'avril 1671. Leurs enfans, privés de la noblesse, furent obligés de changer de nom. Trois cents nobles, la plupart protestans, furent décapités.

ou bannis, et leurs biens confisqués. D'autres échappèrent à une punition capitale en se rachetant moyennant de grosses rançons. Les immenses trésors de Zrini, de Nadasti, de Frangipani et d'Étienne Tököly, comte de Kesmark, seigneur puissant qui était mort pendant qu'on l'assiégeait dans son château, furent transportés à Vienne. Le trésor impérial y gagna peu, l'avidité des favoris gaspilla ces richesses.

Les papiers trouvés à Murany firent connaître toute la grandeur du danger auquel on était échappé. Ils fournirent la preuve que presque tous les nobles du royaume avaient pris part à la conjuration, les uns par cet esprit de turbulence qui était habituel aux Madgyars; d'autres par un véritable zèle pour la constitution et les libertés publiques; la plupart par des motifs religieux; quelques-uns par une haine aveugle pour la nation allemande; un bon nombre par des motifs d'ambition et d'avidité. La multiplicité des coupables inspira au prince de Lobkowitz, alors principal ministre de Léopold Ier, le plan, ou peut-être le confirma seulement dans son projet d'anéantir la constitution hongraise, et de rendre la couronne entièrement héréditaire. On publia les pièces trouvées dans le cabinet du dernier Palatin, et on en tira la conséquence que toute la nation s'étant rendue coupable de rébellion, elle était déchue de ses *priviléges;* c'est ainsi qu'on qualifiait les *droits* que cette nation s'était réservés en se donnant librement à la maison d'Autriche. Il est vrai qu'une partie de ces droits étaient incompatibles avec un bon gouvernement; ils

n'en étaient pas moins la propriété de la nation, dont une conquête seule pouvait la dépouiller malgré elle.

Renversement de la constitution hongraise, 1671.

L'empereur convoqua, pour le 24 janvier 1671, la diète hongraise; mais la noblesse effrayée refusa de s'y rendre, à moins qu'on ne lui donnât des saufs-conduits. Léopold ne pouvant pas faire connaître sa volonté aux États assemblés, publia, le 21 mars, un acte par lequel, en vertu du pouvoir qu'il avait reçu du ciel, il imposa à la nation, en punition de sa désobéissance, de l'attentat médité contre sa personne et des hostilités commises envers ses troupes, une contribution pour l'entretien d'une armée permanente de 30,000 hommes. Aussitôt cette armée entra dans le pays, et fut logée chez les habitans, qui en furent vexés de mille manières. Toute résistance étant ainsi devenue impossible, il parut, le 6 juin 1671, un second acte, par lequel l'empereur accorda une amnistie aux coupables, à l'exception d'un très-petit nombre; déclara le pouvoir royal absolu, et abolit à jamais les charges de Palatin, de juge de la cour, de ban de Croatie, Dalmatie et Esclavonie. Jean-Gaspard d'Ampringen, grand-maître de l'ordre Teutonique, natif d'Hongrie, d'un caractère ferme et sévère, et, si l'on peut ajouter foi aux assertions de l'esprit de parti, injuste et despotique, fut nommé gouverneur-général. Léopold avait le projet de transporter en Hongrie le siège de l'ordre qui était alors à Mergentheim, et de l'établir dans ce pays comme un boulevard de la chrétienté contre les Ottomans. Il adjoignit au gouverneur-général un conseil dont il se

réserva la nomination : il le composa de nationaux et d'Allemands. Les commandans des troupes furent munis de pouvoirs très-étendus, et le gouvernement devint ainsi presque militaire.

Tout le poids de ce régime tomba principalement sur les Protestans. Presque toute la noblesse réformée était entrée dans la conspiration; et malheureusement la correspondance de Vesselenye fournit la preuve que plusieurs prédicateurs (classe d'hommes qui est toujours tourmentée du désir de jouer un rôle dans les affaires de ce monde) s'étaient rendus coupables de déloyauté, en s'érigeant en apôtres de la révolte. La malveillance étendit la faute de quelques-uns à tous les individus de la même caste, et on les déclara tout aussi coupables que les nobles qui avaient été suppliciés. Si l'on peut ajouter foi à un récit appuyé sur une autorité dont nous ne pouvons apprécier le mérite [1], deux cent cinquante ministres furent condamnés à être lapidés ou brûlés; on commua leur peine en celle des travaux forcés; mais, comme l'aspect de ces martyrs produisit une indignation générale, on les vendit, à raison de cinquante couronnes par tête, aux galères de Naples. L'amiral Ruyter, dans son expédition dans la mer Méditerranée, procura à ces malheureux la liberté, et les reçut à bord de ses vaisseaux. L'homme qui déploya le plus de zèle dans la

[1] SACY, Histoire générale d'Hongrie, vol. II, p. 315. Dans tous les cas, le récit est infiniment exagéré; des écrivains dignes de foi portent à vingt-neuf le nombre de ceux qui furent envoyés aux galères.

persécution fut George Szelepcseny, archevêque de Strigonie, qui prétendait à la qualité de Palatin né du royaume.

Origine du parti des Malcontens.

Faut-il s'étonner qu'une nation aussi brave que turbulente ne supporta pas long-temps la tyrannie ? Un nouveau parti se forma, une nouvelle insurrection éclata. Ce n'étaient pas les Protestans qui prirent les armes, les deux religions étaient réunies sous le nom de *Malcontens*. Les Transilvains se joignirent à eux, sous prétexte qu'on leur retenait injustement le comté de Szathmar. Les Malcontens se mirent, en 1675, sous les ordres de Benoît Erdödi, Étienne Petrozzi, Mathias Succhai, Gabriel Kendé, Paul Zepeti et de plusieurs autres seigneurs; ils bloquèrent Cassovie, prirent Éperies, et entrèrent dans le comté de Zips. Un autre parti se saisit de Rosenberg et de Trentschin sur la Waag, d'où il menaça la Moravie et la Silésie. L'empereur envoya contre eux les généraux Kops, Sporck et Strasoldo, qui eurent bien quelques avantages, sans pouvoir éteindre le feu de la rébellion. Il était soufflé par un imposteur, nommé Strisinski, qui se disait envoyé par le Vieux de la Montagne, pour délivrer les Hongrais. Il se faisait appeler le duc Jean.

Ce fut en vain que l'empereur offrit aux Malcontens une amnistie générale, la restitution de tous les biens confisqués et la pleine liberté religieuse. Comme ces offres n'étaient pas accompagnées de celle de retirer l'armée, elles ne firent aucune impression. Les insurgés étaient dorénavant sûrs de l'assistance de Michel Apaffi, prince de Transilvanie, et des Turcs, qui se

seraient déclarés dès-lors contre l'empereur, s'ils n'avaient été impliqués dans une double guerre avec les Polonais et avec les Russes. La cour impériale les ménageait extraordinairement. Le comte de Strasoldo ayant, au commencement de 1676, occupé Debreczen dans le comté de Bihar, où il y avait beaucoup d'insurgés, parce qu'ils s'y croyaient sous la protection de la Porte, et celle-ci s'étant plainte de cette action, comme d'une infraction de la paix, l'empereur désavoua son général, et fit rendre la place aux Turcs. La guerre fut ainsi évitée; mais il n'y eut point de véritable état de paix, des hordes de Turcs poussèrent leurs incursions jusqu'en Stirie.

Émeric Tököli, chef des Malcontens.

Le principal chef des Malcontens était Émeric Tököly, fils de cet Étienne qui était mort pendant qu'on assiégeait son château [1]. Ce jeune homme, doué de talens brillans, avait voué une haine implacable à l'Autriche. Outre les motifs généraux qui lui étaient communs avec sa nation, il en avait quelques-uns de personnels; l'un était la confiscation de son patrimoine, l'autre sa passion pour Hélène, fille de Pierre Zrini et veuve de François Ragoczy (fils de George II), que l'empereur retenait à Vienne dans une espèce de captivité. Le projet de mariage de Tököly le brouilla avec les Transilvains, parce qu'il renvoya l'anneau nuptial à la fille de Michel Teleki, favori d'Apaffi, à laquelle il était fiancé. Il réunit une armée de 20,000 hommes, et était soutenu par un corps de Polonais, que le marquis de Béthune, ambassadeur de France

[1] Voy. p. 248 de ce vol.

à Varsovie, avait engagé, et qui était à la solde de Louis XIV. Au mois de septembre 1676, il remporta une victoire sur Leslie, général autrichien, et prit Altsol (Zólyom), Neusol, Schemnitz et Lippa, où Tököly fit frapper des monnaies d'or et d'argent, portant dans l'exergue : *Pro libertate et justitia*, et la légende : *Ludovicus XIV, rex Galliæ, protector et patronus Hungariæ.*

L'année 1679 commença sous de meilleurs auspices pour Léopold. La paix de Nimègue qui fut signée le 5 février le mit en état de transporter sur le Danube son armée du Rhin. Le marquis de Béthune reçut l'ordre de quitter la Hongrie avec ses Polonais. La cour impériale ne profita pas avec assez de vigueur de cette époque favorable pour soumettre le royaume, soit parce qu'elle méprisait trop la force des insurgés, soit parce que le mécontentement et la désertion prirent le dessus dans l'armée impériale à laquelle on ne put payer la solde qui lui était due.

Diète d'Oedenbourg de 1680.

L'année 1680 se passa en négociations et en préparatifs. Au mois d'août il se tint une diète à Soprony. Le vœu le plus ardent des États était la nomination d'un Palatin. L'empereur céda enfin sur ce point et permit aux Hongrais d'en choisir un parmi cinq candidats qu'il proposa : toutes les voix se réunirent en faveur du comte Paul Esterhazy de Galantha. Tököly, tourmenté du désir de s'unir à la belle Hélène, entra en composition. Il demanda, en son nom et en celui des six principaux chefs des Malcontens, qu'on leur accordât la liberté de leur religion, qu'on leur rendît



leurs temples et tous leurs biens, qu'on payât aux Turcs l'argent qui leur avait été promis, c'est-à-dire un tribut annuel de 40,000 rthl., et qu'on donnât aux mécontens les assurances nécessaires pour l'exécution de ce qui leur sera accordé. On ne put s'entendre sur ces points.

Diète d'OEdenbourg. 1681.

On se rapprocha davantage à une autre diète, qui fut tenue à Soprony en 1681. L'empereur retira au grand-maître de l'ordre Teutonique ses pouvoirs, et ordonna à l'archevêque de Strigonie, et à deux autres magnats qui étaient odieux à la nation, de se retirer de l'assemblée. La charge de vice-chancelier fut donnée au comte Erdödy, dont la personne était très-agréable aux Protestans. Le 9 décembre, Léopold fit couronner sa troisième épouse, Éléonore-Magdelaine-Thérèse, fille de l'électeur Palatin, qui lui avait donné un fils, l'archiduc Joseph. Le 30 décembre, il publia un décret portant les dispositions suivantes. Les charges de gouverneur et de lieutenant du royaume sont supprimées, et les anciennes dignités de la couronne rétablies avec toutes leurs prérogatives. Les biens confisqués sans un ordre exprès de l'empereur, ou sur les rebelles condamnés, seront restitués aux anciens propriétaires. Les troupes allemandes ne resteront dans le royaume que jusqu'à ce que les troubles seront entièrement apaisés. Tous les étrangers qui occupent des emplois, en seront écartés. Amnistie complète pour tous les Malcontens. L'exercice de la religion protestante est rétabli sur le pied de la paix de 1608; les Protestans conserveront les églises en possession des-

quelles ils se sont maintenus. Les ministres et maîtres d'école bannis sont rappelés, et il est permis aux Protestans de bâtir, à la place des temples perdus, un temple luthérien et un calviniste par comté, et de plus un luthérien dans le faubourg de Presbourg. Chaque possesseur d'un château aura la faculté d'y établir des chapelles et des oratoires, le tout sauf les droits des seigneurs territoriaux.

La partie de ce décret qui se rapporte à la religion resta sans exécution, les Protestans ayant refusé de l'accepter à cause de sa rédaction ambiguë : leur refus fut cause qu'il fut d'autant plus facile aux évêques de rendre illusoires les stipulations favorables à ce parti que le décret renfermait.

Le grand-seigneur ayant conclu, en 1681, la paix avec la Russie, résolut, en 1682, de faire la guerre à la maison d'Autriche. Le comte Tököli promit d'agir de concert avec les Turcs, aussitôt qu'un armistice qu'il avait conclu avec la cour de Vienne serait expiré. Le 9 mars 1682, il se rendit à Bude avec une escorte de 3,000 chevaux. Le pacha le reçut solennellement comme le protégé du grand-seigneur : il lui fit ôter son bonnet hongrais et le remplaça par une toque turque enrichie de pierres précieuses, et surmontée d'une plume de héron; ce présent, qu'il lui fit de la part de Mahomet, était accompagné d'un sabre, d'une masse d'arme et d'un étendard, symboles de l'investiture que la Porte confère aux princes, ses vassaux.

Bientôt après, l'empereur qui voulait ménager ce rebelle et lui faire rompre ses engagemens avec la

Porte, consentit à son mariage avec la veuve de François Ragoczy. Ce n'était pas un petit accroissement de puissance que les terres qu'Hélène apporta à son nouvel époux. Elle venait d'être chargée de la tutelle de son fils, qui portait le même nom que son père, et que nous appellerons François II Ragoczy, lorsque nous l'introduirons sur la scène du monde. Elle remit à Émeric 14,000 hommes qu'elle avait levés à ses frais, et dont, après l'expiration de la trêve, il se servit pour conquérir Szathmar, Cassovie, Eperiès et Leutschau (Lötse), ainsi que d'autres villes des montagnes. Par un diplôme signé par le grand seigneur, le 10 août 1682, l'espèce d'investiture que Tököly avait reçue à Bude fut complétée; ce diplôme le nommait *maître* ou seigneur (non roi) de la Moyenne-Hongrie sous la suzeraineté de la Porte, et avec l'obligation du paiement d'un tribut annuel de 40,000 piastres [1]. Il prit alors le titre suivant : *Emericus comes Tökôli, princeps ac partium regni Hungariæ dominus.*

Guerre avec la Porte, 1683.

Léopold avait envoyé Albert comte de Caprara, à Constantinople pour renouveler la trêve de 1664 : on lui fit des conditions qu'on savait bien être inadmissibles. La Hongrie devait être remise dans l'état où elle avait été en 1655; l'empereur devait payer à la Porte un tribut de 500,000 florins; Léopoldople et les fortifications de Grætz devaient être rasées; Neitra, Eckhoff, l'île de Schütt et le château de Murany,

[1] Ce fait, ignoré par tous les historiens hongrais, a été prouvé par M. de HAMMER, qui, dans le vol. VI de son Histoire de l'Empire ottoman, a publié le diplôme.

presqu'inaccessible, devaient être donnés à Tököly en pleine souveraineté. On devait rendre aux Malcontens d'Hongrie tous leurs biens et priviléges, et leur accorder une amnistie complète.

Alliance de Varsovie, 1683.

Il fallut se résoudre à la guerre. On n'y était pas préparé; l'imprévoyance des ministres de Léopold n'avait pourvu à rien; on fut obligé d'avoir recours à des alliances. L'empereur s'adressa d'abord à la Pologne. Par l'influence de la reine [1], que Louis XIV avait personnellement offensée, et par les instances du pape Innocent XI, il réussit à entraîner la république dans son système. Une alliance offensive et défensive pour tout le temps que durerait la guerre, fut signée à Varsovie le 31 mars 1683, sous la garantie et la protection du saint-siége. L'empereur renonça aux prétentions pécuniaires qu'il avait à la charge de la république pour les frais de la dernière guerre de Suède; il s'engagea même à lui payer incessamment une somme de 1,200,000 florins de Pologne pour être employée aux frais de la première campagne contre les Turcs. On régla ensuite le nombre de troupes que chacune des puissances mettrait sur pied : celles de l'empereur devaient être portées à 60,000 hommes, celles de Pologne à 40,000. S'il arrivait qu'une des deux capitales, Vienne ou Cracovie, fût assiégée, ou qu'il y eût quelque autre motif puissant, les deux souverains devaient réunir leurs forces pour faire lever le siége ou pour faire cesser le danger. Hors ces deux cas, chaque puis-

[1] Marie-Casimire-Louise de la Grange d'Arquien, épouse de Jean Sobieski.

sance agirait séparément. L'empereur, pour enlever aux Turcs les forteresses de la Hongrie, et le roi de Pologne pour reconquérir Kaminiec et la Podolie. Aucun des deux souverains ne devait faire la paix séparément. On convint enfin d'inviter aussi d'autres puissances chrétiennes, et nommément le tzar, à accéder à cette ligue.

Plusieurs princes d'Empire vinrent au secours de la maison d'Autriche. L'électeur de Saxe, avec lequel il avait été conclu, dès le 1er mars 1673, une alliance défensive pour cinq ans, lui envoya 11,000 hommes; celui de Bavière 10,000 : le traité de Vienne avec ce prince avait été conclu le 26 janvier 1683. Le cercle de Franconie, qui s'était confédéré avec l'empereur le 10 juin 1682, lui envoya 8,000 hommes. Jean-George III, électeur de Saxe, commandait lui-même son corps auxiliaire; les Bavarois et les Franconiens étaient sous les ordres du prince George-Frédéric de Waldeck, et de Maximilien-Émanuel, électeur de Bavière. Le pape envoya des sommes considérables pour le succès de cette sainte ligue.

Campagne de 1683.

L'armée impériale, sans les corps auxiliaires, était de 33,000 hommes, lorsqu'on ouvrit la campagne de 1683. Charles IV, duc de Lorraine, la commandait; il avait sous ses ordres Jules-François, duc de Saxe-Lauenbourg, le comte Antoine Caprara, frère d'Albert, et le prince Louis de Bade. Le duc de Lorraine voulut prendre l'offensive, mais les Turcs ne lui en laissèrent pas le temps.

Le grand-visir Kara Moustapha, à la tête de

300,000 hommes, arriva, le 5 mai, à Belgrade. Le comte de Tököly, après avoir conféré avec lui, publia un manifeste annonçant que le sultan prendrait sous sa protection tous les Hongrais qui embrasseraient le parti des Malcontens, et les maintiendrait dans leurs priviléges, leurs libertés, leurs biens et leur religion; mais qu'on n'accorderait aucun quartier à ceux qui feraient résistance. Ce manifeste produisit un effet surprenant, et plusieurs villes ouvrirent leurs portes aux Malcontens.

Sans s'arrêter à conquérir les places de la Hongrie, qui deviendraient facilement sa proie lorsqu'il aurait frappé la monarchie autrichienne au cœur de sa puissance, Kara Moustapha traversa rapidement ce pays, et, se contentant de détacher un corps pour assiéger Javarin (Raab) et un autre sous les ordres de Tököly, dont la présence le gênait, pour investir Presbourg, il marcha droit sur Vienne, dont il avait résolu de faire la conquête. Il y arriva le 13 juillet 1683. L'empereur et sa cour n'avaient quitté la ville que peu de jours auparavant pour se retirer à Linz : ils seraient peut-être tombés dans les mains d'un parti de Tatars, si le marquis de Sepville, envoyé de France près l'empereur, n'avait, avec autant d'habileté que de courage, fait couper le pont de la ville de Krems, dont ces brigands allaient se saisir.

La garnison de Vienne était forte de 80,000 hommes, et se trouvait sous les ordres du comte Ernest-Rudiger de Starhemberg. Les corps auxiliaires promis à l'empereur n'étant pas encore arrivés, le duc de Lorraine, trop

faible pour résister aux Turcs, prit une bonne position derrière la ville, sur le Kahlenberg, qui la domine : là il attendit les renforts que lui amenaient les électeurs de Saxe et de Bavière, mais surtout le roi de Pologne.

Siége de Vienne, 1683.

Pendant près de deux mois, Kara Moustapha fit de vains efforts pour prendre Vienne de vive force. Il perdit dans ces attaques jusqu'à 40,000 hommes; les troupes qui lui restaient commençaient à souffrir de la disette, parce que les Autrichiens lui interceptaient les convois. Le 1[er] septembre, Jean Sobieski, roi de Pologne, arriva à la tête de 20,000 de ses compatriotes, passa le Danube sur le pont de Tuln que l'imprudent visir n'avait pas détruit, et se réunit au duc de Lorraine, dont l'armée fut ainsi portée à 65,000 hommes. Le 12 elle descendit dans le plus bel ordre des hauteurs, et attaqua les Musulmans. L'aile droite était commandée par Sobieski, la gauche par le duc de Lorraine, qui avait sous ses ordres les margraves Hermann et Louis de Bade; les électeurs de Bavière et de Saxe étaient à la tête du centre. Une foule de princes d'Empire servaient sous leurs ordres. Le sort de Vienne, celui de la monarchie autrichienne, la cause de la civilisation chrétienne étaient ce jour-là dans la balance du destin. La journée du 12 septembre en décida. Les Ottomans furent mis dans une déroute complète et obligés d'abandonner leur camp et leur artillerie [1].

[1] Entre autres 270 canons, 40 mortiers, 9,000 fourgons de munitions de bouche, 100,000 tentes, 2,000 milliers de poudre. La tente

Le 13, le roi de Pologne fit son entrée à Vienne au milieu des acclamations des habitans [1]. Léopold y arriva le lendemain, et fut accueilli par un morne silence. Un cierge à la main, il se rendit à l'église de S. Étienne pour remercier Dieu d'un succès auquel il n'avait pas eu part. Ce fut à regret que le même jour il eut avec le sauveur de Vienne une entrevue qui fut extrêmement froide. On avait long-temps débattu dans le conseil de l'empereur sur la question de savoir comment le chef de la monarchie autrichienne recevrait un roi électif. On connaît la réponse du duc de Lorraine : « A bras ouverts ! il a sauvé l'Empire ! » Toute la conduite de la cour de Vienne, dans cette circonstance, fut le comble de l'ingratitude [2].

Immédiatement après, Sobieski se mit, avec 6,000 cavaliers, en marche vers la Hongrie, tant pour poursuivre l'ennemi qu'afin de procurer des fourrages à ses chevaux; car dans l'Autriche dévastée on n'en trouvait plus. Le 6 octobre, il tomba à Barkany sur un corps turc fort de 15,000 hommes, en fut battu, et courut le plus grand danger. Le 9, il se vengea de cet échec; son infanterie et le duc de Lorraine étant venus le rejoindre, les Turcs furent défaits, et perdirent

du grand-visir, remplie d'effets d'un prix inestimable, devint le partage de Jean Sobieski.

[1] Le doyen de S. Étienne, qui prêcha après le *Te Deum*, prit pour texte de son sermon ces mots de l'Évangile : *Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Johannes.*

[2] Le récit authentique de l'entrevue entre l'empereur et le roi de Pologne se trouve dans les Lettres de *Jean Sobieski*, publiées à Paris, 1826, p. 70.

18,000 hommes. Cette victoire fut suivie le 28 de la prise de Strigonie.

Le grand-visir, accusé à Constantinople, par le comte de Tököly, d'impéritie et de trahison, reçut le 25 décembre, à Belgrade, son arrêt de mort. Kara Ibrahim le remplaça : ce ministre chargea un autre Ibrahim, surnommé Chaytan (le Diable), du commandement de l'armée destinée à combattre les Allemands; le séraskier Soliman pacha fut envoyé contre les Polonais.

Vers la fin de l'année, Sobieski, fort mécontent de la manière dont le gouvernement autrichien traitait les Hongrais, ramena son armée en Pologne, déclarant qu'il était l'allié de l'empereur contre les Turcs, mais qu'il ne porterait pas les armes contre ses sujets.

Amnistie de 1684.

Pendant les grands événemens militaires dont nous venons de donner le précis, l'empereur voulut profiter de l'abattement où se trouvait le parti des Malcontens, pour le ramener à son devoir. Il accorda un pardon général à tous les Hongrais qui avaient porté les armes contre lui, et à ceux qui avaient suivi le parti de Tököly, voulant qu'ils fussent tous rétablis dans leurs honneurs, dignités, noblesse et bonne réputation, comme aussi dans la jouissance de leurs biens, meubles et immeubles, qui se trouveraient en nature, promettant d'envoyer des commissaires à Presbourg avant le 15 février 1684, avec tous les pouvoirs nécessaires pour recevoir le serment de ceux qui rentreraient dans l'obéissance qui lui était due, les

assurer de sa faveur, et les rétablir dans la jouissance de leurs biens, à condition qu'ils se présenteraient devant les commissaires avant la fin du même mois de février; qu'on aurait égard aux intérêts de ceux qui avaient possédé des charges et des dignités en Hongrie avant les derniers troubles, et que les commissaires examineraient les moyens les plus faciles de les rétablir ou de les dédommager, afin d'en faire leur rapport, sur lequel on attendrait la décision de l'empereur; qu'il serait pourvu à la subsistance des officiers et des soldats qui entreraient au service de l'empereur, et qu'ils seraient distribués dans les principales places de la Hongrie; que les commissaires feraient exécuter les ordonnances faites à la dernière diète de Soprony, tant à l'égard des ecclésiastiques que des séculiers; qu'ils examineraient aussi les statuts de 1655, dont les différentes interprétations avaient donné lieu à plusieurs désordres, et qu'après avoir écouté les remontrances des principaux seigneurs et des communautés d'Hongrie, ils dresseraient le projet d'une déclaration pour expliquer ces statuts, afin qu'elle soit publiée à la prochaine diète du consentement des États du royaume; que les villes et communautés pourraient comparaître devant les commissaires par députés, et qu'on expédierait pour cet effet les passeports et saufs-conduits nécessaires; l'empereur exhortait tous les Hongrais à profiter de la grâce qu'il voulait leur accorder, attendu qu'il ferait poursuivre suivant la rigueur des lois ceux qui s'obstineraient à persister dans leur révolte; déclarant

qu'il ne serait pas responsable des maux que la continuation des troubles pourrait causer à la Hongrie et à toute la chrétienté; enfin le duc Charles de Lorraine, le comte Wenceslas d'Altheim et le baron d'Abele se rendraient immédiatement à Presbourg, pour y faire l'ouverture de la commission du 15 du mois de février.

Cette amnistie contribua à faire revenir beaucoup de seigneurs hongrais à la soumission. Tököly les traita en transfuges, les assiégea dans leurs châteaux, et fit couper la tête à tous ceux qu'il put saisir. Triste situation du peuple qui tour à tour était traité en ennemi par les troupes impériales et par celles de Tököly, par les corps de Turcs et de Tatars, qui alternativement parcouraient le royaume, en mettant tout à feu et à sang.

La république de Venise prend part à la guerre de 1684.

En 1684, l'empereur acquit encore un allié dans la république de Venise avec laquelle un traité fut signé le 5 mars. Nous passons sous silence tous les événemens de la guerre qui concernent les Vénitiens. Le chapitre XI leur a été consacré.

Campagne de 1684.

Le 18 juin 1684, le duc de Lorraine prit Viségrad, et défit les Turcs le 28 juin et le 18 juillet à Vacz (Waitzen) et à S. André sur le Danube, s'empara de Vacz et de Pesth, et mit le siège devant Bude. Le séraskier Ibrahim Chaytan vint au secours de cette place : il fut battu le 22 juillet à Hamsaberg, néanmoins la résistance vigoureuse de la garnison força le duc à lever, le 1er novembre, le siège auquel il avait perdu 20,000 hommes.

L'armée impériale, renforcée par des troupes des princes d'Empire, entreprit, en 1685, le siége d'Erseg-Ujvar ou Neuhæusel : les Turcs celui de Strigonie. Pour sauver cette place, le duc de Lorraine laissa Caprara devant Neuhæusel; lui-même avec la plus grande partie de son armée, passa à Komorn sur la rive gauche du Danube, se dirigeant sur Strigonie. A son approche, le feu des assiégeans cessa; mais ils se placèrent en ordre de bataille entre Strigonie et Bude. Le 16 août, le séraskier essuya une défaite complète. Le 19, le duc de Lorraine prit Neuhæusel. Le 11 août, le général Schultz s'empara d'Éperies, et le 2 octobre de Cassovie, le deux principales places de Tököly. Le 27 août, le comte Erdödy, ban de Croatie, avait pris Dubitza sur l'Unna.

Campagne de 1685.

Bataille de Strigonie.

Tököly se rendit avec 7,000 hommes à Waradin, où il espérait trouver du secours, mais le pacha de cette ville, trompé sans doute par de faux rapports, l'arrêta et le fit enchaîner. Le nouveau grand-visir, Soliman, s'empressa de lui rendre la liberté, mais l'erreur du pacha avait causé un grand mal aux Turcs; Petrahazi, aide-de-camp de Tököly, avait engagé un grand nombre de Malcontens à quitter une cause qui les exposait au despotisme du premier pacha; il les avait ramenés à l'obéissance de l'empereur. Le comte de Caraffa avec 8,000 hommes, prit ses quartiers d'hiver en Transilvanie.

En 1686, le comte de Schærfenberg entra en Transilvanie où était déjà Caraffa avec 8,000 Autrichiens. Il pénétra dans le district des Saxons, et força Michel

Apaffi à recevoir garnison à Claudiople, à Déva (Decidava) et à Hermanstadt. Le prince envoya des députés à Vienne pour négocier un traité. Il fut signé le 28 juillet 1686, mais caché à la Porte. L'empereur reconnut Michel comme prince de Transilvanie, et confirma l'élection de son fils, qui en 1681 avait été nommé son successeur, promit d'assister le père et le fils, ainsi que la nation contre tous leurs ennemis, par des troupes qui seraient sous les ordres du prince. Les États conservèrent leur droit d'élection, les trois nations (Hongraise, Saxonne et Sicule), et les quatre religions (catholique, luthérienne, calviniste et socinienne), leurs priviléges. Excepté le cas d'une nécessité absolue, les habitans sont dispensés du logement des gens de guerre. L'empereur ne lèvera pas de contributions dans le pays, et ne prendra ni le titre, ni les armes de prince de Transilvanie. Il comprendra ce pays dans sa paix avec la Porte, et le délivrera du tribut qu'il paie au sultan. Toutes les dépendances de la principauté occupées par les troupes impériales et toutes les conquêtes que fera le prince, seront réunies à la principauté. On paiera annuellement 25,000 ducats pour la protection impériale. Les deux tiers des garnisons de Claudiople et Déva seront composés d'Autrichiens, mais payés et entretenus par le prince. Ce ne fut qu'après l'événement du 2 septembre dont il va être question, que Michel Apaffi osa ratifier ce traité.

La Transilvanie se met sous la protection de l'Autriche, en 1686.

Les Turcs eurent cette année un nouvel ennemi à combattre, ce fut le tzar de Russie. Le brave Sobieski fit la guerre en Moldavie et en Valachie,

ce qui empêcha les Turcs d'envahir la Hongrie.

Le cabinet de Vienne avait fait de grands préparatifs pour la campagne de 1686. Au mois de septembre 1685, il avait conclu avec l'électeur de Brandebourg un traité en vertu duquel ce prince lui fournit 7,000 hommes, la plupart dragons. L'électeur de Saxe lui abandonna 5,000 hommes, celui de Bavière 8,000 hommes, les cercles de Souabe, de Franconie et du Haut-Rhin, chacun de 3,600 à 4,000. Ainsi l'empereur réunit près de 100,000 hommes, avec lesquels le duc de Lorraine, assisté de l'électeur de Bavière, du prince Louis de Bade, du prince Eugène de Savoie et d'Antoine Gonzalès, chef de son artillerie, entreprit, le 8 juin 1686, le siège de Bude où commandait le brave Abd'er Rhaman, héros de plusieurs romans. Le siège fut très-meurtrier et dura près de trois mois. Le nouveau grand-visir Soliman pacha fit plusieurs tentatives inutiles pour le faire lever. Le 2 septembre la ville fut prise d'assaut[1]. Ainsi la capitale de la Hongrie, après avoir été pendant cent cinquante-sept ans entre les mains des Ottomans, rentra sous la domination des rois d'Hongrie. On y trouva un trésor de 360,000 ducats, mis en réserve pour un besoin extraordinaire qui pourrait survenir. On sauva de l'embrâsement la belle et magnifique bibliothèque de Mathias Corvinus[2]; cependant

Campagne de 1686.

Conquête de Bude.

[1] Nous observerons, pour les militaires, que ce jour-là on employa pour la première fois la baïonnette comme arme décisive. Le duc de Lorraine en avait donné l'ordre.

[2] Voy. vol. XIII, p. 6; XIX, p. 397.

beaucoup de livres furent volés à cause des reliures précieuses dont ils étaient couverts. Le héros Abd'er Rhaman périt dans le dernier combat.

Après Bude, le prince de Bade prit encore cette année Cinq-Églises et Szeged, ou Segedin, situé sur le confluent du Marosch et de la Theiss.

Campagne de 1687.

Au commencement de 1687, le grand-visir demanda la paix, et offrit même de livrer Tököly; mais l'empereur ayant, outre le paiement d'une somme considérable, exigé la cession de toutes les places que les Turcs possédaient en Hongrie, et une satisfaction (une indemnité) pour ses alliés, les hostilités recommencèrent. Le 12 août 1687, le grand-visir fut défait à

Bataille de Mohacz.

Mohacz; 16,000 Turcs périrent dans cette bataille, qui ne coûta pas 1,000 hommes au vainqueur. Le duc de Lorraine fit chanter le *Te Deum* dans la tente du grand-visir, qui avait l'étendue d'une petite ville. Le margrave Louis de Bade, qui commandait l'aile gauche, avait décidé la journée. Son cousin-germain, le prince Eugène de Savoie [1], qui se rendit si célèbre par la suite, s'y distingua. Essek, Peterwaradin, et plusieurs places de l'Esclavonie, se rendirent successivement. L'armée ottomane se révolta contre le grand-visir, qu'elle regardait comme l'auteur de ces désastres; il échappa à la mort en quittant clandestinement le camp. Les rebelles lui donnèrent un successeur, et marchèrent vers Constantinople. Mahomet IV fut

[1] Louise-Christine de Savoie-Carignan, tante d'Eugène, était la mère du margrave.

déposé, et remplacé par Soliman II [1], son frère.

La campagne de 1688 ne fut pas moins malheureuse pour les Turcs que les précédentes. Le comte Caraffa s'empara, le 19 mai, d'Albe Royale; l'électeur de Bavière qui remplaça cette année le duc de Lorraine, mit, le 2 août, le siège devant Belgrade; le 6 septembre, il prit cette ville d'assaut; la garnison turque, forte de 9,000 hommes, fut passée au fil de l'épée. L'électeur, le duc de Mantoue, le prince Eugène de Savoie furent blessés. Des soldats pillards ouvrirent et dévastèrent le tombeau de Kara Moustapha, où ils espéraient trouver de l'or. Le crâne de ce général imprudent se voit aujourd'hui à l'arsenal de Vienne. Campagne de 1688.

Le 5 septembre, veille de la chute de Belgrade, le margrave de Bade avait défait, à Ternewitz, Töppel, pacha de Bosnie; il prit ensuite Semendria, Kostanitza et Gradisca en Servie, et ouvrit ainsi aux Autrichiens la route d'Andrinople.

On doit encore compter au nombre des avantages que les armes de l'empereur eurent en 1688 la prise du château de Munkatz, centre de la puissance des Malcontens; Hélène Zrini, princesse Ragoczy, épouse en secondes noces de Tököly, s'y était maintenue depuis trois ans; la trahison du commandant, qui gaspilla à dessein les vivres, la força à capituler le 17 janvier 1688. La princesse, et les enfans qu'elle avait de son premier époux, furent conduits à Vienne. L'empereur se chargea de leur tutelle et de leur sort futur, et se fit livrer les trésors

[1] Nommé ordinairement par les Français Soliman III.

que Tököly avait amassés à Munkatz. Au bout de trois ans, Hélène fut échangée contre le général Heister. Elle suivit Tököly à Nicomédie, où elle vécut douze ans avec lui. Elle mourut sexagénaire en 1703, et fut enterrée dans l'église des Jésuites à Pera.

Boucherie d'Éperies.

L'année 1687 est inscrite avec des caractères de sang dans les annales de la Hongrie. Le féroce Caraffa résidait à Éperies comme gouverneur de la Haute-Hongrie. Il prétendit avoir découvert, ou il découvrit peut-être (car qui décidera entre les rapports contradictoires des écrivains égarés par l'esprit de parti?), il découvrit une conjuration qui avait de vastes ramifications, et menaçait la vie de l'empereur, le salut du royaume et la religion chrétienne. Il institua sur-le-champ un tribunal qui, composé pour la plupart de militaires, et présidé par lui-même, exerçait à la fois les fonctions de juges et d'accusateurs : semblable aux tribunaux révolutionnaires que nous avons vus en 1793, cette cour criminelle condamnait à mort tous ceux qu'on soupçonnait d'être malintentionnés envers l'empereur, mais principalement les riches. Trente bourreaux parcouraient sans cesse la ville pour chercher des victimes que le tribunal, après une procédure sommaire, envoyait à un grand échafaud que Caraffa avait fait dresser sur la place publique, et qui rappelle les guillotines permanentes. Ces exécutions sont connues dans l'histoire sous le nom de *boucherie d'Éperies*. Pendant plusieurs mois on y torturait, décapitait, rouait ou écartelait les prétendus conspirateurs. Enfin Ca-

raffa fut remplacé par Wallis, et récompensé par la charge de feld-maréchal.

Après avoir ainsi préparé les esprits par la terreur, les ministres de Léopold se persuadèrent qu'il leur serait permis de revenir sur le projet de 1671, qui avait manqué, et de dépouiller la nation de ses droits politiques. Léopold rejeta la proposition qu'ils lui en firent, mais il résolut de couper la racine du mal dont le royaume souffrait, en abolissant deux institutions avec lesquelles la tranquillité publique ne pouvait se concilier, savoir l'éligibilité du trône et le privilège d'insurrection d'André II. Il demanda que quelques députés de la noblesse vinssent à Vienne pour conférer avec lui sur des objets qui intéressaient vivement le bien-être de la patrie. Cette forme inconstitutionnelle choqua les Hongrais; mais l'armée impériale répandue dans le royaume, et le tribunal d'Épéries ne permettaient pas de désobéir. L'empereur représenta aux députés que le seul moyen de maintenir la tranquillité dans le royaume était de renoncer à un droit dont l'exercice avait toujours été accompagné de dissensions et de troubles, et de couronner son fils aîné comme héritier de la monarchie. Il leur remit la couronne angélique, et convoqua une diète à Presbourg pour 1687.

Le trône est déclaré héréditaire dans la ligne masculine, et le privilège d'André II est aboli.

Cette diète à laquelle l'empereur en personne et l'archiduc Joseph, son fils, assistèrent, fut très-nombreuse. Si la cour s'attendait à ne pas trouver une forte opposition, les ministres se trompèrent. La noblesse hongraise regardait les prérogatives dont on

lui demandait le sacrifice comme le palladium de ses libertés, et comme la plus belle partie de l'héritage qu'elle tenait de ses ancêtres. Il y avait encore de ces hommes à caractère indépendant qui savent résister aux promesses et aux cajoleries. La plupart des nobles avaient déjà cédé à la peur ou à la corruption, lorsque Nicolas comte de Drascovicz, *judex curiæ*, défendait encore les droits de sa caste, que l'on nommait les libertés nationales. Dans une conférence qu'il eut avec le ministre de l'empereur, il s'échauffa tellement qu'il fut frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante. Sa mort qu'on regardait comme l'effet d'un crime, effraya tellement le clergé et les députés des villes, qu'ils offrirent à l'empereur l'hérédité de la couronne, s'il voulait la borner aux lignes masculines de sa maison, et promettre le maintien des droits et privilèges de la nation. L'empereur se soumit aux deux conditions, pourvu que le privilège d'insurrection accordé par André II fût supprimé, comme incompatible avec un gouvernement régulier et avec l'ordre public. A ces conditions l'archiduc Joseph, âgé alors de neuf ans, fut couronné le 9 décembre 1687 roi d'Hongrie. Au moment où l'archevêque allait donner lecture au prince du serment accoutumé, il lui fut remis un autre formulaire un peu différent de l'ancien, en ce qu'il imposait au roi l'obligation de maintenir les droits et privilèges de la nation, *tels que le roi et les États réunis en diète les interpréteraient.* Le jeune roi prêta ce serment.

Décret de 1688. Le 25 janvier suivant, il fut publié un décret par

lequel le tribunal d'Éperies était supprimé; amnistie générale était accordée à tous les accusés et aux adversaires réconciliés de l'empereur, avec l'espoir de rentrer dans une partie de leurs biens; néanmoins le comte de Tököly et ses adhérens étaient exclus du pardon. La noblesse conservait le droit d'établir des fidéi-commis et des majorats, et l'empereur promit aux villes de ne recevoir dans leur État ou ordre constitutionnel aucune ville rurale. Le rang que les magnats auraient à la diète était réglé; l'empereur promettait que les troupes allemandes quitteraient le royaume aussitôt que la guerre serait terminée; il adjoignait aux généraux allemands des commissaires hongrais chargés de régler les quartiers d'hiver; accordait l'indigénat aux Jésuites; en privait les non-Catholiques des royaumes de Dalmatie, Croatie et Esclavonie, et, par grâce spéciale, confirmait aux Protestans d'Hongrie des deux confessions, les privilèges que la dernière diète leur avait accordés.

La Transilvanie se soumet à la Hongrie, 1688.

Une révolution semblable eut lieu en Transilvanie. Au mois d'octobre 1687, le duc de Lorraine avait subitement envahi ce pays, et surpris le prince à Hermanstadt; il lui annonça que le cas de nécessité qui, d'après le traité de 1686, l'autorisait à prendre ses quartiers d'hiver en Transilvanie, était arrivé. Apaffi céda à la force, et se retira à Segesvar ou Schæsbourg. Lui et les États envoyèrent à Vienne des députés, par lesquels il fut conclu, le 27 octobre 1687, un nouveau traité. Douze places furent accordées à l'armée impériale, pour les occuper pendant l'hiver, et être en-

tretenue aux frais du pays. Quoiqu'il fût stipulé que l'autorité militaire ne se mêlerait pas de l'administration intérieure, et que les privilèges des quatre religions autorisées seraient respectés, le général Caraffa remit aux Jésuites le gymnase réformé d'Ényed, ville appartenant à la famille Ragoczy. Soutenant que la convention de Vienne ne regardait que la partie saxonne de la Transilvanie, il leva des contributions dans les districts des Hongrais et des Sicules. Il toléra tous les actes de licence de ses troupes, et lorsqu'au printemps de 1688, les États demandèrent qu'en exécution du traité il évacuât le pays, il déclara qu'il ne le pouvait sans avoir reçu une grosse somme d'argent, et qu'en général la prudence ne lui permettait pas de se retirer, tant que les Transilvaniens n'auraient pas formellement renoncé à la protection de la Porte Ottomane. Par toutes ces vexations, il força les habitans à prêter, le 1[er] juin 1688, serment de fidélité à l'empereur comme roi d'Hongrie, sauf leur constitution, leurs privilèges et le droit d'élire leurs princes, dont la confirmation fut réservée à l'empereur. Un diplôme daté de Vienne, le 17 juin 1688, ratifia cet acte. Léopold promit, contre le paiement d'un tribut annuel de 50,000 écus, d'exempter le pays de toute contribution aux frais d'entretien de ses troupes, et de rendre à la paix les places qu'elles avaient occupées. Ce fut ainsi qu'on prépara la réunion de la Transilvanie.

Congrès de Pottendorf, 1689.

La perte d'Albe Royale et de Belgrade en 1688 inspira à la Porte Ottomane des dispositions pacifiques, et elle envoya, au commencement de 1689, deux minis-

tres, Sullikar Efendi et Maurocordato, pour négocier une paix générale avec l'Autriche, la Pologne et la république de Venise. Le congrès fut tenu au château de Pottendorf, à trois lieues de Vienne. Les négociateurs furent, de la part de la cour impériale, les comtes de Caraffa, Kinsky, Strattmann et Starhemberg; de celle de Venise, Cornaro, et de la Pologne, Raczynski. Les formalités préliminaires relatives aux pleins pouvoirs et à la manière de traiter, firent perdre beaucoup de temps. Quand enfin on en vint aux propositions, il se montra une grande diversité de vues et de prétentions. La Porte proposa comme base l'état de l'*uti possidetis;* les trois puissances alliées, non-contentes de garder ce qu'elles avaient, exigeaient encore que les Ottomans cédassent des territoires dont ils étaient en possession; ce que la loi du prophète leur interdit. L'Autriche demandait Temesvar, la république de Venise, Négrepont; Jean Sobieski, Kaminiec, toute l'Ukraine, la Podolie et la Bessarabie. Il proposait de transplanter en Asie toute la nation des Tatars; il stipulait pour tous les Chrétiens de l'empire ottoman le libre exercice de leur religion. La Porte, qui espérait beaucoup de la guerre qui éclata dans ces circonstances entre Louis XIV et l'empereur, se refusa à toute cession, et les conférences furent rompues après la quatorzième, qui avait été tenue le 11 juin 1689.

La guerre recommença. Le margrave Louis de Bade eut, en 1689, le commandement de l'armée impériale. Le grand seigneur se mit lui-même à la tête de la sienne, après avoir nommé séraskier Arab Redjin pa- Campagne de 1689.

cha, ancien chef de bandits, homme ignorant, qui se conduisait d'après les conseils d'un magicien. Il se laissa surprendre le 30 août dans son camp de Batudjina, lequel, avec deux cents canons et une grande quantité de munitions qu'il renfermait, devint la proie des Autrichiens. Il éprouva une déroute tout aussi complète le 24 septembre, près de Nissa, où il avait réuni 60,000 hommes, que le prince Louis de Bade attaqua avec 16,000. Nissa et Widdin tombèrent au pouvoir du vainqueur. La Servie et la Bosnie furent soumises. Le comte Piccolomini surprit et détruisit Sophia, capitale de la Bulgarie.

Etablissement de la religion grecque en Hongrie, 1689.

L'année 1689 est remarquable dans l'histoire ecclésiastique de la Hongrie. Une foule de Raisciens, ou habitans grecs de Bosnie et de Croatie, sollicitaient la cour de Vienne de leur accorder, avec le libre exercice de leur religion, qui était la grecque, des terres en Esclavonie et en Hongrie, où ils se proposaient de se transporter. Léopold saisit avec empressement ce moyen de repeupler ses provinces dévastées par la guerre civile et par la guerre extérieure. Deux diplômes des 6 avril et 21 août 1690, accordèrent à ces étrangers la faveur qu'ils avaient demandée. Arsenius Czernovich, patriarche des Illyriens, fonda alors plusieurs évêchés grecs en Esclavonie et en Hongrie.

Campagne de 1690.

L'élévation de Moustapha Kiöprili à la dignité de grand-visir redonna de la vigueur aux Turcs. Ce ministre se mit, au mois d'août 1690, à la tête de son armée, qui, sous lui, reprit son ancienne valeur. Il s'empara, le 8 septembre, de Nissa, où commandait

le comte de Starhemberg ; le 29 de Widdin, et, le 8 octobre, de Belgrade, défendu par le comte d'Aspremont. Il prit aussi Semendria, et força les Autrichiens de renoncer aux sièges de Grand-Waradin et de Temesvar, mais il échoua lui-même dans celui d'Essek ; cette place fut sauvée par le duc de Croy et le comte de Starhemberg. Les affaires de Transilvanie, qui occupèrent le prince de Bade, contribuèrent aux succès que les Turcs eurent pendant la campagne de 1690.

Michel II Apaffi, prince de Transilvanie, 1690.

Après la campagne de 1689, le prince de Bade avait conduit son armée victorieuse en Transilvanie et en Valachie. Malgré la convention de Vienne, il exigea des contributions, « parce que la nécessité l'y forçait. » Les Transilvaniens réclamèrent alors secrètement le secours de la Porte. Dans l'intervalle, Michel Apaffi mourut le 15 avril 1690, et son fils, Michel II, fut reconnu à Vienne prince de Transilvanie, tandis que la Porte conféra la principauté au comte Émeric Tököli, auquel elle confia 16,000 hommes pour faire valoir sa nomination. Pendant qu'il pénétrerait dans le pays par la Valachie, le grand-visir devait y entrer par la Servie. Le comte de Heister, général autrichien, avec 4,000 hommes, attendait Tököli à la Porte de fer où il devait passer ; mais celui-ci choisit pour son passage un défilé, ou plutôt une montagne escarpée où jamais mortel n'avait mis le pied. Il fallut se frayer un chemin à travers les rocs et les forêts ; quelquefois on faisait glisser les hommes et les chevaux des hauteurs des rochers, par le moyen de grands arbres,

coupés avec toutes leurs branches; ce fut ainsi qu'il parvint dans le plat pays. Averti de son arrivée, Heister marcha contre lui, et, le 21 août 1690, lui livra, entre Tohan et Zernest, une bataille sanglante où le corps autrichien fut entièrement défait.

Tököli entra en vainqueur à Hermanstadt, d'où Michel II s'était sauvé. Le 12 septembre 1690, il fut installé par des commissaires turcs. Son règne fut de courte durée. Au mois d'octobre suivant, le prince de Bade l'expulsa. Comme Michel II était mineur, l'empereur, par un acte du 16 octobre 1690 connu sous le titre de *Diploma Leopoldinum majus*, mit le général Frédéric Veterani à la tête du gouvernement sous le titre de président, et lui assura sa protection jusqu'à ce que le prince eût atteint sa vingtième année. Par un second acte du 4 décembre 1691, nommé *Diploma Leopoldinum minus*, l'empereur erigea un gouvernement composé de douze membres dont un tiers au moins et deux tiers au plus devaient être catholiques, accorda divers privilèges aux habitans, et aux Sicules en particulier l'immunité de toute contribution, eu égard au service militaire qu'ils faisaient, et fixa le tribut à 50,000 écus en sus desquels il serait payé, en temps de guerre seulement, 400,000 florins. Enfin il enleva aux Unitaires l'église cathédrale d'Alba Julia, dont ils étaient en possession, et la donna aux Jésuites.

Négociations de la France à Constantinople.

Le conquérant de Belgrade étant, après la campagne de 1691, revenu à Andrinople, le marquis de Châteauneuf, ambassadeur de Louis XIV, entama avec lui une négociation qui avait quatre objets. Il s'agissait de

continuer avec vigueur la guerre contre l'Autriche, de ménager la paix avec la Pologne, afin que l'ennemi commun fût de plus en plus affaibli; d'engager les Turcs à ne pas reconnaître le prince d'Orange roi d'Angleterre, et conséquemment à confisquer les bâtimens des Anglais qui se disaient sujets d'un usurpateur; enfin d'obtenir que les saints lieux à Jérusalem, qui se trouvaient entre les mains des Chrétiens orientaux fussent restitués à l'Église latine. Il ne fut pas difficile de déterminer Kiöprili à continuer la guerre; mais il ne voulut jamais consentir à rendre Kaminiec aux Polonais, à moins que les fortifications de cette place ne fussent rasées. Son sens droit lui fit juger absurde qu'un peuple d'esclaves comme les Turcs, qui dans certains momens avaient coutume de secouer ses chaînes pour exercer ses droits de souveraineté en déposant ou faisant mourir ses maîtres, dût contester à un autre le droit d'en changer, et il refusa le troisième point. L'ambassadeur réussit dans le quatrième; l'ordre fut donné d'ôter aux moines grecs la disposition du S. Sépulcre, mais on trouva moyen de l'éluder jusqu'en 1719.

Campagne de 1691.

En 1691, Kiöprili réunit à Belgrade une armée de 100,000 hommes, une des plus belles et des mieux disciplinées que les Turcs eussent jamais mises en campagne. Celle du prince Louis de Bade, forte de 66,000 hommes, arriva, le 29 juillet, à Péterwaradin, Le prince marcha sur Semlin pour attaquer le grand-visir dans les retranchemens dont il s'était entouré; mais, ayant jugé cette position inattaquable, il se re-

tira, le 18 août, à Salankemen. Kiöprili, qui avait dans son camp plusieurs officiers français, fit faire à son armée, pendant la nuit, une marche forcée par laquelle elle se trouva placée entre les Autrichiens et Péterwaradin, où étaient leurs magasins. Les Turcs élevèrent dans ce lieu des retranchemens; le margrave de Bade les y attaqua le 19 août. Les Autrichiens s'emparèrent du camp des Turcs, mais ceux-ci se défendaient encore avec vigueur, lorsque le grand-visir fut tué; aussitôt ils prirent la fuite. La journée de Salankemen coûta aux Ottomans 26,000 hommes : ils perdirent toute leur artillerie, la caisse militaire et les bagages de l'armée. La perte des Autrichiens passa 8,000 hommes. Les troupes brandebourgeoises se distinguèrent dans cette bataille sanglante.

Campagnes de 1692 à 1696.

Les campagnes suivantes furent moins décisives, parce que la guerre de France obligea l'empereur de porter ses principales forces sur le Rhin. Le 28 mai 1692, les Autrichiens, sous les ordres du duc de Croy, devinrent maîtres par capitulation, de Nagy Varad ou Grand Waradin. Le margrave de Bade ayant pris en 1693 le commandement de l'armée du Rhin, le duc de Croy fut chargé de celui de l'armée d'Hongrie. Il assiégea depuis le 1er août Belgrade; après avoir livré à cette place, le 16 septembre, un assaut meurtrier, il fut obligé de renoncer à l'espoir de la conquérir. Malgré cet échec, le siège de Belgrade fut très-utile aux affaires de l'empereur, parce qu'une armée de 80,000 Turcs qui allait envahir la Transilvanie, reçut ordre d'y renoncer pour aller sauver Belgrade.

En 1694, le général Caprara qui avait remplacé le duc de Croy, fut bloqué par l'armée du grand-visir dans son camp retranché de Péterwaradin; il fut tiré du péril où il se trouvait, par les pluies survenues qui forcèrent les Turcs à se retirer à Salankemen. Émeric Tököli accusé de trahison fut jeté dans les Sept tours de Constantinople, et ensuite relégué en Asie.

En 1695, Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, qui en vertu d'un traité conclu le 27 avril, avait joint l'armée avec 8,000 hommes de ses propres troupes, prit le commandement en chef. Pendant qu'il s'arrêtait dans le camp retranché de Péterwaradin, le nouveau sultan, Moustapha II, passa le Danube à Panczowa, entra en Transilvanie, et prit le 7 septembre d'assaut la forteresse de Lippa. De là il se porta sur Caransebès; le brave Frédéric Veterani, général autrichien, prit avec 6,500 hommes des meilleures troupes allemandes, un camp retranché à Lugos, pour défendre l'entrée du Banat. Le sultan, le grand-visir et le khan des Tatars l'y cernèrent le 21 septembre avec 45,000 hommes, et l'attaquèrent. Ce petit corps fit une résistance héroïque, mais fut presqu'entièrement massacré. La tête du général fut envoyée comme trophée à Constantinople. L'électeur de Saxe, averti du danger où se trouvaient ces braves, marcha à leur secours; mais il arriva trop tard pour les sauver. Les Turcs repassèrent le Danube à Orszova.

En 1696, l'électeur assiégea Temesvar. Le sultan et le grand-visir s'étant approchés pour dégager cette place, il fut livré, le 26 août, près d'Olaszy, une

bataille sanglante et indécise, dans laquelle les Autrichiens perdirent 6,000 hommes, et les Turcs 8,000. Le reste de la campagne se passa en marches et contremarches. Son mauvais succès, ainsi que celui de la campagne de 1695, furent attribués à la dissension qui régnait entre l'électeur et le comte de Caprara. Elle engagea Frédéric-Auguste à se démettre du commandement.

Campagne de 1697.

La campagne de 1697 fut décisive. Le prince Eugène de Savoie avait remplacé l'électeur, Moustapha était encore une fois à la tête de son armée. Averti que le prince marchait contre lui, il voulut se retirer au-delà de la Theiss. La moitié de son armée avait passé le pont qu'à Szentha on avait jeté sur cette rivière, lorsque, le 11 septembre 1697, Eugène attaqua la moitié qui n'avait pas encore effectué le passage. Il remporta la victoire la plus décisive; le grand-visir Elmas Mahomet, dix-sept pacha, en tout 25,000 Turcs furent tués; l'artillerie, les munitions, la caisse, tous les bagages des troupes furent perdus: il s'y trouvait 9,000 fourgons, 6,000 chameaux, 15,000 bœufs, 7,000 chevaux, 26,000 boulets, 653 bombes, deux femmes du harem du grand-visir, 3 millions de florins, le sceau du sultan qu'Elmas Mahomet portait dans son sein. Moustapha II qui avait été témoin de la bataille sans pouvoir venir au secours des Musulmans qu'on égorgeait, se sauva à Temesvar; il y réunit les débris de son armée, avec lesquels il se retira à Belgrade, et de là à Andrinople. La conquête de la Bosnie fut le résultat de cette bataille, que le prince Eu-

Bataille de Szentha.

gène avait livrée contre un ordre de l'empereur arrivé au moment où il allait attaquer, mais que prévoyant son contenu, il refusa de recevoir dans ce moment des mains du courier.

Le prince Eugène à la tête du ministère de la guerre.

Lorsque ce grand général revint à Vienne et remit à Léopold le sceau de l'empire Ottoman, et en même temps son compte rendu, l'empereur ne lui dit pas un mot. Bientôt après, un officier se présenta pour lui demander son épée. La voici teinte du sang ennemi, dit le héros, je ne la reprendrai si ce n'est pour servir Sa Majesté. Cette arrestation excita une grande rumeur à Vienne, que le prince apaisa. Peut-être Léopold voulait-il punir une désobéissance qui pouvait devenir un exemple dangereux; peut-être même les intrigues des ennemis du prince avaient-elles fait quelque impression sur son ame; mais son excellent naturel prit bientôt le dessus sur sa fierté offensée, et lorsque les ministres insistèrent pour que le coupable fût traduit devant un conseil de guerre : « Dieu me préserve, s'écria l'empereur, de traiter comme un traître celui par le bras duquel le ciel m'a comblé de grâces non méritées. Comment pourrait-il être coupable, celui dont Dieu s'est servi pour châtier les ennemis de son fils ? »

Le prince Eugène recouvra en entier la faveur de Léopold; il conserva celle de ses fils; cependant sur la fin de ses jours, il disait quelquefois qu'il avait servi

[1] *Sammlung hinterlassener politischen Schriften des Prinzen* EUGENS V. SAVOYEN (herausgegeben v. SARTORI), Tubingen, 1821, Abtheil, I, p. 34.

trois empereurs, dont l'un avait été son père, l'autre son frère, le troisième son maître. Depuis la campagne de 1697, il refusa de se charger du commandedement d'une armée aussi long-temps qu'il dépendrait du ministère de la guerre (*Hofkriegsrath*) de paralyser ses opérations. Léopold signa alors un écrit par lequel le prince fut soustrait à toute dépendance de cette autorité. Par la suite il fut nommé lui-même président de ce département, et chargé de la direction de la guerre pour la succession d'Espagne. La gloire que les armées autrichiennes acquirent sur le Rhin et en Italie fut le fruit de cet arrangement.

La Transilvanie est réunie à la Hongrie, 1699.

Le mécontentement que le diplôme du 4 décembre 1691 avait causé en Transilvanie engagea l'empereur à y faire quelques changemens en 1693. A la même époque, on transporta le gouvernement dans la place de Hermanstadt, et Léopold, toujours sous le prétexte de la minorité du prince Apaffi, s'attribua le jugement en dernier ressort de toutes les causes de haute trahison, et des causes civiles au dessus de 3,000 ducats. En 1695, Michel II Apaffi, parvenu à l'âge de dix-neuf ans, épousa Catherine Bethlen, et alla à Vienne, où on lui fit des propositions pour céder sa principauté. Il les refusa; mais, après la bataille de Szentha, voyant la marche que prenaient les négociations pour la paix, il perdit l'espoir d'être maintenu par la protection de la Porte, et signa, en 1699, un acte de résignation par lequel il céda à l'empereur la principauté et les domaines de sa famille, contre le titre de prince d'Empire, des terres en Autriche et

une pension de 10,000 florins. Il mourut en 1713, sans laisser de postérité. Ainsi la Transilvanie, qui avait eu des princes indépendans depuis 1571, cessa d'être un état particulier, et fut réunie à la Hongrie; cependant elle n'y fut pas incorporée, car elle est gouvernée par un département particulier se trouvant à Vienne, qui porte le nom de Chancellerie royale aulique de la Transilvanie et des terres d'Hongrie qui y appartiennent.

L'érection du duché de Syrmie est de cette époque. Le besoin d'argent porta Léopold à vendre, en 1694, à Livio Odeschalchi, prince de Ceri, gentilhomme romain qui s'était distingué à la prise de Vienne, un district de l'Esclavonie, situé entre le Danube et la Save, et comprenant les seigneuries de Nustar, Vukovar, Illok, Carlowitz et Zemlin. En 1698 ce majorat fut élevé au titre de duché de Syrmie, et Odeschalchi au rang de prince d'Empire et de Palatin héréditaire d'Hongrie. Livio mourut en 1713, après avoir adopté, avec le consentement du souverain, son neveu Balthasar, marquis d'Erba, lequel fut reconnu prince d'Empire sous le nom d'Erba Odescalchi et duc de Syrmie. Ce ne fut cependant que son fils, Livio II, qui parvint, en 1751, à la possession de ce duché, dont il dut sacrifier une partie considérable qui fut réunie aux *Limites militaires*. Érection du duché de Syrmie, 1690.

La campagne de 1698 se passa sans événemens importans, parce qu'on s'occupait de négociations pour le rétablissement de la paix [1]. Congrès de Carlowitz, 1699.

[1] Lorsqu'en 1826 nous rédigeâmes ce chapitre, parvenus à la paix

Dès l'année 1693, Heemskeercke, Colyer et le chevalier Paget, ministres, les deux premiers des États-généraux, et le troisième de la Grande-Bretagne à Constantinople, et les généraux autrichiens Marsigli et Veterani qui se trouvaient en cette ville sous des noms supposés, avaient fait des propositions de paix que la Porte rejeta, parce que le marquis de Châteauneuf assurait que les succès du roi de France contre l'ennemi commun procureraient à la Porte de bien meilleures conditions. Dans cette négociation, les chevaliers Paget et Colyer avaient un grand avantage sur le marquis de Châteauneuf; c'est qu'ils parlaient la langue turque; l'ambassadeur de France leur opposait l'or de Louis XIV, qu'il prodiguait à pleines mains.

Le 24 mars 1693, dans une assemblée solennelle qui eut lieu chez le grand-visir, en présence du moufti et des principaux fonctionnaires et généraux, les ministres d'Angleterre et des Pays-Bas firent une double proposition; ils offrirent la médiation de leurs com-

de Carlowitz, nous en empruntâmes l'histoire au vol. XIV de notre ouvrage sur les traités de paix, qui se trouve refondu dans le présent Cours, telle que nous l'avions corrigée et retouchée pour une nouvelle édition, d'après les matériaux existans alors. Depuis, M. de HAMMER a donné le vol. VI de son Histoire de l'empire ottoman, qui renferme entre autres un précis des négociations de Carlowitz rédigé sur des rapports officiels et manuscrits dont personne n'avait encore pu se servir. Dès que nous eûmes connaissance de ce volume, nous sacrifiâmes notre premier travail. Le précis qu'on va lire est entièrement tiré de l'ouvrage du savant orientaliste de Vienne.

mettans, et proposèrent l'*uti possidetis* comme base d'une négociation. Quelques semaines auparavant, un ambassadeur de Pologne avait aussi remis des propositions de la part de sa république. Toutes ces ouvertures restèrent sans suite, parce que le grand-visir fut déposé peu de jours après.

Les malheurs de la campagne de 1697 firent désirer à la Porte la conclusion de la paix, et la nouvelle de celle que la France venait de signer à Ryswick la convainquit de la nécessité de modérer ses prétentions. Il en arriva que le chevalier Paget ayant rappelé les propositions qu'il avait faites en 1693, le grand-visir tint un conseil, après lequel, chose inouie! le sultan, de sa propre main, adressa une contre-proposition qui, avec une lettre d'accompagnement du grand-visir, fut envoyée au roi d'Angleterre. La Transilvanie devait être évacuée, le Banat aurait pour limites la Theiss et le Maros; Peterwaradin serait démoli, Illok et Ponheya, ainsi que les forts que la Porte possédait au-delà de l'Unna, seraient réciproquement rendus. Kaminiec, qui, d'après ce projet, restait à la Porte, serait rasé. La Porte consentit, mais avec regret, que les Vénitiens fussent compris dans la paix.

Lorsque le cabinet de Vienne reçut communication de ces propositions, il déclara que l'*uti possidetis* ne pourrait former la base de ses négociations que dans le cas qu'il fût absolu et sans aucune restriction; il exigea aussi que la Russie fût comprise dans la paix. On communiqua ce qui venait de se passer aux cours de Moscou et de Varsovie par le baron de Quarient et

le comte de Zedlnicki, ministres d'Autriche auprès de ces cours, et on envoya aux ministres des médiateurs à Constantinople des pleins pouvoirs d'accepter au nom de l'empereur la base de l'*uti possidetis* illimité. Alexandre Maurocordato, premier interprète de la Porte, déclara, le 7 mai 1698, qu'on consentait à négocier avec la Russie.

Le roi de Pologne témoigna son mécontentement de la base proposée d'après laquelle Kaminiec, le boulevard de la Pologne, devait rester aux Ottomans; cependant il annonça qu'après s'être concerté avec le tzar il enverrait quelqu'un qui serait chargé d'entendre les propositions et qui serait suivi plus tard d'un plénipotentiaire.

Lorsque Pierre-le-Grand passa au mois de juin par Vienne, il déclara qu'indépendamment de l'*uti possidetis*, il lui fallait encore Kertsch; il proposa de renouveler l'alliance pour trois ans. On lui promit de s'employer pour lui procurer Kertsch, mais on renvoya au congrès la délibération sur la prolongation de l'alliance. Dans une conférence que le tzar eut avec le comte de Kinsky, il pria de lui dire qui était donc celui qui demandait d'une manière si empressée qu'on fît la paix. C'est l'Empire germanique, répondit le ministre, c'est l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, c'est la chrétienté entière. Pierre observa qu'il était difficile d'avoir confiance dans les puissances maritimes qui n'avaient jamais en vue que l'intérêt de leur commerce.

La république de Venise ne fit aucune difficulté

d'admettre la base proposée; le roi de Pologne réclama la protection du pape comme garant de l'alliance de Varsovie.

Aussitôt que l'acceptation impériale et vénitienne arriva au camp du grand-visir à Sophia, celui-ci, en vertu des pouvoirs qu'il en avait reçus, nomma deux plénipotentiaires de la Porte, savoir le reis-efendi Rami, un des hommes les plus habiles et les plus instruits de Turquie, et Alexandre Maurocordato. Ces deux ministres remirent, le 22 juillet, une contre-déclaration par laquelle le grand seigneur acceptait la base proposée. La cour de Vienne manifesta le vœu que le congrès fût tenu soit à Vienne, soit à Debreczen [1].

Pendant le mois d'août, il y eut de fréquentes conférences à Vienne entre les ministres du cabinet impérial et les envoyés de Russie et de Pologne. Pierre I[er] réclama l'exécution de l'article de l'alliance qui disait que, par la paix à conclure, chaque allié recevrait une satisfaction convenable, et que, durant l'alliance, aucun d'eux ne ferait la paix à l'insu des autres. On lui répondit que l'empereur remplirait ses engagemens, et que, considérant en particulier l'intérêt du tsar, il avait refusé d'accepter la base, si ce n'était à condition que la Russie y fût comprise et conservât tout ce qu'elle possédait. Le roi de Pologne réitéra ses plaintes; il fit observer que l'alliance de Varsovie tournerait absolument à son préjudice; que la base précipitamment acceptée lui faisait perdre Kaminiec; que quelques endroits de la Moldavie qu'elle

[1] Dans le palatinat de Bihar.

lui adjugeait étaient une misérable indemnité pour trois duchés comme Kiow, Smolensk et Czernigow, et pour plus de 200 millions qui avaient été dépensés pour la guerre; il priait l'empereur de considérer combien sa monarchie était exposée, si Kaminiec restait aux Turcs.

Le cabinet de Vienne opposa à tous ces griefs l'urgence des circonstances où l'Europe se trouvait, et qui exigeaient impérieusement qu'on fût en paix avec la Porte, dont d'ailleurs on ne pouvait espérer de meilleures conditions que l'*uti possidetis* du moment, parce que leur religion défendait aux Musulmans de céder volontairement un endroit où l'islam était professé.

Les Turcs avaient rejeté Vienne et Debreczen, ainsi que Salankemen qui leur fut proposé ensuite; on s'accorda finalement de tenir le congrès à Carlowitz, bourg d'Esclavonie, situé sur le Danube. *Wolfgang comte d'OEttingen*, et *Léopold comte de Schlick*, furent nommés plénipotentiaires de l'empereur. *Stanislas Malachowski*, le chevalier *Ruzzini* et *Procope Bogdanowitsch Wosintzin*, furent ceux de Pologne, de Venise et de Russie. Un armistice pour un territoire suffisant ayant été publié, tous ces plénipotentiaires, ainsi que ceux de la Porte et des puissances médiatrices arrivèrent à Carlowitz avant la fin du mois d'octobre 1698. Comme, dès le premier moment, il s'était élevé quelques difficultés sur le rang, on y coupa court par l'arrangement suivant :

On dressa un camp carré dont les ministres des

quatre puissances alliées occupèrent les quatre côtés. Au milieu du camp était le corps de garde ; à une certaine distance il y avait un second camp pour les Ottomans. Entre les deux camps on construisit la maison destinée à la tenue des conférences ; sur les deux côtés de ce bâtiment les ministres de Grande-Bretagne et des États-généraux dressèrent leurs tentes. La maison, construite en bois, se composait de trois salles placées sur une ligne, et une quatrième placée devant la salle du milieu. Celle-ci était destinée aux conférences, les trois autres servaient de retraite (*retirata*), savoir celle placée devant la salle commune, aux ministres médiateurs, celles des deux extrémités aux plénipotentiaires autrichiens et ottomans. Les premiers venus firent la première visite à ceux qui arrivèrent après eux, et, par la suite, il n'y eut plus de visite de cérémonie. Les médiateurs s'étant légitimés par la communication de leurs pouvoirs, les autres ministres envoyèrent les leurs aux médiateurs qui firent les échanges. Le plénipotentiaire russe fit d'abord des difficultés pour se soumettre à cette marche, parce que son souverain ne reconnaissait ni la médiation, ni la base de l'*uti possidetis*.

Le 2 novembre, les plénipotentiaires autrichiens, vénitiens et polonais déposèrent leurs propositions entre les mains des médiateurs, qui remirent à toutes les parties le réglement dont on était convenu. Le 7, les plénipotentiaires ottomans présentèrent leur première proposition qui renfermait la demande toute nouvelle de la restitution de la Transilvanie dans son

ancien état, de manière qu'elle formerait une principauté particulière sous la protection de la Porte. Cette proposition ayant été repoussée avec force, les plénipotentiaires offrirent d'abandonner la Transilvanie à l'empereur, à condition de faire à la Porte certains paiemens annuels. On repoussa avec plus d'énergie encore cette seconde prétention comme une preuve que la Porte ne voulait pas la paix. L'ambassadeur anglais rassura les Autrichiens, et leur dit que l'intention des médiateurs était de ne pas souffrir de tergiversations, et qu'à la manière des Romains offrant d'une main la guerre et de l'autre la paix, ils allaient fixer un terme péremptoire aux Ottomans. Ceux-ci ayant promis de ne plus parler de la cession de la Transilvanie, le congrès fut ouvert le 13 novembre 1698.

Dans cette première séance on s'occupa de la détermination générale des limites de la Transilvanie, du Banat, de la Syrmie et de la Croatie, et on convint que dans les séances suivantes on réglerait les limites d'une manière plus précise. Comme dans l'acte renfermant la base, il avait été dit qu'on pourrait exiger la démolition de certaines places dans les provinces cédées, il s'éleva là dessus plusieurs différends; finalement on consentit, de la part de l'Autriche, à raser Karansebes, Lugos, Lippa, Osanad, Petit-Kanicha, Becse et Beeskerak, tous situés dans le Banat. La navigation de la Theiss et de la Marosch, qui devaient dorénavant faire la frontière, fut d'abord contestée aux Turcs et ensuite accordée : les Autrichiens avaient

demandé d'abord que la rive turque de la Theiss fût changée en désert; les plénipotentiaires turcs déclarèrent que leur foi, qui visait à augmenter et non à diminuer la population, ne leur permettait pas de consentir à une stipulation de cette nature. On régla ensuite tout ce qui regardait les prisonniers de guerre, les forteresses, bandits et rebelles, la religion, le commerce, la confirmation des anciennes capitulations, la durée de la paix, etc.

Dans les cinquième, sixième et huitième conférences, le 17, 18 et 21 novembre, on s'occupa des intérêts de la république de Venise, et dans la septième du 19, de ceux de la Russie. Comme les Turcs insistèrent sur l'évacuation de Lépante et la démolition des Dardanelles de la Morée et de Prévésa qu'ils voulaient bien laisser à la répnblique avec Corinthe, mais sans l'isthme sauf à le percer; comme d'un autre côté ils demandaient l'évacuation et la démolition d'Asof, tandis que les Russes de leur côté exigeaient qu'on leur donnât Kertsch, ces quatre conférences n'aboutirent à aucun résultat.

Il en fut de même pour la dixième conférence, et les trois suivantes, des 22, 23, 24 et 25 novembre, qui étaient uniquement consacrées aux affaires de la Pologne et de la Russie. Dans la quatorzième du 26, de la quinzième du 29, tout ce qui regardait le rétablissement de la paix entre l'empereur et la Porte, fut coulé à fonds, et il fut convenu que cette paix serait conclue pour vingt-cinq ans.

On tint le 1er. décembre la seizième conférence,

où le comte de Schlick stipula pour les intérêts des Trinitaires, cette pieuse société qui se consacrait à la délivrance des prisonniers [1], pour ceux des Franciscains qui demandaient à être remis en possession du Saint-Sépulcre, pour ceux des Jésuites de Scio, enfin pour ceux de la religion catholique en général. Maurocordato lui répondit; car dans toutes les conférences, ni le reis-efendi, ni le comte d'OEttingen, ne parlèrent jamais, non qu'ils ne fussent très en état de discuter; leur silence tenait probablement au soin de conserver leur dignité. Maurocordato dit qu'il ne connaissait ni Trinitaires, ni Franciscains, ni Jésuites; mais, en réservant la question du Saint-Sépulcre à la décision du grand seigneur, il consentit à ce que tout ce que les anciennes capitulations et ordonnances avaient statué en faveur de la religion ou des religions fût réuni dans un article.

Dans la dix-septième conférence du 2 décembre, les Turcs cédèrent à l'égard de Kaminiec. Les conférences suivantes jusqu'à la vingt-quatrième, n'eurent pas de résultat; dans celle qui fut tenue le 19 décembre, l'ambassadeur de Russie exprima le vœu qu'entre le tzar et le grand-seigneur, il ne fût conclu qu'une trêve de deux ans pendant lesquels on travaillerait, sous la médiation des puissances maritimes ou du khan de la Crimée, à une pacification définitive. Les Ottomans acceptèrent volontiers cette proposition.

Ainsi l'on était d'accord sur les principaux articles

[1] Voy. vol. V, p. 71.

du traité à conclure par la Porte avec l'Autriche, la Russie et la Pologne, mais on se disputait toujours sur les affaires de Venise, principalement dans la vingt-neuvième conférence du 4 janvier 1699. Après des débats très-vifs, Ruzzini renonça à la possession de l'isthme de Corinthe. On s'occupa alors de Lépante; après de nouveaux débats, le plénipotentiaire de la république accorda la démolition de cette place, mais non son évacuation. Il est six heures, dit enfin le comte de Schlick, et nous n'avons pas dîné; les jours ont aussi leurs constellations, peut-être une autre fois nous accorderons-nous. La conférence se prolongea encore deux heures, et finit sans qu'on se fût rapproché.

Dans une conférence tenue au bout de six jours seulement, le 10 janvier, les plénipotentiaires autrichiens et ottomans seuls, sans ceux de Venise et des puissances médiatrices, convinrent qu'on fixerait à la république un terme de quinze à seize jours, après lesquels le congrès serait clos, sauf aux Vénitiens à conclure une trêve ou à négocier une paix séparée.

Pendant l'intervalle du 10 au 26 janvier, on tint six conférences où l'on lima le traité que Maurocordato avait déja rédigé en mauvais latin [1], on y fit plusieurs additions et on convint d'un traité en seize articles qui formerait la paix avec les Vénitiens. Enfin, le 26 janvier 1699, on signa solennellement trois instrumens renfermant la paix de la Porte avec l'Autriche, la Pologne et éventuellement avec Venise. On retarda

[1] Il y est question entre autres d'une JAM DATA PAROLA CÆSAREA.

la signature jusqu'à onze heures trois quarts du matin, parce que le reis-efendi savait que dans ce moment les constellations étaient très-favorables. La trêve avec la Russie avait été signée le 24.

Sommaire de la paix de Carlowitz.

La Transilvanie étant présentement en la possession de l'empereur, elle restera entre ses mains avec ses anciennes limites, c'est-à-dire bornée de ses propres montagnes, depuis les frontières de la Podolie, le long des limites de la Moldavie et de la Valachie, et delà jusqu'à la rivière de Marosch. *Art.* 1.

La province de Témesvar et toutes ses dépendances resteront sous l'empire ottoman. Cette province conservera ses anciennes limites, qui sont la Transilvanie, la Marosch et la Theiss, jusqu'au Danube. Les Autrichiens ne pourront bâtir aucune forteresse dans cette province, ni sur les bords de la Marosch ni de la Theiss. L'usage de ces fleuves sera commun aux sujets des deux empires. *Art.* 2.

L'empereur jouira seul du pays situé entre la Theiss et le Danube, communément nommé Bacs. Titul demeurera dans l'état où il est présentement, sans qu'on puisse rien ajouter à ses fortifications. *Art.* 3.

On tirera une ligne de l'extrémité du rivage de la Theiss, vis-à-vis de Titul, jusqu'au Danube, et une autre ligne du rivage opposé du Danube, jusqu'à la rivière de Bosut, du côté de Morawitza, et de là jusqu'à l'endroit où la principale branche du Bosut tombe dans la Save : elle servira de limite aux deux empires. *Art.* 4.

Depuis l'embouchure de la rivière de Bosut jusqu'à

celle de la rivière d'Unna, la Save servira de limite aux deux empires, entre l'Esclavonie et la Bosnie. La rivière d'Unna séparera les deux empires entre la Croatie et la Bosnie, et l'empereur évacuera les places qu'il tient en deçà de cette rivière du côté de la Bosnie.

Les places situées loin de l'Unna et de la Save resteront à celle des deux parties qui en est en possession. Des commissaires nommés de part et d'autre régleront les limites de cette partie de la Croatie.

Les fortifications de Brod sur la Save, du côté de l'empire ottoman, devant être démolies lors de l'évacuation par la garnison autrichienne, on pourra bâtir une muraille pour lui servir d'enceinte, sans aucune fortification. *Art.* 5.

Les limites prescrites par le présent traité seront religieusement observées sans aucun changement ni innovation. *Art.* 6.

Il sera permis, de part et d'autre, de fortifier les places des frontières comme on le jugera à propos, hormis celles qui sont exceptées dans le présent traité. *Art.* 7.

On défendra de part et d'autre, sous des peines rigoureuses, toutes incursions, invasions, hostilités ou ravages dans les pays l'un de l'autre. *Art.* 8.

Il ne sera permis, de part et d'autre, d'accorder refuge ni protection aux méchans, rebelles ou mécontens; et chaque partie sera obligée de punir ceux qu'elle trouvera dans son territoire, quand même ils seraient sujets de l'autre. *Art.* 9.

Cependant les Hongrais et les Transilvaniens, qui se sont retirés dans l'empire ottoman pendant la guerre, pourront y rester. *Art.* 10. Quatorze cents familles profitèrent de cette permission. Le grand-seigneur leur fit distribuer des terres, et leur accorda une parfaite liberté de conscience.

S'il s'élève un différend au sujet d'aucuns des articles du présent traité, on choisira un nombre égal de commissaires de part et d'autre pour le terminer à l'amiable. Les duels entre les sujets des deux empires seront défendus comme par le passé. *Art.* 11.

On fera l'échange des prisonniers. Ceux qui sont au pouvoir de particuliers pourront être rachetés à un prix raisonnable. *Art.* 12.

A l'égard des religieux et de l'exercice de la religion catholique romaine, le grand-seigneur promet de renouveler et de confirmer tous les priviléges qui leur ont été accordés par ses prédécesseurs. De plus il sera permis aux ambassadeurs de l'empereur d'adresser leurs plaintes et demandes à la Porte au sujet de la religion et de la visitation des lieux saints à Jérusalem. *Art.* 13.

Les sujets de l'empereur jouiront des mêmes libertés et priviléges pour le commerce dont jouissent les autres nations amies de la Porte. *Art.* 14.

Les conditions stipulées dans les précédentes capitulations seront observées religieusement, par rapport aux choses qui ne sont pas contraires au présent traité. *Art.* 15.

On s'enverra réciproquement des ambassadeurs;

lesquels seront reçus et traités honorablement selon les anciennes coutumes des deux empires. Ils apporteront des présens volontaires, mais convenables à la dignité des deux empereurs. Il leur sera libre de faire telles propositions qu'ils jugeront à propos. *Art.* 16.

Quant à la réception des ministres en général et au traitement qu'on leur fera, on observera les règles qui ont été pratiquées autrefois conformément au caractère dont ils seront revêtus. Il sera permis à ces ministres et résidens, de même qu'aux personnes de leur suite, de se servir de tels habillemens qu'ils jugeront à propos, sans que rien puisse y mettre empêchement.

Les ministres de l'empereur, chacun selon son caractère, jouiront des mêmes droits et priviléges dont jouissent les ministres des autres cours amies de la Porte. Ils doivent même être traités avec plus de distinction, à cause de la dignité impériale, et il leur sera libre de se pourvoir d'interprètes.

Leurs courriers et les gens de leur suite allant de Vienne à la Porte et en retournant, auront entière liberté, et seront aidés dans leurs courses. *Art.* 17.

On nommera de part et d'autre des commissaires pour la démarcation des limites. *Art.* 18.

L'échange des ratifications du présent traité se fera dans trente jours, à compter du jour de la signature. *Art.* 19.

Le présent traité durera pendant l'espace de vingt-cinq ans, à compter du jour de sa signature. A la fin de ce terme, ou même plus tôt, il sera libre aux deux parties de prolonger la paix, si elles le jugent à propos.

Le khan de Crimée et tous les autres Tatars seront obligés d'observer cette paix, et, s'ils y contrevenaient, ils seront punis rigoureusement. *Art.* 20.

En vertu du principe de l'*uti possidetis* adopté comme base de la paix de Carlowitz, la maison d'Autriche resta maîtresse de l'Esclavonie, de la Syrmie et des quatorze ou quinze comtés de la Hongrie, qui, au commencement du dix-septième siècle, avaient été sous le joug des Ottomans, et auxquels appartenaient les villes de Bude, Pesth et Albe-Royale. Les Turcs ne conservèrent en Hongrie que le seul banat de Temesvar. La maison d'Autriche conserva aussi la Transilvanie avec les sept comtés hongrais qui y avaient été réunis. Ce n'est que depuis ce moment que la Hongrie forma le pivot de la monarchie autrichienne.

La convention pour les limites, dont il est question à l'art. 4, fut signée le 25 juillet 1700 entre les commissaires des deux empires.

Dernier sort de Tököli.

Disons encore un mot d'Émeric Tököly. Il n'en est pas question dans le traité de Carlowitz, parce que Léopold refusa absolument de lui rendre ses biens. Moustapha II lui donna Widdin. Mahomet V le transféra à Nicomédie, et lui assigna un établissement considérable. Plus tard, on l'en dépouilla. Retiré à Constantinople dans le quartier des Juifs et des Arméniens, il finit par faire le métier de cabaretier, et mourut en 1705. L'homme qui, par zèle pour la religion réformée, avait troublé trois empires, mourut Catholique. Nous avons parlé de la fin de son épouse, femme à grand caractère.

SECTION III.

Depuis la paix de Carlowitz jusqu'à celle de Passarowitz, 1699—1718.

Soulèvement de François-Léopold Ragoczy.

Depuis la paix de Carlowitz, toute la sollicitude du ministère autrichien, à l'égard de la Hongrie, ne paraissait avoir d'autre objet que d'y exterminer la religion protestante. Peut-être serait-on parvenu à cette fin, en employant un système de mesures générales et vigoureuses; mais le ministère autrichien eut recours à une suite de chicanes, d'injustices, de tracasseries, de violences secrètes, armes des esprits médiocres qui, même en se livrant à leurs passions, ne savent pas s'élever à quelque chose de grand. En aigrissant de plus en plus les esprits par de tels procédés, on évita tout ce qui aux yeux des autres nations aurait pu légitimer une insurrection des opprimés, ou inspirer un vif intérêt pour leur cause. Si ces ministres à courtes vues se flattaient de prévenir ainsi une insurrection, ils se trompèrent : la révolte éclata plus terriblement que jamais, elle empoisonna les derniers jours de Léopold, qui n'en vit pas la fin.

François II Léopold Ragoczy, fils de François Ragoczy et de la belle Hélène Szini, avait été enlevé à sa mère, l'épouse d'Émeric Tököly, lorsqu'en 1688 elle avait rendu le château de Monkacz. Son éducation fut confiée aux Jésuites de Bohême. Dans les voyages qu'il fit ensuite, il connut Charlotte-Émilie, prin-

cesse de Hesse-Wanfried, qu'il épousa. Bientôt il se fixa dans ses terres d'Hongrie, où il vécut tranquille en apparence, mais nourrissant, à ce qu'on prétend, des projets de vengeance. Lorsque la guerre pour la succession d'Espagne fut sur le point d'éclater, le cabinet français entra en correspondance avec lui, et lui fit des promesses séduisantes pour le cas où il exciterait les Hongrais à prendre les armes contre la maison d'Autriche. On ne peut dire jusqu'à quel point cette correspondance fut criminelle de sa part, puisque des lettres qu'on fit valoir contre lui dans son procès, les unes furent arguées de faux, les autres ne renfermaient que des phrases équivoques. Ces lettres tombèrent entre les mains du gouvernement, par l'arrestation d'un officier autrichien, nommé Longueval, avec lequel Ragoczy était très-lié, et qui s'était chargé de les porter à leur adresse. Ragoczy et son ami, le baron Étienne Szirmay, qui avait été un des conseillers de Tököly, furent arrêtés à Saros, et enfermés à Neustadt, dans la même chambre d'où Zrini, aïeul maternel du prince, était allé à l'échafaud. Nicolas Berszenyé, qui devait être arrêté avec eux, s'échappa. Interrogé par une commission à la tête de laquelle était le cardinal Kollonich, archevêque de Strigonie, François Ragoczy refusa de reconnaître ces commissaires pour ses juges; magnat d'Hongrie, il ne pouvait être jugé que par les États, prince d'Empire, par la diète de Ratisbonne. Voyant que sa mort était résolue, il corrompit un officier de sa garde, s'évada au mois de novembre 1701, travesti en dragon, et se

rendit en Pologne où l'ambassadeur de France le cacha. Par jugement du 30 avril 1703, il fut condamné à mort, et ses biens furent confisqués. Les événemens de la guerre pour la succession d'Espagne ayant obligé l'empereur de retirer ses troupes d'Hongrie, Ragoczy, avec quelques soldats qu'il avait engagés en Podolie, passa les Monts-Krapaks, et, par un manifeste du 7 juin 1703, appela les Madgyars aux armes. La peur empêcha la plupart des Malcontens de se déclarer pour lui; avec sa petite troupe il eut alternativement des succès et des revers, et fit des efforts pour se maintenir jusqu'à l'arrivée de l'armée bavaroise-française, qui devait se réunir aux Hongrais de son parti.

Cependant cette insurrection inquiéta la cour de Vienne, et la décida à ouvrir, en 1704, des négociations avec les Malcontens. D'abord l'archevêque de Kolotza en eut à S. Nicklos avec les comtes de Berszenye et Alexandre de Karoly. Un second congrès fut tenu à Gyöngös, où parut, au nom de l'empereur, Paul Okoliczany, qui avait été arrêté avec Ragoczy: la cour de Vienne l'avait envoyé pour semer la discorde entre Ragoczy et les Protestans, car Okoliczany était aussi zélé Luthérien que son ami, bon catholique, réprouvait les prétentions des Protestans. Ragoczy persista à ne rien vouloir faire pour eux, de peur de passer aux yeux de Louis XIV pour un Huguenot; il renvoya les Protestans à la prochaine diète qui seule était autorisée à faire droit à leurs plaintes si elles étaient fondées. L'assemblée de Gyöngös n'eut pas de résultat. Une troisième négociation eut lieu à Schem-

Négociations de 1704.

nitz, du 13 octobre jusqu'au 6 novembre 1704, sous la médiation d'un ministre des États-généraux. Ragoczy y demanda pour lui-même la principauté de Transilvanie comme fief impérial, et les Malcontens exigèrent qu'on les reconnût comme *États confédérés du royaume d'Hongrie*; que l'éligibilité du trône et la fameuse clause du décret d'André II fussent rétablies; que le Palatin Esterhazy fût destitué et remplacé par le comte de Berchany; que les Jésuites fussent expulsés; qu'on rendît aux Protestans tous leurs temples; que les employés allemands fussent privés de leurs places, etc. Il était impossible que ces demandes fussent accordées, et on a lieu de s'étonner que les insurgés aient osé former des prétentions de ce genre à une époque où la bataille de Hochstadt (13 août 1704) avait anéanti pour eux l'espoir de voir arriver à leur secours une armée française.

Peu après la rupture des conférences de Schemnitz, le 26 décembre Ragoczy fut défait près de Tyrnau, par le feldmaréchal Heister. Il se borna alors à la petite guerre par laquelle il fit infiniment de mal aux Autrichiens. S'étant rendu en Transilvanie, il fut élu prince ou grand-prince dans une assemblée des États tenue au mois d'août 1704 à Albe-Julie (Weissenbourg ou Feïer-Var). Simon comte Forgacz fut nommé son vicaire. Louis XIV lui ayant envoyé des officiers et des ingénieurs, il porta son armée à 75,000 hommes, prit Szathmar, Éperies, Agria et S. George; il s'était approché de Vienne, lorsque Léopold Ier mourut, le 5 mai 1705.

Mort et caractère de Léopold I.

Pour juger l'empereur Léopold, avons-nous dit [1], il faut l'avoir vu dans les différentes situations de sa vie : nous l'avons considéré d'abord comme chef de l'Empire germanique, ensuite comme roi de Bohême et archiduc d'Autriche; dans l'histoire des guerres de Louis XIV, nous l'avons trouvé l'antagoniste constant de ce monarque; roi d'Hongrie, il s'est présenté luttant contre des troubles que son intolérance avait provoqués, affermissant sa domination, et, après une guerre heureuse, agrandissant son royaume. Les chapitres qui traiteront de l'histoire des états du Nord nous fourniront encore une occasion de faire connaître sa politique, mais ici est la place où doit se trouver son portrait, tel que les contemporains le tracent et que ses actions le représentent.

Léopold était d'une constitution faible; sa taille était peu élevée, son port n'avait rien de noble, son œil était triste, ses traits étaient défigurés par une lèvre fort épaisse qui caractérise tous les princes de la maison d'Autriche; ils l'ont héritée d'une de leurs aïeules, Cinburge de Masovie, épouse d'Ernest de Fer, fondateur de la ligne de Stirie [2]; sa démarche était lente, son tempérament phlegmatique. Son costume était fort simple, la pureté de ses mœurs sans tache. Nous avons parlé de l'éducation que les Jésuites, ses maîtres, lui avaient donnée; c'était celle d'un galant homme et d'un prêtre instruit; ce n'était pas celle d'un prince. Son intolérance n'était pas un défaut que l'âge, la réflexion, l'expérience peuvent corriger; il

[1] Voy. vol. XXVI, p. 431. [2] Voy. vol. XIV, p. 73.

ne connaissait pas de plus saint devoir que d'extirper l'hérésie; il en avait pris l'engagement envers son créateur; toute sa vie fut un effort continuel pour le remplir. Juste, équitable, plein de bonté et de sensibilité dans tous les rapports de la vie, il semblait changer de nature lorsque l'intérêt de la religion était compromis. Lent à prendre une résolution, il était inébranlable quand une fois il s'était décidé; mais il supportait facilement qu'on critiquât modestement ses actions. Poussant l'indulgence à l'excès, il laissa beaucoup de crimes impunis. Dans son intérieur, doux et affable, mais d'ailleurs rigide observateur et véritable esclave de l'étiquette espagnole. Nous avons vu que, dans une occasion solennelle, l'étiquette étouffa en lui tout sentiment de reconnaissance.

Jean-Quinton comte d'Iörger, président de la Basse-Autriche, a écrit, sur le modèle de l'ouvrage de Khevenhüller, des annales de Léopold, en huit volumes in-folio. C'est une espèce de procès-verbal des délibérations des conseils. Cet ouvrage fut détruit aussitôt qu'il eût été imprimé; il en existe, dit-on, un seul exemplaire, qui est à la bibliothèque de l'empereur.

Joseph I, 1705-1711. Léopold eut pour successeur son fils *Joseph Ier*, âgé de vingt-cinq ans. Peu d'héritiers présomptifs d'une grande monarchie ont reçu une meilleure éducation que l'héritier de la Hongrie, de la Bohême et de l'Autriche, et qu'on pouvait aussi regarder comme celui du trône de l'Empire. Rarement aussi l'histoire nomme avec complaisance les hommes qui se sont voués à

l'éducation des princes; elle fait une exception pour ceux qui ont formé le caractère et l'esprit de Joseph. Elle n'oubliera pas Charles-Théodore-Otton, prince de Salm-Salm, ni le prêtre Rummel : les principes d'une religion éclairée, tendant à corriger les défauts du caractère, que ces deux hommes inspiraient au jeune prince, et les connaissances solides qu'ils lui donnaient, faisaient contraste avec la manière dont on élevait ordinairement les princes de la maison d'Autriche, et éveillèrent la jalousie des Jésuites, qui dominaient à la cour de Léopold. Déjà l'éloignement de Rummel était décidé, mais toutes les intrigues échouèrent contre la fermeté de son élève, qui refusa toute instruction qui ne viendrait pas de son précepteur ou ne serait pas dirigée par lui.

Les heureuses dispositions de Joseph se développèrent de bonne heure. Décoré, depuis 1693, du titre de roi des Romains, il voulut montrer à la nation germanique ce qu'elle pouvait espérer du futur empereur, et sollicita, dès la première campagne de la guerre pour la succession d'Espagne, la permission de partager les dangers d'une guerre que l'Empire faisait pour les intérêts de sa maison. Les deux sièges de Landau qu'il dirigea [1] lui fournirent l'occasion de faire preuve d'activité, de talens et de bravoure; sa double conquête, celle de se montrer vainqueur magnanime.

Parvenu au trône à l'âge de vingt-cinq ans, sa première occupation fut de remédier au désordre des fi-

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 337, 355.

nances, en mettant des bornes à l'excessive dépense que causait le faste de la cour, et de mettre fin à l'influence politique des Jésuites qui n'avaient pas gagné sa faveur en cabalant contre son précepteur. Le prince de Salm qui avait été son gouverneur, et qui fut son ami, fut nommé ministre d'état dirigeant; Rummel fut élevé au siège de Vienne et chargé du département des affaires ecclésiastiques.

Suite de la rébellion des Hongrais.

Les affaires d'Hongrie ne furent pas les dernières qui occupèrent la sollicitude de Joseph. Il avait désapprouvé l'intolérance et la politique de son père; mais en fils respectueux et soumis, il ne s'était pas mêlé des affaires du gouvernement tant que Léopold vivait. Il put donc charger le Palatin de déclarer que tout ce qui était arrivé lui était étranger. Il renvoya les ministres qui avaient conseillé la persécution; le feld-maréchal Heister, fort dur, mais d'ailleurs homme de mérite, fut remplacé dans le commandement par un Lorrain plus conciliant, le comte d'Herbeville. Les insurgés étaient trop exaspérés, pour prendre confiance dans les promesses d'un monarque issu d'un sang qu'ils détestaient, et Ragoczy était lié par les engagemens pris avec Louis XIV, qui lui payait un subside de 50,000 livres par mois et une pension annuelle de 100,000, et qui promettait de lui envoyer par mer une armée qui devait traverser la Croatie. Joseph se vit donc obligé de faire la guerre à ses sujets. L'armée de Ragoczy était toujours une troupe sans discipline, excellente pour faire la petite guerre, mais incapable de résister en bataille rangée à des troupes

régulières. Le 11 août 1705, le comte d'Herbeville avec 8,000 hommes, battit près de Bibersbourg (Vöröskö), une armée de 40,000 insurgés; renforcé par 5,000 hommes, il délivra le 11 novembre Grand-Waradin, et s'empara de toute la Transilvanie.

Diète de Szetsény, 1705.

Ragoczy n'avait pas voulu encore convoquer les États d'Hongrie, mais la méfiance que les retards de ce zélé Catholique inspiraient aux Protestans qui formaient la plus grande partie de ses adhérens, le força à changer de résolution. En conséquence il appela une diète à Szetsény, et l'ouvrit le 1er. septembre 1705, dans une grande tente dressée au milieu de son camp, par une déclaration portant que, satisfait de l'influence que lui donnait sa qualité de magnat, il ne prétendait pas diriger les délibérations. Les Protestans avaient insisté sur la réunion de cette assemblée, parce qu'ils s'attendaient à ce qu'on y fît droit à leurs réclamations; mais s'apercevant qu'il s'était formé dans le clergé et la haute noblesse une coalition pour leur enlever la majorité, ils suivirent l'avis de deux nobles luthériens, Paul Okoliczany et Étienne baron de Szirmay, et se séparèrent des deux ordres supérieurs pour se constituer en troisième ordre, et former comme une chambre des communes, composée de la petite noblesse et des députés des villes. Cette tentative aurait pu occasioner une scission, si une autre proposition faite par le comte de Berszénye n'avait réuni tous les suffrages. C'était de reconnaître le roi Joseph et de lui rester fidèle, mais de conclure une confédération à l'instar de celles qui étaient usitées

Ragoczy est nommé duc des états.

en Pologne. On choisit vingt-cinq sénateurs, et Ragoczy fut proclamé, le 20 septembre 1705, duc et chef des États et ordres confédérés, chargé de l'autorité suprême en tout ce qui regardait les affaires publiques, militaires, ecclésiastiques et financières. Les États déclarèrent qu'il ne serait pas tenu de se conformer aux avis des sénateurs, lesquels lui étaient adjoints comme simples conseillers, et l'installèrent en l'élevant, selon l'ancien usage, sur leurs boucliers. Ragoczy se fit autoriser encore à conclure, sous la médiation de l'Angleterre et des États-généraux, des traités avec l'empereur; il fit décréter par les États que les Jésuites seraient obligés de détacher la Hongrie de leur province d'Autriche, et de rendre au clergé les biens qui lui avaient été enlevés pour les enrichir, ou de quitter le pays; que le prince de Tököli et les familles de tous ceux qui avaient péri sur l'échafaud de sang d'Éperies seraient réintégrés dans leurs biens; enfin que les Transilvaniens seraient invités à accéder à la confédération. Ce qui embarrassa le plus Ragoczy, c'étaient les demandes des Protestans; elles étaient fondées dans les lois et dans les promesses qui leur avaient été faites; mais elles répugnaient à sa conscience. Il se tira habilement de cet embarras, en transigeant le mieux qu'il put et selon les circonstances locales, avec chaque comté en particulier.

Négociation particulière entre Joseph I et Ragoczy.

Joseph I[er], naturellement porté à la clémence, avait anciennement pris Ragoczy en affection; il regardait comme injuste la sentence qui avait déclaré ce seigneur coupable de haute trahison; il désapprouvait

toute la procédure. Ces motifs réunis l'engagèrent à offrir à Ragoczy une réconciliation. Le chancelier de Bohême, Jean-Wenceslas comte de Wratislaw, lié avec ce seigneur, lui offrit, au nom de l'empereur, le margraviat de Burgau avec voix et séance à la diète, et la garantie de ses biens situés en Hongrie, à condition qu'il se démît de sa qualité de duc d'Hongrie et renonçât à la principauté de Transilvanie. L'empereur promettait de faire droit aux griefs des Hongrais, pourvu que le royaume restât héréditaire et la clause du privilège d'André abolie. Ragoczy qui était persuadé que les libertés nationales des Hongrais ne pouvaient subsister si la Transilvanie n'était indépendante, insista sur ce point; mais pour prouver son désintéressement, il offrit de se démettre de la dignité de prince entre les mains des États de son pays.

Cette négociation ayant été infructueuse, Joseph députa successivement auprès de Ragoczy, d'abord l'épouse de ce prince et ensuite sa sœur, la comtesse d'Aspremont. La première, femme d'un grand courage ou de beaucoup d'ambition, exhorta son époux à ne pas abandonner la cause pour laquelle il s'était déclaré; ensuite elle se sauva en Pologne où jusqu'à la fin de la guerre elle vécut dans l'indigence.

On doit admirer la facilité de Joseph I[er] qui, par amour pour la paix et par condescendance pour les puissances maritimes, consentit à faire ce qu'en des circonstances semblables des puissances ont quelquefois refusé comme contraire aux principes du droit public. C'était reconnaître les rebelles hongrais

Conférences de Tyrnau, 1706.

comme un état, que de traiter avec eux sous le nom de confédérés et sous la médiation des puissances étrangères. Ce fut à Tyrnau que la négociation s'ouvrit, le 11 mai 1706, après qu'on fut convenu d'un armistice qui devait durer jusqu'au 12 juillet. Mêmes prétentions de la part des confédérés, mêmes réponses qu'à Schemnitz, même résultat. Après la rupture des conférences, les confédérés prenant l'apparence d'une république ayant un protecteur à sa tête, publièrent un manifeste pour se justifier aux yeux de l'Europe.

Ragoczy reçoit l'hommage des Transilvaniens, 1707.

Après la diète de Szetsény, Ragoczy s'était rendu en Transilvanie dont les États furent convoqués au 16 novembre 1705 pour lui prêter serment et prononcer leur accession à la confédération, mais le comte d'Herbeville ne lui en laissa pas le temps. Il suivit le prince, força le 11 novembre l'entrée du pays à Sibos, tua au prince 4,000 hommes, le chassa, convoqua les États à Hermanstadt et fit annuler, le 15 décembre, l'élection de Ragoczy et prêter serment à l'empereur. Le commandement des troupes resta au comte de Bussy-Rabutin. Le besoin que l'empereur avait de ses forces pour défendre le banat hongrais contre les confédérés, l'ayant engagé à rappeler, en 1706, le comte de Rabutin de la Transilvanie, Ragoczy y rentra en 1707 et convoqua les États à Maros-Vasarhely. Il refusa de jurer la capitulation d'Apaffi, comme limitant trop le pouvoir monarchique, mais il accepta celle de son aïeul George II, et la cérémonie de la prestation réciproque des sermens eut lieu

le 28 mars 1707. Il fit ensuite plusieurs réglemens pour l'administration et donna ordre d'assiéger Hermanstadt où il y avait encore garnison autrichienne; car la diète d'Onod exigea sa présence.

Diète d'Onod.

Après la rupture des conférences de Tyrnau, François II Ragoczy avait pris Strigonie, mais il ne put conserver cette place, que le comte de Starhemberg reprit le 10 octobre 1706. Des bandes de confédérés firent des incursions en Autriche, et y mirent tout à feu et à sang. Elles firent beaucoup de mal aux sujets fidèles de l'empereur, sans pouvoir remédier à la détresse d'argent dont souffrait le gouvernement de la nouvelle république hongraise. Le secours de la France aurait pu, à ce qu'on croyait, la tirer de ces embarras, mais Louis XIV, qui peut-être cherchait un prétexte pour se dispenser de fournir ce qui lui manquait à lui-même, mais qui très-certainement voulait rendre irrémédiable la brouillerie entre l'empereur et ses sujets, déclara que ses principes politiqnes ne lui permettaient pas de leur envoyer un ambassadeur, ni de contracter avec eux une alliance formelle, tant qu'ils étaient sujets de l'empereur. C'était pour délibérer sur cette déclaration que Ragoczy avait convoqué les États à Onod, ou plutôt dans la plaine de Körom, où il était campé. Cette assemblée fut extrêmement orageuse, elle fut même teinte de sang. François II accusa Paul Okoliczani, chef d'une famille extrêmement nombreuse, d'être d'intelligence avec l'empereur, ce qui engagea Melchior Rakovszki, vice-comte ou vicaire du comte de Turocz, à se plaindre amèrement des vexa-

tions que ses administrés souffraient. Ragoczy aurait peut-être pu dire avec raison que le mal dont ils se plaignaient était une suite inévitable de la guerre, mais, au lieu de raisonner tranquillement, il se mit en colère, et menaça d'abandonner la cause des confédérés. Ses partisans tirèrent alors le sabre : Ragovszki fut tué, le fils d'Okoliczani fut blessé, et le duc d'Hongrie, comme on nommait Ragoczy, eut beaucoup de peine d'empêcher un massacre général. Au milieu de ces scènes de violence, la diète renonça à l'obéissance de l'empereur, et déclara, le 16 mai, que la Hongrie était un royaume libre et son trône vacant.

Le trône d'Hongrie est déclaré vacant, 1707.

Ragoczy est élu roi de Pologne.

Depuis ce moment, l'autorité de Ragoczy alla en décroissant. Il se mêla des affaires de Pologne, et devint l'allié du tsar Pierre, qui le fit élire roi de Pologne. Cette couronne éphémère lui coûta la Transilvanie, dont le comte de Bussy-Rabutin et le baron de Krichbaum, qui lui succéda dans le commandement, firent la conquête.

Décadence de la confédération.

L'alliance avec la Russie rompit toutes les liaisons des confédérés avec la France. La réconciliation de Joseph Ier avec le pape, faite à la pointe de l'épée, leur valut une excommunication. Une bataille que Ragoczy livra le 7 août 1708, près de Trentschin, au feld-maréchal comte de Heister, lui coûta 6,000 hommes, et termina sa domination en Basse-Hongrie. Outre ces désastres, la république souffrit du mal par lequel périssent ordinairement les républiques, de la lassitude ; en Hongrie comme ailleurs, le peuple s'aperçut qu'après avoir sacrifié à l'espoir d'un avenir

incertain sa tranquillité, sa fortune et la vie de ses plus proches, sa condition n'était pas plus heureuse qu'auparavant.

Plusieurs commandans de places fortes de la religion catholique ouvrirent, en 1709, leurs portes aux généraux autrichiens, parce qu'ils avaient eu connaissance de la bulle du pape qui ordonnait aux insurgés de rentrer sous l'obéissance de l'empereur. Le 22 janvier 1710, la grande armée de la république, commandée par Ragoczy lui-même et par le comte de Karoly, éprouva, près de Romhay, une défaite complète de la part du colonel baron de Sickingen. Leutschau, Zips, Ujvar, Neuhæusel, Szolnok, Erlau et Éperies se soumirent dans le cours de l'année. Cassovie, Szathmar, Ungh-Var, Monkatz, Ecsed, Szankad et Somlyo restaient aux confédérés.

Paix de Szathmar, 29 avril 1711. Fin de la république d'Hongrie.

Joseph Ier confia le commandement en chef de son armée d'Hongrie et le soin de terminer la guerre civile par les voies de la douceur au ban de Croatie, feld-maréchal Jean Palffy, comte d'Erdöd, qui avait beaucoup d'amis et de parens parmi les confédérés. Ragoczy se rendit chez lui à Vaja pour entendre ses propositions; mais Palffy rompit cette négociation, parce qu'il ne put engager Ragoczy à écrire à l'empereur une lettre de soumission; le duc des États d'Hongrie ne voulant traiter que de souverain à souverain. Le mois suivant, janvier 1711, Ragoczy soumit les propositions de Palffy à une assemblée composée des députés du petit nombre de districts qui lui étaient soumis. Cette assemblée déclara qu'elle ne pouvait

se désister des articles de Tyrnau, et pria le duc d'aller chercher l'armée russe en Pologne. Il était parti depuis deux mois environ, lorsque le comte de Karoly auquel il avait laissé le commandement de l'armée de la confédération, convaincu que l'espoir du duc était chimérique, pressé par la détresse croissante de son parti et par les représentations du comte de Palffy, convoqua les États à Huszth, château du comté de Marmaros, situé sur un rocher très-élevé, les exhorta à la soumission, les conduisit de là dans son château de Karoly, y conclut la paix avec l'empereur, et cassa le gouvernement républicain.

Lorsque cela arriva, l'empereur Joseph Ier avait expiré. Le comte de Palffy reçut à la fois cette nouvelle et son rappel. Une intrigue de cour avait effectué sa disgrâce auprès de la mère de l'empereur, chargée de la régence, en attendant l'arrivée du nouveau roi Charles. Le comte de Palffy cacha ces nouvelles, pressa tous les mécontens d'Hongrie et de Transilvanie de se rendre à Szathmar pour y consommer ce qui avait été ébauché à Karoly. Par ses soins assidus, les instrumens de la paix y furent signés le 29 avril 1711.

Les articles portaient amnistie entière pour le duc Ragoczy, et tous ceux de ses adhérens qui, dans l'espace de trois mois, prêteraient serment de fidélité; restitution de leurs biens, avec la réserve pour l'empereur de tenir, à ses propres frais, garnison dans les terres du duc. La prochaine diète déciderait des griefs religieux et autres. Les enfans et les veuves des condamnés seraient rétablis dans la jouissance de leurs

biens, en tant que la chambre impériale ne les aurait pas aliénés. Engagement, de la part du roi, de n'établir aucun tribunal dans le genre de celui d'Éperies.

Ainsi finit la révolte du prince François-Léopold Ragoczy. Ce seigneur refusa l'amnistie, parce qu'il se flattait toujours d'être ramené en Hongrie par une armée russe. Détrompé enfin, il alla avec Berszényе et quelques autres seigneurs vivre en France des pensions que Louis XIV leur assigna. Berszényе fut-il l'aïeul de Berchény qui, en 1792, commandait un des deux régimens qui, seuls dans une époque de délire, restèrent fidèles au serment qu'ils avaient prêté au descendant de Louis XIV? Nous le pensons.

La petite vérole et l'ignorance des médecins avaient tué, le 17 avril 1711, dans la trente-troisième année de sa vie, le meilleur, le plus magnanime, le plus tolérant et le plus pieux des princes, Joseph Ier. Hâtons-nous d'ajouter à cet éloge que ce monarque ne manquait pas de défauts : il était colère, mais s'apaisait promptement, et réparait ses torts; il aimait trop le luxe et les femmes, sans toutefois se laisser gouverner par elles. Moins que son père il aimait les sciences; il était moins instruit que Léopold. La nature avait donné à Joseph une très-belle figure. Mort de Joseph I.

Comme il ne laissa pas de fils, il eut pour successeur en Hongrie, en Bohême et en Autriche, son frère, qui résidait à Barcelonne, sous le nom de Charles III, roi d'Espagne. Averti de la mort de Joseph, Charles s'embarqua, le 27 septembre 1711, descendit à Gênes, et arriva à Milan, où il reçut la nouvelle qu'il Charles VI, depuis 1711.



avait été élu empereur romain. Il se rendit par Inspruck à Francfort, où il fut couronné le 22 décembre. Dès-lors il porta le nom de *Charles VI*. Le 8 février 1712, il prit les rênes du gouvernement de ses pays héréditaires, confirma tous les actes de sa mère comme régente depuis la mort de Joseph Ier, et convoqua la diète hongraise à Presbourg, ou plutôt reprit la diète de 1708, qui n'avait pas été formellement close. Reconnu roi par droit héréditaire, il ratifia la paix de Szathmar, et publia, le 20 mai 1712, un acte par lequel il confirma toutes les libertés et tous les droits du royaume et des États, à l'exception du décret d'André II; ordonna que la couronne angélique ne serait jamais portée hors du royaume; promit d'incorporer à la monarchie toutes les provinces qui, y ayant anciennement appartenu, avaient été reconquises par ses prédécesseurs ou le seraient par lui-même; reconnut qu'à l'extinction de sa ligne dans les mâles, le droit d'élire le roi reviendrait aux États; ordonna enfin que tout roi héréditaire d'Hongrie se fît couronner avant de prendre le gouvernement. Lui-même reçut le surlendemain la couronne angélique.

Acte de 1712; pacification complète de la Hongrie.

Depuis ce moment il s'opéra une révolution mémorable dans les esprits des Hongrais. Ce peuple turbulent pour qui chaque guerre de ses princes avec les Ottomans avait été le signal de la révolte, devint le plus ferme boulevard de la chrétienté contre les Infidèles; il sauva plusieurs fois la maison d'Autriche de la perte dont elle était menacée du côté de l'Europe occidentale; le sang des Madgyars qui jadis versé dans

des guerres civiles, avait rougi le Danube et la Save, coula dès-lors sur le Pô, sur le Rhin et sur l'Escaut pour la défense du monarque ; et la nation hongraise, a mérité d'être appelée une nation noble et loyale.

Depuis 1713, Charles VI s'occupa du projet d'assurer à ses filles la succession dans ses états héréditaires. Nulle part la chose ne devait éprouver plus de difficulté qu'en Hongrie où à peine était-on familiarisé avec l'idée d'une hérédité masculine. Il n'y avait qu'un seul moyen pour écarter cet obstacle ; c'était de gagner l'affection de la nation ; Charles VI y mit ses soins, et nous verrons dans la période suivante quel en fut le résultat.

La diète de Presbourg interrompue encore une fois en 1712, fut reprise le 11 juillet 1714, et terminée le 15 juin 1715. Le palatin Paul Esterhazy, mort en 1712, fut remplacé par Nicolas comte Palffy d'Erdöd ; l'épouse de l'empereur, Élisabeth-Catherine de Brunswick Wolffenbüttel, fut couronnée reine d'Hongrie ; l'archevêque de Strigonie, primat du royaume, fut élevé pour lui et ses successeurs à la dignité de prince d'Empire. Le prince Ragoczy, le comte Berszénye et les autres mécontens qui avaient refusé l'amnistie, furent déclarés déchus de leurs biens, mais on réserva à leurs enfans le droit de les révendiquer en prouvant que leurs pères ne s'étaient pas rendus coupables d'une véritable haute trahison. L'empereur confirma toutes les prérogatives du Palatin, nommément la charge de capitaine-général de l'insurrection hongraise. Il fut ordonné qu'aucun étranger

ne pourra posséder de terre en Hongrie sans avoir acquis l'indigénat en déposant entre les mains du Palatin un capital de 1000 ducats, pour garantir le paiement des contributions. L'ordre des Camaldules, celui de la Trinité pour la Rédemption des captifs, et les chanoines réguliers de Sainte-Marie pour les écoles pieuses (les Piaristes), reçurent gratis l'indigénat. Les villes de Szeged, Debreczen, Szathmar et Nemethy, conquises sur les Turcs, furent replacées au rang des villes royales libres. Il fut convenu que les terres des Jazygues, des Philistins et des Cumans qui avaient été abandonnées à l'ordre Teutonique, seraient rachetées et incorporées à la Hongrie, ainsi que les biens confisqués sur les familles Zrini et Frangipani. L'armée étrangère devait rester dans le royaume et être soldée par le moyen d'une contribution que la prochaine diète règlerait. On rendit aux Protestans par grâce spéciale et révocable, les privilèges et les temples que les diètes de 1681 et 1687 leur avaient laissés.

Guerre de 1716 avec la Porte ottomane.

Il nous reste à parler de la guerre qui, en 1716, éclata avec les Turcs. Elle existait depuis un an entre la république de Venise et la Porte, lorsque le prince Eugène de Savoie engagea Charles VI à y prendre part moyennant le traité qui fut conclu, le 13 avril 1716, avec la république. Placé à la tête du département de la guerre, le vainqueur de Szentha avait préparé en Hongrie une armée de 70,000 hommes[1].

[1] A la même époque, l'empereur avait 30,000 hommes en Italie et 20,000 dans les Pays-Bas.

La guerre entre l'Autriche et la Porte commença immédiatement après la conclusion de l'alliance avec les Vénitiens. L'armée autrichienne, commandée par le prince Eugène, se concentra et se retrancha près de Péterwaradin ; le grand-visir, Ali Koumourdj, s'avança jusqu'à Salankemen, et resserra dans leur camp les Impériaux, qui lui étaient infiniment inférieurs en nombre. Une résolution hardie les tira du danger où ils se trouvaient. Le $\frac{4}{15}$ août 1716, le prince Eugène, ayant sous ses ordres les feld-maréchaux comtes de Palffy et de Starhemberg, attaqua les Turcs qui étaient forts de 190,000 hommes, et les défit entièrement. Dans cette journée, le grand-visir, l'aga des janissaires, quinze pachas et 30,000 hommes restèrent sur le champ de bataille, ou se noyèrent dans les eaux de la Save, dont, par une espèce de bravade, Ali Koumourdj avait fait détruire les ponts ; 50,000 tentes, 114 canons, 2,000 chameaux et d'immenses provisions furent la proie des vainqueurs, qui perdirent 4,000 hommes [1].

Le prince Eugène, après cette victoire, investit Temesvar, place alors très-forte par sa situation dans des marais que causaient les fréquentes inondations de la Bega. Il s'en rendit maître le $\frac{13}{24}$ octobre, après un siége de six semaines. On y trouva 120 canons autrichiens, trophées d'anciennes victoires. Ainsi la domination des Turcs à Temesvar finit après avoir duré cent-

[1] Dans sa correspondance (vol. IV, p. 96), le prince Eugène attribue une part décisive à cette victoire au prince Charles-Alexandre de Wirtemberg.

soixante-quatre ans. Le comte de Mercy, qui prit ensuite le commandement, acheva la conquête du Banat par la prise de Panczova et d'Uj-Palanka. Les Autrichiens s'emparèrent aussi de plusieurs places en Servie et en Bosnie. Étienne comte de Stainville, gouverneur de Transilvanie, prit Tirgowischte, et le capitaine Étienne Dettin, Bavarois, exécuta un coup extrêmement hardi. Il enleva, le 26 novembre à Bukarest, le hospodar Nicolas Maurocordato, qui avait été anciennement drogman de la Porte, avec sa famille et ses ministres.

Campagne de 1717. L'empereur fit les plus grands préparatifs pour la campagne de 1717. Une foule de princes des premières maisons de l'Europe[1] accoururent pour apprendre le métier des armes sous les drapeaux d'un aussi grand général que le prince Eugène. L'électeur de Bavière envoya à l'empereur 6,000 hommes et ses deux fils les plus âgés. Le 25 juin, l'armée autrichienne passa le

[1] Tels que dom Manuel, frère de Jean V, roi de Portugal; Constantin Sobieski, prince de Pologne; Charles-Albert et Ferdinand, princes de Bavière; Guillaume-Gustave et Léopold-Maximilien, princes d'Anhalt-Dessau; Guillaume et Charles-Ernest, princes de Saxe-Saalfeld; Guillaume-Gustave, Léopold-Maximilien et George, princes de Hesse-Cassel; les princes Frédéric et Louis de Wirtemberg; Emanuel, prince de Savoie; George-Frédéric, prince de Brandebourg-Culmbach; Joseph-Charles, prince Palatin de Sulzbach; Louis de Bourbon, prince de Dombes, petit-fils de Louis XIV; le comte de Charolais, fils du prince de Condé; deux princes de Lorraine; trois de Holstein-Beck; le duc d'Aremberg; le marquis d'Arlincourt, fils du maréchal de Villeroi; le prince de Pons; celui de Marsillac.

Danube à quelque distance de Panczova, et commença, le 19 juillet, le siège de Belgrade, qui renfermait une garnison de 30,000 hommes. Le 1er août, le nouveau grand-visir Astchi-Ali approcha, à la tête de 150,000 hommes, pour dégager cette place, et manœuvra de manière que l'armée autrichienne se trouva placée entre lui et Belgrade, et que la droite des Turcs était appuyée sur le Danube, la gauche sur la Save. Le prince Eugène fut dans une position d'autant plus périlleuse, qu'il perdait journellement beaucoup de monde par les maladies, et quantité de chevaux par le manque de fourrages. Il se retira de ce péril par une résolution hardie et bien combinée. Laissant une partie de ses troupes sous les remparts de Belgrade pour contenir les assiégés, il profita, le 16 août, d'un épais brouillard pour attaquer avec 40,000 hommes, le grand-visir dans ses retranchemens. Sous ses ordres, les généraux Palſy et Montécucculi commandaient la cavalerie; l'infanterie était sous les ordres du prince Charles-Alexandre de Wirtemberg. Cette attaque fut conduite avec tant d'intelligence et exécutée avec une si grande bravoure, que, malgré sa supériorité, l'ennemi fut complétement battu, et perdit 18,000 hommes avec cent trente-une pièces de canon, et une quantité prodigieuse de munitions. La victoire coûta 6,500 hommes aux Autrichiens[1]. La garnison de Belgrade capitula le lendemain, et sortit le 22 avec les

[1] Voy. la lettre d'Eugène à Marlborough, du 17 octobre 1717, que par mégarde l'éditeur a placée dans la correspondance de 1716 (vol. IV, p. 109).

honneurs de la guerre. Semendria, Mehadia, Widdin, Sabacz, Orszova et d'autres places sur la Save et le Danube tombèrent au pouvoir des Autrichiens.

Négociations. Tous ces désastres inspirèrent au divan des sentimens pacifiques. L'empereur, que les Espagnols venaient d'attaquer en Italie, désira également la fin de cette guerre. Ainsi les deux parties acceptèrent la médiation de l'Angleterre et de la Hollande.

Les premières ouvertures de paix furent faites par le moyen d'une correspondance entre le grand-visir et le prince Eugène : le grand-visir Nijandji-Mohamet l'ouvrit par une lettre datée du 19 octobre 1717, du camp de Sophia, que Hefermann, secrétaire de l'ambassade anglaise, porta à Vienne. Il y proposa une suspension d'armes. Le prince Eugène, dans sa réponse, passa cette proposition sous silence; mais annonça qu'on pourrait traiter sur le pied de l'*uti possidetis*. La cour de Vienne nomma aussitôt des plénipotentiaires. Comme elle ne voulait pas qu'Édouard Worthley Montagu[1], ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, se mêlât de la médiation, ce ministre fut remplacé par Stanyan, auquel on adjoignit Sutton, qui avait été ambassadeur avant Montagu. L'empereur ayant fait connaître qu'il ne pouvait négocier que de concert avec la république de Venise, pour laquelle il demanderait une pleine satisfaction, le nouveau grand-visir, le pacifique Ibrahim, ne fit pas de difficulté de traiter en même temps avec les deux puissances, et offrit même d'envoyer ses pléni-

[1] Voy. vol. XXIII, p. 274.

potentiaires en tel lieu de la Hongrie qu'il plairait à l'empereur de désigner.

Cette condescendance de la Porte ayant paru trahir sa faiblesse, la cour de Vienne haussa ses prétentions. Elle ne voulait pas seulement garder tout ce qu'elle venait de conquérir, mais elle exigeait encore que, pour la dédommager des frais de la guerre, on lui abandonnât, sur la rive droite du Danube, toute la Bosnie et la Servie, et, sur la gauche, la Valachie et la Moldavie. Ces demandes révoltèrent le sultan; il déclara qu'il perdrait plutôt la tête que de donner les mains à une paix déshonorante. Il destitua en même temps le grand-visir.

Toute espérance d'accommodement semblait alors s'évanouir, et l'on fit, de part et d'autre, les préparatifs d'une nouvelle campagne. Le prince Eugène se rendit au camp de Semlin, auprès de Belgrade, et les deux armées se disposèrent à recommencer les hostilités.

Cependant les puissances médiatrices ayant fait de nouveaux efforts pour ramener les esprits à la paix, elles réussirent à faire consentir les parties intéressées à la tenue d'un congrès, qui fut fixé à Passarowitz, petite ville de la Servie sur le confluent de la Morawa et du Danube.

Congrès de Passarowitz.

L'empereur y envoya pour plénipotentiaires le comte de *Virmont* et M. de *Thalmann*, son résident à la Porte. Le chevalier *Ruzzini*, qui avait négocié la paix de Carlowitz, s'y rendit de la part de la république de Venise, avec le secrétaire *Vandramino Bianchi*,

qui a écrit l'Histoire de ce congrès [1]. L'aga *Ibrahim* et *Mehemet Efendi* furent les plénipotentiaires de la Porte. Le chevalier *Robert Sutton* et le comte de *Collyer* représentèrent la médiation de l'Angleterre et de la Hollande.

Tous ces plénipotentiaires se réunirent au lieu du congrès dans le courant du mois de mai de l'année 1718. Ceux de la Porte ayant produit des pleins-pouvoirs qui n'étaient signés que du grand-visir, on refusa de les recevoir, et on obligea ces ministres d'en faire venir de nouveaux qui fussent signés du sultan même.

Il y eut, depuis le 5 juin, douze conférences, dans lesquelles les intérêts des puissances belligérantes furent discutés avec beaucoup de vivacité de part et d'autre.

Dès l'ouverture de ces conférences, on convint d'une suspension d'armes entre les deux parties, et l'on admit l'*uti possidetis* pour base de la négociation. Les Turcs s'étaient flattés que l'admission de ce principe de leur part servirait à abréger toutes les difficultés, et qu'en laissant à l'empereur ses conquêtes d'Hongrie, ils pourraient conserver la Morée, infiniment plus importante pour eux que Belgrade et le Banat de Temesvar qu'ils abandonnaient. Mais les Autrichiens, non contens des avantages que leur accordait le principe de l'*uti possidetis*, strictement suivi, demandèrent la totalité de la Servie, comme dépendance du gouvernement de Belgrade, dont ils tenaient le chef-lieu. Ils

[1] Istorica relazione della pace di Posarovis, Venezia, 1779.

exigèrent aussi la restitution de la Morée en faveur de la république de Venise, leur alliée.

Ces prétentions furent rejetées par les Turcs, comme contraires à la règle qui venait d'être établie. Ils consentaient à laisser à l'empereur les villes et les pays qu'il avait soumis; mais ils persistèrent à ne vouloir lui céder aucune de leurs possessions actuelles: ils se récrièrent surtout contre l'extension arbitraire que les ministres autrichiens donnaient au gouvernement de Belgrade, qui, selon les Turcs, avait toujours eu pour limite la rivière de Morawa. Quant à la Morée, ils disaient qu'en la prenant ils n'avaient fait que rentrer dans leur bien, et que si l'empereur voulait profiter des avantages que le sort des armes lui avait donnés sur les Ottomans, il n'était ni juste ni raisonnable de prétendre que les Turcs, vainqueurs des Vénitiens, leur rendissent les possessions qu'ils avaient recouvrées.

Les Autrichiens avaient aussi désiré que le prince Ragoczi leur fût livré avec les autres Hongrais fugitifs qui s'étaient mis sous la protection de la Porte. Cette demande révolta les Turcs; ils se plaignirent qu'on les crût capables d'une lâcheté qui les convrirait à jamais d'ignominie. Ils déclarèrent qu'ils rompraient plutôt les conférences que de se prêter à des conditions, les unes iniques, les autres inconciliables avec la règle de l'*uti possidetis* qu'on avait adoptée.

Les médiateurs s'efforcèrent de concilier les intérêts respectifs. Ils s'adressèrent directement, et réclamèrent l'intervention du prince Eugène, pour obtenir du cabinet de Vienne plus de modération. Enfin,

après six semaines de débats fort vifs, on amena les parties à consentir que chacune garderait ce qu'elle possédait au moment de la signature du traité, et que le prince Ragoczi demeurerait sous la protection de la Porte.

Sommaire du traité de Passarowitz.

La paix fut signée à Passarowitz entre les trois puissances belligérantes, le 21 juillet 1718. Le traité entre l'empereur et la Porte renferme les conditions suivantes :

La Moldavie et la Valachie conserveront leurs anciennes limites. La partie de la Valachie, située en deçà de la rivière d'Aluta, avec la forteresse de Temesvar, restera entre les mains de l'empereur, suivant la base admise de la paix : *uti possidetis*; de manière que la rive occidentale de ladite rivière appartiendra à l'empereur des Romains, la rive orientale à l'empereur des Ottomans. La rivière d'Aluta, depuis l'endroit où elle sort de la Transilvanie jusqu'à son entrée dans le Danube, de là le Danube jusqu'à l'endroit où la rivière de Timok se décharge dans ce fleuve, serviront de limites entre les deux empires. *Art.* 1.

A environ dix lieues, en remontant de l'endroit où le Timok se décharge dans le Danube, sera établie une frontière des deux empires, de manière que Isperlek-Bania restera sous l'empire ottoman, Ressowa sous l'empire romain. De là, la ligne de séparation traversera les montagnes, et prendra par le milieu entre Parakin et Rasna. Parakin restera à l'empereur, Rasna à la Porte. Elle passera de là à Istolaz, et se dirigera par la petite Morawa jusqu'à Schabak. Elle ira entre

Schahak et Bilana à Bedka, où elle se tournera par le territoire de Zokol pour aller à Belina sur la rivière de Drina. Belgrade, Parakin, Istolaz, Schahak, Bedka et Belina, avec leurs territoires, resteront à l'empereur, qui en est en possession, Zokol et Rasna à la Porte. *Art.* 2.

Les forts situés sur les deux rives de la Save, depuis la Drina jusqu'à l'Unna, resteront entre les mains de l'empereur romain, avec les deux rives de la Save. *Art.* 3.

Jassenowitz et Dobiza, avec quelques tours et îles situées sur la rive orientale de la rivière d'Unna, depuis l'endroit où cette rivière se décharge dans la Save jusqu'au Vieux-Novi, possédé par la Porte, resteront à l'empereur, qui en est en possession. *Art.* 4. Cette cession renferme quelques places de la Croatie turque.

Nouveau-Novi, situé sur la rive occidentale de l'Unna, qui avait été cédé à la Porte par une convention postérieure à la paix de Carlowitz, est rendu à l'empereur par le traité actuel. *Art.* 5.

Les endroits situés en Croatie et éloignés de la Save resteront, avec leurs territoires, pendant vingt-quatre ans, dans la possession de la partie qui les occupe, soit en vertu de la paix de Carlowitz, soit pour les avoir conquis depuis. Les commissaires qui seront nommés pour la démarcation des limites, détermineront le territoire réciproque. Les forteresses et châteaux des deux parties pourront être réparés et fortifiés. Il sera aussi permis de construire des villages et des endroits ouverts sur la frontière, mais non de nouvelles forteres-

ses. *Art.* 6. Par cet arrangement de limites, une grande partie de la Servie resta au pouvoir de l'empereur.

Il sera nommé des commissaires experts de part et d'autre qui, dans l'espace de deux mois, régleront les limites en conformité des articles ci-dessus, et les limites qui auront ainsi été fixées seront observées religieusement. *Art.* 7 *et* 8.

Si des difficultés s'élèvent sur l'un ou l'autre des articles de ce traité, on nommera des experts de part et d'autre, sur les lieux mêmes, pour ajuster ces différends. Les défenses contre les duels sont réitérées. *Art.* 9.

Toutes incursions, invasions, déprédations quelconques, seront sévèrement punies. *Art.* 10.

Les dispositions du traité de Carlowitz, touchant les religieux et la religion catholique, sont renouvelées. *Art.* 11.

Les prisonniers détenus dans des prisons publiques seront élargis, et le vayvod Nicolas Scarlati échangé contre les barons Pétrasch et Stein. Les autres prisonniers qui se trouveraient au pouvoir de particuliers seront rachetés à des conditions équitables. *Art.* 12. Ceci se rapporte à l'hospodar Nicolas Maurocordato.

Il est permis, de part et d'autre, aux marchands et aux négocians, d'exercer en toute liberté leur commerce dans les deux empires. Les sujets de l'empereur, de quelques nations qu'ils soient, pourront librement trafiquer, par terre et par mer, dans tous les états du

grand-seigneur, en payant les droits de douane. Ils jouiront de la même faveur et protection dont jouissent les autres nations chrétiennes affranchies de tribut. L'empereur pourra établir des consuls et des interprètes dans les états ottomans, de la manière dont conviendront les commissaires qui règleront le traité de commerce. Il sera enjoint aux Algériens, Tunétains et Tripolitains de ne rien entreprendre en contravention à cette paix. Les Dulcignotes seront contenus; ils n'exerceront plus de pirateries; leurs vaisseaux et bâtimens corsaires leur seront enlevés, et ils ne pourront plus en construire d'autres. Le dommage qui aura été causé par des corsaires à des bâtimens marchands contre la teneur des traités, sera réparé. *Art.* 13.

Cet article a été plus amplement développé par le traité de commerce signé aussi à Passarowitz, le 27 juillet suivant, entre l'empereur et la Porte. Il est dit, dans les art. 2, 4 et 5 de ce dernier traité, que les marchands impériaux pourront conduire leurs marchandises sur le Danube à Widdin, Roudschouck et autres lieux, pour les faire voiturer par terre dans toutes les parties de l'empire ottoman où ils le jugeront à propos; que, sans pouvoir entrer avec leurs bâtimens dans le Pont-Euxin, il leur sera permis de louer des vaisseaux turcs à Braila, Isaczi, Kilia, etc., à l'effet d'y charger leurs marchandises et de les transporter de là dans la Crimée, à Trébisonde, Sinope, et dans d'autres ports du Pont-Euxin où s'exerce le trafic; que l'empereur pourra établir des consuls, vice-consuls, agens, facteurs, interprètes dans tous les

ports, îles et lieux de l'empire ottoman où les autres nations sont en usage d'en entretenir; et, s'il s'agissait d'en établir dans des endroits où jusqu'à présent il n'y en avait point, on s'adressera à la Porte pour lui demander son agrément; que le fisc ne pourra point s'emparer des biens délaissés par des marchands qui viendront à décéder dans quelque lieu que ce soit de l'empire turc; que ces marchands ne seront non plus inquiétés pour des dommages que les Maltais et les corsaires de la Méditerranée auraient causés à des Turcs ou à d'autres sujets ottomans.

L'*art.* 14 de la paix de Passarowitz interdit d'accorder retraite, de part ni d'autre, à des malfaiteurs, à des sujets rebelles ou à des mécontens.

Les Hongrais qui se sont retirés dans l'empire ottoman, comme Ragoczy, Bercszénye, Esterhazy, Forgacz, Vay, Czacky, y pourront rester; mais on leur assignera des lieux éloignés de la frontière, et il sera permis à leurs femmes de les aller joindre. *Art.* 15.

Les plénipotentiaires impériaux ayant demandé, dit l'*art.* 16, que les Polonais fussent compris dans ce traité, il leur a été répondu qu'il subsistait un traité de paix perpétuel entre la Pologne et la Porte, qu'il ne s'agissait d'aucunes contestations entre ces deux états, et que si les Polonais avaient quelques propositions à faire, ils n'auraient qu'à les communiquer par des ambassadeurs ou par des lettres.

On s'enverra des ambassadeurs de part et d'autre, après la paix. *Art.* 17. Cet article est entièrement conforme à l'art. 16 du traité de Carlowitz.

Le traitement des ministres publics et leurs prérogatives sont définis par l'*art.* 18, qui est copié mot à mot d'après l'art. 17 du traité de Carlowitz.

Les diplômes de ratification seront échangés dans trente jours, à compter de la signature du traité. *Art.* 19.

Ce traité durera vingt-quatre années lunaires, à l'expiration desquelles, ou même plus tôt, il sera libre aux deux parties de prolonger la paix, si elles le jugent à propos. Le khan de Crimée et tous les Tatars seront obligés d'observer cette paix. Toutes les infractions seront réprimées et punies rigoureusement. Enfin il est ajouté que, pour la plus grande stabilité de cette paix, il a été trouvé bon que les plénipotentiaires turcs délivrent un instrument du traité en langue turque, aux plénipotentiaires de l'empereur, et que ceux-ci en délivrent un autre, en langue latine, aux plénipotentiaires de la Porte. *Art.* 20.

La paix de Passarowitz a complété ce que celle de Carlowitz avait laissé imparfait; elle a donné à la maison d'Autriche ce que les Ottomans possédaient encore en Hongrie, savoir le banat de Temesvar; elle lui a laissé même Belgrade, la clé de la Servie, avec des parties de cette province et de celles de Bosnie et de Valachie. Cette paix est l'époque de la grandeur de la Hongrie et de la monarchie autrichienne en général.

Fin de François II Ragoczy.

Après la conclusion de la paix de Passarowitz, le prince François II Ragoczy obtint un établissement très-considérable en Asie, où il vécut tranquillement et plongé dans la dévotion jusqu'au 9 avril 1735, date de sa mort. Il laissa plusieurs fils.

CHAPITRE XIII.

Histoire de l'empire ottoman, depuis 1618 *jusqu'en* 1718 [1].

La décadence de l'empire Ottoman qui avait commencé depuis le règne de Selim II, prend une marche précipitée sous les huit ou neuf princes qui ont régné pendant le siècle dont s'occupe ce chapitre. La Porte, après avoir perdu toutes ses possessions en Hongrie, en Esclavonie et en Transilvanie, est réduite à renoncer à son système de conquête en Europe. A l'orient de ses frontières, il se présente un nouvel ennemi contre lequel elle sera désormais dans le cas de défendre son existence. L'esprit national dégénère, l'armée perd son ancienne vigueur, tous les ressorts de l'administration intérieure s'usent, et la machine politique menace ruine.

Osman II, 1618–1622.

Osman II, fils aîné d'Achmet Ier, enfant de treize ans, avait été placé, le 26 février 1618, sur le trône Ottoman. Le premier événement de son court règne fut la paix avec chakh Abbas, roi de Perse. Elle fut conclue le 26 septembre 1618, dans la plaine de Seraw. Les conditions furent celles-là mêmes que le grand-visir Nassouh pacha, avait anciennement dressées, savoir : le *statuquo* ou le *masa mamasa* [2], et la fourniture annuelle de cent ou deux cents charges de

Paix de Seraw, 1618.

[1] Suite du vol. XXI, p. 197. [2] Voy. XXI, p. 194.

soie [1] par le chakh, en indemnité des provinces perdues. Ce fut le grand-visir Khalil qui signa le traité.

Le second événement important du règne d'Osman II, fut la guerre de Khotchim (Choczim), que termina la paix conclue dans cette ville; nous en avons parlé au livre précédent [2]. Guerre de Khotchim.

Nous ne passerons pas sous silence un fait peu important, mais qui honore Osman II. C'est qu'un des premiers soins de ce jeune prince fut l'établissement d'une bibliothèque au palais impérial. Aucun voyageur européen n'a jamais vu cette collection. On s'était flatté long-temps qu'elle renfermait quelque débris des livres des Paléologues ou de Mathias Corvin, qui un jour seraient peut-être rendus publics. Il paraît qu'il faut renoncer à cet espoir, depuis qu'un orientaliste viennois [3] a donné un passage de Rachid, historiographe de la Porte, qui dit que le sultan a fait rechercher et réunir tous les livres et manuscrits grecs acquis par donation ou autrement depuis la fondation de l'empire Ottoman. Peut-être cependant ne faut-il pas prendre à la lettre ces mots : *acquis depuis*, etc.

En 1621, Osman II, on ne sait pas trop par quel motif, ordonna la mort de Mohammed, celui de ses six frères germains qui montrait le plus de dispositions. Le moufti Ésaad ayant refusé le fetwa, pour légaliser ce fratricide, Osman se le procura par le juge suprême de la Rumélie, comme si la coupable complaisance d'un interprête de la loi, prévaricateur à son Fratricide.

[1] Les auteurs varient sur le nombre des charges.

[2] Voy. vol. XXII, p. 192. [3] M. DE HAMMER.

devoir, pouvait faire taire la voix incorruptible de la conscience. Le jeune prince mourant, dévoua son meurtrier à une mort douloureuse : le destin vengeur écouta le cri de l'innocence.

Mariages d'Osman II.

Osman II était dominé d'une passion qui ordinairement étouffe tout autre sentiment, il idolâtrait l'argent : il fut pourtant susceptible d'un autre penchant plus noble. Il aimait une fille russe d'une naissance commune, mais d'une beauté extraordinaire. Tombée dans l'esclavage comme enfant, elle était devenue la propriété d'un officier de la cour de Constantinople, qui l'aimait de l'affection d'un père, et lui donna la liberté. Osman la vit; ses charmes l'enflammèrent, et il la demanda à son ancien maître, qui déclara ne pouvoir en disposer à moins que le sultan ne l'épousât. Ainsi fut répété l'exemple que Soliman avait anciennement donné, en déclarant Roxelane son épouse. Milielia, c'est ainsi que son nom russe fut travesti, accoucha d'un héritier présomptif du trône, pendant qu'Osman était devant Choczim. Quand il retourna à Constantinople, elle alla à sa rencontre jusqu'à Andrinople, pour lui montrer son fils, et fut traitée par son ordre en souveraine. Pour lui donner une image de la guerre, le sultan fit représenter dans l'intérieur du sérail le spectacle d'une ville assiégée, et de l'explosion d'une mine. Par un accident funeste, un coup de fusil frappa le petit prince qu'on faisait assister à cette fête et le tua. Voulant réparer une perte si douloureuse, le sultan prit à la fois trois nouvelles épouses, non parmi les esclaves du sérail, mais parmi les filles libres

de ses sujets; violation de la loi fondamentale, qui interdit la cohabitation du sultan non seulement avec une princesse étrangère, mais avec toute personne libre, née dans le pays : le but du législateur a été d'empêcher qu'aucune famille n'acquît une influence prépondérante, et que les esclaves qui rampent devant son trône, eussent sur lui un avantage au moins, celui d'être nés d'une mère libre.

Brouillerie d'Osman avec les janissaires.

Ces mariages d'Osman, contraires à la loi, indisposèrent fortement le peuple. D'autres causes avaient attiré au sultan la haine des janissaires; il les avait traités avec sévérité et avarice. Depuis son retour de la Moldavie, il avait pris l'habitude de parcourir nuitamment les rues de Constantinople, et de faire jeter à la mer les soldats qu'il trouvait buvant du vin ou fumant du tabac dans les tavernes. Il paraît qu'il méditait la destruction ou l'humiliation du corps des janissaires et de celui des sipahis, et que le projet qu'il annonça de se mettre à la tête de l'armée pour la conduire en Syrie, tenait à l'exécution de ce plan. Il prenait pour prétexte la révolte de l'émir Fakredin, prince des Druses [1] qui, depuis longues années, s'était soustrait à son autorité. Il donna ordre d'équiper pour le mois d'avril 1622, une flotte de cent galères. Bientôt on apprit que ces apprêts n'avaient pas pour but de faire la guerre dans les contrées du Liban; mais que le sultan se proposait de faire le pélerinage de la Mecque. Deux hommes qui jouissaient de toute la confiance d'Osman, son kislar-aga et son khodja,

[1] Voy. vol. XX, p. 308.

lui avaient suggéré l'idée de remplacer les janissaires et les sipahis par des troupes égyptiennes et syriennes, et la formation de ces nouvelles milices devait être masquée par le pélerinage.

Le projet transpira, et il y eut des mouvemens séditieux parmi les janissaires. Le grand-visir et le moufti s'efforcèrent inutilement de faire renoncer le sultan à son voyage; l'ordre du départ fut donné pour le 19 mai. Le moufti était un des beaux-pères du sultan. Long-temps il avait refusé son consentement au mariage de sa fille, et ne l'avait finalement donné que dans l'espoir que les caresses de sa fille pourraient engager un époux à accorder ce que les représentations sages d'un ministre n'avaient pu obtenir d'un maître absolu dans sa volonté. Trompé dans son attente, le chef des interprètes de la loi envoya, le 15 mai, au sultan, un fetwa portant que les princes n'étaient pas liés par la loi du prophète, qui prescrit le pélerinage de la Mecque, et que leur premier devoir était d'administrer la justice, surtout lorsque l'empire était menacé de troubles. Osman se mit en colère et déchira le fetwa.

Destitution d'Osman.

Le 18, les janissaires et les sipahis s'assemblèrent tumultueusement sur une place publique. Ils envoyèrent demander au moufti si la loi permettait de faire mourir des ministres qui conseillaient au padichah de faire des innovations et qui dilapidaient la fortune des Musulmans; sa réponse fut affirmative. La flotte sur laquelle le sultan devait s'embarquer le lendemain ayant jeté l'ancre devant les Sept-tours, les janissaires qui s'y trouvaient, avertis de ce qui se passait à Cons-

tantinople, vinrent joindre leurs camarades. Après avoir commis quelques excès contre les palais du grand-visir et du khodja, les mutins résolurent de s'assembler le lendemain en armes, pour demander que le sultan renonçât à son départ et pour déposer le khodja et le kislar-aga. Après avoir pris cette résolution, ils retournèrent à leurs casernes.

Dans la nuit, Osman chargea quelqu'un d'annoncer aux mutins qu'il ne partirait pas, mais qu'il ne renverrait pas les deux ministres dont on exigeait le sacrifice.

Le lendemain, 19 mai, les janissaires et les sipahis invitèrent les uléma à venir délibérer avec eux; la réunion eut lieu à l'hippodrome. Il fut décidé qu'on demandrait au sultan la tête du khodja, du kislar-aga, du seghbanbachi, du kaïmakam, du defterdar et du grand-visir; les uléma furent chargés de porter cette requête au sultan. Ils prièrent Osman de céder aux circonstances. On ne saurait blâmer le grand-seigneur d'avoir protégé des serviteurs fidèles : il refusa la demande des uléma, et leur ordonna de rester au sérail. Les mutins de l'hippodrome, ne les voyant pas revenir, se portèrent au sérail, et ne trouvant pas de résistance, entrèrent dans la première cour. Après y avoir passé quelques heures, demandant à grands cris les têtes vouées à la mort, ils pénétrèrent dans la seconde cour et finalement dans la troisième.

Par hasard une seule voix cria : Qu'on nous rende le sultan Moustapha. Aussitôt des milliers de voix répétèrent ce cri. Un des uléma leur montra le harem

où ce prince était enfermé [1], et la foule s'y précipita. Ce bâtiment n'ayant pas de porte extérieure, on fit, à l'aide du bois de chauffage qu'on trouva dans un magasin, une espèce de bûcher, par le moyen duquel quelques janissaires montèrent sur le toit, criant toujours : Sultan Moustapha ! On entendit une voix très-faible venant du bas, et disant : Le sultan Moustapha est ici. Alors on découvrit le toit, et on fit une corde par laquelle un des janissaires descendit dans une salle où l'on aperçut Moustapha couché sur un mauvais matelas. Selon l'usage ottoman de donner aux princes destinés à passer leur vie en prison, des femmes qui, ayant perdu la faculté de faire des enfans, ont conservé quelques restes de beauté, on trouva à côté de lui deux femmes esclaves. Padischah ! dit le soldat, l'armée vous attend. Le malheureux prince que, depuis deux jours, on avait laissé sans boire ni manger, répondit : J'ai bien soif. On lui descendit de l'eau, puis on le tira en haut, et on le plaça sur un cheval. La faiblesse de son corps et la peur ne lui permirent pas de se tenir dans cette position, et l'on fut forcé de le porter dans la salle du trône.

Tout d'un coup, on vit s'ouvrir une porte du harem d'Osman, par laquelle on poussa en dehors le grand-visir et le kislar-aga, que le sultan sacrifiait à la fureur des soldats qui, sur-le-champ, les sabrèrent. Les uléma s'efforcèrent alors de sauver Osman, et d'empêcher que l'imbécile Moustapha ne fût proclamé padichah : on les força de lui prêter hommage, et l'on

[1] Voy. vol. XXI, p. 197.

porta Moustapha au vieux sérail, où était sa mère; comme le bruit se répandit qu'il y serait attaqué par son frère, on le traîna dans la mosquée des janissaires, où il passa la nuit.

Osman employa cette même nuit pour entamer une négociation avec le chef des janissaires, qui n'avait pas pris part à la révolte, quoique finalement il eût prêté serment à Moustapha. Lorsque le lendemain, 20 mai, cet aga voulut faire connaître à sa troupe les offres d'Osman, on ne lui permit pas de parler, et il fut mis en pièces. On alla chercher Osman, qu'on trouva travesti et caché. Il fut placé sur un mauvais cheval, accablé d'injures, conduit aux casernes, et confié comme un dépôt à une garde. Dans cette catastrophe, le malheureux prince conserva beaucoup de calme et de dignité, faisant des reproches touchans à ceux qu'il connaissait. Daoud, le nouveau grand-visir, nommé par la mère de Moustapha, donna à quelqu'un de sa suite le signal de la mort d'Osman: trois fois l'officier voulut exécuter l'ordre de Daoud, en étranglant Osman avec un licol; celui auquel les janissaires avaient confié la garde du captif, l'empêcha. Vers le soir, quand tout le monde se fût retiré, le grand-visir fit enlever Osman de force, et le conduisit aux Sept-tours. Ayant fait fermer les portes de cet édifice, lui-même et trois de ses confrères étranglèrent leur captif, qui, jeune et robuste, se défendit long-temps contre ses bourreaux. On lui coupa une oreille, qui fut envoyée à la mère de Moustapha. Mort d'Osman.

Ce fut le premier exemple d'un régicide donné par les Ottomans.

Moustapha pour la seconde fois, 1622-1623.

Ainsi *Moustapha* se trouva, pour la seconde fois, placé sur le trône; mais son imbécillité était parvenue à un point qui le rendait absolument incapable de gouverner. Le pouvoir fut exercé en son nom par la sultane Valide, sa mère; mais cette femme, d'un esprit faible, n'était elle-même que l'instrument des janissaires dont elle recevait, dont elle demandait les ordres et les instructions, et qui nommaient et déposaient les grands-visirs et les autres ministres et les gouverneurs des provinces.

Daoud pacha, le meurtrier d'Osman, ne jouit pas quatre semaines du fruit de son crime: un Albanais, ancien cuisinier, qui ensuite avait été nommé gouverneur d'Égypte, où il avait ramassé d'immenses trésors, Méré Houseïn, fut nommé grand-visir. Il ne lui fallut que trois semaines pour tomber en disgrâce auprès des janissaires. La sultane Valide les invita à lui choisir un successeur parmi trois candidats dont elle leur présenta la liste. C'était une chose si nouvelle, que la soldatesque en fut étonnée, et refusa de choisir: la sultane nomma alors l'époux de la nourrice du sultan; mais, au bout de trois mois, la soldatesque déclara que ce ministre avait perdu sa confiance, et il fut remplacé le 22 septembre 1622. Son successeur, l'eunuque Mohammed, était regardé comme la meilleure tête de l'empire.

Révolte d'Abasa-Pacha.

Dans les provinces on était très-mécontent du gouvernement militaire sous lequel gémissait la capitale.

Mourad pacha avait étouffé dans le sang la révolte des pachas asiatiques [1]; mais le germe de la rébellion s'était perpétué, et les mécontens n'attendaient qu'un chef pour éclater. Il s'en présenta un en 1622; ce fut Abasa, beglerbeg d'Erzeroum, qui avait été defterdar du rebelle Djan boulad [2], et passa pour avoir conseillé à Osman II la destruction des janissaires. Aussitôt qu'il se déclara contre le gouvernement de ces milices, tous les restes des anciens rebelles se réunirent sous ses drapeaux. Il marcha à Sivas (l'ancienne Sebaste du Pont), dont le pacha fit cause commune avec lui, traversa l'Asie-Mineure, confisquant partout les propriétés des janissaires, et assiégea Angora avec 40,000 hommes. Il s'empara, au bout de trois mois, de la ville, sans pouvoir prendre le château.

Le 1er janvier 1623, on vit un événement singulier à Constantinople. Les sipahis souffrant avec impatience qu'on les regardât comme les auteurs de la mort d'Osman II, qu'ils avaient conduit comme un dépôt sacré dans la mosquée des janissaires, envoyèrent une députation à Moustapha pour le prier que, s'il avait ordonné la mort de ce prince, il prît ce fait sur lui, et les en déchargeât publiquement. Le moufti, dans un fetwa, déclara que si le sultan n'avait pas ordonné la mort de son neveu, il était juste que l'auteur de ce meurtre fût poursuivi en justice. Les sipahis se présentèrent alors tumultueusement au divan, et ne s'apaisèrent que lorsqu'on leur remit un hatticherif du sultan, déclarant qu'il n'avait pas ordonné la mort

Insurrection des sipahis.

[1] Voy. vol. XXI, p. 194. [2] Voy. *ibid.*

d'Osman, et que les meurtriers de ce sultan en étaient responsables. Aussitôt on chercha ceux-ci; l'officier qui avait coupé l'oreille du prince fut le premier trouvé et décapité; on découvrit Daoud pacha caché dans de la paille, et on le conduisit dans les Sept-tours. Le divan le condamna à la mort; mais il avait un parti puissant qui travailla à le sauver; son épouse, sœur de Moustapha, fut du nombre. Au moment où il allait être décapité, il prouva, par la production d'un hatticherif de Moustapha, que celui-ci avait véritablement ordonné le supplice d'Osman. Aussitôt quelques janissaires gagnés s'emparèrent de la personne de Daoud, et le traînèrent à leur mosquée. Le grand-visir Mohammed ordonna de le transporter aux Sept-tours, où il fut étranglé. Ce fut le 9 janvier 1623; le 5 février, les janissaires et les sipahis exigèrent la destitution de Mohammed; il donna volontairement sa démission, et fut remplacé par Méré Houseïn, l'ancien grand-visir, qui acheta cette dignité par une promesse de 100,000 ducats à payer aux janissaires. Les sept mois de sa seconde administration sont l'époque du plus hideux despotisme militaire qu'on ait connu dans l'empire ottoman, où l'on a éprouvé la tyrannie sous toutes ses formes. Méré Houseïn fut l'exécuteur de la volonté de la soldatesque quand elle ne trouvait pas commode de l'exécuter sans intermédiaire; lui-même se fit inscrire dans les rôles des janissaires. Il se vengea de son abaissement sur ses subordonnés; enfin il s'oublia jusqu'à faire bâtonner un beglerbeg, et un individu de l'ordre des uléma, un cadi. Tout le corps

Gouvernement militaire.

s'assembla alors ; on se rappela qu'étant encore gouverneur d'Égypte, Méré Houseïn avait tenu des propos impies ; on le condamna comme hérétique. Le visir eut recours aux janissaires, qui dispersèrent les uléma.

Enhardi par ce succès, Méré Houseïn projeta la destruction du corps des sipahis. Un de ses affidés, dans une rixe qu'il eut avec un cavalier, laissa échapper un mot qui trahit le secret. Le visir, dont les sipahis demandèrent dès lors la destitution, se réfugia auprès des janissaires, déclarant qu'il ne remettrait le sceau de l'empire qu'entre les mains de ses camarades ; mais ceux-ci firent cause commune avec les sipahis, et Méré Houseïn fut obligé de remettre le sceau au moufti, qui le porta au sultan. Celui-ci le donna à un nommé Ali. Tout cela arriva le 20 août 1623.

La première occupation du nouveau grand-visir, fut de proposer au moufti et aux principaux ministres la déposition de Moustapha, comme l'unique moyen de sauver l'empire. Tout le monde s'accorda là-dessus, mais comme il n'y avait pas d'argent pour payer aux janissaires et aux sipahis les deux millions de ducats qu'à l'avénement de chaque sultan ils étaient accoutumés de recevoir à titre de gratification, on eut recours aux négociations. Ils approuvèrent la destitution de Moustapha, et renoncèrent pour cette fois à la gratification. Le 29 août, l'imbécile Moustapha fut conduit au vieux sérail, et le 30, Mourad, fils d'Achmet, reçut les hommages comme sultan. Il avait onze ans. Destitution de Moustapha.

Mourad IV porte le titre de Ghazi, le Brave, et il le mérita : sous son règne l'empire Ottoman aurait *Mourad IV*, 1623-1640.

pu se relever de sa décadence, si un penchant excessif pour les boissons n'avait tué ce prince à l'âge de trente-un ans. Sa force corporelle imposait aux janissaires; son courage le faisait respecter, le peuple aimait sa justice, ses ministres craignaient son activité. Par une sage économie et par l'ordre qu'il mit dans ses finances, il fut en état d'amasser un trésor considérable, sans trop restreindre ses dépenses, et sans fouler le peuple de nouvelles impositions.

Guerre de Perse.

Pour réduire les pachas rebelles, et pour reconquérir Bagdad qu'un gouverneur infidèle avait livré au grand Abbas Iᵉʳ, chakh de Perse, Mourad conclut d'abord la paix avec ses voisins chrétiens, les rois d'Hongrie et de Pologne, ensuite il envoya Tcherkies Mahomet, son grand-visir, contre Abaza, le pacha d'Erzeroum, qui était arrivé en Asie Mineure : battu à Kaïsarieh, en 1624, le rebelle se sauva dans son gouvernement.

Le grand-visir étant mort peu de temps après, Hafis Ali, son successeur, marcha contre Bagdad qu'il assiégea sans succès pendant cinq mois. Il fut destitué et sa place donnée à Halil. Celui-ci voulait avant tout prendre Erzeroum, et l'assiégea en 1626; mais il se laissa surprendre par Abaza dans son camp, et essuya une défaite complette.

Un quatrième grand-visir, Khosrek, fut plus heureux; il assiégea Erzeroum, et força Abaza de se soumettre; on conclut avec lui un arrangement dont les conditions ne sont pas connues; tout ce qu'on sait, c'est que ce pacha arriva à Constantinople en 1629, et

fut nommé beglerbeg de Bosnie. Khosrek continua la guerre contre le chakh Safi, qui venait de succéder à son aïeul. Après avoir réuni à Mousoul une grande armée et dévasté les provinces d'où Bagdad tirait ses ressources, le grand-visir assiégea cette grande ville en 1630 ; mais, n'ayant pu s'en rendre maître au bout de quarante jours, il se retira. Cet échec des forces ottomanes encouragea les Persans au point qu'ils envahirent l'empire et assiégèrent Wan ; comme les troupes asiatiques étaient trop affaiblies pour continuer cette guerre avec vigueur, Mourad envoya le beglerbeg de Romanie avec les troupes européennes à la délivrance de Wan. Cette expédition réussit, et les Persans furent défaits.

La guerre de Perse et une nouvelle révolte du pacha d'Erzeroum, le successeur d'Abaza, ne furent pas les seuls embarras dans lesquels Mourad IV se trouvait ; il avait continuellement à lutter contre la turbulence et l'indiscipline des janissaires, qui le forcèrent de leur envoyer les têtes des ministres qui avaient sa confiance, et d'accepter un grand-visir de leur choix. Le jeune sultan fit preuve de talens, par les moyens qu'il employa pour se soustraire à l'influence désastreuse de cette soldatesque : d'abord il en envoya une grande partie en Asie, pour servir contre les Persans ; parmi ceux qui restèrent en Europe, il fit adroitement naître des jalousies et des divisions, et se servit d'un parti pour perdre l'autre. Il assistait journellement à leurs exercices, y prenait part, et se montrant supérieur à tous par sa force et son habi-

leté. Par cette conduite il gagna le respect de la multitude, au point qu'il osa faire étrangler le grand-visir que les janissaires lui avaient donné, et couper la tête à ceux d'entr'eux qui se montraient les plus mutins.

Guerre de Fakredin, 1628. Nous avons eu une occasion [1] de parler de Fakredin, prince des Druses, qui chassé de ses états en 1613, y avait été ramené en 1615 par les Espagnols. Dix-huit ans après, ce prince septuagénaire reparaît sur la scène. Profitant des troubles de l'empire Ottoman, il sortit des gorges de l'Anti-Liban, et s'empara de Saïde (Sidon), et de Baïrout (Beryte). Mourad envoya contre lui une armée de 100,000 hommes, à laquelle le prince des Druses ne put opposer des forces suffisantes, parce que sa nation était divisée en deux factions. Cédant à la force autant qu'à la persuasion, il se laissa conduire à Constantinople; son âge et sa mine vénérable lui gagnèrent l'affection du sultan, qui le traita avec honneur, mais excita par là la jalousie des grands, qui exigèrent et obtinrent le sacrifice de l'*infidèle :* Mourad le fit étrangler en sa présence. L'état des Druses ne fut pas détruit par la mort de Fakredin. Ce peuple qui révère comme prophète ou iman le khalif Alhakim [2], est en possession d'un district considérable du Liban, peut mettre 40,000 hommes sur pied, et reconnaît la souveraineté de la Porte, à laquelle le prince ou émir, qui réside à Daïr-el-Kamar, paie tribut.

Guerre de Pologne de 1633 et 1634. En 1633, Mourad eut une guerre malheureuse avec la Pologne, dont il sera question au chapitre XVI. Elle fut terminée en 1634, par une paix par laquelle

[1] Voy. vol. XX, p. 309. [2] Voy. vol. III, p. 113.

la Porte renonça à toute prétention de tribut de la part de la Pologne.

Parvenu à sa vingt-cinquième année, Mourad résolut de se mettre lui-même à la tête de son armée, de terminer par un coup vigoureux la guerre de Perse, et de reprendre Bagdad, un des boulevards de son empire. Dans cette expédition, il déploya une vigueur et une activité qu'on n'attendait pas d'un prince plongé dans les voluptés du sérail et dans l'ivrognerie. Il passa en Asie en 1635, prit Érivan et Tauris, fit faire de nouvelles fortifications à la première de ces deux villes, et raser celles de la seconde; après quoi il retourna à Constantinople. Pendant que par des réjouissances publiques on célébrait son retour, il fit étrangler deux de ses frères, Bajazet et Orkhan [1].

Expédition en Perse de 1635.

Avant de partir de nouveau pour l'Asie, Mourad publia une ordonnance remarquable. Il permit de vendre publiquement du vin, et dispensa les Musulmans de la prohibition de cette boisson que le Koran *semblait*, dit-il, leur imposer; mais, revenu à Constantinople, il trouva que l'usage du vin causait beaucoup de désordres, que nommément les janissaires se livraient à des excès, et que l'ivresse leur faisait oublier toute discipline; il rétracta alors sa permission, et rétablit la loi du prophète; sa sévérité s'étendit même sur une autre boisson, le café; il fit fermer les endroits où l'on en prenait.

Ordonnances concernant le vin.

Après le départ de Mourad, les Persans prirent Wan, en 1636. En 1638, le sultan se mit encore une

Seconde expédition de Perse de 1638.

[1] Sujet d'une tragédie de Racine.

fois à la tête de 300,000 hommes, et se réunit, au mois de novembre, au grand-visir, qui assiégeait Bagdad. Mourad assaillit cette ville avec une activité extraordinaire; trente jours qu'il passa devant ses murs ne furent qu'une suite d'assauts; enfin Bagdad fut pris de force, et 30,000 hommes qui avaient posé les armes furent égorgés par les vainqueurs.

Paix avec la Perse, 1639. En 1639 la paix fut conclue : Bagdad resta aux Ottomans.

L'esprit de Mourad IV, affaibli probablement par ses excès, fut troublé dans les derniers temps de sa vie par des pronostics qui annoncèrent sa mort prochaine. Elle eut lieu le 8 février 1640.

Ibrahim. 1640-1648. *Ibrahim*, son frère, l'unique rejeton de la race d'Osman, fut tiré d'une étroite prison où il était enfermé depuis quatre ans, pour monter sur le trône. On nous peint ce prince, âgé de vingt-trois ans, comme le plus débauché, le plus inepte et le plus stupide de tous les princes ottomans qui ont régné. Dans la société des femmes qu'il lui avait été permis d'avoir autour de lui dans sa prison, il avait ruiné sa santé, et, quand on le plaça sur le trône, il n'avait plus qu'un corps décrépit. Abandonnant le gouvernement à sa mère et à son grand-visir, tant qu'il se soumettait à la volonté de celle-ci, il ne songea qu'à son plaisir, et ne vécut plus que pour s'abandonner aux plus vils penchans. Un charlatan, nommé Husseïn, qui prétendait posséder des moyens magiques pour rendre au sultan les forces perdues dans les débauches, se rendit maître de son esprit et du gouvernement.

Le premier objet de ce ministre fut de purger la mer Noire des Cosaques qui y exerçaient la piraterie; il fallait pour cela les expulser d'Asoff, dont ils étaient les maîtres. Les Cosaques s'y défendirent vigoureusement; enfin, en 1642, ils abandonnèrent la ville, après l'avoir presqu'entièrement ruinée. La navigation ottomane sur le Pont-Euxin étant ainsi assurée, les ministres qui dirigèrent les résolutions du divan résolurent de lui procurer le même avantage sur la mer Méditerranée, en détruisant la puissance des chevaliers de Malte, et enlevant aux Vénitiens l'île de Candie. La guerre contre l'ordre et la république commença en 1645, et se prolongea bien au-delà du règne d'Ibrahim, ainsi que nous l'avons vu dans un chapitre précédent [1].

Conquête d'Asoff.

Guerre de Malte et de Candie, 1645.

Les débauches d'Ibrahim lui coûtèrent, en 1648, le trône et la vie. Il fit enlever la fille du moufti, et, après l'avoir déshonorée, il la renvoya à son père d'une manière ignominieuse. Le chef de la religion, après s'être assuré du consentement du commandant des janissaires, et même de celui de Kiosem, la sultane Validé ou mère, convoqua les uléma ou interprètes de la loi, et prononça un fetwa qui déclara Ibrahim incapable du gouvernement. Le sultan, voyant entrer chez lui les janissaires, exécuteurs de la sentence, se refugia auprès de sa mère qui le prit sous sa protection, et rappela aux rebelles qu'on lui avait promis que la vie de son malheureux fils serait sauve. Cet appel à la sainteté d'une parole donnée fit son effet: les soldats

[1] Voy. p. 164 suiv. de ce vol.

renvoyèrent le sultan dans son ancienne prison. Les hurlemens dont il la remplit firent, au bout de quelques jours, juger nécessaire de le faire étrangler.

Mahomet IV, 1648–1687. Des neuf fils laissés par Ibrahim, trois montèrent successivement sur le trône. *Mahomet IV*, qui fut proclamé au mois d'août 1648, n'avait que sept ans. On en confia la tutèle et la régence de l'empire à un conseil de douze personnes, présidé par la Valide Kiosem, aïeule du jeune empereur. La mère de Mahomet, belle Grecque nommée Fakhan, contesta cette charge à l'aïeule, et sut gagner le corps des spahis asiatiques. Ils prirent les armes et marchèrent à Scutari, demandant les têtes des meurtriers d'Ibrahim. Le grand-visir, avec ses janissaires, marcha à leur rencontre. La guerre civile allait éclater, lorsque des amis de la paix firent conclure une transaction entre les deux partis. Mais la discorde éclata bientôt après avec une nouvelle force entre les janissaires et les spahis, qui se traitaient réciproquement comme deux armées ennemies.

Les janissaires, étant les plus forts, se conduisirent en maîtres de l'empire. Les ordres de leur aga, nommé Bectas, étaient exécutés comme s'ils sortaient de la bouche du souverain. Une altération de la monnaie ayant causé un soulèvement, le conseil éleva à la charge de grand-visir un individu qui possédait la confiance du peuple. Désapprouvant ce choix, Bectas, d'accord avec la sultane Valide, convoqua pendant la nuit ses janissaires qui, réunis au nombre de 10,000, décrétèrent la destitution de Mahomet IV et son rem-

placement pour un de ses frères. Le grand-visir, qui fut forcé de se rendre au milieu de cette assemblée, se lia par un serment à la révolution, bien résolu de la faire manquer. Il arma en hâte toutes les personnes du sérail, appela au secours de Mahomet les pachas des environs, arracha au jeune sultan un ordre pour faire mourir son aïeule, fit déployer l'étendard du prophète, dont l'aspect oblige tout Musulman de prendre les armes pour la défense de la religion et du trône, destitua et fit exécuter l'aga des janissaires, et réduisit ceux-ci à l'obéissance.

La guerre de Venise ou de Candie continua sous le règne de Mahomet IV, mais sans vigueur, parce que le gouvernement ottoman avait continuellement à lutter contre les mouvemens séditieux des janissaires et contre la discorde qui régnait entre les troupes. Enfin un homme de cœur et de tête fut placé à la tête des affaires: c'était Mahomet Kiöprili, fils d'un Albanais [1], vieillard septuagénaire, mais plein de vigueur, d'une fermeté inébranlable, ignorant au point de ne savoir ni lire ni écrire, mais connaissant les hommes et les affaires par une expérience acquise dans les différentes places qu'il avait remplies. Toutefois il ne faut pas oublier que nous parlons d'un ministre du dix-septième siècle, servant un despote de l'Orient. La probité, et l'honneur qui quelquefois la remplace jusqu'à un certain degré, une politique franche et ouverte, le désintéressement, l'oubli des injustices pas- Visirat de Mehémet Kiöprili.

[1] Un roman français, intitulé Histoire du grand-visir Koprigli, en fait un Français; d'autres l'appellent fils d'un prêtre grec.

sées peuvent se rencontrer dans le caractère d'un ministre chrétien, ces vertus étaient étrangères à Mahomet Kiöprili; malheur à qui dans sa longue carrière l'avait offensé, soit par des injures réelles, soit en contrariant ses desseins ambitieux! le grand-visir n'avait pas pardonné les injures que le fonctionnaire subordonné avait supportées; tous ses ennemis durent éprouver l'effet de son pouvoir; mais, maître en dissimulation, il employa toutes les ruses d'une politique tortueuse pour cacher son ressentiment, et placer les individus qu'il n'aimait pas, dans une situation où ils pussent creuser eux-mêmes l'abîme où il voulait les précipiter.

Son entrée au ministère avait été négociée par la mère de Mahomet IV. Kiöprili n'accepta la place dangereuse qu'on lui offrait qu'après avoir reçu l'engagement que le monarque donnerait une décision prompte et favorable sur tous les rapports qui lui seraient faits par son visir, qu'il permettrait à celui-ci de nommer, sans égard à toute recommandation et sans être contrôlé dans ses choix, à tous les emplois, et de distribuer de même les grâces et les punitions; il demanda enfin que le sultan lui accordât une confiance sans bornes, et ne prêtât l'oreille à aucune dénonciation. Plusieurs princes ont pris des engagemens semblables envers leurs ministres : Mahomet a tenu le sien, et s'en est bien trouvé.

Après avoir affermi son pouvoir par le supplice de tous les chefs des dernières révolutions, et de ceux dont il craignait la résistance, le nouveau grand-visir

exécuta son plan, de couper la racine du mal en détruisant le corps des sipahis. L'ordre pour cette opération fut donné le 5 janvier 1657; plus de quatre mille des plus coupables furent jetés dans la mer, et les autres, réduits à 4 ou 5,000, furent transportés en Asie. Le patriarche des Grecs, dont on avait intercepté une lettre annonçant la prochaine destruction de l'islamisme, ce qui probablement n'était qu'une formule usitée dans sa chancellerie, fut pendu : c'était, depuis la domination des Ottomans, le troisième chef de l'Église grecque qui fut mis à mort.

Dès ce moment la guerre contre les Vénitiens fut poussée avec vigueur. Nous avons vu au chapitre XI que la fortune ne seconda pas toujours les efforts de Kiöprili.

Cependant il s'éleva un orage formidable contre le grand-visir et son maître. Abasa pacha ayant planté en Asie l'étendard de la rébellion, s'approcha de Scutari avec une armée de 70,000 hommes, demandant la tête du grand-visir, « qui avait fait mourir tant de bons Musulmans. » Mourtésa pacha qui fut envoyé contre le rebelle, essuya, le 11 décembre 1658, près d'Ilghoum (*Tiberiopolis*), une défaite complète; d'après les rapports des Turcs mêmes, il perdit 8,000 hommes. Kiöprili eut alors recours à la trahison : Mourtésa, qui était maître d'Alep, entama avec Abasa des négociations fallacieuses, au moyen desquelles il attira le rebelle avec un trentaine de ses officiers à Alep. Après les avoir régalés d'un souper, il les fit massacrer au moment où les aiguières leur furent présentées pour

se laver. Cette victoire fut scellée par le sang d'un grand nombre de personnes de condition qui s'étaient rendues suspectes.

Kiöprili mourut le 31 octobre 1661, après avoir, pendant une administration de cinq ans, fait mourir d'une manière violente 36,000 individus. On a calculé que cela fait vingt par jour, nombre exorbitant, même d'après les maximes du despotisme oriental, qui permet au sultan sept homicides par jour, au grand-visir six, et ainsi en diminuant jusqu'au dernier des visirs, qui ne peut faire couper sans jugement formel qu'une seule tête par jour. Kiöprili Achmet, son fils, fut nommé son successeur. Aucune des bonnes qualités de son père ne lui manquait; elles étaient ornées dans le fils par une éducation littéraire.

Guerre d'Hongrie de 1663.

La guerre d'Hongrie, que Mahomet IV déclara en 1663, la déroute du grand-visir à S. Gotthard, et la paix de Vasvar ont été racontées au chapitre précédent [1]. Kiöprili, qui avait essuyé une défaite telle qu'aucun général ottoman n'en avait jamais éprouvée, n'arriva à Constantinople qu'au mois de mai 1665, et fut reçu par le sultan avec des marques de confiance qu'aucun ministre de la Porte n'avait encore reçues de son maître, et avec les honneurs qu'on fait ordinairement aux vainqueurs. Il méritait des éloges pour la paix honorable qu'il avait conclue dans un moment où il paraissait qu'en développant plus d'activité la cour de Vienne aurait pu expulser les Turcs de toute la Hongrie. Quant à l'échec de S. Got-

Paix de Vasvar, 1661.

[1] Voy. p. 242 de ce vol.

thard, le sultan était persuadé qu'il n'était dû qu'à l'insubordination et à la mutinerie de l'armée qui, par sa conduite, avait voulu faire voir qu'elle désapprouvait la guerre.

Kiöprili profita de la paix de Vasvar pour tourner toutes les forces de l'empire à la conquête de Candie. Lui-même entreprit, le 22 mai 1667, le fameux siège de la capitale de cette île[1], après avoir laissé auprès de Mahomet, pour le remplacer en qualité de kaïmacan, Kara Moustapha, son beau-frère et son ami dévoué. Il ne parvint qu'au bout de vingt-huit mois à se rendre maître de Candie : elle lui fut remise en vertu d'une capitulation qu'on signa le 6 septembre 1669 à Geofiro. On prétend que les vingt-huit mois avaient coûté en tués et blessés, aux Vénitiens 30,985 hommes, aux Turcs 118,754. Le nombre des assauts livrés fut de 56 ; celui des combats sous terre de 45 ; les assiégés avaient fait 96 sorties ; ils avaient fait sauter 1173 mines, les Turcs 472. Siège de Candie, 1667. Paix de Geofiro, 1669.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de faire une observation qui honore également Mahomet IV et son visir ; c'est que celui-ci osa se tenir pendant vingt-huit mois éloigné de la cour, et que le grand-seigneur assiégé pendant ce temps par les ennemis du ministre, et recevant continuellement de mauvaises nouvelles du théâtre de la guerre, lui continua sa confiance.

Le siège de Candie nous fournit l'occasion de placer ici une observation que nous devons à M. Rizo : c'est que le visirat des deux Kiöprili est l'époque de Création de la charge de premier interprète de la Porte.

[1] Voy. p. 170 de ce vol.

l'institution de la charge de *premier interprète de la Porte*. Un certain Pangotaki [1], issu d'une des familles qu'on nomme Fanariotes, qui avait étudié la médecine en Italie, fut le premier de tous les Grecs revêtus de cette dignité. Il accompagna Achmet dans son expédition de Candie, et ce fut son adresse qui sauva les Candiotes de la rage des vainqueurs. Alexandre Maurocordato de Scio, qui, après avoir, à l'exemple de son ami Pangotaki, étudié la médecine à Padoue et à Bologne, publia en grec et en turc un traité sur la merveille de la circulation du sang, fut le second interprète, et, après les services qu'il rendit aux négociations de Carlowitz, ce fut en son honneur que fut créé le titre de *Confident des secrets de l'empire*, que ses successeurs ont porté depuis. Les Juifs et les Arméniens furent exclus de cette charge, réservée aux seuls Grecs. Le premier interprète jouit de beaux privilèges et de grands honneurs, mais son influence est bien plus marquante encore, vu qu'aucune affaire avec les puissances chrétiennes n'est traitée à la Porte que par le conseil de l'interprète grec, et qu'aucun drogman étranger ne peut rien proposer qu'en sa présence. Nicolas, fils d'Alexandre Maurocordato, fit priver les indigènes de la Moldavie et de la Valachie du droit d'aspirer au gouvernement de ces deux principautés : il fut le premier hospodar grec de la Valachie, et depuis ce temps les grands-interprètes de la Porte sont les premiers candidats aux principautés danuviennes, toujours enviées, toujours dangereuses.

[1] C'est le même que, p. 176 et 247, nous avons nommé Panagiotes.

La révolte des Cosaques contre les Polonais impliqua la Porte dans une guerre avec la république, dont nous parlerons au chapitre XVI. Commencée en 1672 elle fut terminée en 1676, par la paix de Zurawna. Cette guerre, riche en événemens mémorables, valut à la Porte la possession de la Podolie avec Kaminiec, qu'elle conserva jusqu'en 1699.

Guerre de Pologne de 1672. Paix de Zurawno de 1676.

Immédiatement après la signature de la paix, l'empire Ottoman fit une perte plus grande que celle d'une province qui peut se recouvrer; elle perdit le plus grand ministre qu'il eut jamais possédé, celui qui se maintint le plus long-temps à la tête de l'administration. En partant avec le sultan Zurawna pour retourner à Andrinople, Achmet Kiöprili, qui souffrait d'une hydropisie, suite de l'usage immodéré qu'il faisait du vin et des liqueurs spiritueuses, ayant passé Burghar, fut obligé de rester dans une ferme, où il mourut le 30 octobre 1676, après avoir gouverné l'empire pendant quinze ans moins un jour [1]. Jamais peut-être on n'a vu dans un ministre de la Porte tant de talens, de lumières et de fermeté réunis à tant de justice et d'humanité, à un désintéressement si parfait. Ses vertus et son amour pour les sciences et les lettres le placent bien au-dessus de son père. Il mourut à l'âge de quarante-un ans. Le sceau de l'empire fut confié à Kara Moustapha, gendre de Mahomet Kiöprili, homme avide et méprisable.

Mort d'Achmet Kiöprili.

Le nouveau visir avait l'intention de rompre la paix avec la maison d'Autriche, et de porter des secours efficaces aux rebelles hongrais, lorsqu'on reçut

Guerre de Russie, 1677.

[1] Huit à neuf mois plus long-temps que Sokolli. Voy. vol. XXI, p. 179.

la nouvelle que Dorozenko, hetman des Cosaques, s'était jeté entre les bras de la Russie. Elle détermina Mahomet à tourner ses armes contre cette puissance. La guerre qui en résulta est remarquable comme la première qui ait eu lieu entre deux peuples, qui auparavant se connaissaient à peine de nom. Aussitôt on tira des Sept-tours George Bogdanowitsch Chmelnicki, qui fut déclaré hetman à la place de Dorozenko. Ibrahim Chaytan, nommé serdar, et le khan de la Crimée eurent ordre d'aller prendre Czehrin et d'installer le nouveau chef qui accompagna l'armée ottoman, forte de 40,000 hommes. Ibrahim attaqua Czehrin qui était une forte place gardée par une bonne garnison. Il fut obligé de s'en retirer, le 7 septembre 1677, et éprouva une déroute complète.

Kara Moustapha rejeta les propositions de paix que le tsar fit faire l'hiver suivant, et exigea la cession absolue de l'Ukraine. Résolu de venger l'affront reçu à Czehrin, il se mit, au mois de juin 1678, à la tête de 80,000 Turcs, 30,000 Tatars et 40,000 Cosaques du parti de Chmelnicki, passa le Bog, et assiégea Czehrin le 20 juillet, se plaçant entre la forteresse et l'armée russe commandée par Ramadanowich. Après plusieurs combats, les Turcs forcèrent la ville le 21 août, et y mirent le feu. La garnison en sortit, mais le grand-visir éprouva une perte considérable par les mines et par un magasin de poudre qui sautèrent. Il ramena à Andrinople une armée affaiblie et désorganisée. Dans les années suivantes la guerre se borna à des incursions sur le territoire ennemi. Kara Moustapha conclut, le

15 février 1681, à Radzin, avec les Russes, une trève de vingt ans, pendant lesquels ceux-ci devaient rester maîtres de la partie de l'Ukraine à laquelle les Polonais avaient renoncé. Le souvenir de la première expédition malheureuse contre les Russes s'est conservé parmi les Turcs, et est la cause de cette espèce de peur que leur inspire le nom de cette nation. Paix de Radzin de 1681.

Le mécontentement que causèrent en Hongrie les tentatives des rois de la maison d'Autriche pour extirper le protestantisme, dont les adhérens étaient nombreux et puissans, et les atteintes que ces monarques portaient à la constitution féodale du pays, devinrent la source d'une longue suite de troubles intérieurs. L'anarchie parvint à son comble sous le faible règne de Léopold I[er]. Les mécontens, comptant sur l'assistance des Turcs, intéressés à ne pas les laisser succomber, formèrent, en 1672, une conspiration dont le Palatin, comte de Vesselenye, était le chef. Après sa mort, le comte de Zrini se mit à leur tête. La conspiration fut étouffée dans le sang; mais, en 1677, les mécontens se donnèrent un nouveau chef dans la personne d'Émeric comte de Tököly. Cet homme habile et ses lieutenans battirent, au mois de septembre 1678, l'armée autrichienne du général Leslie, s'emparèrent d'Altsohl, de Neusohl, de Lippa et de Schemnitz, levèrent des contributions en Moravie et en Autriche, et firent frapper des monnaies avec la légende : *Pro libertate et justitia.* Guerre d'Hongrie de 1682.

Après avoir résisté seul pendant quelque temps aux forces de l'Autriche, Tököly réclama l'assistance des

Turcs. Quoique Mahomet IV, craignant le sort d'Ibrahim, son père, désirât trouver une occasion d'occuper ses troupes au dehors, il se faisait conscience de commencer une guerre avec l'Autriche sans y avoir été provoqué. Kara Moustapha gagna la sultane Valide, qui avait un grand pouvoir sur son fils, ainsi que le moufti, sans le fetwa duquel on ne pouvait rompre la paix. La guerre fut résolue en 1682. Les préparatifs qu'on fit à la Porte pour la campagne qu'on se proposait de faire en 1683, alarmèrent la cour de Vienne, et l'engagèrent à rechercher l'alliance des puissances voisines, intéressées comme elle à arrêter les progrès des Ottomans, savoir de la Pologne et de la république de Venise.

Alliance de Varsovie de 1683.

Alors fut conclue contre elle l'alliance de Varsovie du 31 mars 1683 [1], à laquelle la république de Venise accéda, le 5 mars 1684, et la Russie, le 6 mai 1686. Ainsi la Porte eut une triple guerre à soutenir, avec la maison d'Autriche, avec Venise, avec la Pologne et avec la Russie. Les événemens des deux premières ont été rapportés dans les deux chapitres précédens : ceux de la guerre avec la Pologne et de celle avec la Russie se trouveront aux chapitres XVI et XVIII ; nous ne nous occupons ici préférablement que des affaires intérieures de l'empire ottoman.

Le siège de Vienne de 1683 est l'événement le plus fameux de la guerre avec l'Autriche [2]. Le grand visir attribua le grave échec qu'il avait souffert, à la désobéissance d'Ibrahim, pacha de Bude, qu'il fit étrangler

[1] Voy. p. 188, 257 de ce vol. [2] Voy. p. 259.

avec cinquante autres officiers supérieurs. La veuve d'Ibrahim, qui était une sœur de Mahomet IV, se rendit incognito à Constantinople, pour tomber aux pieds de son frère et demander vengeance. Arrivée près de la ville, elle apprit la mort de la sultane Valide, sa mère, sur l'appui de laquelle elle avait compté; mais elle sut en même temps que sur son lit de mort la Valide avait averti le sultan de se méfier de son visir. Mahomet assembla le divan pour le consulter sur ce qui était à faire; la mort du grand visir fut résolue. L'officier qu'on chargeait ordinairement de l'exécution de pareils ordres fut envoyé à Belgrade où était Kara Moustapha. Celui-ci se soumit à la sentence avec la résignation et la tranquillité d'âme dont la religion et une espèce de point d'honneur font une loi aux Musulmans. L'exécution eut lieu le 25 décembre 1683. Le kaïmakan Kara-Ibrahim obtint les sceaux.

Il ne se maintint pas long-temps dans ce poste difficile. Comme les campagnes de 1684 et 1685 ne furent pas heureuses, le grand visir fit exécuter Ibrahim Chayta, qui avait été battu par le duc de Lorraine [1]: il préparait le même sort à Soliman qui avait commandé en Pologne; mais celui-ci, averti secrètement des intentions du ministre, le prévint en l'accusant d'être cause de tous les désastres de ces deux campagnes, pour ne pas s'être mis à la tête des armées. Ibrahim fut destitué et exilé à Rhodes; son dénonciateur obtint sa place.

Il fit deux campagnes malheureuses; dans la pre-

[1] Voy. p. 164 de ce vol.

mière, en 1686, il ne put sauver Bude : cette capitale de la Hongrie qui, depuis 1541 ou plutôt depuis 1529, était soumise aux Ottomans, fut prise par le duc de Lorraine, le 2 septembre. Le 12 août de l'année suivante, le grand-visir fut défait dans la grande bataille de Mohacz [1].

Une armée ottomane battue est ordinairement une armée révoltée. Soliman, auquel on accorde des talens militaires, malgré ses malheurs, l'éprouva. Les janissaires s'émeutèrent. Le grand-visir quitta secrètement le camp, se sauva à Péterwaradin et de là à Constantinople. Ayant rendu compte à Mahomet IV de tout ce qui s'était passé, il reçut l'ordre de se tenir caché.

L'armée révoltée, après s'être donné pour chef Siavus, pacha d'Alep, marcha sur Constantinople, sous prétexte de demander la tête du grand visir et la solde due, mais en réalité dans l'intention de déposer le sultan. Ce prince n'était pas aimé par l'armée, parce qu'elle ne le voyait pas à sa tête ; car, adonné à une passion excessive pour la chasse, il ne faisait que parcourir les provinces européennes de l'empire pour faire la guerre au gibier et aux animaux féroces, et négligeait entièrement les affaires. Il manqua d'énergie dans le dernier moment. Averti des demandes des janissaires, il nomma Siavus grand-visir et lui envoya les sceaux pendant qu'il était encore en route ; il lui ordonna cependant de passer l'hiver à Belgrad. Siavus exigea les têtes de ceux que l'armée avait dé-

[1] Voy. p. 268 de ce vol.

clarés coupables ; Soliman et toutes les victimes désignées furent étranglées. Comme l'armée était bien affectionnée pour le pacha Mohammed, fils d'Achmet Kiöprili, le sultan le choisit pour kaïmacan et pour médiateur entre lui et les soldats, promettant de ratifier tout ce dont il conviendrait avec eux.

Le nouveau grand-visir, Siavus, qui voulait éviter que l'armée ne se portât à une démarche extrême, essaya de la retenir à Andrinople ; ce fut en vain, elle voulut aller à Constantinople pour déposer le sultan. Siavus promit au sultan de faire son possible pour le sauver ; il tint parole, mais tout ce qu'il gagna par ses efforts, ce fut d'être mis par les rebelles sur la liste des traîtres, sans être utile au sultan.

Le sultan avait indisposé les uléma, en les assujettissant à un impôt général ; ils firent cause commune avec la soldatesque. On sut que plusieurs fois déjà il avait eu le projet de faire mourir ses frères, et en avait été empêché par le fetwa du moufti, qui avait déclaré que le cas d'exécuter la loi du fratricide n'existait pas ; on craignait que, dans la crise actuelle, il ne revînt à ce projet. Les uléma et les janissaires assemblés dans la mosquée Aja Sophia, se hâtèrent de prononcer sa destitution, sans la participation du moufti. On le conduisit, le 29 octobre 1687, dans son appartement, où il fut enfermé. Il y mourut au bout de quatre ans, probablement de mort naturelle.

Ce fut un frère de Mahomet IV que l'on proclama padischah, *Soliman II*, âgé de quarante-six ans. Comme il avait passé près de quarante ans de sa vie *Soliman II. 1687–1691.*



dans la solitude, uniquement livré à la dévotion, il était devenu sauvage, craignait l'aspect des hommes, et refusa le trône que l'inspecteur des jardins du sultan vint lui offrir. Il fallut presque lui faire violence pour le décider à y monter.

Il commença son règne par confirmer Siavus dans la charge de grand-visir, mais lui ordonna en même temps d'apaiser les janissaires. Ceux-ci demandaient l'arriéré de leur solde et le don de joyeuse entrée : il était bien difficile de les satisfaire, parce que le trésor était vide. Les janissaires indiquèrent le moyen de trouver l'argent nécessaire : toutes les personnes qui, sous le dernier sultan, avaient rempli des places, furent taxées à certaines sommes qui, pour plusieurs, égalèrent toute leur fortune; les prisonniers d'état furent admis à la rançon. L'or et l'argent qui couvraient les chevaux du sultan, et qui brillaient dans les écuries, furent envoyés à la monnaie; l'énorme train de chasse fut retranché. Par ces moyens, on ramassa de quoi contenter les rebelles.

Le grand-visir leur montra alors un hatticherif ou ordre du sultan qui leur recommandait l'obéissance, puisqu'on avait satisfait à toutes leurs demandes. Ils n'en refusèrent pas moins d'obéir, déclarèrent Siavus traître et l'attaquèrent dans son palais. Il se défendit contre les furieux ; quand enfin il ne vit pas de possibilité de se sauver, et que les rebelles attaquèrent son harem, il ne put supporter l'idée de voir la demeure de ses femmes profanée : mais seul en défendit l'entrée, et tua encore douze rebelles à mesure qu'ils ouvraient

la porte; enfin il eut la cervelle cassée d'un coup de mousquet. On vit alors une chose dont les annales de l'islam n'avaient pas fourni d'exemple. Le peuple pilla le harem et déshonora les femmes. L'épouse de Siavus, fille de Mahomet Kiöprili, eut les mains et le nez coupés, et fut traînée nue par les rues.

Enfin, les uléma et le peuple en masse prirent les armes pour mettre fin à ces horreurs. Treize des plus mutins furent arrêtés et exécutés, et la tranquillité se rétablit au moins en apparence. Moustapha, le nouveau grand-visir se mit en route au mois de septembre 1688; c'était trop tard pour sauver Belgrade, que l'électeur de Bavière avait pris le 6 septembre. Les échecs qu'il éprouva engagèrent le grand-visir à entamer des négociations pour la paix. Nous avons vu que [1] le congrès de Pottendorf ne put réunir les esprits.

La campagne de 1689 fut encore plus malheureuse dans ses résultats que les précédentes. Après les batailles de Passarowitz et de Nissa, le général autrichien Piccolomini poussa jusqu'à Uskub et Gustendül, et le grand-seigneur fut obligé de se retirer à Andrinople. Ce fut là que fut résolue une révolution ministérielle, qui a eu une grande influence sur le sort de la Porte. Le 7 novembre 1689, les sceaux de l'empire furent remis à Moustapha Kiöprili, frère d'Achmet, qui avait pris Candie. Le nouveau grand-visir était un homme de cinquante-deux ans, observateur religieux des lois de l'islam, ennemi des Chrétiens, sobre et ayant le vin en horreur, d'ailleurs plu-

[1] Voy. p. 275 de ce vol.

tôt homme de cabinet que militaire. La justice et la sévérité dirigèrent toutes ses opérations: il abolit diverses impositions qui donnaient lieu à plus d'abus qu'elles ne rapportaient au fisc; fit rendre gorge aux fonctionnaires qui s'étaient enrichis aux dépens du trésor public, et chassa les dilapidateurs [1]. Il rétablit la discipline militaire, et inspira à la nation cet enthousiasme qui anciennement avait fait exécuter aux Ottomans de grandes choses. Moustapha Kiöprili aurait été l'homme qui pouvait relever la gloire de l'empire ottoman, s'il était dans le pouvoir d'un homme de relever une nation abrutie par la mollesse, ou si celui qui entreprit cette régénération des Turcs avait vécu plus long-temps. Le marquis de Chateauneuf, ministre de Louis XIV à Constantinople, le stimula à continuer avec vigueur la guerre contre l'ennemi commun, et le grand-visir, désapprouvant les négociations de Pottendorf, déclara que la Porte ne ferait la paix que si elle en dictait les conditions. Il publia un firman, par lequel il annonça qu'il était résolu de combattre lui-même les présomptueux Allemands, mais qu'il ne voulait d'autres compagnons que des hommes qui, pleins de la même ardeur religieuse, aspiraient à la gloire du martyre, et se dévouaient à la prospérité de

[1] Parmi les ordonnances financières que Kiöprili publia, il s'en trouve une que nous ne rappelons ici qu'à cause du titre qu'elle portait ou du nom sous lequel elle fut connue, parce que ce même nom renouvelé de nos jours pour une ordonnance militaire, a acquis une grande célébrité. L'ordonnance de Kiöprili règle sur un nouveau pied, d'ailleurs équitable, la capitation des Chrétiens : on la nomme le nouveau réglement *nisami djedid*.

la patrie et à l'extirpation des Infidèles; il engagea tous ceux qui ne se sentaient pas pénétrés de ce feu sacré à rester plutôt chez eux, pour se purifier de la souillure de leurs vices et à prier pour le succès des armes ottomanes. Cet écrit produisit l'effet que le grand-visir en avait espéré: un enthousiasme général s'empara de tous les esprits; de tous les côtés les volontaires accoururent, et Moustapha Kiöprili réunit la plus grande armée dont les annales de l'empire aient jamais parlé.

Parmi les mesures prises par le grand-visir, nous citerons aussi celle qui regarde la Morée. Depuis longtemps la Porte était occupée à dompter le peuple indocile et turbulent des Maïnottes qui, dans la guerre avec les Vénitiens, avaient pris le parti de ceux-ci. Achmet Kiöprili avait cru pouvoir les maintenir dans l'obéissance, en renfermant leur territoire entre quatre forteresses; nous avons vu [1] que cette mesure resta infructueuse. Moustapha en prit une autre; il résolut d'organiser la Morée sur le pied de la Moldavie et de la Valachie, et de lui donner un prince qui résiderait à Maina. Il nomma à ces fonctions un Maïnotte, qu'il tira de la galère où il était enchaîné depuis sept ans. Libère Geratihari ou Liberaccio (tel fut son nom) saisit la première occasion de trahir le sultan, et de passer du côté des Vénitiens.

La campagne de 1690 montra encore une fois les Turcs tels qu'ils avaient été anciennement : la prise de Belgrade [2], qui en fut le principal événement, rem-

[1] Voy. p. 189 de ce vol. [2] Voy. p. 277 de ce vol.

plit l'Europe de stupeur. Moustapha Kiöprili espérait de pareils succès en 1691 : déjà il avait quitté Andrinople, lorsque Soliman II, qui s'était rendu de Constantinople dans cette ville, y mourut, le 23 juin 1691, prince faible et débonnaire, dont le règne fut respecté, à cause de l'innocence de sa vie.

Achmet II, 1691-1695. Par l'influence de Kiöprili, *Achmet II*, frère des deux précédens sultans, fut ceint du cimeterre impérial, et installé comme padichah. Sous le règne de ce prince faible, mélancolique, amateur de la poésie et de la musique, d'ailleurs d'un caractère fort doux ou plutôt d'un tempérament violent, que son attachement à la religion lui apprenait à dompter, l'empire ottoman continua à être enveloppé dans une quadruple guerre, et l'intervention de l'Angleterre et des Provinces-unies tendant à rétablir la paix, n'eut pas de succès. La bataille de Salankemen du 19 août 1691, où les Ottomans furent défaits et où Moustapha Kiöprili perdit la vie, fut un événement décisif. Les historiens ottomans donnent à ce visir le nom de Fasil, le Vertueux ou l'Excellent : ils disent qu'il n'a jamais commis un crime ni proféré une parole inutile.

Plusieurs ministres de talens médiocres lui succédèrent rapidement. Les derniers jours d'Achmet II sont distingués par une mesure de finance fort salutaire : les fermes des revenus publics qui étaient annuelles, furent données pour tout le temps de la vie de l'acquéreur. Le sultan mourut, le 6 février 1695, de l'hydropisie, maladie dont ses frères étaient également morts.

Moustapha II, 1695-1703.

Comme Ibrahim, son fils, n'avait que trois ans, on proclama padichah *Moustapha II*, fils de Mahomet IV, âgé de trente-trois ans, dont il avait passé les huit derniers en prison. Dans un hattichérif, qu'il publia trois jours après son avénement au trône des Ottomans, il accusa les trois derniers sultans d'avoir perdu l'empire par leur indolence, et annonça son intention de se mettre lui-même à la tête de ses armées pour combattre les ennemis du prophète. Néanmoins il ordonna au divan d'examiner si cette résolution était sage ou s'il valait mieux qu'il restât à Andrinople. Le divan trouva des raisons fort graves, qui devaient empêcher Moustapha de se rendre à l'armée. A tous ces motifs, le grand-seigneur opposa ces mots: « Je persiste. » Lui-même, avec Elmas Mahomet, homme de mérite qu'il s'était donné pour grand-visir, s'occupa des préparatifs de son départ. Avant que celui-ci eût lieu, on reçut à Constantinople la nouvelle des deux victoires que Husseïn, le capitan-pacha, avait remportées dans le canal de Scio ou près des îles Spalmadore [1], et de la reprise de Scio. Le capitan-pacha resta dans la capitale comme gouverneur : la place d'amiral fut donnée à un autre Husseïn, connu sous le nom de Mezzamorto, qui avait eu une part décisive aux victoires des 8 et 19 février.

Suite de la guerre quadruple.

Moustapha partit le 30 juin 1695 d'Andrinople. Nous avons rapporté ailleurs [2] les événemens de cette campagne. La prise de Lippa par les Turcs en fut le principal. En 1696, le grand seigneur fit encore une campagne

[1] Voy. p. 194 de ce vol. [2] Voy. p. 281 de ce vol.

qui se borna à la bataille sanglante et indécise d'Olaszy, du 26 août 1696. La campagne de 1697 fut décisive. Le 11 septembre de cette année, le prince Eugène de Savoie livra à l'armée turque la bataille de Szentha qui ruina l'armée ottomane [1]. Le grand-visir Elmas Mahomet fut accusé d'avoir par de fausses mesures, causé la perte de cette bataille. S'il est vrai qu'il se soit trompé, il paya ses fautes de la vie, car il périt dans la bataille. Le sultan, séparé de son armée par la Theiss, eut la douleur d'être spectateur du carnage sans pouvoir aller au secours de ses troupes avec celles qui avaient passé le fleuve. Il se sauva précipitamment à Belgrade où le suivit le reste de son armée débandée. Husseïn Kiöprili, pacha de Belgrade, fut nommé grand-visir : il était cousin-germain d'Achmet Kiöprili.

Triple paix de Carlowitz, 1698.

Immédiatement après le retour de Moustapha à Constantinople, on s'occupa de négociations pour la paix. Un congrès fut tenu depuis le mois de novembre 1698 à Carlowitz, où la paix avec l'Autriche, la Pologne et la république de Venise fut signée le 26 janvier 1699. La Transilvanie fut abandonnée à l'Autriche, le banat de Temesvar resta à la Porte. La Morée fut cédée aux Vénitiens [2].

Nous avons fait connaître les difficultés qui s'opposèrent long-temps à la paix avec la Pologne : elles furent enfin écartées et la paix fut signée aux conditions suivantes :

[1] Voy. p. 282 de ce vol.

[2] Ce traité, dont la durée n'est pas limitée, fut renouvelé par un autre qu'on signa à Constantinople le 22 avril 1714.

L'ancienne amitié et correspondance sera rétablie, de même que les anciennes limites, particulièrement du côté de la Moldavie, sur le pied qu'elles étaient avant les deux dernières guerres. *Art.* 1.

Toutes les forteresses comprises dans les anciennes limites de la Moldavie, et occupées à présent par les Polonais, seront évacuées et rendues aux Turcs. *Art.* 2.

La forteresse de Kaminiec avec la Podolie et l'Ukraine en deçà du Dniepr, seront rendues au roi et à la république de Pologne, et les Turcs ne formeront plus aucune prétention sur les Cosaques de l'Ukraine. *Art.* 3.

Il sera défendu aux sujets des deux états, et notamment par le grand seigneur aux Tatars, d'exercer aucune hostilité, incursion, déprédation. *Art.* 4.

Comme la république a toujours conservé sa liberté, elle ne pourra être molestée par aucune demande ou prétention de l'empire ottoman, sous quelque prétexte que ce soit. *Art.* 5.

Les Tatars de Boudjak se renfermeront dans les limites de leur propre pays. *Art.* 6.

Les religieux catholiques romains jouiront par tout l'empire ottoman, là où ils ont des églises, du libre exercice de leurs fonctions, selon les capitulations et priviléges qui leur ont été accordés autrefois. Il sera permis à l'ambassadeur de Pologne, à la Porte, de faire à cet égard toutes les demandes et remontrances qu'il aura ordre de faire de la part du roi et de la république. *Art.* 7.

La liberté du commerce est rétablie entre les deux nations. On n'obligera point les marchands de payer des dettes sur la simple déposition de témoins, mais seulement sur des billets ou autres obligations légales qu'ils auront souscrits. *Art.* 8.

Les prisonniers et captifs faits pendant la guerre seront remis en liberté de part et d'autre, en payant leur rançon, selon les capitulations précédentes. *Art.* 9.

Le vaivode de Moldavie demeurera en bonne amitié et intelligence avec la Pologne, qui ne donnera aucun asyle aux fugitifs de cette province, ni la Moldavie aux fugitifs polonais. *Art.* 10.

On s'enverra après la ratification de la paix, selon l'ancienne et louable coutume, des ambassadeurs de part et d'autre, pour confirmer la paix et achever d'établir une amitié ferme et durable entre l'empire ottoman et la Pologne. *Art.* 11.

Quant à la Russie, il ne fut d'abord conclu, le 24 janvier 1699, qu'une trève aux conditions suivantes :

Il y aura, à dater du 25 décembre 1698 n. st., entre les deux empires une trève de deux ans, pendant laquelle on travaillera à une paix perpétuelle ou à une trève plus longue. *Art.* 1.

Toutes les hostilités cesseront de part et d'autre pendant le temps que durera la trève. *Art.* 2.

Les Russes et les Cosaques ne feront aucune incursion sur les terres de la domination ottomane, ni sur celles des Tatars de Crimée; de même les Turcs,

les Tatars de Crimée ainsi que les autres hordes de Tatars, ne feront aucune incursion ni n'exerceront aucun ravage sur le territoire de la Russie. *Art.* 3.

Ceux qui contreviendront à cette trève d'une manière ou d'autre, seront arrêtés, incarcérés et punis rigoureusement. *Art.* 4.

Le khan de la Crimée sera compris dans la paix qui se fera. *Art.* 5.

On dressa deux instrumens de cette trève, dont l'un, en langue russe, fut signé par le ministre de Russie ; l'autre, en langue turque, par le ministre de la Porte. Ces deux instrumens furent échangés l'un contre l'autre.

Paix de Constantinople de 1700.

La trève de Carlowitz fut convertie en une paix de trente ans, que négocia M. Oukraintzoff, envoyé extraordinaire du tzar. Elle fut signée à Constantinople le 13 juillet 1700. En voici les conditions principales.

Les villes de Tawan, Kasikermen, Nustret-Kermen et Sagis-Kermen, situées sur le Dniepr, et conquises par les Russes, seront démolies ; elles ne seront jamais rebâties, et on n'y formera aucune sorte d'habitation. Le terrain de ces villes demeurera sous la domination de la Porte. *Art.* 1.

Après la démolition de ces places, les troupes russes et les autres habitans pourront se retirer avec leurs canons et munitions de guerre, ainsi qu'avec tous leurs biens et équipages, sans pouvoir être molestés par qui que ce soit. *Art.* 2.

La ville d'Asoff, avec toutes les petites villes de son

territoire, anciennes et nouvelles, restera sous la domination de la Russie. *Art.* 3 [1].

Après la paix de Carlowitz, le grand-visir Amoudjasade Husseïn Kiöprili publia divers sages réglemens pour l'amélioration de l'instruction publique, rétablit les forteresses qui avaient souffert par la guerre, et construisit plusieurs édifices publics, à l'achèvement desquels il employa une partie de sa propre fortune. Cependant des dégoûts qu'il éprouva l'avertirent que sa faveur chancelait; il quitta volontairement le timon des affaires le 5 septembre 1702, et mourut le 22 du même mois; un des meilleurs et des plus vertueux ministres que la Porte ait possédés. Les sceaux furent donnés au cruel Daltaban Moustapha, Servien, qui ne savait ni lire ni écrire, mais qui, étant pacha de Bagdad, avait apaisé par son activité et sa sévérité, une sédition qui avait éclaté dans les environs de Bassora.

Les projets de Pierre I donnent une autre tendance à la politique de la Porte.

Il se préparait à cette époque une suite d'événemens qui devaient fournir bien des sujets d'inquiétude à la Porte, changer son système politique, et la faire renoncer au rôle d'une puissante conquérante en Occident, pour ne plus s'occuper que des moyens de défendre son existence du côté où l'empire ottoman est

[1] Ce traité, qui contient quatorze articles, n'a jamais été publié. Nous en donnons ici le précis d'après le *Journal de* PIERRE-LE-GRAND, édition de BACMEISTER, T. I, p. 17. L'auteur du *Theatrum europæum* prétend qu'une entière liberté de commerce sur la mer Noire a été accordée par ce traité aux Russes; mais le *Journal de* PIERRE-LE-GRAND ne rapporte point cette clause.

le plus vulnérable. Le tzar Pierre se préparait à l'exécution de son grand projet, de se rendre maître de la mer Noire; il bâtissait des forteresses sur le Don et le Dniepr, les garnissait de troupes nombreuses, et construisait des flottes à Asoff. Daltaban, qui brûlait d'envie de signaler ses talens militaires, avait résolu d'étouffer le plan de Pierre avant qu'il fût mûri, et de recommencer la guerre. Il était contrarié par les vues pacifiques de Feïsoullah-efendi, le moufti, qui lui refusa son fetwa, et des deux plénipotentiaires qui avaient négocié la paix de Carlowitz, Rami Mehemet et le grand interprète Maurocordato. Il forma, dit-on, le plan de faire mourir ces trois amis; mais ceux-ci le prévinrent, l'accusèrent auprès du sultan, et obtinrent l'arrêt de sa mort. Il fut étranglé le 24 janvier 1703, et Rami fut nommé à sa place.

Révolte de Constantinople de 1703.

Ce ministre formé dans le cabinet, nourri dans la connaissance de la politique, et possédant à un haut degré le talent d'écrire avec clarté et élégance, mais étranger aux affaires militaires, ne convenait pas à la soldatesque qu'il s'aliéna complétement par quelques mesures qui déplaisaient à la troupe indisciplinée. Si elle n'aimait pas le grand-visir, elle détestait le moufti, qui par son caractère hautain s'était brouillé avec Rami même, sa créature. Tout le monde se plaignait de Feïsoullah et de ses quatre fils, qui remplissaient les premières places; on se plaignait du sultan même qui ne venait plus à Constantinople, mais passait son temps à la chasse dans les environs d'Andrinople. Le corps des djabedji ou armuriers fut le premier qui

s'émeuta vers le 15 juillet 1703 ; il réclamait la solde arriérée de dix mois. Quand on promit de le satisfaire promptement sur ce point, ce corps excité par les janissaires fit de nouvelles demandes. Il paraît qu'à Andrinople on se faisait illusion sur cette révolte, qu'on crut apaiser par quelques concessions accompagnées d'actes de sévérité. On perdit ainsi trois semaines en pourparlers et demi-mesures. En attendant le nombre des rebelles s'augmenta jusqu'à 50 ou 60,000, qui campèrent à Daoud-Pacha. Le 9 août un corps de 10,000 hommes sous la conduite de Tchalik aga que les janissaires s'étaient donnés pour chef, de Tökiejanli Achmet, simple soldat, de Soliman aga et d'Achmet aga, gendre du quatrième Kiöprili, se mit en marche vers Andrinople pour aller chercher le sultan et le conduire à Constantinople ; mais arrivés à Silivrie (Selymbria), les rebelles se firent donner par le moufti qu'ils avaient nommé à la place de Feïsoullah, un fetwa qui les autorisait à déposer Moustapha. Dès-lors la prière publique se fit au camp pour Achmet, frère du grand seigneur.

Le grand-visir avait réuni une armée formidable, dont il donna le commandement à un vieux pacha, nommé Hasan. Elle marcha à la rencontre des rebelles jusqu'à Hafssa. Moustapha s'y rendit lui-même ; mais voyant qu'il régnait des intelligences entre les deux armées, il ordonna au grand-visir de mettre sa personne en sûreté, et retourna à Andrinople, où les rebelles le suivirent le 21 août : le grand seigneur alla chercher son frère, lui annonça que l'armée l'avait

nommé padichah ; lui demanda d'être traité de la même manière qu'il avait traité celui qui allait prendre sa place, et l'exhorta cependant à ne pas laisser impuni le crime par lequel il était élevé au trône, s'il ne voulait pas bientôt être la victime de l'insubordination des troupes. Après cela il alla occuper l'appartement d'Achmet ; mais bientôt il confirma par son exemple, que rarement l'homme qui a joui du pouvoir possède assez de force d'âme pour survivre à sa perte ; tombé dans une profonde mélancolie, il mourut au bout de six mois, laissant la réputation d'un prince instruit, pieux et bienveillant.

Achmet III avait trente ans, lorsqu'il succéda à son frère, auquel il ressemblait beaucoup sous le rapport du caractère. Avant que la tranquillité fut entièrement rétablie, les rebelles eurent la satisfaction de pouvoir sacrifier l'ancien moufti à leur rage. Pour le sauver, Moustapha l'avait exilé à Erzeroum ; mais on l'atteignit avant qu'il ait pu s'embarquer à Varna ; on le conduisit à Constantinople, où il fut misérablement torturé, pour lui arracher l'aveu de ses trésors cachés ; après quoi on le plaça à rebours sur un âne, et on le promena ainsi dans la ville. Finalement on lui coupa la tête, qu'on mutila avant de la jeter, ainsi que le tronc, dans la Maritza. *Achmet III, 1703-1730.*

Ahmet III n'avait pas oublié le conseil que son frère lui avait donné. Il vengea l'outrage fait à la majesté souveraine ; mais il y procéda avec prudence et lenteur : ses coups frappèrent avec d'autant plus de sûreté. Il paraissait d'abord approuver tout ce qui s'était

fait; mais quand il vit son pouvoir affermi, il punit d'abord isolément les auteurs de la révolution, puis les janissaires, qui furent nuitamment exécutés par centaines.

Le grand-visir, que le sultan avait accepté de la main des rebelles, fut remplacé, le 16 novembre 1703, par Damad Hasan, Grec, beau-frère d'Achmet III, le même qui avait perdu Scio contre les Vénitiens [1]. Lorsqu'il alla faire sa première visite au moufti, celui-ci voulut lui dire qu'il devait son élévation à l'opinion publique; mais accoutumé au langage révolutionnaire, il s'oublia, et parla du suffrage de la multitude. Cette imprudence le perdit; il fut promptement destitué. Le nouveau grand-visir ne se maintint que dix mois; un ancien portefaix, Kalaïla Achmet le remplaça pendant trois mois, et eut, le 25 décembre 1704, pour successeur, un intrigant consommé, Mohammed Baltadji. Il n'y a pas de signe plus certain de la nullité d'un gouvernement que les fréquens changemens de ministres. Baltadji montra une incapacité complète, qui força le grand-seigneur à donner, le 3 mai 1706, les sceaux à Ali, fils d'un barbier de Tchorli (Tyrilos), qui est connu sous le nom de Tchorlili Alipacha. C'était un jeune homme actif et entendu.

Trois guerres de Russie en trois ans, 1710-1712.

Ce fut sous son administration que Charles XII arriva à Bender, et devint l'occasion d'une guerre qui éclata entre la Porte et la Russie, ou plutôt de trois guerres commencées et terminées dans l'espace de trois ans, et qui prouvent une grande versatilité dans le

[1] Voy. p. 194 de ce vol.

système politique de la puissance qui les a provoquées. En effet le divan de Constantinople, alternativement dominé par des factions contraires, offrit à cette époque un spectacle qu'on pouvait regarder comme le présage d'une grande catastrophe, ou comme le signe d'une décadence complète.

Lorsque la Porte, toujours mal instruite des événemens qui se passaient dans le reste de l'Europe, et même dans les états voisins, connut enfin par les rapports du visir Youssouf, gouverneur de Babadaghi et pacha d'Otchakoff, la chute d'Auguste II et le triomphe de Stanislas Leszynski, elle ordonna à ce visir d'entrer en relation avec le héros du Nord, Charles XII. Un émissaire que Youssouf lui adressa, le trouva à Thorn. Ce monarque, dont le royaume était à peine connu de nom à Constantinople, saisit avidement cette occasion pour négocier avec le divan. Il proposa d'établir entre la Porte et la Suède des rapports suivis, de manière qu'à l'avenir le grand-seigneur recevrait des ministres de la Suède comme des autres grandes puissances; les négocians des deux nations devaient avoir la faculté de faire le commerce de l'une à l'autre; les bâtimens suédois que les Algériens venaient de capturer seraient restitués; Stanislas serait reconnu roi de Pologne, et la Porte ferait marcher une armée pour forcer les Russes à quitter la Pologne.

Le grand-visir répondit à ces propositions que la Porte ne pouvait pas se charger d'une garantie contre les Algériens, ni faire marcher des troupes sans rompre

la paix avec la Russie ; mais qu'elle pourrait intervenir à la conclusion de la paix entre celle-ci et la Suède. Il invitait au surplus le roi à envoyer un ministre à la Porte. Comme néanmoins Tchorli Ali désirait entraîner le sultan à la guerre, il mit Charles XII en rapport avec le khan de la Crimée, auquel il ordonna de marcher au secours du roi. On dit que l'espoir d'un si puissant soutien engagea le roi de Suède à s'enfermer en Ukraine, où il perdit, le 8 juillet 1709, la fameuse bataille de Pultawa. Il ignorait que le sultan, ayant eu connaissance des ordres donnés au khan par le grand-visir, les avait fait changer.

Paix de Constantinople de 1710.

Charles XII se sauva à Bender, envoya des ministres à Constantinople et négocia une alliance. La sultane Valide, remplie d'enthousiasme pour le roi, et le grand-visir lui étaient favorables; mais l'argent du comte de Tolstoï, ministre du tzar, et les sentimens pacifiques d'Achmet III prévalurent, et le 4 janvier 1710, on signa la confirmation de la paix de Carlowitz; on y ajouta cependant une condition qui assurait au roi de Suède le retour dans ses états. Le refus de Charles XII de quitter son asyle autrement qu'avec l'accompagnement d'une armée ottomane, mit la Porte dans un grand embarras. Les ennemis de Tchorlili Ali profitèrent du mécontentement du sultan pour faire destituer le grand-visir qui fut relégué à Caffa et remplacé par Nuuman Kiöprili pacha, fils de Moustapha Kiöprili, surnommé le Vertueux. Ce cinquième grand-visir de la famille Kiöprili était d'une probité inflexible, et scrupuleux observateur de la loi, homme

de cabinet expérimenté, mais sans connaissances militaires. Il ne voulut pas entendre parler de guerre contre les Russes qu'il traitait d'injuste et d'inutile; mais il respectait aussi les devoirs de l'hospitalité qui sont sacrés aux Musulmans; il fit tenir au roi de Suède 800 bourses (1,600,000 francs) et lui conseilla de s'en retourner par la Hongrie et l'Autriche, ou s'il aimait mieux, sur des vaisseaux français.

Kiöprili ne se maintint que deux mois dans ce poste; il sentit lui-même qu'il était au-dessus de ses forces et obtint la permission de reprendre le gouvernement de Négrepont d'où il avait été appelé à Constantinople. Sur les instances du khan de la Crimée et conformément à un fetwa du moufti, les sceaux furent rendus, le 7 août 1710, à Baltadji Mohammed. La guerre fut déclarée à la Russie, le 20 novembre 1710, et le comte de Tolstoï enfermé aux Sept-tours. On motiva cette déclaration sur ce que le tzar avait construit des places fortes sur les frontières de la Tatarie, savoir Taganrok, Kamienska à douze lieues d'Or, Ssamaidjik sur le confluent de la Ssamara et du Dniepr, et Tighan; sur ce qu'il avait fait plusieurs excursions sur le territoire de la Porte; enfin, sur ce qu'il avait placé une garnison à Kaminiec et occupé une partie de la Pologne par laquelle il paraissait vouloir se frayer une route pour entrer en Turquie. Le hospodar de la Moldavie, Nicolas Maurocordato, fils d'Alexandre, fut destitué et remplacé par Démétrius Cantemir.

Ce fut par une expédition en cette principauté que le tzar ouvrit la campagne de 1711. En s'approchant, Campagne de 1711.

il chercha à gagner le nouvel hospodar. Le $\frac{2}{13}$ avril, il conclut avec lui à Sluzk en Pologne, un traité par lequel Cantemir se mit sous la protection de la Russie qui lui assura la possession de sa dignité pour lui et sa famille. L'armée russe n'ayant pas trouvé de vivres en Moldavie où les sauterelles avaient ruiné la dernière moisson, elle descendit le Pruth sur la rive droite pour se rapprocher du Danube où l'on espérait s'emparer des magasins turcs. Mohammed Baltadji n'avait jamais commandé d'armée; il ignorait le métier de la guerre, mais il savait que l'activité peut quelquefois remplacer les talens. Il traversa le Danube à Isaccia et passa le Pruth à Housz, tandis que Pierre Ier le croyait encore sur la rive gauche de cette rivière. Subitement ce monarque se vit enfermé, avec 38,000 hommes, à Falczi sur le Pruth, par une armée de plus de 200,000 Musulmans. Le $\frac{9}{20}$ juillet, les Ottomans attaquèrent les Russes, mais furent repoussés avec une perte de 7,000 hommes. Cet avantage ne put tirer Pierre du danger de sa position; enveloppée par des forces quintuples, son armée manquait de subsistances, et ne pouvait pas même se procurer de l'eau, parce que les batteries ennemies commandaient le fleuve.

Il ne restait au tzar d'autre alternative que de se frayer un chemin le sabre à la main, ou de racheter sa vie au prix de sa liberté et de celle de Catherine, son épouse, qui l'avait suivi. C'en était fait de ses vastes plans; les fruits de vingt années de travaux étaient perdus; la Russie rentrait dans la barbarie d'où

le génie d'un grand homme avait tenté de les en faire sortir; elle disparaissait du théâtre européen. S'abandonnant à son désespoir, Pierre s'enferma dans sa tente; le découragement s'empara de toutes les âmes. Le courage d'une femme sauva l'empire. Catherine força la consigne qui défendait l'entrée de la tente du tzar, releva le courage de son époux, et l'engagea à négocier avec les Turcs; elle-même en prépara les voies, en envoyant ses diamans et tout l'or que l'on put ramasser au grand-visir et aux autres officiers supérieurs de l'armée ottomane. Un officier, nommé Schépeloff, alla demander la paix à Baltadji de la part du feld-maréchal Schérémétef.

Elle fut signée, le $\frac{10}{21}$ juillet 1711, à Falczi ou dans la plaine dite Hœsgesti (c'est-à-dire où l'on a perdu l'esprit), située entre Housz et Falczi sur le Pruth: elle le fut malgré les pressantes représentations que Poniatowski et le khan des Tatars firent au grand-visir. Gagné par les présens de Catherine, il leur répondit que la loi du prophête défendait de refuser la paix à qui la demandait. Voici les conditions de ce traité : Paix de Falczi, 1711.

Le tzar rendra la forteresse d'Asoff avec son territoire et ses dépendances, dans le même état où cette place se trouvait quand il la prit. *Art.* 1.

Les forteresses nouvellement construites par le tzar seront rasées. *Art.* 2.

Le tzar ne se mêlera plus des affaires des Cosaques soumis à la Pologne, non plus que de celles des Cosaques qui dépendent du khan des Tatars, et retirera toutes ses troupes de leur pays. *Art.* 3.

Les marchands pourront librement exercer leur commerce, mais personne de la part du tzar ne pourra résider à la Porte en qualité d'ambassadeur. *Art.* 4.

Les Musulmans qui ont été fait prisonniers ou esclaves, seront rendus. *Art.* 5.

. Le roi de Suède, s'étant mis sous la protection de la Porte, aura un libre passage pour s'en retourner dans ses états, sans pouvoir en être empêché ou retenu en aucune manière par les Russes. *Art.* 6.

Le grand-visir ajouta à ces articles, que le très-gracieux seigneur et padischah serait supplié de les ratifier et d'oublier la précédente mauvaise conduite du tzar; que, des ôtages étant donnés par le tzar, son armée pourra s'en aller librement dans son pays, sans qu'il lui soit fait aucun empêchement par l'armée turque, ni par les Tatars, ni par d'autres.

Le grand-visir avait exigé pour préliminaire, que le prince Démétrius Cantemir lui serait livré; mais le tzar refusa avec persévérance une proposition si avilissante, disant qu'on pouvait, avec l'aide de Dieu, reconquérir des provinces perdues, mais qu'on ne pouvait recouvrer l'honneur. Il chercha par la suite à dédommager le prince Cantemir, en lui accordant des honneurs et des priviléges.

Le lendemain de la signature de la paix, le général Rönne qui avait été détaché de l'armée du tzar, et envoyé en avant vers le Danube, et qui ensuite s'était trouvé coupé par la marche du grand-visir à Housz, s'empara de Braïlow; cette place fut sur-le-champ rendue. L'armée russe, réduite à 22,000 hommes,

fut escortée par 12,000 Turcs, chargés de la protéger contre les Tatars; elle se retira sur Mohileff.

Aussitôt que Charles XII apprit à Bender la position où se trouvait le tzar, il monta à cheval et fit cinquante lieues, espérant voir son ennemi entre ses mains. Il arriva au camp du grand-visir après la signature de la paix. Les reproches dont il combla le visir, furent reçus avec dédain.

Achmet III approuva d'abord la conclusion de la paix, et donna des ordres pour qu'on préparât l'escorte destinée à ramener le roi de Suède; il envoya à Vienne pour négocier avec la régente (car Charles VI était encore en Espagne), le passage pour Charles XII par les états héréditaires de la maison d'Autriche, qui fut accordé sans peine. Cependant le roi, malgré les soins que prit Baltadji d'intercepter ses communications avec Constantinople, réussit à faire parvenir au sultan un mémoire où la conduite du grand-visir était dévoilée. Ce ministre prévaricateur reçut l'ordre de son exil le 20 novembre 1711, à Andrinople, car il paraît qu'il avait tardé exprès de se rendre à Constantinople. Le Géorgien Youssouf, aga des janissaires, fut élevé à la place de grand-visir.

La Porte déclara de nouveau la guerre à la Russie, le $\frac{17}{28}$ décembre 1711. On allégua pour motif de cette rupture le séjour que les troupes russes continuèrent de faire en Pologne, ainsi que les retards qu'elles apportèrent à la restitution d'Asoff et à la démolition des fortifications de Taganrok. Cependant les ministres d'Angleterre et des États-généraux ayant inter- Paix de Constantinople, 1712.

posé leur médiation, et les négociations russes, Pierre Schaffiroff et Michel Schérémèteff qu'on avait retenus à Constantinople comme otages, ayant gagné Youssouf et d'autres grands de l'empire, il fut signé, le $\frac{5}{16}$ avril 1712, à Constantinople, un nouveau traité aux conditions suivantes :

Trente jours après la signature du traité, le tzar retirera les troupes qu'il a en Pologne du côté de l'empire ottoman ; après trois mois, il ne pourra rester dans ce royaume aucunes troupes moscovites, sous quelque prétexte que ce soit ; le tzar ne pourra se mêler en aucune manière du gouvernement de la nation polonaise, encore moins y faire entrer des troupes, excepté si le roi de Suède venait à troubler la Pologne dans la vue de porter en même temps la guerre dans les états du tzar. *Art.* 1.

Lorsque la Porte jugera à propos que le roi de Suède retourne dans ses états, cela se fera par tel chemin que le grand-seigneur trouvera bon. Si la Porte prend la résolution de faire passer le roi avec ses troupes et celles de la Porte, par la Moscovie, jusque dans ses états, il ne sera fait aucun tort aux sujets moscovites par les troupes suédoises et turques, ni à celles-ci et au roi par les sujets moscovites. *Art.* 2.

Vu que le tzar est en possession de la ville de Kieff et de ses dépendances en-deçà du Borysthène et de l'Ukraine située au-delà de ce fleuve, ce pays lui restera ; mais il se retirera de tous les châteaux et terres appartenant aux Cosaques, hors du territoire de Kieff, en-deçà du fleuve, ainsi que de l'île de Setscha jointe

à ce côté-ci du fleuve. Les Cosaques qui restent sous la domination du tzar ne pourront faire aucun tort ni dommage aux Tatars de Crimée ni aux autres sujets de la Porte; et de même les Cosaques et les Tatars qui sont sous la domination de la Porte ne pourront faire aucun tort aux Russes ni aux Cosaques dépendans du tzar. Les contrevenans seront sévèrement punis de part et d'autre. *Art.* 3.

Comme la ville d'Asoff est située à l'extrémité de l'empire ottoman, et que la forteresse de Tcherkassy [1] est sur la frontière de Russie, on est convenu que, pour éviter tout sujet de rupture, on ne pourra bâtir de part ni d'autre, entre ces deux places, aucune forteresse; on rasera toutes celles qui y ont été établies. Il sera permis cependant au grand-seigneur de faire rebâtir la forteresse construite ci-devant par les Russes au-delà du Tanaïs, vis-à-vis d'Asoff, et démolie par eux lorsqu'ils firent la restitution de cette dernière place. *Art.* 4.

Comme, par les articles de la paix conclue en Moldavie, il avait été stipulé que la ville d'Asoff serait rendue dans le même état où elle était lorsqu'elle fut prise sur l'empire ottoman par le tzar, et que lorsqu'elle fut prise, il y avait 60 pièces de canons de bronze qui ne s'y sont pas trouvées après la restitution de cette place, le tzar sera obligé de faire reparaître les susdites pièces ou d'en payer l'équivalent à la Porte. *Art.* 5.

La disposition du traité du Pruth relative à la dé-

[1] Voy. vol. XI, p. 159.

molition de Kamennoï et de Ssamara est renouvelé par *l'art.* 6.

La paix durera vingt-cinq ans. Le tzar enverra un ambassadeur pour faire l'échange des ratifications. *Art.* 7.

Le traité de Constantinople fut encore rompu avant la fin de l'année 1712. Le grand-seigneur informé par un agent secret qu'il avait envoyé en Pologne, que le tzar n'avait pas exécuté l'art. 1 de ce traité, se décida pour une nouvelle guerre, malgré les intrigues du grand-visir auquel le prince Abraham Laboukhin, ambassadeur extraordinaire de Russie, avoit apporté de riches présens. Cet ambassadeur, aussi bien que le comte de Tolstoï, qui se trouvait encore à Constantinople avec Pierre Schaffiroff et Michel Schérémétéff, furent enfermés aux Sept-tours. Le grand-visir fut déposé et remplacé par Soliman-pascha. La guerre fut déclarée le 11 novembre 1712. Achmet III se rendit en personne à Andrinople, où il rassembla une armée formidable. Les Tatars envahirent la Russie, et commirent de grands dégats dans les provinces situées sur le Don et en Ukraine.

Cependant, par une de ces révolutions qui sont fréquentes à Constantinople, le parti contraire au roi de Suède prit de nouveau le dessus dans le divan. Ce fut Ali Koumourdgi, favori et gendre du sultan au nom duquel il gouvernait, laissant aux grands-visirs le vain simulacre de la puissance et le détail des affaires, qui fut l'auteur de cette révolution. Le temps approchait où cet ambitieux croyait pouvoir mettre la

main à l'exécution du plan auquel il travaillait en secret depuis long-temps; c'était la conquête de la Morée. Comme il sentait qu'il aurait alors besoin de l'amitié ou au moins de la neutralité du tzar, il travailla à la gagner d'avance; dans ce dessein, il fit prendre au divan la résolution de forcer le roi de Suède à quitter l'empire ottoman. Ce fut par suite de cette résolution qu'eut lieu à Varnitza la fameuse journée du 13 février 1713, connue sous le nom de *Calabalik*, où Charles XII et sa faible suite se défendirent pendant sept heures contre 13,000 hommes ayant douze canons et deux mortiers ; ayant enfin succombé à une si immense supériorité, il fut conduit à Bender, de là à Demotika, et enfin, le 20 avril, à Demirtasch près Andrinople, Journée de Calabalik.

Le 6 avril 1713, Ibrahim pacha, ancien matelot, avait été nommé grand-visir; ce ministre aimait la guerre et favorisait les projets du roi de Suède; mais comme il essaya de culbuter Ali Koumourdgi, celui-ci le prévint et le fit condamner à mort le 27 avril. Ali prit alors la dignité de grand-visir ; comme il était brouillé avec Charles XII, il tira de prison les ministres russes et les fit venir à Andrinople pour se concerter avec eux sur un nouveau traité.

Cette négociation dura près de deux mois. Les Russes consentirent à un arrangement de limites qui leur coupait toutes communications avec la mer Noire; le nouveau khan de la Crimée, Kaplan Guéraï, ayant demandé qu'ils se soumissent à lui payer l'ancien tribut annuel de 40,000 ducats, ils rejetèrent cette prétention. Les conférences ayant alors été interrompues, les mi-

nistres russes furent enfermés dans leurs maisons et menacés d'être renvoyés dans les Sept-tours. Comme cependant le grand-visir ne prenait pas un très-vif intérêt aux affaires du khan, la négociation fut reprise, et la paix signée à Andrinople le $\frac{13}{24}$ juin 1713 [1].

Paix d'Andrinople de 1713.

Ce traité contient onze articles, dont les six premiers et le onzième sont entièrement conformes aux sept articles dont est composé le traité de Constantinople. Les autres renferment les dispositions suivantes:

La frontière entre la Ssamara et l'Orel sera partagée en deux portions égales à prendre depuis l'embouchure de ces rivières dans le Borysthène jusqu'à leurs sources; de sorte que la partie située sur la Ssamara appartienne à la Porte, et celle située sur l'Orel à la Russie, sans qu'il soit permis ni à l'une ni à l'autre de ces puissances de construire dans sa partie aucune forteresse, château ou fort.

Asoff devant être rendu en vertu de la paix du Pruth, avec son territoire et toutes ses dépendances, le pays qui s'étend depuis les sources des rivières de Ssamara et d'Orel jusqu'au Tanaïs et à Asoff, sera limité de la même manière qu'il le fut du temps de la domination de la Porte et avant qu'Asoff tombât au pouvoir de la Russie. Les forteresses ou palangues qui s'y trouvent resteront, comme ci-devant, en la possession de celui qui s'en trouvera actuellement saisi; mais les places qui ont été démolies auprès de la rivière de Mins resteront rasées. *Art.* 7.

[1] Les rapports de Charles XII avec la Porte, sommairement indiqués dans ce chapitre, seront développés à la sect. XIX du chap. XIV.

Les Cosaques russes, et autres sujets de la Russie, ne feront aucun tort aux sujets ottomans, soit à ceux d'Asoff, de la Crimée ou autres, comme de leur enlever des hommes et des bestiaux, ou de leur causer quelque autre dommage. Il sera également enjoint par la Porte au khan de Crimée, au sultan kalga-nouradin [1], et autres, ainsi qu'aux commandans et juges de frontières, de s'abstenir de toute incursion, offense ou violence quelconque contre des sujets russes et pays dépendans de la Russie. Tous les contrevenans seront punis de part et d'autre, et on fera la recherche des choses enlevées pour être restituées aux propriétaires. Les différends qui naîtront à ce sujet, s'ils ne peuvent pas être terminés par les commandans et juges des frontières, seront renvoyés à la Porte, qui les fera décider promptement. *Art.* 8.

Si les Calmouks exerçaient quelques hostilités contre les peuples de la Crimée, ou contre les Nogaïs et Tcherkasses qui en dépendent, aucun Russe ni sujet russe ne doit y prendre part. De même les Criméens et autres nations tatares ne molesteront non plus les Russes, ni n'infesteront leur pays, sous prétexte de donner la chasse aux Calmouks; et, s'il arrivait pareille chose, les délinquans seront punis de part et d'autre, et on rendra les bestiaux ou effets qui auront été enlevés.

Quant à la prétention que les Tatars de la Crimée ont formée à la charge de la Russie, les ministres du

[1] Le kalga-nouradin-sultan était le généralissime des Tatars de Crimée : c'était la première charge du pays, que le khan donnait ordinairement à son frère ou à son plus proche parent.

tzar s'étant trouvés sans instruction et sans pleins-pouvoirs, on convint de renvoyer cette affaire à un autre temps pour l'arranger du consentement des parties intéressées.

Guerre de la Morée de 1714.

Pendant la guerre trois fois interrompue dont nous venons de donner le précis, il s'en préparait une autre en silence. Les Turcs ne pouvaient voir qu'avec la plus vive peine la Morée entre les mains des Vénitiens. Résolu de la recouvrer et de donner de l'occupation à l'armée, le jeune grand-visir Ali Koumourdgi fit des préparatifs dont on masquait soigneusement le but, en répandant le bruit qu'ils étaient destinés contre l'ordre de Malte. Le sénat de Venise s'abandonnait à la plus grande sécurité; il ne paraissait pas soupçonner seulement qu'on voulait rompre le traité de Carlowitz, et négligea entièrement de mettre les places de la Morée en état de défense. La Porte profitant de cette incurie, déclara la guerre à la république le 8 décembre 1714, et fit arrêter le baile André Memo. Les prétextes furent que les Vénitiens étaient contrevenus aux conditions de la paix de Carlowitz, en vexant des sujets ottomans, et en soutenant les rebelles monténégrins. Le pacha de la Bosnie eut ordre d'entrer en Dalmatie, pendant que le grand-visir rassembla une armée sur l'isthme de Corinthe. Topal-Osman, qui commandait sous ses ordres, força ce passage au mois de juin 1715, et s'empara, le 3 juillet, de Corinthe. L'ordre le plus sévère avait défendu aux soldats ottomans tout excès; un accident, un magasin de poudre que les vainqueurs et les vaincus s'ac-

causaient réciproquement d'avoir fait sauter en l'air, le fit oublier; les Turcs massacrèrent tous les Grecs et les Vénitiens qui tombèrent entre leurs mains. Napoli di Romania fut prise le 20 juillet, Modone le 16 août. Les commandans vénitiens de ces places ne firent presque pas de résistance, et les habitans grecs, qui se plaignaient de l'intolérance religieuse des Vénitiens, donnèrent aux Turcs tous les rensignemens qui pouvaient leur être utiles. Dans l'espace de cent et un jours ceux-ci furent les maîtres de toute la Morée. Tine, Égine et Cérigo se soumirent au Croissant que les Infidèles plantèrent même sur les remparts de Suda et Spinalonga, les deux seules places que les Vénitiens possédaient encore dans l'île de Candie.

Cependant la cour de Vienne était intéressée à ne pas permettre l'anéantissement de la puissance vénitienne qui était un des boulevards des possessions héréditaires de l'Autriche. Quoique l'empereur fût extrêmement mécontent de la partialité que les Vénitiens avaient montrée pour la France dans la guerre de la succession d'Espagne, il crut devoir faire taire son ressentiment à la voix de l'intérêt général. En sa qualité de garant de la paix de Carlowitz, il interposa d'abord sa médiation; comme elle resta infructueuse, il s'allia étroitement avec la république par un traité qui fut conclu le 13 avril 1716, et par lequel la seigneurie se chargea de la garantie des possessions autrichiennes en Lombardie et du maintien de la tranquillité en Italie. Le principal auteur de cette ligue fut le prince Eugène de Savoie qui, se trouvant placé à la

tête du département de la guerre, avait formé en 1715 une armée de 70,000 hommes et mis en état de défense les principales forteresses de la Hongrie. Ainsi il s'était préparé les moyens de remporter les victoires qui le portèrent au pinacle de la gloire, celles de Salenkemen, du 15 août 1716 et de Belgrade, du 16 août 1717, suivie de la prise de cette ville.

Le pape aussi excita l'empereur à la guerre et lui accorda pour trois ans la décime des biens ecclésiastiques de ses états. Il envoya à la république ses galères; les rois d'Espagne et de Portugal en firent de même. La diète germanique accorda à l'empereur cinquante mois romains.

L'histoire de cette double guerre avec Venise et la maison d'Autriche a été donnée dans les chapitres précédens auxquels nous renvoyons, en nous contentant d'ajouter ici quelques faits particuliers.

Ali Coumourdji paya de sa vie, dans la bataille de Salenkemen ou de Péterwaradin, la présomption avec laquelle il s'était attribué le commandement, sans en avoir les talens. Voyant que la bataille dont il avait été l'immobile spectateur, était perdue, il monta à cheval et se précipita au milieu des ennemis : une balle le frappa au front ; on le conduisit à Carlowitz où il expira. Prévenu de cet événement quatre jours après, le grand seigneur qui était resté à Constantinople, envoya les sceaux à Khalil, pacha de Belgrade.

Nous avons dit qu'au mois de novembre de la même année un corps autrichien enleva le hospodar de la Valachie, Nicolas Maurocordato, prince savant, au-

teur d'un traité moral qu'on place à côté des Offices de Cicéron. Ainsi qu'Alexandre, son père, il avait été anciennement premier interprète de la Porte. Nommé hospodar de la Moldavie, il avait été remplacé, en 1709, par Démétrius Cantimir, mais réintégré dans sa dignité au bout de huit mois. Au commencement de la campagne de 1716, on l'avait transféré en Valachie d'où il fut enlevé par les Russes : la Porte nomma alors Jean, son frère, hospodar : la place d'interprète dont celui-ci était revêtu fut donnée à Alexandre Gika, son parent ou allié.

La défaite de Khalil pacha à Belgrade, le 16 août 1717, entraîna sa destitution. Nichandji Mohamet fut élevé à la dignité de grand-visir, qu'il ne conserva que jusqu'au 9 mai 1718. Achmet remit alors les sceaux de l'empire à son ami d'enfance, Damad Ibrahim, homme juste, pacifique et bienveillant, qui aimait les lettres et les arts; sous ce visir l'empire jouit pendant douze années de la paix que le traité de Passarowitz lui donna, le 21 juillet 1718. Paix de Passarowitz, 1718.

Les dispositions de ce traité se trouvent ci-dessus[1]; elles dépouillèrent la Porte du banat de Temesvar, d'une partie de la Valachie, de Belgrade et d'une partie de la Servie, et généralement de ce que la paix de Carlowitz lui avait encore laissé en Hongrie. Sans déchoir encore de son rang de grande puissance, l'empire ottoman cessa dès-lors d'être un voisin dangereux pour la maison d'Autriche. La Perse et la Russie furent dans le dix-huitième siècle les principaux enne-

[1] Voy. p. 328 de ce vol.

mis que la Porte eut à combattre, comme nous le verrons notre livre VIII, où nous continuerons l'histoire d'Achmet III.

SUPPLÉMENT.

SUITE CHRONOLOGIQUE

des khans de la Crimée, depuis 1623 *jusqu'en* 1724[1].

Mahomet Guéraï III, frère de Djanybeg, 1623. Il périt en 1627 dans un combat contre Chahyn son frère qui voulait se mettre à sa place, mais fut obligé de se réfugier auprès de Chakh Abbas en Perse.

Djanybeg[2] fut alors rétabli et régna jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Finalement tombé dans l'enfance, il fut destitué et remplacé en 1635 par un fils de Ghazy Guéraï, nommé

Énaïet Guéraï, que la Porte fit mourir en 1636.

Behader Guéraï, fils de Selamet, ne régna que jusqu'en 1639.

Mohamed Guéraï IV, son frère, fut destitué en 1643.

Islam Guéraï, grand guerrier, prince juste et généreux, 1643—1654.

La Porte appela alors de nouveau *Mohamed Guéraï IV*, que le malheur avait corrigé. Il fut déposé une seconde fois en 1666.

[1] Suite du vol. XXI, p. 204.

[2] Nommé vol. XXI, p. 204, par une faute typographique, *Djaybeg*.

Adil Guéraï, fut déposé en 1671, à cause de tyrannie.

Hadji Selim Guéraï le fut en 1678.

Mourad Guéraï, 1678—1682.

Hadji Guéraï, prince guerrier, mais avide, qui ne régna que huit mois; on rappela

Hadji Selim Guéraï, prince doux et juste, qui en 1689 repoussa les Russes qui avaient envahi la Crimée. Il abdiqua en 1691.

Sadet Guéraï ne régna que quelques mois.

Safa Guéraï, 1692, et on rappela encore une fois

Hadji Selim Guéraï, qui se distingua beaucoup dans la guerre contre les Russes. En reconnaissance de ses services, la Porte déclara que ses descendans seuls pourraient être nommés khans de Crimée, et que les collatéraux de la maison ne pourraient parvenir à la couronne que lorsque ses descendans manqueraient. A la fin de l'année 1698, il abdiqua en faveur de son fils aîné,

Dewlet Guéraï II qui fut destitué en 1702, et son père.

Hadji Selim Guéraï, remonta encore une fois sur le trône. Il mourut en 1704.

Gazy Guéraï, son second fils, déposé en 1707.

Kaplan Guéraï, troisième fils de Hadji Selim, fut exilé au bout d'une année, en 1708, et

Dewlet Guéraï II remonta sur le trône. Après s'être distingué dans la guerre contre Pierre le Grand, il fut exilé en 1715, et

Kaplan Guéraï fut rappelé pour être destitué encore une fois en 1716.

Kara Dewlet Guéraï, fils âgé de cinquante ans de Adel Gueraï, fut nommé à Constantinople, mais les Tatars n'en voulurent pas, et on lui substitua

Sadet Guéraï, fils de Hadji Selim, qui fut déposé en 1724.

FIN

DE LA PARTIE II DU LIVRE VII,

OU

DE L'HISTOIRE DES ÉTATS MÉRIDIONAUX-OCCIDENTAUX DE L'EUROPE JUSQU'EN 1718.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-DEUXIÈME VOLUME,

HUITIÈME DE L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE.

SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE DU LIVRE SEPTIÈME.

CHAP. IX. *Histoire des états de la Moyenne-Italie*, p. 1.

SECT. 1. *Grand-duché de Toscane* (1621—1717). Testament de Cosme II, 4. — *Ferdinand II* (1621—1670), 6. — Régence de l'aïeule et de la mère du grand-due, *ibid.* — Majorité de Ferdinand II, 7. — Effets de la bulle de 1591, 8. — Décadence du commerce de Florence, 10. — Guerre de Castro de 1641, 11. — Paix de Venise de 1644, 12. — Traité de neutralité de 1646, *ibid.* — Acquisition de Pontrémoli (1650), *ibid.* — Changement des mœurs à Florence, 14. — Fondation de l'Académie du Ciment, 15. — Éducation et mariage du prince héréditaire, 17. — Mort et caractère de Ferdinand II, 18. — *Cosme III* (1670—1723), 19. — Discorde entre le grand-duc et son épouse, *ibid.*— Gouvernement vicieux de Cosme III, 22. — Les honneurs de la royauté sont accordés au grand-duc, 24. — Traité de neutralité pour Livourne (1691), 25.— Différend pour les contributions impériales, *ibid.* — Mariage et mort du prince héréditaire, 26. — Mariage de Jean-Gaston, second fils du grand-due, 27. — Guerre pour la succession d'Espagne, 29. — Mariage et mort du cardinal de Médicis, 32. — Projet de rétablir la république de Flo-

rence, 34. — Négociation pour la succession de l'électrice Palatine, 35. — Accord de Francfort du 9 janvier 1712, 37. — Article secret du traité d'Utrecht, 38. — Actes secrets de Florence du 27 novembre 1713, 39. — La succession de la Toscane est destinée à la maison d'Este, 40.

SECT. II. *Histoire des souverains pontifes. Grégoire XV* (1621—1623), 42. — Bulle de 1621 sur l'élection des papes, 43.— Fondation de la congrégation de S. Maur, *ibid.* — Fondation des écoles pieuses, 45. — Fondation de la congrégation et du collége de la Propagande, *ibid.* — Acquisition de la bibliothèque de Heidelberg, 46. — Affaire de la Valteline, 47. — *Urbain VIII* (1623—1644), *ibid.* — Réunion du duché d'Urbin, 48. — Titre d'Éminence accordé aux cardinaux, 51. — Première guerre de Castro, 52. — Paix de Venise (1644), 59. — Bulle *Ex debito pastoralis officii*, 61. — *Innocent X* (1644—1655), *ibid.* — Persécution des Barberini, 63. — Caractère d'Innocent X, 66. — *Alexandre VII* (1655—1667), 67. — Seconde guerre de Castro (1660), 69. — Paix de Pise de 1664, *ibid.* — Caractère d'Alexandre VII, *ibid.* — *Clément IX* (1667—1670), 72. — Paix de l'Église (1668), 73. — *Clément X* (1670—1676), *ibid.* — *Innocent XI* (1676—1689), 75. — *Alexandre VIII* (1689—1691), 78. — *Innocent XII* (1691—1700), 81. — *Clément XI* (1700—1721), 82. — Guerre de 1708, 84. — Paix de 1709, 85. — Bulle *Unigenitus*, *ibid.* — Dispute relative aux cérémonies chinoises, *ibid.* — Bulle *Ex illa die*, 93. — Dispute au sujet des missions du Malabar, 94.

CHAP. X. *Histoire des états de l'Italie inférieure.* Grands maîtres de l'ordre de Malte, 100.

SECT. I. *Royaume de Naples.* Révolte de Naples de 1647, 101. — Thomas Aniello, 103. — Capitulation du 12 juillet, 108. — Chute de Masaniello, 110. — Nouvelle révolte, 111. — Arrivée de don Juan d'Austria, 112. — Bombardement de Naples du 5 octobre, 113. — Gennaro Annésé, chef du peuple, *ibid.*

— Le duc de Guise intervient dans les affaires de Naples, 115. — Le duc de Guise, généralissime de la royale république de Naples, 117. — Arrivée du duc de Richelieu, 118. — Le duc de Guise est proclamé duc de Naples, 119. — Départ du vice-roi d'Arcos, 120. — Assaut général du 12 février 1648, 121.— Le comte d'Ognate, vice-roi de Naples, *ibid.* — Réduction de Naples (5 avril 1648), 122. — Captivité du duc de Guise, 123. — Réflexions sur la révolte de Naples, *ibid.* — Expédition du prince Thomas de Savoie, 127. — Punition des rebelles, 128. — Rétablissement des gabelles, 129. — Seconde expédition du duc de Guise, 130. — Philippe V à Naples, 131. — Conquête de Naples par l'archiduc Charles, 133. — Paix d'Utrecht, 135.

SECT. II. *Royaume de Sicile.* Révolte de Palerme de 1647, 136. Révolte de Messine de 1674, 137.— Batailles navales de 1676, 140. — Réduction de Messine, 142. — La Sicile est cédée au duc de Savoie, 143.

PARTIE II.

Histoire des états méridionaux-occidentaux de l'Europe, 145.

INTRODUCTION, 147.

CHAP. XI. *République de Venise jusqu'en* 1718, 151.

SECT. I. *Événemens antérieurs à la guerre de Candie.* Affaire de la Valteline, 152. — Alliance de la Haye de 1619, 153. — Alliance de 1623 contre les Espagnols, *ibid.* — Guerre pour la succession de Mantoue, 154. — Alliance de 1629, *ibid.* — Différends avec le pape, 155. — Révolution de 1629, 156.

SECT. II. *Guerre de Candie* (1645—1669). Brouillerie avec Mourad IV (1638), 164. — Guerre de Candie (1645), 163.—Campagne de 1645, 164. — Prise de la Canée par les Turcs, 165. — Campagne de 1646, *ibid.* — Campagne de 1647, *ibid.* — Campagne de 1648, 166. — Premier siège de Candie, *ibid.* — Combat naval de Foschia (1649), *ibid.* — Combat naval de Santorino (1651), 167.— Combat naval des Dardanelles (1656)

ibid. — Second combat des Dardanelles (1657), *ibid.* — Premier secours français fourni aux Vénitiens (1660), 168. — Campagne de 1661, *ibid.* — Négociations de 1665, *ibid.* — Campagne de 1666, 169. — Second siège de Candie (1667), 170. — Campagne de 1668, 171. — Second secours français (1669), 172. — Défaite des Français à Candie. Mort du duc de Beaufort, 173. — Départ des Français, 174. — Paix de Giofiro (6 septembre 1669), 175.

Sect. III. *Événemens intérieurs, depuis* 1645 *jusqu'en* 1684. Opérations financières de 1645, 180. — Création de nouveaux nobles, 181. — Rétablissement des Jésuites (1656), 182. — Réduction arbitraire des intérêts de l'état, 183. — Élection turbulente d'un doge (1676), 184.

Sect. IV. *Guerre de* 1684, *terminée par la paix de Carlowitz*, en 1699. État de la république en 1684, 187. — Alliance de 1684 avec l'empereur et la Pologne, 188. — Guerre de 1684, *ibid.* — Campagne de 1684, 189. — Campagne de 1685, *ibid.* — Campagne de 1686, *ibid.* — Campagne de 1687, 190. — Campagne de 1688, *ibid.* — Lion de l'arsenal de Venise, 191. — Campagne de 1690, *ibid.* — Campagne de 1691, 192. — Campagne de 1692, *ibid.* — Campagne de 1693, *ibid.* — Campagna de 1694, 193. — Campagne de 1695, 194. — Campagne de 1697, 196. — Campagne de 1698, *ibid.* — Négociations de Carlowitz (1698), *ibid.* — Paix de Carlowitz du 26 janvier 1699, 197.

Sect. V. *Depuis la paix de Carlowitz, en* 1699, *jusqu'à celle de Passarowitz, en* 1718. Décadence de la république, 201. — Guerre de 1715 avec la Porte, 202. — Campagne de 1715, 203. — Alliance de Vienne de 1716, 205. — Campagne de 1716, 206. — Siège de Corfou, 207. — Campagne de 1717, 210. — Campagne de 1718, *ibid.* — Paix de Passarowitz du 21 juillet 1718, 211.

Chap. XII. *Histoire d'Hongrie et de Transilvanie.*

Sect. I. *Depuis* 1619 *jusqu'à la paix de* 1664 *avec la Porte.*

Ferdinand II (1619—1637), 218.— Le cardinal Pazman, 219. —Première guerre de Bethlen Gabor, 220.— Paix de Nickolsbourg (1621), 222. — Diète d'Œdenbourg de 1622, *ibid.* — Seconde guerre de Bethlen Gabor (1623), 223. — Paix de 1624, 224.—Traité de Gyarnath et de Szöny, *ibid.*—Mariage de Bethlen Gabor, *ibid.* — Élection de Ferdinand III, 225.— Troisième guerre de Bethlen Gabor, *ibid.*— Paix de Presbourg (1624), 226. — Catherine de Brandebourg, princesse de Transilvanie, *ibid.* — George I Ragoczy, prince de Transilvanie (1630), *ibid.* — *Ferdinand III* (1637—1657), *ibid.* — Guerre avec George I Ragoczy (1643), 227. — Paix de Tyrnau (1645), 228. — Élection de Ferdinand IV, 229. — *Léopold I* (1657—1705), *ibid.* — Alliance de Vienne du 2 janvier 1657, *ibid.* — Alliance de Berlin du 9 février 16[illegible], 231. — George II Ragoczy, prince de Transilvanie (1648), 232. — François Redeï, prince de Transilvanie (1657), *ibid.* — Achace Bartsaï, prince de Transilvanie (1658), 233. — Jean Kemeny, prince de Transilvanie (1560), 235. — Michel I Apaffi, prince de Transilvanie (1661), 236. — Diète de 1662, 238. — Conférences de Bude, *ibid.* — L'Empire germanique fournit à Léopold I des secours contre les Turcs, 239. — Guerre de 1663 avec la Porte, 240. — Secours français sous Coligny et la Feuillade, 241. — Paix de Vasvar de 1664, 243.

SECT. II. *Depuis* 1664 *jusqu'à la paix de Carlowitz, le* 26 *janvier* 1699. Introduction, 244. — Révolte de la noblesse, 245. — Renversement de la constitution hongraise (1671), 249. — Origine du parti des Malcontens, 251. — Émeric Tököly, chef des Malcontens, 252. — Diète d'Œdenbourg de 1680, 253. — Diète d'Œdenbourg (1681), 254. — Guerre avec la Porte (1683), 256. — Alliance de Varsovie (1683), 257. — Campagne de 1683, 258. — Siège de Vienne (1683), 260. — Amnistie de 1684, 262. — La république de Venise prend part à la guerre de 1684, 264. — Campagne de 1684, *ibid.* — Campagne de 1685, 265. — Bataille de Strigonie, *ibid.* — La

Transilvanie se met sous la protection de l'Autriche, en 1686, 266. — Campagne de 1686, 267. — Conquête de Bude, *ibid.* — Campagne de 1687, 268. — Bataille de Mohacz, *ibid.* — Campagne de 1688, 269. — Boucherie d'Éperies, 270. — Le trône est déclaré héréditaire dans la ligne masculine, et le privilège d'André II est aboli, 271. — Décret de 1688, 272. — La Transilvanie se soumet à la Hongrie (1688), 273. — Congrès de Pottendorf (1689), 274. — Campagne de 1689, 275. — Établissement de la religion grecque en Hongrie (1689), 276. — Campagne de 1690, *ibid.* — Michel II Apaffi, prince de Transilvanie (1690), 277. — Négociations de la France à Constantinople, 278. — Campagne de 1691, 279. — Campagnes de 1692 à 1696, 280. — Campagne de 1697, 282. — Bataille de Szentha, *ibid.* — Le prince Eugène à la tête du ministère de la guerre, 283. — La Transilvanie est réunie à la Hongrie (1699), 284. — Érection du duché de Syrmie (1690), 285. — Congrès de Carlowitz (1699), *ibid.* — Sommaire de la paix de Carlowitz, 296. — Dernier sort de Tököly, 300.

Sect. III. *Depuis la paix de Carlowitz jusqu'à celle de Passarowitz* (1699—1718). Soulèvement de François-Léopold Ragoczy, 301. — Négociations de 1704, 303. — Mort et caractère de Léopold I, 305. — *Joseph I* (1705—1711), 306. — Suite de la rébellion des Hongrais, 308. — Diète de Szetsény (1705), 309. — Ragoczy est nommé duc des états, *ibid.* — Négociation particulière entre Joseph I et Ragoczy, 310. — Conférences de Tyrnau (1706), 311. — Ragoczy reçoit l'hommage des Transilvaniens (1707), 312. — Diète d'Onod, 313. — Le trône d'Hongrie est déclaré vacant (1707), 314. — Ragoczy est élu roi de Pologne, *ibid.* — Décadence de la confédération, *ibid.* — Paix de Szathmar (29 avril 1711). Fin de la république d'Hongrie, 315. — Mort de Joseph I, 317. — *Charles VI*, depuis 1711, *ibid.* — Acte de 1712; pacification complète de la Hongrie, 318. — Guerre de 1716 avec la Porte Ottomane, 320.

Campagne de 1717, 322. — Négociations, 324. — Congrès de Passarowitz, 325. — Sommaire du traité de Passarowitz, 328. — Fin de François II Rogoczy, 333.

CHAP. XIII. *Histoire de l'empire ottoman, depuis* 1618 *jusqu'en* 1718. *Osman II* (1618—1622), 334. — Paix de Seraw (1618), *ibid.* — Guerre de Khotchim, 335. — Fratricide, *ibid.* — Mariages d'Osman II, 336. — Bronillerie d'Osman avec les janissaires, 337. — Destitution d'Osman, 338. — Mort d'Osman, 341. — *Moustapha* pour la seconde fois (1622—1623), 342. — Révolte d'Abasa-Pacha, *ibid.* — Insurrection des sipahis, 343. — Gouvernement militaire, 344. — Destitution de Moustapha, 345. — *Mourad IV* (1623—1640), *ibid.* — Guerre de Perse, 346. — Gnerre de Fakredin (1628), 348. — Guerre de Pologne de 1633 et 1634, *ibid.* — Expédition en Perse de 1635, 349. — Ordonnances concernant le vin, *ibid.* — Seconde expédition de Perse de 1638, *ibid.* — Paix avec la Perse (1639), 350. — *Ibrahim* (1640—1648), *ibid.* — Conquête d'Asoff, 351. — Guerre de Malte et de Candie (1645), *ibid.* — *Mahomet IV* (1648—1687), 352. — Visirat de Mahomet Kiöprili, 353. — Guerre d'Hongrie de 1663, 356. — Paix de Vasvar (1664), *ibid.* — Siège de Candie (1667), 357. — Paix de Geofiro (1660), *ibid.* — Création de la charge de premier interprète de la Porte, *ibid.* — Guerre de Pologne de 1672, 359. — Paix de Zurawna de 1676, *ibid.* — Mort d'Achmet Kiöprili, *ibid.* — Guerre de Russie (1677), *ibid.* — Paix de Radzin de 1681, 361. — Guerre d'Hongrie de 1682, *ibid.* — Alliance de Varsovie de 1683, 362. — *Soliman II* (1687—1691), 365. — *Achmet II* (1691—1695), 370. — *Moustapha II* (1695—1703), 371. — Suite de la guerre qnadruple, *ibid.* — Triple paix de Carlowitz (1698), 372. — Paix de Constantinople de 1700, 375. — Les projets de Pierre I donnent une autre tendance à la politique de la Porte, 376. — Révolte de Constantinople de 1703, 377. — *Achmet III* (1703—1730), 379. — Trois guerres de Russie en trois ans (1710—1712), 380. — Paix de Constantinople de 1710, 382. — Campagne de 1711, 383. —

Paix de Falczi (1711), 385. — Paix de Constantinople (1712), 387. — Journée de Calabalik, 391. — Paix d'Andrinople de 1713, 392. — Guerre de la Morée de 1714, 394. — Paix de Passarowitz (1718), 397.

SUPPLÉMENT. *Suite chronologique des khans de la Crimée, depuis 1623 jusqu'en 1724*, 398.

CORRECTION A FAIRE AU VOL. XXXI.

La mention que nous avons faite, p. 163 du vol. XXXI, de la loi du 10 mars 1713, par laquelle Philippe V, roi d'Espagne, d'accord avec les cortès, a changé l'ancien ordre de succession castillane, faussement nommé *loi salique*, nous fournit l'occasion de revenir à cette question qui agite aujourd'hui fortement les esprits.

Nous avons fait allusion à un fait qui n'a pu entrer dans le corps de notre ouvrage, parce qu'il est d'une époque postérieure, savoir à la Pragmatique sanction de Ferdinand VII, du 29 mars 1830. Nous ignorions alors un autre fait qui, depuis peu seulement, est venu à la connaissance du public; c'est que cette Pragmatique est conforme à un vœu exprimé par les cortès de 1789, et agréé par Charles IV, et que, par conséquent, la Pragmatique de 1830 doit être regardée comme une loi fondamentale convenue entre le roi et les États. Sa publication prouve que feu Bourgoing a bien jugé l'opinion publique dans le passage que nous avons cité.

FIN DU TOME TRENTE-DEUXIÈME,

HUITIÈME DE L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE.


Google

